



G R O U P E
LDLC



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

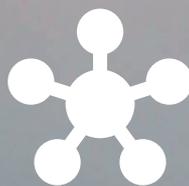
2017 - 2018



au cœur de l'expérience **high-tech**

**“ÊTRE AGILE,
C’EST SAVOIR
ACCÉLÉRER
AU BON MOMENT”**





*“Fidèles à notre esprit d’entreprendre, nous avons étudié et lancé ces derniers mois de nombreux projets. Ces **leviers de croissance** associés à notre place de **leader du high-tech** online vont accélérer notre développement dans les domaines du BtoB et BtoC et nous ouvrir de nouvelles opportunités, notamment, en Espagne.*

*Être à l’écoute du marché, affirmer notre position de **spécialiste** avec des services de **qualité**, nous diversifier sur des **niches porteuses**, initier de **nouveaux projets** et favoriser **la diversité** sont les objectifs que nous nous sommes fixés pour accroître notre différenciation et renforcer **la fidélité** de nos clients et de nos collaborateurs.”*

Laurent de la Clergerie
Président du Directoire et Fondateur du Groupe LDLC

GROUPE LDLC : PIONNIER DU E-COMMERCE ET LEADER FRANÇAIS DU HIGH-TECH ONLINE

Le Groupe LDLC est un distributeur spécialisé multimarques. Il exerce ses activités au travers de 11 sites dont 6 marchands, couvrant très majoritairement le marché de l'informatique et du high-tech et de manière plus connexe l'univers de la maison et de la puériculture. Au 31 mars 2018, le Groupe LDLC comptait 29 magasins à la marque LDLC.com et 11 boutiques Apple Premium Reseller.

Plusieurs fois récompensé pour la qualité de sa relation clients, reconnu pour l'efficacité de sa plateforme logistique intégrée, le Groupe LDLC s'adresse à une clientèle de particuliers (BtoC) et de professionnels (BtoB).

**8 étapes
de notre histoire :**

1996-1997 :

création de la société et lancement du site LDLC.com.

1998 :

ouverture d'une 1^{ère} boutique à Lyon.

2000 :

cotation à la Bourse de Paris.

2001-2002 :

création du site LDLC.pro. Lancement de LDLC.com en Suisse et Belgique.

2005-2007 :

construction d'une plateforme logistique intégrée dotée d'un système informatique propriétaire. Ouverture d'une boutique à Paris.

2013 :

lancement du concept store LDLC et développement d'un réseau de boutiques physiques.

2016 :

acquisition de Materiel.net.

2017-2018 :

construction et aménagement dans un nouveau siège social à Limonest. Acquisition du Groupe OLYS, distributeur Apple pour les professionnels et les particuliers. Ouverture de la 1^{ère} boutique physique L'Armoire de Bébé.



“NOTRE PLAN DE MARCHÉ SE POURSUIT, NOUS L’AVONS MÊME RENFORCÉ AVEC DE NOUVEAUX PROJETS”



“Si l’exercice 2017-2018 a été compliqué conjoncturellement du fait de la hausse continue et forte des composants mémoire, nous n’avons néanmoins pas ralenti notre plan de marché visant à renforcer nos atouts et à initier des projets porteurs de croissance à court terme. Ces moteurs d’accélération associés à nos fondamentaux solides et à notre efficacité commerciale et opérationnelle, nous permettent d’être confiants dans l’exécution de notre plan de développement pour l’exercice 2018-2019.

Durant cet exercice, nous avons également démontré notre capacité à réaliser des croissances externes structurantes avec l’intégration réussie et quasiment achevée de Materiel.net et l’acquisition de 100% du capital du Groupe OLYS qui exploite les enseignes BIMP, GDA i-Tribu, distributeurs Apple pour les professionnels et les particuliers.

Forts d’un positionnement de distributeur spécialisé multimarques, nous devrions enregistrer en 2018-2019 une croissance organique à deux chiffres, à périmètre constant, et bénéficier mécaniquement de l’intégration du Groupe OLYS.”

Olivier de la Clergerie
Directeur Général du Groupe LDLC.

PIONNIER

QUALITÉ & SERVICES

ESPRIT START UP

LEADER

SOLIDITÉ

INTERNATIONAL





REPÈRES CHIFFRÉS AU 31 MARS 2018

472,1 M€

chiffre d'affaires
au 31 mars 2018

11

sites dont
6 sites marchands

39 000 m²

de logistique intégrée

Près de 1 000
collaborateurs

29

magasins LDLC.COM
au 31 mars 2018

4

pays couverts :
France / Belgique /
Luxembourg / Suisse

50 000

références
en catalogue

1 700

marques high-tech
partenaires

Ouverture
en 2018-2019
de deux magasins
en Espagne
(Madrid et Barcelone)
et lancement du site
web.

Ouverture
le 27 avril 2018
du premier magasin
L'Armoire de Bébé
(puériculture)
à Limonest (69).

UN CAMPUS QUI NOUS RESSEMBLE

Doté d'un cadre exceptionnel, le nouveau Campus LDLC rassemble le siège social du Groupe et L'École LDLC à Limonest (69). Ce complexe d'un hectare de terrain et de 7 000 m² de bureaux se compose de 3 bâtiments : les bureaux, L'École LDLC et le cœur de vie en forme de dôme.

Agrément d'espaces verts, le Campus a été imaginé pour "travailler ensemble" et offre des espaces de convivialité comme la salle de sport, le terrain de pétanque, l'amphithéâtre, et le réfectoire au style industriel où des afterworks sont organisés chaque jeudi soir. Une conciergerie offre aux salariés de multiples services pour un confort optimal : pain, relais colis, pressing, sandwiches, etc.

Fidèle à son ADN, LDLC a dispersé des détails amusants sur le campus sous forme de clins d'œil. Les salles de réunion sont aux couleurs d'icônes de jeux vidéo comme Mario, Pac-Man, Sonic ou encore Zelda et une dizaine d'espaces informels offre des décors parfois tropicaux, parfois rétro ou encore western. Des univers entièrement imaginés, en interne, par les équipes du studio de production du Groupe.

Des vélos et voitures électriques sont également disponibles afin d'offrir des solutions de mobilité douce aux collaborateurs.





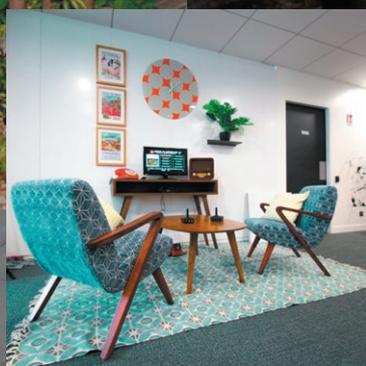
EMMÉNAGEMENT EN AOÛT 2017

18
mois de travaux

300
places de parking

7 000 m²
de bureaux

60
arbres plantés



“Ce siège social est un rêve d’entrepreneur. Inspiré par les firmes américaines, je souhaitais réunir toutes les forces vives du Groupe sur un seul et unique lieu avec un esprit start-up et des espaces de rencontres. Ce Campus, j’ai voulu qu’il soit pensé, dessiné, imaginé pour les collaborateurs... Il était important également que nous soyons réunis dans des points centraux afin de cultiver l’esprit d’équipe et créer une dynamique de Groupe. La fraîcheur vient aussi de L’École LDLC qui a rejoint physiquement le siège social. Talents en devenir, ils apprendront aux côtés des professionnels du Groupe et pousseront les équipes à aborder leurs projets sous de nouveaux angles.”

Laurent de la Clergerie
Président du Directoire et Fondateur du Groupe LDLC

ET DÉJÀ PRÈS DE 500 COLLABORATEURS ET ÉTUDIANTS PRÉSENTS SUR LE SITE

L'ACTUALITÉ DU GROUPE AU FIL DES MOIS



- Le siège du Groupe et L'École LDLC sont transférés sur le nouveau Campus à Limonest (69).

AOÛT 2017

JUIN 2017

- Le Groupe LDLC annonce son projet d'acquérir 100% du capital du Groupe OLYS.



OCTOBRE 2017

- Paris Games Week, LDLC.com et Materiel.net exposent leurs talents au temple du jeu vidéo.



- Un configurateur est mis en ligne sur LDLC.com pour construire son ordinateur sur-mesure.



- LDLC.com est élu "Service Client 2018" pour la 4^{ème} année consécutive (Étude BVA Group - Viséo CI - mai à juillet 2017 - Plus d'infos sur www.escca.fr).

NOVEMBRE 2017



- Le Groupe organise la 3^{ème} convention nationale du réseau de magasins LDLC.com, avec une soixantaine de participants.
- Le Black Friday (24 novembre) est un vif succès avec plus de 7 M€ de commandes.
- Materiel.net propose à ses clients 5 PC éditions limitées gravées par 5 artistes du collectif "C'est Pas Nous".



JANVIER 2018



- Une cellule commerciale BtoB débute son activité à Gennevilliers (92).
- L'acquisition du Groupe OLYS est finalisée.



DÉCEMBRE 2017



- Le 6 décembre est organisée la 1^{ère} édition des LDLC PRO TALKS, sessions d'information et d'échanges dédiées aux clients et aux professionnels des systèmes d'information.
- Le nouveau site de recrutement du Groupe carrieres.groupe-ldlc.com/fr est mis en ligne.

FÉVRIER 2018

LDLC.com se voit décerner 3 Trophées :

- Trophée Qualiweb 2018
- Trophée Cross-Canal (n°1 email, Twitter, Facebook et LiveChat),
- Trophée Qualiweb E-commerce (n°1 de la relation client par email parmi les e-commerçants).



AVRIL 2018



L'Armoire de Bébé ouvre son 1^{er} magasin à Limonest (69).



Materiel.net lance une nouvelle gamme de PC composée de 3 machines 100% gaming.



LDLC.com ouvre sa 30^{ème} boutique dans le Pas-de-Calais.

MARS 2018

Ils l'ont fait !

Les collaborateurs du Groupe s'engagent : du 9 au 23 mars 2018, les salariés du Groupe ont relevé le challenge "À vos baskets" au profit du centre de lutte contre le cancer Léon Bérard à Lyon. Pendant 5 jours, 58 salariés se sont relayés sur les vélos et le rameur de la salle de sport du siège social pour parcourir 1 599 kilomètres. Les 10 000 € collectés seront ainsi versés par le Groupe au centre Léon Bérard, ils participeront au financement d'un espace de 300 m² au sein de l'hôpital dédié à l'activité physique, à la prévention et au vivre-mieux des patients.



ENTREPRENDRE ET RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS

bimp



Le Groupe se renforce dans le BtoB et devient Apple Premium Reseller

Le 25 janvier 2018, le Groupe LDLC a finalisé l'acquisition de 100% du capital du Groupe OLYS qui exploite notamment les enseignes BIMP, GDA i-Tribu, distributeurs Apple pour les professionnels et les particuliers.

Fortement reconnu auprès des entreprises et l'éducation, disposant déjà d'un réseau de boutiques de proximité en régions Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie. OLYS renforce l'offre BtoB du Groupe et lui apporte son expérience de plus de 30 ans dans ce domaine.

“Nous sommes très heureux d'avoir concrétisé ce rapprochement”, commente Olivier de la Clergerie. “OLYS renforce notre lien avec l'univers Apple et équilibre notre offre pour faire face aux innovations à venir dans les deux univers PC et MAC. Cette collaboration avec OLYS est pour nous un atout supplémentaire dans notre vision du développement du Groupe à long terme.”

LDLC.PRO
HIGH-TECH PARTNER

LDLC.pro accélère en Ile de France

LDLC.pro a pour ambition de réaliser un chiffre d'affaires de 300 M€ à l'horizon 2021. Pour atteindre cet objectif, le Groupe accélère son déploiement national. Déjà doté à Limonest d'une équipe de 90 collaborateurs dédiés aux professionnels, LDLC.pro a renforcé sa présence en région parisienne avec la création d'une cellule commerciale à Gennevilliers en février 2018. Composée à ce jour de 10 commerciaux itinérants et sédentaires, cette structure BtoB a pour vocation d'atteindre à terme 80 personnes pour se développer auprès des entreprises de toutes tailles et des administrations d'Ile de France. 75% des décisions IT se prennent en Ile de France, il était nécessaire que LDLC.pro soit physiquement présent.

Depuis plus de 17 ans, LDLC.pro intervient à toutes les étapes des projets informatiques de ses clients avec des expertises couvrant les domaines de l'audit, la conduite de projets, le déploiement et la formation mais également la gestion et la maintenance de flottes. www.ldlc-pro.com

LDLC
Event

www.ldlc-event.com

Afin de capitaliser sur sa place de pionnier, son expérience et ses savoir-faire dans le domaine du e-sport, le Groupe LDLC a créé en mai 2016 la société LDLC Event. Pilotée par Stephan Euthine, LDLC Event est une agence de communication positionnée sur l'organisation et la gestion de projets événementiels notamment dans le domaine du e-sport. Ses 4 domaines d'intervention sont le conseil (formations, tests produits), les créations médias (réseaux sociaux et vidéos), la communication (relations presse, sponsoring), et la production (organisation d'événements et programmes e-sport).



LDLC.com
HIGH-TECH EXPERIENCE

LDLC.com s'implante en Espagne

Durant l'exercice 2017-2018, le Groupe LDLC a posé les bases de son déploiement en Espagne. La décision du Groupe de s'implanter dans la péninsule ibérique a été motivée par un marché local porteur et sur lequel aujourd'hui, il n'y a pas de distributeur spécialisé dans le high-tech online et offline avec une approche comme celle du Groupe LDLC.

Ce projet a nécessité plusieurs mois de travail et la collaboration étroite de plusieurs Directions du Groupe. Une équipe dédiée a été constituée par la Direction des Systèmes d'Information pour développer le nouveau site web et l'adapter aux spécificités du marché espagnol. Un manager bilingue a été recruté pour étudier le marché, définir avec la Direction de LDLC Distribution les emplacements des deux boutiques de Madrid et Barcelone, organiser avec la Direction des Achats et de la Logistique les approvisionnements et livraisons et recruter les collaborateurs locaux. Enfin, des équipes sont recrutées et formées pour délivrer un Service Client de qualité.

À moyen terme, l'Espagne constitue un relais de croissance important pour le Groupe, les boutiques tests de Madrid et Barcelone permettront notamment de définir le plan de développement du réseau de magasins sur ce pays.

www.ldlc.com



L'Armoire de Bébé ouvre son 1^{er} magasin à Limonest

Trois ans après son lancement et fort du succès de son site e-commerce, L'Armoire de Bébé, spécialiste de la puériculture pour les enfants de 0 à 3 ans, a ouvert en avril 2018 une première boutique dans l'ouest lyonnais, à Limonest. Ce concept-store original regroupe plus de 2 800 produits et ouvre l'accès aux 8 500 références du catalogue online tout en proposant des services complémentaires (conseils, montage, ateliers et témoignages).

L'une des originalités du concept réside dans les 500 m² de surface de ventes organisés autour de 8 univers produits (bain, cuisine, vêtement, peluches et jeux, biberonnerie, décoration, mobilier et transport) redimensionnés à la taille d'un enfant avec des meubles géants. Le parcours clients est ainsi jalonné d'une chaise-haute immense, d'une commode-présentoir géante et de lampes gigantesques.

www.larmoiredebebe.com

UNE ORGANISATION RENFORCÉE



-  CONCEPT-STORES
-  BOUTIQUES LDLC.COM
-  BOUTIQUES BIMP, GDA I-TRIBU
-  CENTRES LOGISTIQUES
-  BOUTIQUE L'ARMOIRE DE BÉBÉ

Toujours + proches de nos clients

AU 31 MARS 2018

- 29 BOUTIQUES LDLC
- 9 CONCEPT-STORES MATERIEL.NET
- 11 BOUTIQUES APPLE PREMIUM RESELLER (BIMP, GDA I-TRIBU)
- 1 BOUTIQUE L'ARMOIRE DE BÉBÉ



“NOS RESPONSABLES DE MAGASINS REFLÈTENT PARFAITEMENT L'ADN DU GROUPE LDLC ET SONT TOUS DES PASSIONNÉS DE TECHNOLOGIES”

Séduit par la culture d'entreprise et le projet LDLC.com, très expérimenté dans le développement de réseaux de vente après plusieurs années passées dans de grands groupes internationaux, Eric Schneider a intégré le Groupe LDLC en avril 2017. Sa principale mission est de développer et animer un réseau de franchises et de succursales pour disposer d'une centaine de boutiques d'ici un horizon de 3 à 4 ans.

“Pour atteindre cet objectif, l'une de mes premières actions a été de repenser la taille des magasins LDLC.com. Deux formats sont ainsi désormais déclinés. Un format de 300 m² dédié aux emplacements en périphérie de ville et un format de 200 m², en accès de ville. Ce dernier permet de densifier la présence du Groupe dans les agglomérations et de recruter plus facilement des franchisés, l'apport personnel minimum étant désormais de 75 000 €. Nous sommes par ailleurs en train d'envisager un 3^{ème} format test d'un peu moins de 100 m² afin d'avoir un emplacement intra-muros facilité dans les grandes agglomérations mais aussi d'être présent dans les petites villes.

Nous menons également un travail important sur l'amélioration continue de nos outils, de nos process et de nos organisations afin de mutualiser les acquis et les meilleures pratiques. Une attention toute particulière est aussi portée sur les profils des franchisés et des collaborateurs que nous recrutons et leur accompagnement dans le temps. Ces actions de conseils, de formation et de transmission des connaissances notamment par le tutorat visent à assurer le succès et la pérennité des magasins et à transmettre l'ADN et les valeurs du Groupe.

Au-delà de la constitution de notre réseau de distribution, nous étudions également de nouvelles pistes pour apporter plus de services et de valeurs à nos clients en magasin et favoriser les synergies online et offline.

Nous commençons à récolter les premiers fruits de ce travail avec un programme d'ouvertures de nouvelles boutiques qui s'intensifie. Le concept LDLC.com plait pour preuve en est que plus d'un tiers de nos franchisés actuels envisagent d'ouvrir une nouvelle boutique à un horizon de 12 mois et le rythme de candidature de nouveaux franchisés s'accélère.”

Entretien

avec **Eric Schneider**,
Directeur Général
de LDLC Distribution

Sa mission :

développer avec son équipe de 25 collaborateurs le réseau de franchises et de succursales LDLC.com.

Son concept :

la symétrie des attentions :
des équipes heureuses =
des clients heureux =
de la création de valeur
(chiffre d'affaires et résultats).

Sa conviction :

les canaux de distribution se complètent
mais ne se cannibalisent pas.

Ses atouts pour réussir :

la notoriété de la marque LDLC.com
et une offre différenciée basée sur un
positionnement de Spécialiste et la Qualité
des conseils et des services prodigués par
des passionnés d'informatique.

Son crédo :

s'engager dans
un développement maîtrisé

L'ÉCOLE LDLC CONFIRME SON SUCCÈS, AVEC UNE 3^{ÈME} PROMO D'ÉTUDIANTS

Les 5 projets d'étudiants à suivre :

- **Paye ta planche** répertorie les meilleures planches apéro de Lyon : payetaplanche.fr
- **Acthulhu** transpose l'actualité politique française dans un univers jeu de rôle fantastique : acthulhu.fr
- **RedNugget** déniche des pépites sur YouTube : rednugget.fr
- **Au gamer apaisé** dispense des conseils autour du jeu vidéo : augamerapaise.fr
- **La planche à repasser** analyse l'actualité science-fiction : laplanchearepasser.fr

The logo for 'L'ÉCOLE LDLC' is centered in the upper half of the page. It consists of the text 'L'ÉCOLE' in a larger font above 'LDLC' in a smaller font, both enclosed within a white, multi-layered geometric frame that resembles a stylized star or a complex polygon. The background of the entire page is a photograph of a modern office or school environment with a grid ceiling, a large white pendant lamp, and rows of lockers in shades of grey and green.

L'ÉCOLE LDLC

Depuis son origine, le Groupe LDLC allie performance et responsabilité envers ses collaborateurs et ses clients. Cette démarche s'inscrit au cœur de la stratégie de développement du Groupe, en cohérence avec l'esprit start-up qu'elle cultive. Le Groupe LDLC fonde ainsi ses relations sur le respect mutuel et s'engage à donner à ses collaborateurs les moyens de réussir.

C'est dans cette démarche sociétale que L'École LDLC a été créée en 2015. À la rentrée 2017, la 3^{ème} promotion a pris place sur les "bancs" de l'école. La 1^{ère} promotion terminera son cursus en septembre 2018. L'École LDLC propose un cursus professionnalisant, post Bac, de 3 ans, tourné vers le numérique et l'entrepreneuriat. Parmi l'ensemble des stages et thématiques abordées, 4 sujets sont notamment traités : les technologies et usages, les acteurs et vecteurs de communication, la vie des entreprises et les perspectives et réalités (culture générale). L'École LDLC compte aujourd'hui 80 étudiants.

Exemple concret de la richesse de l'enseignement. Pour leur dernière année, les 24 étudiants de la promotion 2015, répartis en 5 groupes, avaient pour challenge de devenir des influenceurs web dans leur domaine de prédilection. Ce projet leur a permis de se glisser dans la peau d'un entrepreneur pour mener à bien le projet fil rouge "Be Influencer". L'objectif commun était de créer un média online, rassembler une communauté, l'animer et pérenniser le projet afin de devenir des influenceurs sur leur thématique. Durant un an, les étudiants bénéficient ainsi d'un suivi et d'une évaluation continue de leur rendu, de séances de coaching animées par des professionnels pour les accompagner sur des thématiques comme par exemple l'arborescence d'un site web, le référencement, la gestion d'une communauté en ligne, la conception vidéo ou encore la publicité. La création d'un livre blanc sur les bonnes pratiques de l'influence digitale conclura le projet en septembre 2018.

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS EN MILLIONS D'EUROS

Compte de résultat simplifié (1^{er} avril - 31 mars)

| En millions d'euros | 2017/2018 | 2017/2018 | | 2016/2017 |
|-------------------------------|--------------|--------------------------|-------------------------|--------------|
| | | 1 ^{er} semestre | 2 ^e semestre | |
| Chiffre d'affaires | 472,1 | 215,5 | 256,6 | 479,9 |
| Marge brute | 80,3 | 36,0 | 44,3 | 77,4 |
| EBITDA | 14,7 | 6,6 | 8,1 | 17,9 |
| Résultat opérationnel courant | 10,3 | 4,4 | 5,9 | 13,4 |
| Résultat net | 5,4 | 2,5 | 2,9 | 8,1 |

Les points à retenir

- Forte amélioration des performances sur le deuxième semestre.
- Hausse de la marge brute générée par les synergies Achats mises en place avec Materiel.net.
- Bonne maîtrise des charges fixes dans un contexte de lancement de nombreux projets de développement (nouveaux sites internet, Espagne, BtoB en région parisienne).

Principaux éléments du bilan (au 31 mars)

| En millions d'euros | 2017/2018 | 2016/2017 |
|---------------------|-----------|-----------|
| Capitaux propres | 60,7 | 54,9 |
| Endettement net | 51,4 | 36,2 |
| Gearing* | 0,85 | 0,66 |

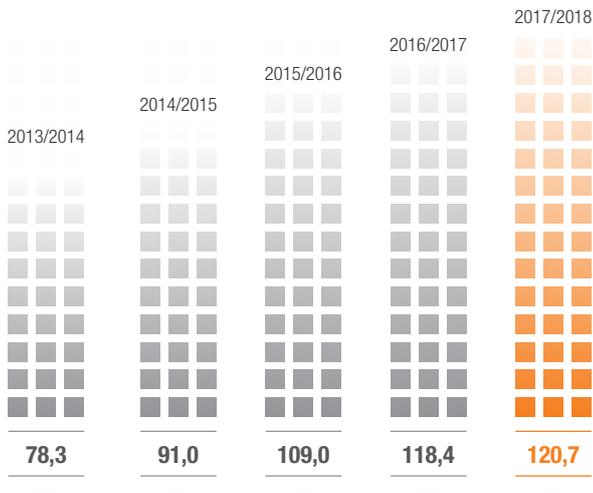
*Endettement net sur capitaux propres

Les points à retenir

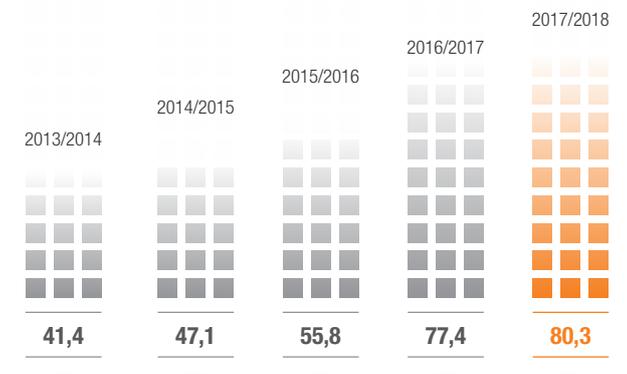
- Excellente maîtrise du gearing dans un contexte économique perturbé et dans une phase de forts investissements.



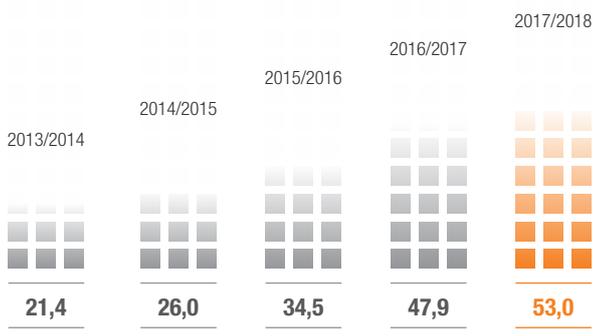
Chiffre d'affaires LDLC.pro sur 5 ans
(1^{er} avril - 31 mars)



Marge brute sur 5 ans
(1^{er} avril - 31 mars)



Chiffre d'affaires réalisé par les magasins LDLC.com sur 5 ans
(1^{er} avril - 31 mars)



344€HT
Panier moyen
LDLC.com
(contre 321€ en 2016-2017)

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

| | |
|--|---|
| Place de cotation | EURONEXT Paris Compartiment C |
| Code ISIN | FR0000075442 LDL |
| Nombre de titres | 6 322 106 |
| Indice | CAC All Shares |
| Capitalisation boursière au 9 juillet 2018 | 121 millions d'euros |
| Analystes suivants la valeur | Gilbert Dupont - Ning Godement, ODDO Securities - Jérémy Garnier |

Agenda de l'actionnaire

| | |
|-------------------|--|
| 28 septembre 2018 | Assemblée Générale annuelle |
| 25 octobre 2018 | Publication du chiffre d'affaires du premier semestre 2018-2019 |
| 6 décembre 2018 | Publication du résultat semestriel 2018-2019 |
| 31 janvier 2019 | Publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2018-2019 |
| 25 avril 2019 | Publication du chiffre d'affaires annuel 2018-2019 |
| 20 juin 2019 | Publication du résultat annuel 2018-2019 |

Diffusion après clôture de la bourse

Répartition du capital

Nombre d'actions totales au 6 juillet 2018 : 6 322 106



Famille de la Clergerie

Laurent de la Clergerie : 19,40%
Caroline de la Clergerie : 9,94%
Olivier de la Clergerie : 9,74%
Suzanne de la Clergerie : 1,13%

- Famille de la Clergerie* : 40,21%
- Domicorp : 4,75%
- Keren Finances : 6,1%
- Amiral Gestion : 4,9%
- Auto détention : 2,08%
- Public : 41,96%

**aucune action de concert, cette ligne regroupe les membres de la Famille Clergerie*

Cours de bourse
au 9 juillet 2018

19,20€
par action

Évolution du cours de bourse (en euros)

- + haut 1 an : 30,9 €
- + bas 1 an : 15,36 €
- + haut depuis 3 ans : 37,50 €

LES MARQUES DU GROUPE



LDLC.COM

Leader du high-tech online, LDLC.com propose un catalogue de plus de 50 000 références parmi plus de 1 700 marques, dont la marque **LDLC** pour certains produits, dans les univers de l'informatique, l'audio, la téléphonie, l'image... Cette position de spécialiste est aujourd'hui déclinée dans le cross-canal avec des boutiques en propre ou en franchise.

LDLC.com est certifié NF Service par l'AFNOR.



LDLC.PRO

LDLC.pro, dédié aux professionnels, fournit des solutions globales répondant aux besoins des entreprises publiques et privées. Avec une offre incomparable de 44 000 références et un panel de services complets, **LDLC.pro** permet aux entreprises de trouver la meilleure solution, au meilleur prix.



MATERIEL.NET

Spécialiste de la distribution online de produits informatiques, Materiel.net bénéficie d'une forte notoriété. Spécialiste des machines dédiées au gaming, Materiel.net compte un réseau de 9 concept-stores et un centre logistique intégré de 18 000 m² dans l'Ouest de la France (44 - Nantes).



BIMP

Apple Premium Reseller, BIMP offre des solutions informatiques pour particuliers et professionnels, sous macOS, Windows et plateformes mobiles. Le Groupe BIMP compte 18 agences dont 11 boutiques Apple Premium Reseller sur l'ensemble du territoire.



MAGINÉA

Boutique en ligne dédiée à l'équipement de la maison et de son extérieur, Maginea.com propose des produits pour toute la famille. Du salon de jardin au linge de maison en passant par les luminaires et la décoration, le site répertorie plus de 400 marques et 13 000 références.



L'ARMOIRE DE BÉBÉ

E-shop lancé en 2015, **L'Armoire de Bébé est le spécialiste tendance de la puériculture**.

Cette boutique en ligne propose tout l'univers de bébé à portée de clic avec plus de 8 500 références et 200 marques soigneusement sélectionnées. Une première boutique a été ouverte en avril 2018.



ANIKOP

Anikop est le leader français des solutions de traitement des titres prépayés, chèques cadeaux, chèques vacances et titres restaurant. Filiale du Groupe LDLC, **Anikop** garde une avance considérable sur son marché grâce à sa technologie unique de reconnaissance d'image.



DLP-CONNECT

Électricité, réseau informatique, vidéosurveillance, domotique, DLP Connect est, dans le domaine des professionnels, un atout supplémentaire pour permettre aux entreprises de réaliser leurs installations et intégrations électriques et électroniques.



HARDWARE.FR

Hardware.fr est le 1^{er} média francophone dédié au matériel PC.

Spécialisé dans les pièces détachées, **Hardware.fr** propose des articles, des comparatifs, des conseils et un espace d'échanges pour guider les lecteurs dans leur choix de matériel informatique.

Hardware.fr comptabilise plus de 15,8 millions de pages vues.



LDLC EVENT

Agence de communication spécialisée dans le e-sport, LDLC Event fait bénéficier à ses clients d'une expérience professionnelle de 7 ans dans le e-Sport et de toute la maîtrise, la réactivité, la polyvalence acquises : gestion de marques, management d'équipes Pro Gamer ou actions ciblées sur différentes communautés.

DES LEVIERS PUISSANTS POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT

GROUPE
LDLC

NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2018-2019

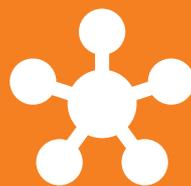
- 01 Renforcement de notre position de leader du high-tech online
- 02 Innovation et diversification de notre offre
Ex : LDLC.com devient distributeur exclusif de Shadow pour la France (1^{er} PC dématérialisé)
- 03 Rythme soutenu des ouvertures de magasins
- 04 Développement du BtoB notamment en Ile de France
- 05 Synergies fortes avec le Groupe OLYS
- 06 Déploiement en Espagne

TENDANCES ATTENDUES

POUR L'EXERCICE 2018-2019
CROISSANCE ORGANIQUE
À DEUX CHIFFRES
ET EFFET MÉCANIQUE
DE L'INTÉGRATION
DU GROUPE OLYS

NOTRE AMBITION À L'HORIZON 2021

- > Réaliser un chiffre d'affaires d'1 milliard d'euros
- > Atteindre un EBITDA de 5,5 à 6% du chiffre d'affaires
- > Disposer de 100 boutiques



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2017 - **2018**



Société anonyme au capital de 1 137 979,08 euros
Siège Social : 2, rue des Erables – CS21035 – 69578 Limonest cedex
RCS Lyon B403 554 181

Document de référence
contenant le rapport financier annuel

Exercice 2017-2018



En application de son Règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent document de référence le 13 juillet 2018 sous le numéro R.18 – 056. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du Règlement CE n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2016 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes afférent présentés aux pages 161 à 162 du rapport financier annuel 2015-2016,
- les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2017 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes afférent présentés aux pages 158 et 159 du rapport financier annuel 2016-2017 enregistré le 25 juillet 2017 sous le numéro R.17-056.

Le document est disponible sans frais au siège social de la société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la société (www.groupe-ldlc.com).

| | |
|---|-----------|
| Chapitre 1. Personnes responsables | 28 |
| 1.1. Responsable du document de référence | 28 |
| 1.2. Attestation de la personne responsable | 28 |
| Chapitre 2. Contrôleurs légaux des comptes | 29 |
| 2.1. Commissaires aux comptes titulaires | 29 |
| 2.2. Commissaires aux comptes suppléants | 29 |
| Chapitre 3. Informations financières sélectionnées | 30 |
| 3.1. Données provenant des comptes de résultat consolidés | 30 |
| 3.2. Données provenant des bilans consolidés | 30 |
| 3.3. Calcul du taux d'endettement (données provenant des bilans consolidés) | 31 |
| 3.4. Données provenant du tableau de flux de trésorerie | 31 |
| 3.5. Calcul de l'EBITDA (données provenant du tableau de flux de trésorerie) | 31 |
| Chapitre 4. Facteurs de risques | 32 |
| 4.1. Risques liés à l'activité et aux clients | 32 |
| 4.2. Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique et de la consommation | 32 |
| 4.3. Risques liés aux acquisitions, cessions et autres opérations de croissance externe | 33 |
| 4.4. Risque de variation de prix | 33 |
| 4.5. Risques technologiques | 33 |
| 4.6. Risques liés aux stocks et au transport | 34 |
| 4.7. Risques fournisseurs | 34 |
| 4.8. Risques juridiques, réglementations et litiges | 35 |
| 4.9. Risque de liquidité | 36 |
| 4.10. Risque de garantie produits | 36 |
| 4.11. Politique d'assurance | 37 |
| 4.12. Risque de crédit | 37 |
| 4.13. Risques liés à la concurrence | 38 |
| 4.14. Risques liés à l'activité de la franchise | 38 |
| 4.15. Risque de change | 38 |
| 4.16. Risque de taux d'intérêt | 38 |
| Chapitre 5. Informations concernant l'émetteur | 39 |
| 5.1. Histoire et évolution de la société | 39 |
| 5.2. Investissements | 41 |

| | |
|--|-----------|
| Chapitre 6. Aperçu des activités | 43 |
| 6.1. Principales activités | 43 |
| 6.2. Principaux marchés | 47 |
| 6.3. Positionnement concurrentiel en France | 51 |
| Chapitre 7. Organigramme | 52 |
| 7.1. Organigramme juridique au 31 mars 2018 | 52 |
| 7.2. Liste des filiales de la société | 52 |
| 7.3. Prises de participations significatives ou prises de contrôle | 53 |
| 7.4. Liste des succursales existantes | 54 |
| Chapitre 8. Propriétés immobilières, usines et équipements | 55 |
| 8.1. Parc immobilier et équipements | 55 |
| 8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles | 56 |
| Chapitre 9. Examen de la situation financière et du résultat | 57 |
| 9.1. Analyse de la situation financière du Groupe | 57 |
| 9.2. Analyse du résultat opérationnel courant et du résultat net | 60 |
| 9.3. Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation – Résultats des activités de la société | 62 |
| 9.4. Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur | 63 |
| 9.5. Activité et résultats des filiales et des sociétés contrôlées | 63 |
| 9.6. Activité en matière de recherche et développement de Groupe LDLC | 70 |
| 9.7. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice | 70 |
| Chapitre 10. Trésorerie et capitaux du Groupe | 71 |
| 10.1. Informations sur les ressources financières à court terme et à long terme de la société | 71 |
| 10.2. Analyse des flux de trésorerie | 72 |
| 10.3. Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe | 74 |
| 10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe | 76 |
| 10.5. Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus | 76 |
| Chapitre 11. Recherche et développement, brevets et licences | 77 |
| Chapitre 12. Informations sur les tendances | 78 |
| 12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement | 78 |
| 12.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes, ou tous engagements ou évènements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement les perspectives de la société pour l'exercice en cours | 79 |
| Chapitre 13. Prévisions ou estimations du bénéfice | 80 |

| | |
|--|------------|
| Chapitre 14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale | 81 |
| 14.1. Membres du Directoire et membres du Conseil de Surveillance | 81 |
| 14.2. Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale | 83 |
| Chapitre 15. Rémunérations et avantages | 84 |
| 15.1. Rémunérations des membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance | 84 |
| 15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la société ou ses filiales aux fins de versement de pensions de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux | 84 |
| 15.3. État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société réalisées au cours de l'exercice écoulé | 84 |
| Chapitre 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction | 85 |
| 16.1. Direction de la société | 85 |
| 16.2. Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société ou l'une de ses filiales | 85 |
| 16.3. Conseil de Surveillance et Comités d'audit – gouvernement d'entreprise | 85 |
| 16.4. Gouvernance | 85 |
| 16.5. Contrôle interne | 85 |
| 16.6. Information requise par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce | 88 |
| 16.7. Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise | 88 |
| 16.8. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Conseil de Surveillance de la société Groupe LDLC | 123 |
| Chapitre 17. Salariés | 124 |
| 17.1. Nombre de salariés et répartition par société au titre des trois derniers exercices | 124 |
| 17.2. Participations et stock-options des organes d'administration et de direction | 125 |
| 17.3. Accords prévoyant une participation des salariés au capital de la société | 125 |
| 17.4. Accords d'intéressement et de participation de la société | 125 |
| Chapitre 18. Principaux actionnaires | 126 |
| 18.1. Évolution de la répartition du capital de la société au cours des trois derniers exercices | 126 |
| 18.2. Déclarations de franchissements de seuils publiées depuis le 31 mars 2018 | 127 |
| 18.3. Existence de droits de vote différents | 127 |
| 18.4. Contrôle de la société | 127 |
| 18.5. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle | 128 |
| 18.6. Informations sur l'évolution et la situation boursière | 128 |
| Chapitre 19. Opérations avec des apparentés | 129 |
| 19.1. Opérations avec des apparentés conclues par la société durant les trois derniers exercices | 129 |
| 19.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 | 130 |

| | |
|--|------------|
| Chapitre 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | 131 |
| 20.1. États financiers consolidés au 31 mars 2018 | 131 |
| 20.2. Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour l'exercice clos le 31 mars 2018 | 178 |
| 20.3. Informations financières pro-forma | 182 |
| 20.4. Comptes sociaux de Groupe LDLC pour l'exercice clos le 31 mars 2018 | 182 |
| 20.5. Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2018 | 206 |
| 20.6. Date des dernières informations financières | 210 |
| 20.7. Politique de distribution des dividendes | 210 |
| 20.8. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018 | 210 |
| 20.9. Dépenses non déductibles fiscalement de la société | 210 |
| 20.10. Décomposition des dettes fournisseurs et créances clients de la société par date d'échéance | 211 |
| 20.11. Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la société | 213 |
| 20.12. Procédures judiciaires et d'arbitrage | 214 |
| 20.13. Changement significatif de la situation financière ou commerciale | 214 |
| Chapitre 21. Informations complémentaires | 215 |
| 21.1. Capital social | 215 |
| 21.2. Acte constitutif et statuts | 219 |
| Chapitre 22. Contrats importants | 226 |
| 22.1. Contrat de crédit en date du 31 mars 2016 tel que modifié par avenants en date des 16 mai 2017 et 19 janvier 2018 | 226 |
| 22.2. Contrat de crédit-bail immobilier en date du 30 novembre 2015 | 226 |
| Chapitre 23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts | 227 |
| Chapitre 24. Documents accessibles au public | 228 |
| Chapitre 25. Informations sur les participations | 229 |

| | |
|--|------------|
| Chapitre 26. Rapport social, environnemental et sociétal | 230 |
| 26.1. Emploi | 230 |
| 26.2. Organisation du travail | 238 |
| 26.3. Relations sociales | 239 |
| 26.4. Santé et sécurité | 241 |
| 26.5. Formation | 244 |
| 26.6. Égalité de traitement | 245 |
| 26.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et à l'abolition effective du travail des enfants | 247 |
| 26.8. Politique générale en matière environnementale | 247 |
| 26.9. Pollution | 248 |
| 26.10. Économie circulaire | 248 |
| 26.11. Changement climatique | 250 |
| 26.12. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional et sur les populations riveraines ou locales | 251 |
| 26.13. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines | 251 |
| 26.14. Sous-traitance et fournisseurs | 253 |
| Chapitre 27. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales | 257 |
| 27.1. Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion (Groupe LDLC) | 257 |
| 27.2. Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion (société Groupe LDLC) | 260 |
| Chapitre 28. Rapport spécial relatif aux attributions gratuites d'actions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 septembre 2018 (article L.225-197-4 du Code de Commerce) | 263 |
| Chapitre 29. Tables de concordance | 267 |

CHAPITRE 1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie, Directeur Général de Groupe LDLC.

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion contenu dans le présent document de référence, comme précisé dans la table de concordance figurant en section 29, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des

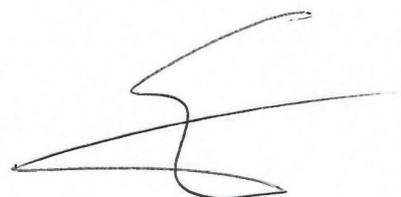
entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Le 13 juillet 2018

Olivier Villemonte de la Clergerie

Directeur Général



CHAPITRE 2. **CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**

2.1. **COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES**

Cap Office, représenté par Monsieur Christophe Reymond, 12 quai du Commerce, 69009 Lyon.

Date de nomination : 28 septembre 2012

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2018

Lors de sa réunion en date du 13 juin 2018, le Directoire de la société a décidé, après avoir recueilli un avis favorable du Comité d'audit de la société, de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle, appelée à se réunir le 28 septembre 2018, une proposition de renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société Cap Office.

Cap Office est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Lyon.

Pricewaterhousecoopers Services France, représenté par Monsieur Nicolas Brunetaud, Grand Hôtel Dieu, 3 cours du Midi, 69002 Lyon.

Date de renouvellement du mandat : 27 septembre 2013

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2019

Pricewaterhousecoopers Services France est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Lyon.

2.2. **COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS**

Vregille Audit & Conseil, représenté par Monsieur Christophe Courlet de Vregille, 42 allée Jules Verne, 78170 La Celle-Saint-Cloud.

Date de renouvellement du mandat : 27 septembre 2013

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2019

Vregille Audit & Conseil est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Fabrice Goenaga, 12 quai du Commerce, 69009 Lyon.

Date de nomination : 28 septembre 2012

Durée du mandat : 6 exercices

Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2018

Lors de sa réunion en date du 13 juin 2018, le Directoire de la société a décidé, après avoir recueilli un avis favorable du Comité d'audit de la société, de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle, appelée à se réunir le 28 septembre 2018, une proposition de renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Fabrice Goenaga.

Fabrice Goenaga est membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Lyon.

CHAPITRE 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières publiées présentées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2018, 2017 et 2016, préparés conformément aux normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

Les données financières présentées ci-dessous doivent être lues en parallèle avec les états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2018, 2017 et 2016.

3.1. DONNÉES PROVENANT DES COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|--|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 472 101 | 479 878 | 320 719 |
| Marge brute | 80 304 | 77 429 | 55 755 |
| Taux de marge brute en % du chiffre d'affaires ⁽¹⁾ | 17,0% | 16,1% | 17,4% |
| Résultat opérationnel courant ⁽²⁾ | 10 266 | 13 417 | 13 815 |
| Taux de marge opérationnelle en % du chiffre d'affaires ⁽³⁾ | 2,2% | 2,8% | 4,3% |
| Résultat opérationnel | 8 693 | 13 405 | 13 232 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 7 710 | 12 456 | 13 078 |
| Résultat net global | 5 285 | 8 458 | 7 131 |
| Résultat net part du Groupe | 5 440 | 8 115 | 7 941 |
| Résultat net par action (en euros) | 0,88 | 1,32 | 1,43 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 0,88 | 1,32 | 1,43 |
| EBITDA ⁽⁴⁾ | 14 637 | 17 910 | 15 027 |

(1) Le taux de marge brute en % du chiffre d'affaires correspond au rapport de la marge brute sur le chiffre d'affaires.

(2) Conformément à la recommandation CNC 2013 R.03, le résultat opérationnel courant correspond au cumul des produits d'exploitation courants sur lequel sont déduites les charges d'exploitation courantes.

(3) Le taux de marge opérationnelle en % du chiffre d'affaires correspond au rapport du résultat opérationnel courant sur le chiffre d'affaires.

(4) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions incluses dans le résultat opérationnel courant (voir note 1.4 des états financiers consolidés du 31 mars 2018).

3.2. DONNÉES PROVENANT DES BILANS CONSOLIDÉS

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|--|------------|------------|------------|
| Actifs non courants | 94 536 | 50 789 | 54 361 |
| Actifs courants | 157 712 | 119 980 | 108 312 |
| Capitaux propres | 60 712 | 54 878 | 49 048 |
| Passifs non courants | 76 591 | 44 889 | 35 934 |
| Passifs courants | 114 944 | 71 002 | 77 691 |
| <i>Dettes financières</i> | 83 014 | 46 549 | 51 110 |
| <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | 31 593 | 10 613 | 8 107 |
| Trésorerie nette ⁽¹⁾ | (51 422) | (35 937) | (43 003) |

(1) La trésorerie nette correspond à l'endettement financier diminué de la trésorerie.

3.3. CALCUL DU TAUX D'ENDETTEMENT (DONNÉES PROVENANT DES BILANS CONSOLIDÉS)

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|
| Dettes financières | 83 014 | 46 549 | 51 110 |
| Trésorerie à la clôture | 31 593 | 10 613 | 8 107 |
| Endettement net | 51 422 | 35 937 | 43 003 |
| Capitaux propres sans provisions R&C | 60 712 | 54 878 | 49 048 |
| Taux d'endettement net ⁽¹⁾ | 84,70% | 65,48% | 87,68% |

(1) Le taux d'endettement net correspond au rapport de l'endettement net sur les capitaux propres (hors provisions).

3.4. DONNÉES PROVENANT DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|--|------------|------------|------------|
| Capacité d'autofinancement avant impôt | 12 260 | 17 083 | 14 360 |
| Variation du BFR | 21 168 | (1 429) | (301) |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | 30 887 | 11 206 | 8 925 |
| Flux nets de trésorerie liés aux investissements | (43 610) | (1 880) | (39 162) |
| Flux nets de trésorerie liés aux financements | 33 815 | 4 468 | 36 041 |

3.5. CALCUL DE L'EBITDA (DONNÉES PROVENANT DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE)

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|--|------------|------------|------------|
| Résultat net | 5 440 | 8 134 | 7 941 |
| Dot. & rep. aux amortissements et provisions | (4 372) | (4 493) | (1 212) |
| Autres produits et charges opérationnels | (1 573) | (12) | (583) |
| Coût de l'endettement financier net | (1 094) | (953) | (157) |
| Autres produits et charges financières | 111 | 3 | 2 |
| Charge d'impôt | (2 270) | (4 322) | (5 137) |
| EBITDA | 14 637 | 17 910 | 15 027 |

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions comptabilisées en résultat courant.

CHAPITRE 4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la société. Dans le cadre de la préparation du présent document de référence, la société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés synthétiquement ci-dessous.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

4.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ ET AUX CLIENTS

Le Groupe est susceptible d'être exposé au risque d'impayés en raison notamment des caractéristiques mêmes du marché de particuliers auquel s'adresse la société, qui génère une multitude de petites créances, pouvant être difficiles à recouvrer à l'unité.

Un service de relances clients a été mis en place afin de minimiser au maximum le risque d'impayé qui est déjà faible de par la structure de l'entreprise, environ 75% du chiffre d'affaires étant réalisés auprès des clients particuliers qui payent principalement au moment de l'expédition de la commande.

Le nombre de fraudes à la carte bancaire est également très limité (moins de 4 pour 1 000 en 2017). Pour toujours mieux se prémunir contre ce risque, le Groupe a également mis en place, en interne, des systèmes de contrôle avant de valider les commandes et une démarche d'amélioration continue.

Le Groupe a recours à une société d'assurance-crédit afin de minimiser le risque des clients professionnels.

Une augmentation significative des impayés pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

4.2. RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DE LA CONSOMMATION

La conjoncture économique a peu d'impact sur la consommation des ménages en matière de matériel High-Tech qui reste l'un des secteurs les plus favorisés par les consommateurs. Il est cependant à noter que l'évolution du dollar US ou des composants comme les puces mémoires, dont le prix peut être amené à varier de façon significative cycliquement, sont des éléments importants dans le cadre du secteur High-Tech. Ils peuvent avoir un effet de ralentissement sur le niveau d'activité du Groupe comme nous l'avons connu sur l'ensemble de l'exercice écoulé. En effet, concernant le dollar US, l'ensemble des

produits (même ceux achetés en euros) est impacté à un moment donné par cette évolution. La société gère ce risque commercial en étant capable d'ajuster très rapidement ses prix de ventes pour se réadapter à la réalité du marché, ainsi qu'en faisant varier son niveau de stock lorsque cela est nécessaire pour étaler l'évolution de la devise dans le temps.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

4.3. RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS, CESSIONS ET AUTRES OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

La société a procédé et pourrait continuer à procéder à des opérations de croissance externe, quelles qu'en soient leurs modalités juridiques, au travers notamment d'acquisitions d'activités ou de sociétés, ou de fusions, de taille variable, dont certaines pourraient être significatives à l'échelle du Groupe.

Ces opérations de croissance externe impliquent des risques et notamment les suivants : (i) les hypothèses des plans d'affaires sous-tendant les valorisations des entités cibles peuvent ne pas se vérifier, en particulier concernant les synergies et l'évaluation de la demande commerciale ; (ii) la société pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises ou fusionnées, de leurs technologies, gammes de produits et salariés ; (iii) la société pourrait ne pas être en mesure de retenir certains salariés, clients ou fournisseurs clés des sociétés acquises ; (iv) la société pourrait être contrainte ou souhaiter mettre fin à des relations contractuelles préexistantes à des conditions financières

coûteuses et/ou défavorables ; (v) la société pourrait accroître son endettement en vue de financer ces opérations de croissance externe ; (vi) la société pourrait être amenée à faire un appel à un ou plusieurs investisseurs moyennant l'émission d'actions ou de valeurs mobilières nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour financer tout ou partie des besoins correspondants entraînant une dilution complémentaire pour les actionnaires et (vii) la société pourrait être contrainte de céder des activités ou de limiter la croissance de certaines activités afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations, notamment au titre de la réglementation sur la concurrence.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

4.4. RISQUE DE VARIATION DE PRIX

Le secteur de l'informatique est un secteur qui connaît de fortes variations de prix pouvant provenir d'une évolution du cours du dollar US ou encore d'un composant clé comme la mémoire. Le Groupe est donc exposé au risque de variation de prix.

Le Groupe a mis en place des outils d'analyse de rotation des stocks afin d'optimiser la gestion des approvisionnements et la gestion des stocks (voir note 2.4.1.2 des états financiers consolidés).

4.5. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les sites du Groupe sont administrés par la société, dans des Datacenter spécialisés, qui en assure la maintenance et la sécurité, avec la mise en place de systèmes de protection contre les attaques informatiques (anti-virus, firewall), de sauvegardes permettant la récupération de données informatiques, de systèmes informatiques redondants afin de faire face à une défaillance matérielle et d'un système de paiement sécurisé en partenariat avec les banques partenaires.

Une fragilité ou une défaillance de ces systèmes pourrait perturber la conduite des opérations avec des impacts potentiellement importants sur les performances

commerciales et financières notamment au niveau des sites Internet, des systèmes de commandes et d'encaissement et plus particulièrement lors des pics d'activité comme en fin d'année.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

4.6. RISQUES LIÉS AUX STOCKS ET AU TRANSPORT

Les trois risques relatifs aux stocks sont : la destruction par incendie, la rupture sur certains produits et enfin la démarque inconnue (vol ou casse).

Le risque d'incendie est le risque majeur auquel est confronté le Groupe car la destruction des stocks signifierait l'arrêt des expéditions. Outre la souscription de polices d'assurances multi-risques professionnelles, le Groupe a adopté une politique active de prévention des risques liés aux stocks et à la démarque inconnue, avec la mise en place de mesures et d'outils adéquats : surveillance par vidéo, alarmes, détecteurs, extincteurs, contre le risque majeur d'incendie, le risque de vol et de casse.

De plus, depuis la reprise de Materiel.net ce risque a été minimisé puisque si l'un des deux centres logistiques du Groupe venait à être défaillant, le deuxième site pourrait être utilisé afin de prendre le relais pour l'ensemble des expéditions.

Concernant le cas de rupture de stocks, le Groupe afin de s'en prémunir a mis en place un logiciel spécifique très performant qui permet d'optimiser la gestion des stocks et d'éviter, au maximum, les ruptures. Les seuls cas de ruptures de stocks auxquels a été confronté le Groupe venaient de l'indisponibilité des composants chez le fournisseur.

En termes de transport, le Groupe a diversifié ses prestataires et utilise à la fois les services de La Poste mais également ceux de compagnies de transport privées, atténuant ainsi les risques liés à des grèves. Le véritable risque viendrait de conditions météorologiques extrêmes (neige, pluies) qui ne permettraient pas d'acheminer les livraisons. Cependant avec désormais deux sites logistiques l'un à côté de Lyon et l'autre à Nantes, le Groupe a la capacité de faire face à ce risque.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

4.7. RISQUES FOURNISSEURS

Le Groupe s'approvisionne chez de nombreux fournisseurs, la plupart étant des grossistes. Il n'existe aucune dépendance spécifique vis-à-vis de l'un d'entre eux. Par contre, le Groupe peut délibérément choisir de privilégier un partenaire auprès de qui les conditions commerciales (prix, délais, qualité,...) sont les plus avantageuses.

Le marché auquel s'adresse le Groupe LDLC connaît certains effets de mode. Dans ce cas, si le Groupe devait connaître des difficultés d'approvisionnement le problème serait identique chez ses concurrents. Les volumes commandés par le Groupe, renforcé par l'entrée dans le périmètre de Materiel.net, et sa place de leader du High-Tech en France donnent au Groupe une position particulière et significative auprès de ses fournisseurs.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, le principal fournisseur du Groupe LDLC a représenté environ 15% des approvisionnements et les 10 premiers environ 55%.

Une dégradation des relations du Groupe avec ses principaux fournisseurs, un durcissement des conditions exigées par ces derniers, ou le non-renouvellement ou la résiliation anticipée des principaux contrats de fournitures de marchandises ou de services du Groupe pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

4.8. RISQUES JURIDIQUES, RÉGLEMENTATIONS ET LITIGES

Risque lié à la propriété intellectuelle

Le Groupe LDLC est propriétaire de différentes marques déposées en France ou dans les pays où le Groupe les exploite ou est susceptible de les exploiter. La disponibilité des marques et des noms de domaine associés fait l'objet de recherches d'antériorité qui ne peuvent, compte tenu de particularités, totalement exclure les risques de contestations par des tiers, détenteurs de droits sur des signes similaires.

Il est procédé régulièrement à la vérification de la régularité et du suivi des droits de propriété intellectuelle du Groupe et des actifs nécessaires à l'exploitation des activités du Groupe. Ces vérifications permettent aussi de se protéger du risque de non-respect de la propriété intellectuelle par des tiers.

L'ensemble des logiciels dont la société est propriétaire constitue un actif-clé du Groupe. Leurs qualités de développement et leur parfaite adéquation à l'activité sont déterminantes dans la capacité du Groupe à absorber régulièrement des volumétries croissantes.

Cependant, le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle seront efficaces ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Risque lié à la réglementation et son évolution

Dans le cadre de son activité transversale le Groupe est soumis à de nombreuses réglementations, notamment, loi numérique, urbanisme, établissement recevant du public, réglementation logistique, consommation, protection des données. Il convient de suivre régulièrement ces dernières afin de s'assurer d'être en conformité.

L'ouverture et l'agrandissement des boutiques peuvent être soumis à des procédures d'autorisations administratives du fait de l'évolution de ces dernières.

Le Groupe est également soumis à l'évolution régulière de la réglementation relative à la vente à distance en tenant compte des nouveaux usages (délai de rétractation, médiation, paiement à distance) et ainsi qu'à la loi « Informatique et Libertés », concernant la protection des données personnelles de ses clients et notamment la mise en place de la réglementation GPDR.

Le respect de ces dispositifs pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité (notamment baisse des prix, réduction des marges, perte de parts de marché), la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

De plus des sanctions financières et/ou la publication de ces sanctions pourraient être prononcées contre le Groupe si la mise en conformité du Groupe n'était pas jugée suffisamment robuste ce qui pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Risques litiges

Le Groupe peut régulièrement faire l'objet de litiges et de plaintes ou être impliqué dans un litige, une procédure d'arbitrage ou tout autre contentieux de même nature.

En cas de réclamations formulées à l'encontre du Groupe émanant d'un ou plusieurs de ses cocontractants, ou de toute autre partie intéressée, de telles réclamations, quel que soit leur fondement, peuvent nuire à l'activité du Groupe, à ses résultats d'exploitation et à ses perspectives.

Les litiges sont gérés par différents services du Groupe, en collaboration avec des cabinets d'avocats.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage actuellement en cours à laquelle le Groupe serait partie qui soit susceptible d'avoir ou qui ait eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

Nous vous rappelons que la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale qui porte sur les exercices 2009-2010 à 2012-2013. Cette vérification a donné lieu à des propositions initiales de rectifications puis à des réponses suite aux observations de la société. Les propositions de rectifications portaient sur la CFE et la taxe foncière. Malgré les arguments présentés en défense, la société s'est vue rejeter de ses requêtes. Le montant payé par la société de 1 238 milliers d'euros a été comptabilisé en autres charges opérationnelles au 31 mars 2018 (nous vous invitons à vous reporter à la note 2.1 des annexes aux comptes consolidés et sociaux).

4.9. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité du Groupe est étroitement et régulièrement apprécié par le Groupe à l'aide de reportings financiers périodiques.

L'exposition au risque de liquidité est détaillée dans les notes 2.4.4, 3.10 et 3.14 des états financiers consolidés. Par ailleurs nous vous invitons à vous référer à la section 10.1 et plus particulièrement au tableau relatif aux échéances de la dette financière du Groupe au 31 mars 2018.

Les nantissements mis en place dans le cadre des financements octroyés sont détaillés dans la note 5.2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Financement du Groupe

Dans le cadre du financement de sa croissance externe et de son activité, la société a mis en place, le 31 mars 2016, un contrat de crédit avec un pool bancaire regroupant cinq banques (nous vous invitons à vous reporter au chapitre 22 du présent document de référence).

Le contrat de crédit comporte des clauses usuelles pour ces types de financement, à savoir des engagements financiers, des engagements restrictifs généraux et des cas d'exigibilité anticipée.

Les engagements du Groupe au titre du contrat de crédit réduisent la flexibilité du Groupe dans la conduite de ses activités, mais sans que cette liste soit exhaustive, quant à la réalisation de certaines opérations d'investissements, la modification de la structure financière du Groupe y compris son endettement.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de respecter certaines de ses obligations au titre du contrat de crédit et en particulier les clauses restrictives, notamment en raison de circonstances affectant les marchés ou les activités du Groupe. Un manquement à l'une de ces clauses, notamment celles de covenants, pourrait constituer un cas de défaut au titre du contrat de crédit, au titre duquel l'agent du contrat

de crédit pourrait, et devrait à la demande des prêteurs, (i) annuler avec effet immédiat les engagements de chaque prêteur, (ii) prononcer l'exigibilité anticipée de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de crédit (incluant les intérêts courus sur celles-ci et tous autres montants dus en vertu du contrat de crédit).

En cas d'exigibilité anticipée des sommes dues au titre du contrat de crédit, le Groupe pourrait faire face à une insuffisance de trésorerie. Cette situation pourrait avoir un impact négatif significatif sur l'image, l'activité, les résultats, les perspectives, la situation financière et le patrimoine du Groupe.

Au 31 mars 2018, l'ensemble des ratios financiers relatifs à ce contrat de crédit était respecté (voir section 10.4.1 du présent document de référence).

L'ensemble des termes et conditions des lignes de financement du Groupe est détaillé dans la note 3.14 des états financiers consolidés.

Gestion centralisée de la trésorerie

Depuis mars 2017, la société Groupe LDLC a conclu avec l'ensemble de ses filiales une convention de gestion de trésorerie centralisée pour une durée d'un an, reconductible tacitement par nouvelles périodes d'un an. Les nouvelles filiales de la société Groupe LDLC sont intégrées au fur et à mesure à cette même convention. Cette convention a pour objet la centralisation de la gestion de la trésorerie du Groupe de façon à favoriser la coordination et l'optimisation de l'utilisation des excédents de trésorerie ou de la couverture des besoins de trésorerie appréciés globalement au niveau du Groupe.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.10. RISQUE DE GARANTIE PRODUITS

La conformité aux réglementations des produits du Groupe sont des éléments importants pour lesquels une prise en compte insuffisante pourrait avoir des impacts potentiellement négatifs sur la réputation, les activités et la performance financière du Groupe ainsi que des conséquences judiciaires.

Une provision de 126 milliers d'euros a été constituée afin de prendre en compte :

- des coûts probables du service après-vente résultant des ventes de marchandises suite à l'extinction de la garantie des fournisseurs ;
- de la garantie contractuelle accordée aux clients sur les ventes de marchandises qui a été portée à 2 ans depuis mars 2008, 5 ans depuis fin 2009 ou 3 ans depuis décembre 2016 selon l'option choisie par le client.

4.11. POLITIQUE D'ASSURANCE

La politique d'assurance du Groupe LDLC est notamment basée sur l'identification des risques assurables à travers une revue régulière des risques existants et émergents, en étroite collaboration avec les opérationnels et la Direction du Groupe, et accompagnés par des courtiers.

Cette politique vise à maintenir ou améliorer la protection du patrimoine, de la clientèle et des collaborateurs du Groupe, tout en maîtrisant les coûts.

La société centralise sa politique d'assurance pour garantir une cohérence, une mutualisation des couvertures d'assurance et bénéficier des économies d'échelle, lorsque la réglementation et les contraintes opérationnelles le permettent. Toute nouvelle société créée en cours d'année est immédiatement couverte dans le cadre du programme d'assurance Groupe aux mêmes termes et conditions. Le groupe OLYS dispose encore de sa propre politique d'assurance et devrait être intégré aux polices du Groupe LDLC, conformément à sa politique.

L'ensemble des polices d'assurances a été conclu avec des compagnies d'assurance ayant la capacité d'en assumer les garanties. En général, les polices d'assurances sont révisées en moyenne tous les 3 ans.

Responsabilité civile

Cette police a été révisée cette année et a permis de profiter d'une meilleure couverture et de bénéficier d'un meilleur taux.

Groupe LDLC a diverses activités qu'il a assurées en garantissant la responsabilité d'exploitation à hauteur de 10 000 000 d'euros par sinistre et la responsabilité professionnelle à hauteur de 3 000 000 d'euros par année d'assurance.

4.12. RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe considère ne pas être exposé à un risque de crédit significatif de par la masse importante de clients.

Toutefois, le développement de ses activités en *BtoB* et en franchise pourrait l'exposer à ce risque et donc avoir des conséquences sur la situation financière du Groupe. Le risque est toutefois maîtrisé grâce à la mise en place de procédures internes permettant de contrôler et limiter considérablement ces risques.

Multirisques entreprise et multirisques environnement

Groupe LDLC assure tous ses locaux avec une garantie dommages aux biens et la perte d'exploitation consécutive, pour les risques usuels tels que l'incendie, inondation, vol, etc... avec une limitation contractuelle à hauteur de 130 000 000 d'euros par sinistre.

Groupe LDLC assure également ses risques environnementaux que ce soit en responsabilité civile « atteintes à l'environnement », responsabilité environnementale, frais de dépollution du site et frais de prévention de dommages garantis.

Responsabilité des dirigeants

Groupe LDLC a souscrit à une police d'assurance responsabilité des dirigeants à hauteur de 5 000 000 d'euros par année d'assurance. Elle garantit la responsabilité civile, les frais de défense ainsi que d'autres extensions de garantie.

Hommes clés

Groupe LDLC a souscrit à une garantie d'un capital décès et de perte totale et irréversible d'autonomie pour Messieurs Laurent de la Clergerie et Olivier de la Clergerie.

Transport de marchandises

La police d'assurance transport du Groupe LDLC couvre les dommages aux marchandises transportées quel que soit le mode de transport, maritime, fer, air ou routier. Ce contrat garantit les risques de transport jusqu'à 600 000 euros par évènement.

Des éléments d'information complémentaires relatifs aux risques de crédit figurent dans les notes des états financiers consolidés (note 2.4.2).

4.13. RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

Le positionnement très spécifique du Groupe LDLC en tant que distributeur spécialisé lui permet de minimiser fortement le risque de concurrence de la part d'acteurs généralistes qui n'offrent pas la même expertise, ni la même profondeur de son catalogue de produits. Ces dernières années, un mouvement de concentration et disparation de certains acteurs de la vente en ligne de matériel informatique ou électronique a eu lieu notamment par le rachat de certaines marques par des acteurs de la distribution traditionnelle. Le Groupe LDLC a réagi et participé à cette concentration

en rachetant en mars 2016 la totalité du capital social de Domisys (marque Materiel.net), son principal compétiteur. Le rachat de la société OLYS en janvier 2018 est là encore venu renforcer le positionnement de spécialiste du Groupe LDLC notamment sur l'environnement Apple dans le monde professionnel.

Toutefois, l'augmentation de l'intensité concurrentielle pourrait avoir des effets défavorables significatifs sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière, les parts de marché et les perspectives du Groupe.

4.14. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA FRANCHISE

Afin de garantir l'image du Groupe, les franchisés sont sélectionnés selon une grille de critères très rigoureuse, sont accompagnés à la création de leur(s) boutique(s) avec une formation au management, à la vente, au service après-vente, etc.

L'accompagnement et le suivi de ces différents franchisés peuvent avoir un impact sur les performances financières et opérationnelles, et sur la réputation du Groupe au cas où

les pratiques des franchisés ne seraient pas conformes aux réglementations, aux standards ou aux valeurs du Groupe.

Dans ce contexte, une cellule dédiée au suivi des franchisés a été mise en place. Ce dispositif permet ainsi de garantir le bon déroulement des relations contractuelles ainsi que le respect de l'ensemble des obligations des franchisés concernant notamment le service apporté et la qualité de l'image de la marque.

4.15. RISQUE DE CHANGE

Le Groupe exerce son activité à l'international, et réalise la grande majorité de ses ventes dans la devise de l'euro. En revanche, le Groupe s'approvisionne en dollar américain pour une partie de ses achats de marchandises. Les principales sources de risque de change transactionnel du Groupe sont donc liées aux achats de marchandises réalisés en dollar américain.

Les variations des devises représentent un enjeu de compétitivité à gérer au mieux. La politique de gestion du

risque de change du Groupe consiste à réduire le risque de change en sécurisant les politiques de prix et les marges brutes. La volatilité des parités conduit le Groupe à adapter en permanence sa politique tarifaire, et donc à ajuster ses prix de ventes. Le Groupe a recours également à des contrats de change à terme pour couvrir une partie de ses achats en dollar.

Les détails relatifs aux risques de change sont traités dans les notes des états financiers consolidés (note 2.4.1.1).

4.16. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Pour les besoins de son développement et de sa politique d'investissements, le Groupe a recours à différentes formes de financement (emprunts bancaires, crédit renouvelable...).

La part de l'endettement financier à taux variable représente 40% de la dette totale dont 94% sont couverts par des instruments financiers (contrats SWAP et CAP).

Le Groupe a réalisé une analyse de sensibilité afin de mesurer l'impact sur le résultat d'une variation de taux sur les emprunts. Une variation de 0,50 point de base des taux d'intérêts aurait un impact sur le résultat consolidé avant impôt du Groupe au 31 mars 2018 de 449 milliers d'euros.

Les détails relatifs aux risques de taux sont traités dans les notes aux états financiers consolidés (notes 2.4.3, 3.14 et 3.16).

CHAPITRE 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1. Dénomination sociale de la société

La société a pour dénomination sociale : Groupe LDLC

5.1.2. Lieu et numéro de l'enregistrement de la société

La société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro unique d'identification 403 554 181.

Le Code NAF de la société est le 4791B.

5.1.3. Date de constitution et durée

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon le 25 janvier 1996 pour une durée de 99 ans arrivant à expiration le 25 janvier 2095, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4. Siège social de la société, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la société est situé à :
Limonest (69578) au 2, rue des Érables – CS 21035
Téléphone : 04 72 52 37 77

La société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

La société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

5.1.5. Historique de la société

Le Groupe LDLC a été créé en 1996 par Laurent de la Clergerie, actuel Président du Groupe, très vite rejoint par son frère Olivier et sa sœur Caroline. Dès 1997, les premières ventes en e-commerce sont réalisées avec le lancement du site LDLC.com, depuis cette date, le Groupe s'est essentiellement développé par croissance organique et externe avec le développement des ventes *BtoC* puis *BtoB*.

> **1997** : le site marchand www.ldlc.com est lancé en juillet, il se spécialise dès sa création sur la vente aux particuliers de composants informatiques de qualité et à des prix compétitifs.

> **1998/1999** : ouverture d'un show-room à Lyon afin de créer un lieu d'échange et d'assurer une implantation physique où les particuliers peuvent être accueillis et renseignés. Dans le même temps, le catalogue produits s'enrichit de nouveaux produits (logiciels, solutions de configuration, jeux et consoles,...).

Fin 1999, le site LDLC.com cumule 50 000 visiteurs et 12 000 abonnés pour un chiffre d'affaires de 3,4 millions d'euros.

> **2000** : inscription en avril des actions LDLC au Marché Libre de la Bourse de Paris avec une augmentation de capital de 3,4 millions d'euros.

Lancement d'une hotline ouverte 5j/7.

Acquisition par voie d'apport de 100% de la société Hardware.fr, 1^{er} site français de contenu informatique (+ d'un million de visites par mois) ceci afin d'étoffer le service offert aux clients mais également de rendre encore plus visible la marque LDLC auprès des 81 500 membres Hardware.fr.

> **2001/2002** : lancement du site www.ldlc-pro.com dédié aux ventes aux professionnels et du site www.textorm.com offrant un catalogue en ligne mais les ventes se faisant par téléphone. Mise en ligne d'une nouvelle version du site www.ldlc.com. Le catalogue produits compte déjà plusieurs milliers de références (portables, périphériques, connectique,...).

L'année 2002 voit le lancement des versions belge et suisse du site www.ldlc.com.

> **2003/2004** : création en janvier 2004 de la société DLP Connect (80% du capital) spécialisée dans le câblage électrique réseaux afin d'étendre l'offre de services aux clients professionnels.

Accélération de la croissance avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 83 millions d'euros au 31 mars 2004, ce qui conduit le Groupe à se transférer en mars 2004 sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

> **2005 à 2007** : les volumes de commandes devenant tellement importants, le Groupe crée une plateforme logistique intégrée à Saint-Quentin-Fallavier en Isère (près de Lyon) et développe très rapidement son propre système informatique pour pallier aux problématiques rencontrées avec les fournisseurs de systèmes d'information.

En 2006, le Groupe décide de se doter d'une deuxième boutique à Paris-Beaugrenelle (15^{ème}).

À l'écoute des bonnes idées, le Groupe lance la société Anikop, spécialiste des titres prépayés.

> **2008 à 2012** : le Groupe LDLC poursuit la diversification de son offre avec le lancement du site www.Maginea.com dédié essentiellement à l'équipement de la maison et à son extérieur.

Devant le succès remporté également par les boutiques, et persuadé que le développement d'un réseau de magasins va de pair avec le développement des sites de ventes online, le Groupe étudie la manière de déployer ses magasins dans toute la France.

> **2013** : afin de tester le concept de magasin hors d'une grande ville, le Groupe ouvre une boutique à Villefranche-sur-Saône.

Le cap des 200 millions d'euros de chiffre d'affaires est atteint.

> **2014/2015** : le test de Villefranche-sur-Saône ayant été largement concluant, le Groupe LDLC décide de lancer son réseau de magasins via des franchisés et dans certains cas avec des boutiques en propre.

Dans le même temps, le Groupe décide d'ouvrir son École. L'École LDLC a pour objectif de former les futurs cadres du numérique. D'une durée de 3 ans, le cursus s'articule autour de quatre piliers : Technologie & Usages, Acteurs & Vecteurs de Communication, Vie de l'Entreprise et Perspectives & Réalités.

Lancement du site www.larmoiredebébé.com dédié à la vente online d'articles de puériculture.

> **2016** : le 31 mars 2016, le Groupe LDLC rachète 100% du capital de la société Domisys, le site www.Materiel.net, spécialiste de la vente sur Internet de matériel informatique, High-Tech et multimédia. Au 31 décembre 2015, son chiffre d'affaires s'était établi à 147,1 millions d'euros.

L'acquisition d'un montant global de 39,2 millions d'euros a été financée en partie en cash (22,7 millions d'euros) et, pour le solde, par la remise de 117 079 actions auto-détenues et de 574 732 actions nouvelles émises sur la base d'une valeur unitaire de l'action LDLC.com de 23,86 euros.

Domisys, intégrée au 31 mars 2016, a vu son activité consolidée à compter du 1^{er} avril 2016 (date d'ouverture de l'exercice social du Groupe LDLC).

> **2017/2018** : création de la filiale LDLC Event agence de communication spécialisée dans le sport électronique.

Création d'une Gaming House près de Paris pour les membres de sa Team LDLC. Ce nouveau lieu de vie permet aux équipes de se réunir pour préparer leurs compétitions.

Construction du nouveau siège social à Limonest avec 7 000 m² de bâtiment pour un emménagement réalisé en septembre 2017. Cela a permis de créer un véritable Campus avec la présence de L'École LDLC sur le site.

Franchissement du cap des 25 boutiques sur le réseau LDLC.com avec l'ouverture de Vienne et Strasbourg.

Le 25 janvier 2018, le Groupe LDLC a finalisé l'acquisition de 100% du capital du groupe OLYS qui exploite notamment les enseignes BIMP, GDA i-Tribu, distributeurs Apple pour les professionnels et les particuliers. Le groupe OLYS est consolidé au 31 mars 2018.

Ouverture de la 1^{ère} boutique physique L'Armoire de Bébé en avril 2018.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | Dont acquisition groupe OLYS (variation de périmètre) | 31/03/2017 | 31/03/2016 | Dont acquisition groupe Materiel.net (variation de périmètre) |
|---|---------------|---|--------------|---------------|---|
| Immobilisations incorporelles | 18 859 | 15 048 | 355 | 28 420 | 28 222 |
| <i>dont écarts d'acquisition nets</i> | 13 891 | 13 891 | 0 | 19 723 | 19 723 |
| <i>dont concessions, brevets, licences</i> | 453 | 263 | 139 | 227 | 199 |
| <i>dont droit au bail</i> | 1 219 | 889 | 0 | 170 | 0 |
| <i>dont marque</i> | 0 | - | 0 | 8 300 | 8 300 |
| <i>dont autres immobilisations incorporelles</i> | | | 216 | | |
| <i>dont immobilisations incorporelles en cours</i> | 3 295 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 31 933 | 5 586 | 1 509 | 25 693 | 24 116 |
| <i>dont terrain</i> | 1 995 | | 0 | 1 386 | 1 386 |
| <i>dont constructions</i> | 20 647 | 807 | 0 | 14 204 | 14 204 |
| <i>dont installations et agencements</i> | 4 481 | 2 552 | 714 | 4 079 | 3 534 |
| <i>dont matériel</i> | 239 | 15 | 46 | 4 452 | 4 276 |
| <i>dont matériel de transport</i> | 338 | 338 | | | |
| <i>dont matériel de bureau et mobilier</i> | 3 036 | 1 814 | 657 | 1 350 | 671 |
| <i>dont immobilisations corporelles en cours</i> | 1 197 | 61 | 92 | 222 | 45 |
| Total acquisitions immobilisations incorporelles et corporelles | 50 792 | 20 634 | 1 864 | 54 113 | 52 338 |
| Montant des investissements donnant lieu à commentaires détaillés ci-dessous | 48 638 | 20 634 | 750 | 53 373 | 52 338 |
| % des investissements commentés par rapport au montant total des acquisitions | 96% | 100% | 40% | 99% | 100% |

Sur l'exercice clos au 31 mars 2018, l'acquisition du groupe OLYS a généré un écart d'acquisition de 14 millions d'euros auquel s'ajoutent divers investissements incorporels à hauteur de 1 157 milliers d'euros et 5 586 milliers d'euros d'immobilisations corporelles, ce qui justifie 80% des acquisitions d'immobilisations incorporelles, et 17% des acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice.

Les projets de développement de logiciels, de site Internet et développement informatique représentent 17% des nouveaux investissements d'immobilisations incorporelles.

L'augmentation significative des investissements corporels au 31 mars 2018 est justifiée par les coûts générés suite au déménagement du siège social du Groupe, qui a engendré

des investissements corporels à hauteur de 23 497 milliers d'euros, dont 22 000 milliers d'euros au titre de l'activation du crédit-bail immobilier et 1 497 milliers d'euros pour l'aménagement, ce qui représente 74% des nouveaux investissements de l'exercice.

Au 31 mars 2018, la création de nouvelles boutiques a généré des travaux à hauteur de 581 milliers d'euros et les frais de recherche et développement ont été immobilisés pour un montant de 694 milliers d'euros.

L'exercice clos au 31 mars 2017 a été marqué par l'ouverture des boutiques de Bordeaux et Villeurbanne pour lesquelles des investissements corporels ont été réalisés pour un montant total de 750 milliers d'euros.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2016, le montant des acquisitions d'investissements incorporels s'est élevé à 28 420 milliers d'euros. Les acquisitions relatives aux investissements corporels se montent à 25 694 milliers d'euros. L'acquisition du groupe Materiel.net représente 98% des nouveaux investissements de l'exercice. Les 2% d'investissements supplémentaires étant composés principalement de travaux de rénovation de la boutique de Paris pour 606 milliers d'euros, de travaux d'installations et agencements ayant permis l'ouverture de L'École LDLC pour 259 milliers d'euros et enfin de l'acquisition du droit au bail de la boutique de Villeurbanne à hauteur de 170 milliers d'euros.

5.2.2. Principaux investissements envisagés

Il est prévu l'aménagement de locaux complémentaires à côté du nouveau siège social du Groupe sur Limonest, ainsi que le réaménagement des locaux de Nantes. Ceci pour accompagner la croissance du Groupe, dans les années à venir. Aussi, un budget de l'ordre de 1,5 million d'euros sera mis en œuvre pour les frais d'installations, d'aménagements et mobiliers.

Sur l'exercice 2018/2019, l'ouverture de nouvelles boutiques en propre pour l'ensemble des marques du Groupe est aussi envisagée pour un montant total de l'ordre de 3,5 millions d'euros.

L'ouverture d'une représentation en Espagne a été légèrement décalée. Ainsi, il est toujours prévu un investissement d'environ 1 million d'euros, lié aux deux implantations physiques à Madrid et Barcelone.

Sur les deux prochaines années, il est aussi prévu la mise en œuvre d'outils de modernisation logistique pour un montant global de l'ordre de 4,5 millions d'euros.

Enfin, les investissements concernant les projets internes comme la recherche et le développement ainsi que les projets informatiques sont évalués à environ 2 millions d'euros pour le prochain exercice.

Nous vous invitons à vous référer à la section 10.5 du présent document de référence s'agissant des modes de financement des principaux investissements visés ci-dessus.

CHAPITRE 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. PRINCIPALES ACTIVITÉS

6.1.1. Mission et positionnement

Le Groupe LDLC s'est affirmé comme l'un des pionniers du e-commerce en France lors de sa création en 1996. Plusieurs fois récompensé pour la qualité de sa relation clients, reconnu pour l'efficacité de sa plateforme logistique intégrée, le Groupe LDLC s'est imposé comme le leader du e-commerce sur le marché de l'informatique et du High-Tech en s'employant à répondre aux besoins croissants en matériel dernière technologie des particuliers comme des professionnels.

Le Groupe LDLC exerce ses activités au travers de 11 sites, dont 6 marchands, couvrant très majoritairement le marché de l'informatique et du High-Tech et aussi de manière plus connexe l'univers de la maison. Depuis 2013, le Groupe a lancé le développement d'un réseau de magasins sur son marché principal (en nom propre ou en franchise) ; à la date du 31 mars 2018, le Groupe LDLC avait ouvert 29 magasins à la marque LDLC.com.

Au 31 mars 2018, le Groupe comptait près de 1 000 collaborateurs.

L'offre du Groupe LDLC peut être classée en trois catégories, les activités dédiées aux particuliers (*BtoC*), les activités dédiées aux professionnels (*BtoB*) et les activités annexes.

Le Groupe LDLC exerce son activité principalement en France, mais aussi dans les zones francophones proches comme la Belgique, le Luxembourg et la Suisse.

1. Activités *BtoC* online

LDLC.com est le leader du High-Tech online (estimation management). Il propose un catalogue de plus de 50 000 références parmi plus de 1 700 marques, dont la marque LDLC pour certains produits, dans les univers de l'informatique, l'audio, la téléphonie, l'image... Le site LDLC.com, certifié NF Service par l'AFNOR, enregistre en moyenne 2 millions de visiteurs uniques par mois et 18,4 millions de pages vues. Le temps d'engagement est très élevé et atteint 25% sur facebook.

Materiel.net a été créé en 1999 a rejoint le Groupe LDLC en 2016. Il est également un spécialiste de la distribution online de produits High-Tech. Tout comme LDLC.com, Materiel.net bénéficie d'une forte notoriété et propose

aujourd'hui un catalogue de plus de 14 000 références. Le site enregistre en moyenne 2 millions de visiteurs uniques par mois.

Maginea.com est une boutique en ligne dédiée à l'équipement de la maison et de son extérieur. Le site propose des produits pour toute la famille allant du salon de jardin jusqu'au linge de maison en passant par les luminaires et la décoration. Le site répertorie plus de 400 marques et 13 000 références.

L'Armoire de Bébé est un e-shop lancé en 2015 spécialisé dans la puériculture. Cette nouvelle boutique en ligne propose tout l'univers de bébé à portée de clic avec plus de 8 500 références et 200 marques soigneusement sélectionnées.

Shop.Hardware.fr propose des ordinateurs fixes et portables, des composants (processeurs, mémoire, etc.), des périphériques (écrans, imprimantes...) ainsi que de quoi mettre en place son réseau domestique (modems, CPL...). Ce site d'achats en ligne s'appuie sur la notoriété de Hardware.fr, 1^{er} média francophone dédié au matériel PC qui propose des articles, des comparatifs, des conseils et un espace d'échanges pour guider les lecteurs dans leur choix de matériel informatique. Hardware.fr comptabilise plus de 15 millions de pages vues par mois.

Le pôle *BtoC* représente 86 conseillers à l'écoute de leurs clients et 32 millions de pages vues par mois.

2. Activités *BtoB*

La position de spécialiste du Groupe LDLC lui a permis également, à la différence de nombre de ses compétiteurs notamment généralistes, de mettre en place un site et des services dédiés aux professionnels.

De l'équipement informatique le plus simple jusqu'au plus spécifique, le site www.ldlc.pro est devenu rapidement un partenaire proche des entreprises, des administrations, de l'enseignement, des collectivités et des revendeurs. Conscient des impératifs techniques et financiers auxquels sont confrontées les entreprises, et des opportunités à saisir pour un acteur capable de les accompagner dans leurs choix techniques, LDLC a décidé d'accélérer le développement de son offre *BtoB*. Une trentaine d'ingénieurs commerciaux est à l'écoute des PME et ETI pour leur proposer des solutions

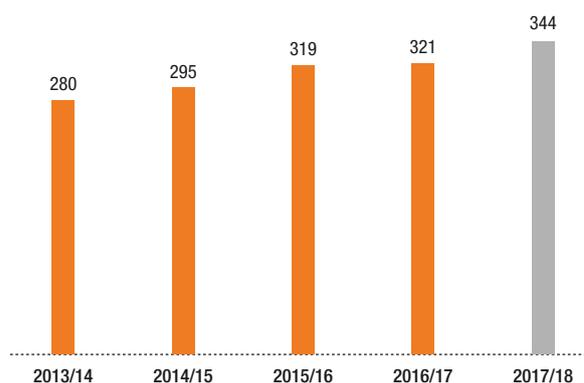
personnalisées. LDLC.pro cumule sur les 3 dernières années près de 80 000 comptes actifs dont 17 000 acquis en 2017/2018.

DLP Connect est, dans le domaine des professionnels, un atout supplémentaire pour permettre aux entreprises de réaliser leurs installations et intégrations électriques et électroniques (électricité, réseau informatique, vidéosurveillance, domotique).

BIMP Apple Premium Reseller, BIMP offre des solutions informatiques pour particuliers et professionnels, sous macOS, Windows et plateformes mobiles.

Sur l'exercice 2017/2018, 470 000 comptes (*BtoB* et *BtoC*) ont été ouverts.

Évolution du panier moyen (*BtoB* et *BtoC*) sur une période de 5 ans (en euros HT)



Le concept store des boutiques

Compte tenu des investissements que requiert l'ouverture d'une boutique LDLC.com, un apport personnel minimum de 75 000 euros est nécessaire.



Surface de Vente



Atelier / Réserve



Services

Conseil, Montage, SAV, Clic and Collect, Point de retrait



Implantation

Grandes et moyennes villes

3. Activités connexes

Anikop est le leader français des solutions de traitement des titres prépayés, chèques cadeaux, chèques vacances et titres restaurant. Filiale du Groupe LDLC, Anikop garde une avance considérable sur son marché grâce à sa technologie unique de reconnaissance d'image.

4. Réseau de magasins et franchises

Jouant la carte du cross-canal via un réseau de franchises et de magasins en propre, LDLC.com propose à ses clients de retrouver dans ses boutiques près de 2 000 références en PC, smartphones, tablettes et autres accessoires de gaming, sur l'ensemble des produits figurant sur son catalogue web.

Outre la qualité des références proposées, les boutiques LDLC.com sont reconnues pour le niveau de service qu'elles offrent : conseils adaptés, diagnostics, réparations de tous types de matériel informatique, montage rapide et personnalisation des ordinateurs...

Les franchisés effectuent leurs achats auprès de la centrale LDLC puis versent une redevance à hauteur de 4% de leurs revenus (3% pour l'exploitation de la marque et 1% pour la communication) ainsi que 37 350 euros de droits d'entrée. Soucieux de poursuivre sa qualité de services, LDLC a mis en place une formation de 25 jours chez LDLC assurée par une équipe interne dédiée, puis le franchisé sera accompagné tout au long de son développement. L'objectif est de générer selon la taille du magasin un chiffre d'affaires compris entre 2,5 et 3 millions d'euros HT.

Les franchisés LDLC.com sont sélectionnés entre autres sur la base de 5 critères :

- Être commerçant dans l'âme : avoir le sens du service client est indispensable.
- Avoir un attrait pour l'univers High-Tech : on ne vend bien que ce que l'on connaît bien.
- Être un bon gestionnaire : la boutique est une entreprise, il faut savoir gérer ses achats, ses ventes,...
- Avoir l'esprit d'entreprise : ouvrir un magasin, c'est une aventure. Il faut savoir prendre des risques. Il faut avoir une bonne motivation !
- Avoir un état d'esprit réseau, marque : quand on est franchisé, on adhère aux choix du Groupe. On a l'esprit d'équipe !

Avant l'ouverture de la boutique, et afin d'accompagner les franchisés dans l'évaluation du projet, LDLC.com met à la disposition des franchisés :

- Ses compétences internes (services finances, marketing, achats, développement) pour les aider dans le montage de l'évaluation de leur projet.

- Des documents et méthodologies : trame d'évaluation de potentiel marché, trame d'aide à la réalisation d'étude de marché.
- Une formation initiale avant ouverture de 25 jours.
- Un professionnel dédié pour les préparer à l'ouverture.

Le franchiseur accompagne le franchisé tout au long du contrat signé pour une durée de 9 ans.

Une structure spécialement dédiée se mobilise pour les accompagner au quotidien. Les compétences de notre équipe pluridisciplinaire (animateurs, marketing, merchandising, supply chain...) alliées à une démarche collaborative permettent de conduire avec succès leur projet de franchise LDLC.com.

Un accompagnement qui passe par la visite d'un animateur de réseau, d'une assistance téléphonique, d'animations régulières, d'actions de communication pour développer la notoriété de l'enseigne, de création de supports marketing.

Synthèse des conditions financières



Droit d'entrée

37 350 euros HT (comprenant la formation de 25 jours et l'assistance initiale de 15 jours)



Redevance d'Exploitation

3% du CA HT



Redevance Marketing / Communication

1% du CA HT



Redevance Informatique

à partir de 900 euros HT / mois

À l'horizon 2021, l'objectif du Groupe LDLC est de s'appuyer sur une centaine de magasins en propre et en franchises.

Au 31 mars 2018, le Groupe comptait 29 magasins, dont 22 en franchises, à l'enseigne LDLC.com répartis sur l'ensemble de l'hexagone, auxquels s'ajoutent 9 concepts stores Materiel.net et 18 boutiques du groupe OLYS, dont 11 Apple Premium Reseller.

Contribution des différentes marques au chiffre d'affaires sur 3 ans en millions d'euros

| | 2017/2018 | 2016/2017 | 2015/2016 |
|------------------|--------------|--------------|--------------|
| BtoC | 340,1 | 350,2 | 201,0 |
| dont cross-canal | 53,0 | 47,9 | 34,5 |
| LDLC.pro | 120,7 | 118,3 | 109,0 |
| Autres | 11,3 | 11,4 | 10,7 |
| Total CA | 472,1 | 479,9 | 320,7 |

5. Materiel.net, une intégration réussie

L'intégration de Materiel.net portait notamment sur les aspects logistiques. Cette phase a été menée avec succès avec 3 leviers de performance activés :

- Le levier N°1 est économique avec une mutualisation des conditions d'achats fournisseurs. Il a permis d'atteindre certains paliers auxquels aucune des marques n'avait accès isolément.
- Le levier N°2 porte sur la mutualisation des back offices avec notamment l'implémentation du système de gestion de flux au sein de Materiel.net.
- Le levier N°3 vise les synergies et l'optimisation des centres logistiques avec 2 plateformes qui ont une datation, des savoir-faire, des degrés d'automatisation et une position géographique différents avec la possibilité d'ajouter des capacités supplémentaires sur le site logistique de Nantes. L'objectif clairement recherché est d'avoir une démarche Groupe avec un seul stock réparti sur plusieurs sites.

L'ensemble de ce travail de rapprochement des moyens et des forces logistiques détenus par LDLC et Materiel.net est désormais quasiment finalisé avec la mise en commun de la logistique.

L'Assemblée Générale annuelle du Groupe LDLC du 28 septembre 2018 proposera par ailleurs d'approuver la fusion/absorption de Domisys par le Groupe LDLC.

6.1.2. Atouts concurrentiels

Dès son origine, LDLC.com a su créer une communauté de clients passionnés d'informatique en se positionnant en véritable spécialiste du High-Tech et en ouvrant dès 2007 une hotline, faisant une nouvelle fois preuve de pionnier, pour apporter du conseil et un véritable service clients.

Le service relation clients du Groupe LDLC est à la fois reconnu pour son expertise technologique et sa capacité à répondre rapidement aux problématiques des clients. Le service relation clients, composé de 86 conseillers, est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h. Il s'engage à répondre en moins de 4 heures aux demandes émises via les réseaux sociaux ou par mail.

L'une des particularités du service relation clients est d'avoir des temps d'échange et de Conseil assez longs afin d'affiner le besoin du client ou répondre à ses questionnements. Le temps de conversation moyen entre le support et le client dépasse ainsi bien souvent plus de 6 minutes. La qualité de ce service a été plusieurs fois récompensée. **LDLC.com a ainsi été élu « Service Client de l'Année » pour la 4^{ème} année consécutive en 2018 dans la catégorie Vente à distance de produits techniques. La note obtenue en 2018 étant**

de 18,46/20 (Étude Inference Operations – Viséo CI – mai à juillet 2017 – Au total 225 tests, par téléphone, mail, Internet ou via les réseaux sociaux, ont été réalisés par des clients mystères afin d'évaluer la réactivité, le Conseil et l'écoute dont font preuve les conseillers. Plus d'infos sur escda.fr).

Réputé pour la profondeur de son catalogue, LDLC.com est aussi reconnu pour la qualité du matériel de sa marque LDLC. Afin d'offrir des produits au rapport qualité/prix imbattable, LDLC.com a créé en 2012 sa propre marque de produits High-Tech : PC portables, tablettes, composants et accessoires informatiques... Stratégie gagnante puisque la marque LDLC figure dans le top 5 des marques de PC portables les plus vendues sur LDLC.com (base volumes vendus en 2016) (estimation management).

Autre atout fort, LDLC.com dispose de son propre service montage sur mesure offrant ainsi la possibilité de faire du spécifique et de monter une machine personnalisée avec les composants que le client a sélectionnés. Ce service très prisé et véritablement différenciant est notamment utilisé par les gamers et contribue à la réputation de pure player du Groupe.

Cette reconnaissance de spécialiste se retrouve dans les réseaux sociaux. Aujourd'hui, le Groupe compte une communauté de fans très importante avec, au 30 avril 2018, 1 961 477 fans Facebook, 696 300 twitter et 151 161 Instagram avec un taux d'engagement très élevé. Ce sont donc 250 000 à 300 000 personnes qui chaque mois, interagissent sur la page Facebook.

Fort d'une longue expérience de la vente en boutique avec un premier magasin créé à Lyon en 1998, puis un deuxième à Paris en 2006, le Groupe LDLC a fait le choix de capitaliser sur cette expérience et de se rapprocher de ses clients afin de toujours mieux les écouter et les servir. Le développement d'un réseau de magasins en franchises a été retenu afin de démultiplier le champ d'actions du Groupe sans recours à des investissements massifs. De plus, la franchise répond parfaitement à l'esprit d'entreprendre qui anime le Groupe.

L'une des premières étapes a été de définir un concept en cohérence avec les fondements du succès du Groupe. Vitrine technologique, le magasin LDLC.com est différent des standards connus avec une surface comprise entre 100 et 300 m². Le magasin est articulé autour d'une zone de Conseil et de démonstration. Les clients ont accès à plus de 2 000 références sur les 25 500 que compte le catalogue LDLC.com consultable au sein même des boutiques via des bornes numériques. Pour chaque univers produits, un espace est dédié aux offres et promotions du moment.

Une cellule SAV et montages spécifiques complète le dispositif et apporte un service personnalisé et sur-mesure. Lieux de proximité et de Conseil avant tout, ces boutiques viennent en

complément du site LDLC.com qui reste l'hyperstore avec une interaction profitant à chacun des deux canaux.

Le design intérieur des boutiques a été conçu par une agence spécialisée pour être convivial et moderne. Le recrutement des franchisés est assuré par une équipe dédiée.

Le Groupe LDLC s'illustre également par la qualité de sa logistique. Le Groupe dispose aujourd'hui de deux centres l'un à Saint-Quentin-Fallavier (38) et l'autre à Nantes (44). Ces deux centres qui représentent 39 000 m² d'entrepôts sont entièrement gérés par les équipes du Groupe.

Afin de maîtriser l'ensemble de sa chaîne de valeur et ainsi garantir un service de qualité à ses clients, le Groupe LDLC a fait le choix stratégique, en 2005, d'intégrer sa plateforme logistique et de développer son propre système d'information.

Le site de Saint-Quentin-Fallavier en Isère comprend des entrepôts logistiques d'une surface totale de 21 000 m². Ils incluent une cellule de réception et de stockage pouvant accueillir 5 000 palettes soit 1,2 million de produits, une chaîne automatisée de préparation de commandes capable de traiter plus de 5 000 colis par jour, un espace expédition relié à 7 transporteurs choisis en fonction de la typologie des clients, un service de montage regroupant une vingtaine de techniciens à même de réaliser des configurations techniques pointues et sur-mesure des matériels, un service SAV doté d'une quinzaine de techniciens afin de libérer les clients des contraintes liées aux défaillances des équipements. Au total, ce sont près de 130 collaborateurs qui travaillent chaque jour sur ce site pour que chaque client du Groupe reçoive en temps et en heure son colis et bénéficie d'un service de très haute qualité. Cette plateforme approvisionne également les succursales et les franchises du Groupe.

Le site de Nantes représente une superficie de 18 000 m².

6.2. PRINCIPAUX MARCHÉS

6.2.1. Les secteurs d'intervention Groupe LDLC

Le Groupe LDLC est en premier lieu un pure player du High-Tech online/offline ; il distribue auprès d'une clientèle de particuliers et de professionnels des produits informatiques et multimédia (composants, ordinateurs et périphériques, image et son, téléphonie, jeux et consoles, consommables, connectiques, logiciels).

Misant sur une position de spécialiste et de qualité de services (conseil, logistique, SAV), le Groupe LDLC a pour l'instant fait le choix de ne pas héberger de market place ce qui le différencie notamment des autres acteurs de la distribution online en France (Amazon, Fnac-Darty, Cdiscount,...).

6.1.3. Une offre adaptée à l'évolution du marché

Conscient de l'évolution rapide des besoins de ses clients et de son environnement marché, le Groupe adapte en permanence son offre technologique et propose quotidiennement des offres promotionnelles et des opérations spéciales réservées aux abonnés de ses newsletters. Positionné comme le leader français du High-Tech, le Groupe LDLC mise sur la qualité des services proposés plutôt que sur une politique de prix agressive.

C'est dans ce cadre également que LDLC.com a été l'un des premiers acteurs à investir dans l'univers du gaming et de l'e-sport. Depuis 2011, il est ainsi présent sur le salon Paris Games Week avec un stand important et sa propre équipe d'e-sport (Team LDLC). Cette participation à l'un des événements phares du gaming ancre la marque dans une position de spécialiste technologique.

Afin de capitaliser sur son expérience et ses savoir-faire, le Groupe a créé LDLC Event, agence de communication spécialisée dans l'e-sport.

Dans le cadre de cet esprit innovant, LDLC.com a été l'un des tous premiers acteurs à équiper ses boutiques d'une zone d'expérimentation de la réalité virtuelle. Cette initiation gratuite d'une vingtaine de minutes permet grâce à un casque immersif de réalité virtuelle (HTC VIVE) de se familiariser à ce nouvel environnement et de montrer le futur du High-Tech.

L'expérience unique du Groupe lui a permis également de lancer des sites de e-commerce complémentaires à l'image de Maginea.com ou plus récemment L'Armoire de Bébé qui rencontre un franc succès auprès des parents recherchant des produits tendance en puériculture ou shop.Hardware.fr qui cible les jeunes recherchant des composants à des prix attractifs.

Le développement du Groupe est soutenu depuis sa création par l'évolution du e-commerce et du marché des produits informatiques mais également par des prises de parts de marché grâce à son positionnement de pure player.

Concernant la ventilation du montant total des revenus de Groupe LDLC par type d'activité au cours des trois derniers exercices, nous vous invitons à vous référer à la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en section 20.1 du présent document de référence.

1. L'e-commerce, un marché en croissance

Avant-propos : les données reprises ci-après sont issues de l'étude annuelle 2017 de la Fevad, Fédération e-commerce et vente à distance, qui réalise en propre ou avec différents partenaires (instituts officiels de statistiques nationaux et sectoriels, instituts de sondage et d'opinion, fédérations professionnelles,...) une veille permanente sur l'évolution économique des marchés e-commerce. Certaines données de marché figurant ci-dessous n'ayant pas été actualisées par la Fédération au 31 décembre 2017, nous avons laissé ici les données antérieures.

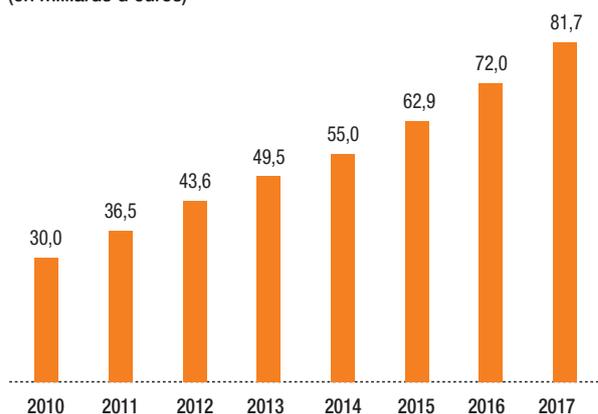
1.a. E-commerce BtoC, poursuite d'une progression à deux chiffres

En 2017, dans un contexte de consommation ralentie, le chiffre d'affaires du e-commerce en France a progressé de 13,5% par rapport à 2016 pour représenter 81,7 milliards d'euros. 1 029 millions de transactions en ligne ont été ainsi enregistrées en 2016, ce qui représente une hausse de 23% par rapport à 2015 (Source Fevad iCE).

Entre 2005 et 2017, les ventes sur Internet ont enregistré un taux de croissance moyen de 21% par an (Source Fevad iCE).

Les ventes sur terminaux mobiles (mobiles et tablettes) ont continué de progresser pour atteindre 11,2 milliards en progression de 60% par rapport à 2016 (Source Fevad iCE).

Chiffre d'affaires du e-commerce en France (en milliards d'euros)

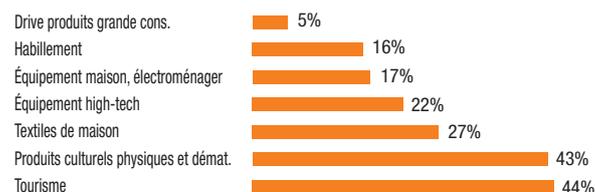


(Source Fevad iCE 2017)

En 2017, ce sont ainsi 36,6 millions de français (soit 82,7% des internautes) qui ont effectué au moins un achat sur Internet (soit + de 1 100 000 par rapport à l'année précédente) et 9,3 millions d'entre eux (contre 6,6 en 2016) ont déjà effectué un achat à partir de leur mobile, soit 25% de mobinautes (Source Médiamétrie T1 2017).

Le e-commerce continue donc de gagner des parts de marché pour représenter aujourd'hui 8% du commerce de détail et dispose encore d'un potentiel de croissance important (Source Fevad - INSEE 2017). En 2016, « l'équipement High-Tech » qui constitue le secteur sur lequel se place le Groupe LDLC représentait 22% de parts de marché (Source : Estimation Fevad 2017).

Part de marché 2016 par secteur (estimations)



(Source : Estimations Fevad, GfK, Nielsen, IFMPhocusWright/L'Echo touristique 2017)

Alors que le nombre d'acteurs continue d'augmenter (204 000 sites marchands en France en 2016 contre 82 000 en 2010), le secteur du e-commerce reste concentré selon une estimation de la Fevad, 84% du chiffre d'affaires e-commerce passe par 4,5% des sites marchands. Ainsi, 0,5% des sites marchands français réalisent plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016 (soit 61% du CA total), 4% des sites marchands français réalisent plus de 1 à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016 (23% du CA total), 95,5% des sites marchands français réalisent moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires en 2016 (16% du CA total) (Source Fevad iCE 2017)

La baisse du panier moyen confirme la normalisation des achats en ligne, le montant moyen d'une transaction représentait 70 euros en 2016 en repli de 7% par rapport à 2015 et se rapproche de plus en plus du montant moyen des achats réalisés par les français sur les autres circuits de commerce. En moyenne un acheteur réalise 28 transactions en ligne pour un montant de près de 2 000 euros (données 2015 : 22,9 transactions pour 1 780 euros) (Source Fevad iCE 2017).

La complémentarité online/offline est de plus en plus présente ; on note (source Fevad 2015) que 69% des acheteurs en magasin se sont renseignés sur Internet avant d'acheter en magasin et que 52% des cyberacheteurs se sont renseignés en magasin avant d'acheter sur Internet. De plus, 49% des internautes (soit quasiment 1 internaute sur 2) ont consulté sur Internet des avis consommateurs pour pouvoir choisir le produit à acheter ou le site sur lequel effectuer leur achat (Source : Observatoire du consommateur connecté Fevad/Médiamétrie juin 2016).

En Europe, le chiffre d'affaires du e-commerce *BtoC* est évalué à 603 milliards d'euros en 2017 en hausse de 14% par rapport à 2016. Les 5 pays les plus actifs sont par ordre décroissant : le Royaume-Uni avec 197 milliards d'euros, l'Allemagne 86 milliards d'euros, la France 82 milliards d'euros, l'Espagne 28 milliards d'euros, les Pays-Bas 24 milliards d'euros (Source : Ecommerce Europe - Estimations 2017).

Ainsi, le e-commerce européen qui compte plus de 750 000 sites marchands, selon les estimations d'Ecommerce Europe, représente annuellement 296 millions d'acheteurs en ligne soit 57% des internautes et plus de 4,2 milliards de colis. Malgré un taux d'équipement Internet équivalent à la moyenne européenne (83%), le taux d'e-acheteurs en France est de 12 points au-dessus de la moyenne européenne (65% contre 53% en Europe) (Source Ecommerce Europe 2016).

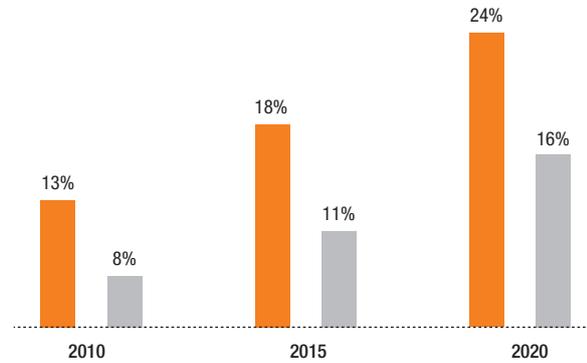
À l'horizon 2018, le taux de pénétration des achats effectués en ligne par les consommateurs devrait atteindre 9,1% en France, 4,1% en Espagne, et 3,7% en Italie (source Euromonitor International).

1.b. E-commerce *BtoB*, des réserves de croissance forte

Le marché français de l'e-commerce *BtoB* (inter-entreprises) est estimé par l'Insee à 460 milliards d'euros en 2016, soit environ 18% du montant total des ventes *BtoB* (11% environ hors voyages d'affaires) et recèle un potentiel de croissance important dans les années à venir. Selon une étude Insee, 86 milliards d'euros de chiffre d'affaires ont été réalisés en 2015 depuis un site e-commerce et 340 milliards d'euros depuis une solution EDI.

Sur les bases d'estimations Next Content – Crédoc réalisées pour la Fevad et la DGE, les achats e-commerce *BtoB* (sur 8 secteurs d'activité hors Télécoms et Pharmacie) réalisés depuis un site e-commerce ou depuis des solutions numériques pourraient représenter d'ici à 2020 24% des ventes *BtoB* soit une croissance de 32% en 5 ans.

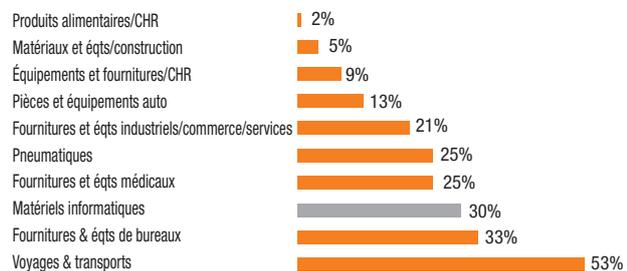
Évolution de la part du e-commerce dans les ventes *BtoB*



(Source : Next Content 2016)

Le secteur des « matériels informatiques » qui concerne le Groupe LDLC, et plus particulièrement LDLC.pro, est le 3^{ème} secteur le plus actif avec une part de marché de 30%.

Part des ventes e-commerce *BtoB* par secteur

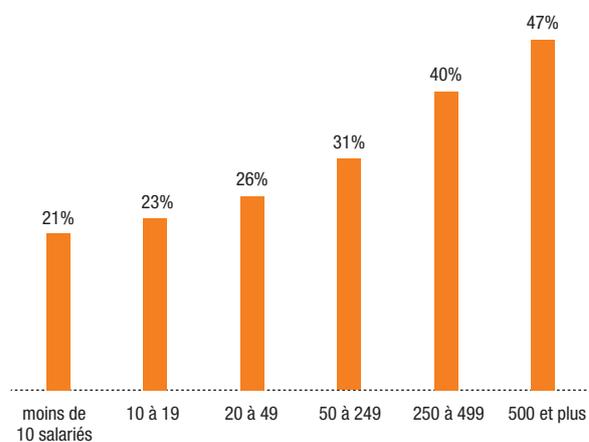


(Source Étude Fevad/DGE octobre 2015)

Selon l'Insee, un peu plus de 20% de l'ensemble des entreprises françaises procèdent à des achats en ligne (via un site Internet ou via EDI – système d'échanges de données informatiques). Cette pratique est plus importante dans les grandes entreprises, en raison notamment de l'utilisation de l'EDI.

Ainsi, 21% des entreprises de moins de 10 salariés procèdent à des achats en ligne.

% d'entreprises réalisant des achats électroniques



(Source : Insee Enquête TIC 2014 données 2013)

2. Un marché des produits informatiques porté par les produits High-Tech et smartphones

Le marché des produits techniques est notamment porté par i/les cycles d'innovations à l'image de l'explosion des ventes de smartphones par exemple, ii/le taux d'équipement des ménages, iii/la rapidité de remplacement/renouvellement des équipements et iv/la conjoncture économique et notamment l'évolution du revenu des ménages.

Selon le cabinet d'études, les ventes d'ordinateurs, de tablettes et de téléphones mobiles vont atteindre 2,29 milliards d'unités en 2018, ce qui correspondrait à une croissance de 1,3% par rapport à 2017.

Les ventes de PC traditionnels (notebooks et PC de bureau) devraient représenter 196 millions d'exemplaires contre 204 millions lors des douze mois précédents. Une baisse trop importante pour être contrebalancée par la hausse des ventes d'ultramobiles haut de gamme (+15,5% à 67 millions d'unités) et d'ultramobiles plus basiques (+0,6 point à 159 millions d'unités). Selon Gartner, la valeur des PC va croître de 7%. Cette progression est liée à la hausse du prix moyen des terminaux qui fut de 9,1% en 2017 et devrait être de 5,6% cette année. Gartner explique cette inflation par des pénuries de composants, dont la mémoire DRAM. Les constructeurs choisissent généralement de répercuter la hausse du prix des composants. Pour les fabricants positionnés fortement ou exclusivement sur le segment des particuliers, les prochains trimestres s'annoncent tendus. D'autant que Gartner estime que la pénurie de DRAM se maintiendra jusqu'à fin 2018 - avec une répercussion sur les prix des PC différée.

Les industriels bien ou mieux implantés sur le segment entreprise, comme HP, Lenovo et Dell, résistent. Le PC reste un terminal de référence auprès de cette clientèle et les renouvellements de parc, favorisés par les migrations sous Windows 10, tirent la demande de PC d'entreprise.

En France, le cabinet observe un effet positif sur les achats des promotions de Noël, en particulier en faveur des PC de jeu, des portables et des ultramobiles. En Allemagne, ce sont les grandes entreprises qui s'équipent en terminaux Windows 10 pour renouveler leurs PC installés 5 à 6 ans plus tôt. Quant aux particuliers, ils ont privilégié lors des fêtes de fin d'année les configurations haut de gamme (PC de gaming et portable grand écran), au détriment des tablettes Android.

Selon IDC, les ventes mondiales de tablettes ont baissé de près de 12% au premier trimestre 2018, malgré la hausse des ventes de terminaux à claviers détachables. Dans ce contexte, seul Apple et Huawei sont parvenus à faire progresser à la fois leurs parts de marché et leurs ventes. Au premier trimestre 2018, Apple a ainsi commercialisé 9,1 millions d'iPad et capté ainsi 28,8% (+3,9 points) de parts de marché. Parmi eux figurent 1,8 million d'iPad Pro, ce qui fait aussi de la firme à la pomme le premier fabricant de tablettes à clavier détachable.

6.2.2. Stratégie

La décision stratégique de lancer le déploiement d'un réseau de magasins (en propre et en franchise), de renforcer l'organisation autour d'une offre professionnelle (lancement d'un nouveau site LDLC.pro en 2015) et d'acquies des parts de marché tout en absorbant son principal compétiteur (acquisition de Materiel.net) a représenté des étapes importantes dans le développement du Groupe LDLC. L'ensemble de ces axes de développement permet au Groupe LDLC d'afficher des objectifs moyens termes ambitieux.

À l'horizon 2021, le Groupe ambitionne ainsi de :

- Doubler de taille pour atteindre un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros.
- Déployer sa stratégie cross-canal en créant un réseau de 100 magasins (essentiellement avec des franchisés) soit une dizaine d'ouvertures par an, pour mailler le territoire français, et devenir le leader français de la distribution de produits High-Tech offline.
- Atteindre une marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires de 5,5 à 6% notamment grâce aux synergies mises en place avec Materiel.net.

(Se référer à la section 12 du présent document de référence).

Dans le *BtoC* online, les sites LDLC.com, Materiel.net et Shop.Hardware.fr de par leurs notoriétés, leurs positions de spécialistes et leurs positionnements différenciés et complémentaires devraient continuer à gagner des parts de marché avec une croissance régulière du chiffre d'affaires.

Les autres moteurs d'accélération de la croissance du Groupe sont :

1/ le déploiement du réseau de magasins avec un chiffre d'affaires qui croît à un rythme soutenu au fur et à mesure de l'ouverture des nouveaux magasins en propres ou franchisés,

2/ l'accélération des ventes *BtoB* qui, portées par un environnement favorable (renouvellement des flottes informatiques, nouveaux produits, développement des achats e-commerce), devraient représenter à l'horizon 2021 un chiffre d'affaires d'environ 400 millions d'euros,

3/ le développement des activités complémentaires et connexes : L'Armoire de Bébé, Maginea, Anikop, lancement de produits innovants développés par la cellule R&D,...

4/ l'intégration du groupe OLYS et les synergies qui seront mises en place notamment dans le *BtoB*.

6.3. POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL EN FRANCE

Les compétiteurs du Groupe LDLC sont à la fois des enseignes généralistes et notamment les enseignes de la grande distribution, des enseignes spécialisées comme Fnac-Darty, Boulanger, But, Cultura... via un réseau de points de vente et le cas échéant d'un site Internet ou encore des pure players online qui rassemblent i/des acteurs généralistes (Amazon, Cdiscount ou Rue du Commerce) et ii/des spécialistes (Grosbill ou Top achat par exemple). L'un des avantages notables des enseignes spécialisées et encore des pure players en ligne réside dans la profondeur de gammes qu'ils proposent auxquelles ils associent des conseils et des services (livraison à domicile, SAV,...).

Depuis sa création, le Groupe LDLC poursuit une stratégie invariante qui repose sur un positionnement de spécialiste du High-Tech et ainsi garder une identité claire avec des produits et des services de qualité. Ce positionnement affirmé permet au Groupe d'appliquer une politique prix moins agressive que certains de ses compétiteurs et notamment des acteurs comme Amazon ou Cdiscount qui mènent une politique de prix très agressive non compatible avec le développement maîtrisé recherché par le Groupe LDLC.

Dans un marché en concentration qui a enregistré ces dernières années de nombreux mouvements (M&A, disparition de certains acteurs,...), le Groupe LDLC s'affiche clairement comme un pôle de regroupement, l'acquisition début 2016 de Materiel.net, l'un de ses principaux concurrents avec un positionnement très proche, en est l'illustration.

Principales opérations intervenues en France dans le secteur :

- 2013, Darty procède au rachat de Mistergooddeal spécialisé dans la distribution online de produits électroménagers.
- 2014, le holding allemand Mutarès rachète Pixmania qui est mis quelques mois plus tard en redressement judiciaire puis est racheté par Ventes du diable.
- En 2016, 4 opérations majeures ont été réalisées :
 - Mutarès rachète également Grosbill détenu auparavant par le groupe Auchan.
 - Rue du Commerce est racheté par le groupe Carrefour qui était détenu auparavant par la foncière Altarea. Le rachat de Rue du Commerce amène également à Carrefour TopAchat (intégré à Rue du Commerce depuis 2009).
 - Rapprochement de deux majors de la distribution spécialisée Fnac-Darty.
 - Acquisition de Materiel.net par le Groupe LDLC. Ce qui renforce le leadership du Groupe dans le High-Tech online et confère au Groupe une taille de près de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires le plaçant parmi les 15 premiers intervenants français.

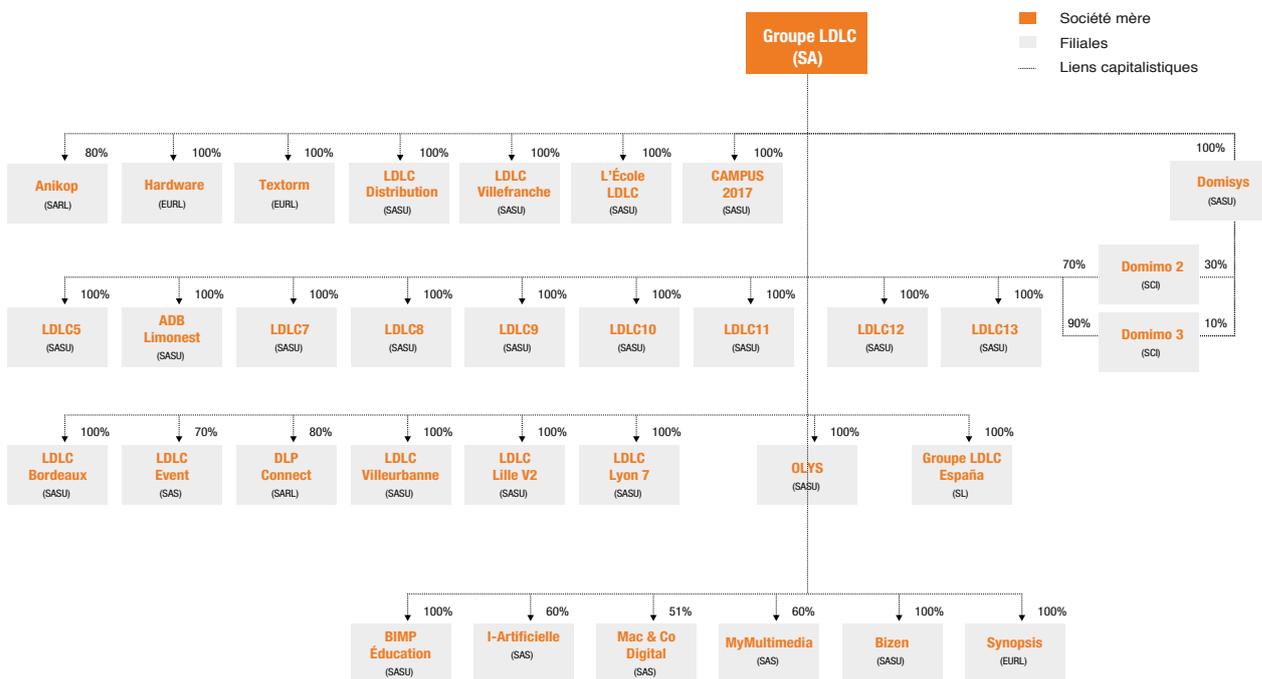
En 2017, le groupe OLYS est racheté par le Groupe LDLC. Ceconomy acquiert les actions détenues par Artemis (holding de la famille Pinault) détenues dans Fnac-Darty soit 24,3% du capital.

Février 2018, la société française de courtage en assurances SFAM acquiert une participation de plus de 11% dans Fnac-Darty.

CHAPITRE 7. ORGANIGRAMME

7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 31 MARS 2018

L'organigramme ci-dessous présente la société et l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de Commerce au 31 mars 2018.



7.2. LISTE DES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

Se référer à la note 2.3 des états financiers consolidés (section 20.1 du présent document de référence) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe.

L'ensemble des filiales de la société ont leur siège social en France, à l'exception de Groupe LDLC España S.L dont le siège social est situé à Madrid.

7.3. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTRÔLE

Conformément aux articles L.233-6 alinéa 1 et L.247-1, I-1° du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après les participations que la société a prises, au cours de l'exercice écoulé, dans une autre société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales de cette société ou de la prise de contrôle d'une telle société.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la société a procédé à la création de huit nouvelles filiales détenues chacune à 100% :

- LDLC7, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros dont le siège social est situé 2, rue des Érables – 69760 Limonest et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro unique d'identification 838 340 131,
- LDLC8, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros dont le siège social est situé 2, rue des Érables – 69760 Limonest et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro unique d'identification 838 340 156,
- LDLC9, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros dont le siège social est situé 2, rue des Érables – 69760 Limonest et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro unique d'identification 838 318 582,
- LDLC10, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros dont le siège social est situé 2, rue des Érables – 69760 Limonest et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro unique d'identification 838 340 172,
- LDLC11, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros dont le siège social est situé 2, rue des Érables – 69760 Limonest et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro unique d'identification 838 341 675,
- LDLC12, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros dont le siège social est situé 2, rue des Érables – 69760 Limonest et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro unique d'identification 838 341 881,
- LDLC13, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros dont le siège social est situé 2, rue des Érables – 69760 Limonest et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro unique d'identification 838 341 832, et

- Groupe LDLC España, *sociedad limitada unipersonal* au capital de 50 000 euros dont le siège social est situé Paseo de la Castellana, número 144, escalera 1ª, planta baja, puerta 2ª, 28046 Madrid (Espagne) et immatriculée au Registre du Commerce de Madrid, tome 37598, feuillet 180, inscription n°1 feuille M-670114.

La création de ces nouvelles filiales de la société s'inscrit pleinement dans la stratégie de déploiement d'un réseau de magasins telle que décrite en section 6.2.2 du présent document de référence.

Par ailleurs, comme indiqué dans les communiqués de presse des 19 juin 2017, 16 octobre 2017 et 25 janvier 2018 et conformément à sa stratégie de croissance externe visant à renforcer son offre et sa place de spécialiste du High-Tech, la société a procédé à l'acquisition le 25 janvier 2018 de 100% du capital et des droits de vote du groupe OLYS qui exploite notamment les enseignes BIMP, GDA i-Tribu, distributeurs Apple pour les professionnels et les particuliers.

Outre les informations ci-dessus, aucune modification significative n'est intervenue dans les participations détenues par la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018. Par ailleurs, la société n'a procédé à aucune cession de l'une de ses participations.

Nous vous indiquons que dans un souci notamment de simplification et de rationalisation de la structure juridique du Groupe, la société et la société Domisys ont convenu de procéder à la fusion-absorption de Domisys par la société dans le cadre du régime juridique prévu aux articles L.236-1 et suivants et R.236-1 et suivants du Code de Commerce, et plus particulièrement des dispositions de l'article L.236-11 du Code de Commerce relatif au régime juridique des fusions dites « simplifiées » dans la mesure où la société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de Domisys.

Par dérogation aux dispositions de l'article L.236-11 du Code de Commerce, le Directoire de la société a décidé lors de sa réunion du 13 juin 2018 de soumettre volontairement cette opération à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires appelée à se réunir le 28 septembre 2018.

Les modalités juridiques de cette opération feront l'objet d'un projet de traité de fusion qui sera déposé auprès du Tribunal de commerce de Lyon et de Nantes dans les délais légaux et réglementaires et fera l'objet des publicités requises par la loi et les règlements.

Également, nous vous indiquons que dans ce même souci de simplification et de rationalisation de la structure juridique du Groupe, la société OLYS envisage la fusion-absorption de deux de ses filiales détenues à 100% à la date

d'enregistrement du présent document de référence, à savoir les sociétés BIMP Éducation et Synopsis. La réalisation de ces deux opérations fera l'objet des dépôts et publicités requis par la loi et les règlements.

7.4. LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément à l'article L.232-1, II du Code de Commerce, il est rappelé la liste des succursales de la société existant à la date d'enregistrement du présent document de référence :

| Adresse | Commune |
|-------------------------------|------------------------------|
| 22, rue de la Gare | Lyon 9 ^{ème} (69) |
| 24, rue de la Gare | Lyon 9 ^{ème} (69) |
| 20, rue du Ruisseau | Saint-Quentin-Fallavier (38) |
| Boulevard de Satolas | Saint-Quentin-Fallavier (38) |
| 12, rue de l'Église | Paris 15 ^{ème} (75) |
| 42, avenue Général de Croutte | Toulouse (31) |
| 47, route principale du Port | Gennevilliers (92) |

CHAPITRE 8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. PARC IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENTS

Magasins (y compris franchises) – Groupe LDLC – France

| Groupe LDLC | Nombre de sites | Surface totale (en m²) |
|--------------|-----------------|------------------------|
| LDLC (*) | 29 | 12 353 |
| Domisys | 9 | 2 885 |
| OLYS | 21 | 3 531 |
| Total | 59 | 18 769 |

(*) 22 sites sont liés aux franchises ce qui représente une surface de 6 537 m².

Entrepôts/Bureaux (hors franchises) – Groupe LDLC – France

| Groupe LDLC | Nombre de sites | Surface totale (en m²) |
|-------------------|-----------------|------------------------|
| LDLC | | |
| Bureaux et autres | 3 | 6 797 |
| Entrepôts | 3 | 25 893 |
| Domisys | | |
| Bureaux et autres | 2 | 2 378 |
| Entrepôts | 1 | 15 656 |
| OLYS | | |
| Bureaux et autres | 4 | 1 702 |
| Entrepôts | 1 | 130 |
| Total | 14 | 52 556 |

L'École – Groupe LDLC – France

| Groupe LDLC | Nombre de sites | Surface totale (en m²) |
|--------------|-----------------|------------------------|
| LDLC | 1 | 488 |
| Total | 1 | 488 |

Le Groupe est propriétaire de biens immobiliers concernant Domisys à savoir ses bureaux et entrepôts ainsi que sa boutique nantaise. Concernant, le nouveau siège du Groupe à Limonest, il fait l'objet, depuis septembre 2017, d'un contrat de crédit-bail porté par la société CAMPUS 2017.

Tous les autres biens immobiliers sont en location.

Le Groupe estime que la superficie des entrepôts actuels permettra de faire face à l'ambition affichée d'atteindre 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en mars 2021. Les nouvelles surfaces d'entrepôts sont liées à la volonté d'ajouter de la proximité, dans une démarche de qualité et de développement de service pour notamment l'activité dédiée aux professionnels.

Les principaux investissements incorporels et corporels du Groupe sont répertoriés aux sections 3.3 et 3.4 des états financiers consolidés au 31 mars 2018 figurant en section 20.1 du présent document de référence.

Les investissements envisagés pour les exercices 2018 et 2019 sont détaillés à la section 5.2.2 du présent document de référence.

Les flux liés aux activités d'investissement sont détaillés à la section 10.2.3 du présent document de référence.

8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION, FAITE PAR L'ÉMETTEUR, DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Groupe LDLC est conscient des impacts environnementaux générés par ses activités et prend la responsabilité d'avoir une politique environnementale engagée.

Nos priorités sont la diminution des impacts sur le climat et l'optimisation de ses déchets.

Ainsi, le Groupe s'engage pour une information transparente et indépendante en affichant, depuis mars 2013, une note environnementale sur plusieurs catégories de produits techniques, accompagnant ainsi les clients qui le souhaitent vers une consommation plus responsable.

Le suivi des impacts environnementaux des activités du Groupe est traité en section 26 du présent document de référence.

CHAPITRE 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Définitions et indicateurs alternatifs de performance :

Définition de la trésorerie nette

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie brute et des équivalents de trésorerie, diminués de l'endettement financier brut.

Définition du taux de marge brute en % du chiffre d'affaires

La définition est donnée dans la section 9.1.1.1 du présent document de référence.

Définition du taux de marge opérationnelle en % du chiffre d'affaires

La définition est donnée dans la section 9.1.1.1 du présent document de référence.

9.1. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les informations financières publiées présentées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2016, 31 mars 2017 et 31 mars 2018, préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les données financières présentées ci-dessous doivent être lues en parallèle avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018 figurant à la section 20.1 du présent document de référence.

9.1.1. Présentation des comptes consolidés du Groupe au cours des trois derniers exercices

9.1.1.1 Principaux chiffres clés du compte de résultat du Groupe

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|--|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 472 101 | 479 878 | 320 719 |
| Marge brute | 80 304 | 77 429 | 55 755 |
| Taux de marge brute en % du chiffre d'affaires ⁽¹⁾ | 17,0% | 16,1% | 17,4% |
| Résultat opérationnel courant ⁽²⁾ | 10 266 | 13 417 | 13 815 |
| Taux de marge opérationnelle en % du chiffre d'affaires ⁽³⁾ | 2,2% | 2,8% | 4,3% |
| Résultat opérationnel | 8 693 | 13 405 | 13 232 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | 7 710 | 12 456 | 13 078 |
| Résultat net global | 5 285 | 8 458 | 7 131 |
| Résultat net part du Groupe | 5 440 | 8 115 | 7 941 |
| Résultat net par action (en euros) | 0,88 | 1,32 | 1,43 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 0,88 | 1,32 | 1,43 |
| EBITDA ⁽⁴⁾ | 14 637 | 17 910 | 15 027 |

(1) Le taux de marge brute en % du chiffre d'affaires correspond au rapport de la marge brute sur le chiffre d'affaires.

(2) Conformément à la recommandation CNC 2013 R.03, le résultat opérationnel courant correspond au cumul des produits d'exploitation courants sur lequel sont déduites les charges d'exploitation courantes.

(3) Le taux de marge opérationnelle en % du chiffre d'affaires correspond au rapport du résultat opérationnel courant sur le chiffre d'affaires.

(4) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions incluses dans le résultat opérationnel courant (voir note 1.4 des états financiers consolidés du 31 mars 2018).

9.1.1.2 Principaux chiffres clés du bilan du Groupe

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|--|------------|------------|------------|
| Actifs non courants | 94 536 | 50 789 | 54 361 |
| Actifs courants | 157 712 | 119 980 | 108 313 |
| Capitaux propres | 60 712 | 54 878 | 49 048 |
| Passifs non courants | 76 591 | 44 889 | 35 934 |
| Passifs courants | 114 944 | 71 002 | 77 691 |
| <i>Dettes financières</i> | 83 014 | 46 549 | 51 110 |
| <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i> | 31 593 | 10 613 | 8 107 |
| Trésorerie nette | (51 422) | (35 937) | (43 003) |

La forte variation des données bilancielle constatée au 31 mars 2018 s'explique par l'acquisition du groupe OLYS.

9.1.1.3 Principaux chiffres clés du tableau des flux de trésorerie du Groupe

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|--|------------|------------|------------|
| Capacité d'autofinancement avant impôt | 12 260 | 17 083 | 14 360 |
| Variation du BFR | 21 168 | (1 429) | (301) |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | 30 887 | 11 206 | 8 925 |
| Flux nets de trésorerie liés aux investissements | (43 610) | (1 880) | (39 162) |
| Flux nets de trésorerie liés aux financements | 33 815 | 4 468 | 36 041 |
| Trésorerie nette | (51 422) | (35 937) | (43 003) |

La forte variation des flux de trésorerie constatée au 31 mars 2018 s'explique par l'acquisition du groupe OLYS.

9.1.1.4 Chiffre d'affaires du Groupe

Le tableau suivant présente la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique :

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | Variation 03/2018 - 03/2017 | | 31/03/2016 | Variation 03/2017 - 03/2016 | |
|---|----------------|----------------|--------------------------------|---------------|----------------|--------------------------------|--------------|
| | | | En milliers d'euros | | | En milliers d'euros | |
| | | | | en % | | | en % |
| Ventes de marchandises France métropole | 389 065 | 395 141 | (6 076) | (1,5%) | 254 524 | 140 617 | 55,2% |
| Ventes de marchandises Export | 59 064 | 58 678 | 386 | 0,7% | 46 598 | 12 080 | 25,9% |
| Total ventes de marchandises | 448 129 | 453 819 | (5 690) | (1,3%) | 301 122 | 152 697 | 50,7% |
| Production de services France métropole | 16 109 | 17 178 | (1 069) | (6,2%) | 13 219 | 3 959 | 30,0% |
| Production de services Export | 7 862 | 8 881 | (1 018) | (11,5%) | 6 378 | 2 503 | 39,2% |
| Total production de services | 23 972 | 26 059 | (2 087) | (8%) | 19 597 | 6 462 | 33,0% |
| Total chiffre d'affaires net | 472 101 | 479 878 | (7 777) | (1,6%) | 320 719 | 159 159 | 49,6% |

Le chiffre d'affaires du 31 mars 2018 s'élève à 472 millions d'euros, contre 480 millions d'euros au 31 mars 2017 et 321 millions d'euros au 31 mars 2016.

Le Groupe enregistre pour son exercice clos au 31 mars 2018 un chiffre d'affaires en recul de 1,60%. Cette baisse s'explique principalement par la hausse des prix des composants mémoire. Toutefois, le 4^{ème} trimestre a donné des signes forts de rebond de l'activité avec une croissance de 0,6% par rapport au 4^{ème} trimestre de l'exercice clos au 31 mars 2017.

La hausse du chiffre d'affaires constatée au 31 mars 2017 s'explique à hauteur de 140 millions d'euros par l'intégration pour la première année du chiffre d'affaires du groupe Domisys, le groupe Domisys ayant été acquis au 31 mars 2016. À périmètre constant, l'activité du Groupe est en progression au 31 mars 2017 de 6% par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2016, le chiffre d'affaires du Groupe d'un montant de 321 millions d'euros affiche une croissance à deux chiffres avec une hausse de plus de 12% par rapport à l'exercice clos au 31 mars 2015. Cette croissance provient à la fois du online *BtoC* et *BtoB* et du cross-canal.

Le chiffre d'affaires est principalement composé de ventes de marchandises qui représentent près de 95% du chiffre d'affaires total du Groupe.

Saisonnalité

L'activité du Groupe est fortement saisonnière et marquée par une augmentation significative de la fréquentation des

magasins et du trafic sur les sites Internet à l'approche des fêtes de fin d'année.

Au 31 mars 2018, le Groupe a réalisé 30% de son chiffre d'affaires consolidé annuel au cours du troisième trimestre, et a enregistré une décroissance de son activité de (1,9%) par rapport au troisième trimestre de l'exercice précédent.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2017, le Groupe a réalisé 30% de son chiffre d'affaires consolidé annuel au cours du troisième trimestre, et a enregistré une croissance de son activité de +49,2% par rapport au troisième trimestre de l'exercice clos au 31 mars 2016. À périmètre constant (soit hors Groupe Domisys qui est consolidé depuis le 1^{er} avril 2016), l'activité est en croissance de +4,8% sur ce trimestre.

Sur le troisième trimestre de l'exercice clos au 31 mars 2016, le Groupe constatait un chiffre d'affaires en croissance de 11% par rapport à ce même trimestre de l'exercice précédent et réalisait 30% de son chiffre d'affaires consolidé annuel.

Variation du taux de change

Le Groupe est exposé au risque de change provenant essentiellement du dollar américain. Pour faire face à la volatilité du dollar, le Groupe a recours à des contrats de change à terme ou procède à l'ajustement de ses prix de ventes (voir note 2.4.1.1 des états financiers consolidés clos au 31 mars 2018).

Nombre de boutiques

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de boutiques sur la période :

| Nombre de boutiques / points de retrait | 2018 | | | 2017 | | | 2016 | | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | En propre | Franchise | Total | En propre | Franchise | Total | En propre | Franchise | Total |
| LDLC | 7 | 22 | 29 | 5 | 17 | 22 | 3 | 11 | 14 |
| Materiel.net | 9 | 0 | 9 | 9 | 0 | 9 | 10 | 0 | 10 |
| OLYS « BIMP » | 21 | 0 | 21 | | | | | | |
| Total | 37 | 22 | 59 | 14 | 17 | 31 | 13 | 11 | 24 |

Le Groupe a ouvert 2 boutiques en propre et 5 boutiques en franchise sur l'exercice clos au 31 mars 2018. L'acquisition du groupe OLYS réalisée le 25 janvier 2018 par le Groupe LDLC a permis l'intégration de 21 nouvelles boutiques.

Le Groupe a ouvert 2 boutiques en propre et 6 boutiques en franchise sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

Les résultats des boutiques détenues en propre sont consolidés dans les comptes du Groupe. Le Groupe analyse l'évolution de son chiffre d'affaires sur une période donnée en tenant compte de l'ensemble du parc des boutiques.

Concernant les boutiques exploitées en franchise, la vente de marchandises aux franchisés est comptabilisée dans le chiffre d'affaires marchandises du Groupe et la redevance sur le chiffre d'affaires généré par les franchises auprès de leurs clients est comptabilisée dans le chiffre d'affaires services du Groupe.

9.2. ANALYSE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT ET DU RÉSULTAT NET

9.2.1. Analyse du résultat opérationnel courant

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | (en % du chiffre d'affaires) | 31/03/2017 | (en % du chiffre d'affaires) | 31/03/2016 | (en % du chiffre d'affaires) |
|--|----------------|------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|------------------------------|
| Total chiffre d'affaires net | 472 101 | 100% | 479 878 | 100% | 320 719 | 100% |
| Autres produits opérationnels | 368 | 0,1% | 385 | 0,1% | 142 | 0,0% |
| Achats consommés | (392 165) | (83,1%) | (402 834) | (83,9%) | (265 106) | (82,7%) |
| Marge brute | 80 304 | 17,0% | 77 429 | 16,1% | 55 755 | 17,4% |
| Autres achats & charges externes | (25 973) | (5,5%) | (24 371) | (5,1%) | (14 899) | (4,6%) |
| Impôts et taxes | (2 302) | (0,5%) | (1 956) | (0,4%) | (978) | (0,3%) |
| Charges de personnel | (36 092) | (7,6%) | (32 403) | (6,8%) | (24 047) | (7,5%) |
| Dotations & reprises aux amortissements & provisions | (4 372) | (0,9%) | (4 493) | (0,9%) | (1 212) | (0,4%) |
| Autres charges et produits | (1 299) | (0,3%) | (788) | (0,2%) | (804) | (0,3%) |
| Résultat opérationnel courant | 10 266 | 2,2% | 13 417 | 2,8% | 13 815 | 4,3% |

Au 31 mars 2018, le résultat opérationnel courant s'établit à 10 266 milliers d'euros et représente 2,2% du chiffre d'affaires annuel consolidé, contre 13 417 milliers d'euros au 31 mars 2017, soit 2,8% du chiffre d'affaires annuel consolidé, et 13 815 milliers d'euros au 31 mars 2016 ce qui constitue 4,3% du chiffre d'affaires annuel consolidé.

La baisse du résultat opérationnel courant constatée au 31 mars 2018 résulte notamment d'un recul du chiffre d'affaires consolidé de 7,8 millions d'euros soit 1,6% par rapport à l'exercice précédent. L'impact dû à la régression du chiffre d'affaires consolidé est atténué grâce à une hausse du taux de marge brute de 0,90% par rapport à l'exercice clos au 31 mars 2017. La synergie attendue sur les achats de marchandises suite à l'acquisition du groupe Materiel.net se concrétise et explique la progression du taux de marge.

La hausse des charges de personnel de 3 689 milliers d'euros enregistrée au 31 mars 2018 est en lien avec la croissance du Groupe, ce qui a engendré des embauches (voir note 4.2 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2018).

La baisse du résultat opérationnel courant, constatée au 31 mars 2017, est liée essentiellement à la baisse de la marge brute, à une progression des coûts de charges externes et à une augmentation des dotations et reprises aux amortissements et provisions.

La régression de la marge brute constatée au 31 mars 2017 s'explique notamment par :

- l'augmentation du nombre de magasins en franchise et qui commandent et pour lesquels le Groupe LDLC joue le rôle de centrale d'achat ;
- la dilution arithmétique liée à l'acquisition du groupe Domisys dont la marge brute est historiquement plus faible que celle de la société Groupe LDLC ;
- les efforts consentis pour dynamiser le marché qui a été moins dynamique sur la toute fin de l'exercice.

La hausse importante du poste « autres achats et charges externes » de 9 472 milliers d'euros (24 371 milliers d'euros au 31 mars 2017 contre 14 899 milliers d'euros au 31 mars 2016), est essentiellement liée à l'acquisition du groupe Domisys pour 3 200 milliers d'euros (hors frais de marketing et communication) et au déploiement de la stratégie de développement du Groupe, ce qui engendre des coûts importants de communication, marketing et prestations de services pour 3 951 milliers d'euros (sont compris les frais de marketing et communication du groupe Materiel.net de 1 843 milliers d'euros).

La forte hausse des dotations et reprises aux amortissements et provisions enregistrée au 31 mars 2017 provient principalement de l'acquisition du groupe Materiel.net pour 1,3 million d'euros, de l'amortissement de la marque pour 830 milliers d'euros et de dotations aux amortissements et provisions pour 569 milliers d'euros suite au transfert de

siège social de la société Groupe LDLC et de ses filiales excepté le groupe Materiel.net (voir note 4.3 des états financiers consolidés du 31 mars 2017).

Au 31 mars 2016, le résultat opérationnel courant enregistre une croissance spectaculaire puisqu'il progresse de près de 39%. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse du chiffre d'affaires combinée à une progression du taux de marge brute qui s'établit à 17,4% du chiffre d'affaires annuel contre 16,5% sur l'exercice précédent.

9.2.2. Résultat opérationnel non courant

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|--|----------------|-------------|--------------|
| Autres produits opérationnels non courants | 10 | 2 | 82 |
| Autres charges opérationnelles non courantes | (1 583) | (13) | (665) |
| Résultat opérationnel non courant | (1 573) | (12) | (583) |

Au 31 mars 2018, ce poste représente une charge nette de 1 573 milliers d'euros, contre une charge nette de 12 milliers d'euros au 31 mars 2017 et 583 milliers d'euros au 31 mars 2016.

La forte hausse des charges non courantes constatée au 31 mars 2018 s'explique par la comptabilisation du versement de taxes locales auprès de l'administration

9.2.3. Résultat financier

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Intérêts des emprunts | 956 | 731 | 14 |
| Intérêts bancaires | 138 | 217 | 142 |
| Coût de l'endettement financier | 1 094 | 948 | 157 |
| Reprises de prov. pour dépréc. des éléments financiers | 42 | 0 | 0 |
| Autres produits financiers | 107 | 2 | 2 |
| Autres charges financières | 38 | 4 | 0 |
| Résultat financier | (983) | (950) | (154) |

Le résultat financier enregistre un déficit de 983 milliers d'euros au 31 mars 2018, de 950 milliers d'euros au 31 mars 2017 et 154 milliers d'euros au 31 mars 2016.

Les intérêts d'emprunts qui représentent 956 milliers d'euros au 31 mars 2018 intègrent les coûts des emprunts de 15,3 millions d'euros souscrits par le Groupe pour l'acquisition 2018 du groupe OLYS à hauteur de 74 milliers d'euros ainsi que le coût d'emprunt lié à l'activation du siège social à hauteur de 276 milliers d'euros (voir notes 3.14 et 4.5 des états financiers consolidés clos au 31 mars 2018).

La progression de la marge brute, constatée au 31 mars 2016, est liée à une maîtrise du flux des achats de par la taille significative de la société dans son secteur de distribution spécialisé sur le High-Tech. Quant à la croissance du chiffre d'affaires elle provient à la fois du online *BtoC* et *BtoB* et du cross-canal.

fiscale à hauteur de 1 238 milliers d'euros suite à un contrôle fiscal et aux coûts de l'acquisition du groupe OLYS pour 347 milliers d'euros (voir note 2.1 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2018).

L'essentiel des charges non courantes du 31 mars 2016 est lié aux coûts de l'acquisition du groupe Domisys pour 583 milliers d'euros.

La hausse des intérêts sur emprunts d'un montant de 745 milliers d'euros constatée au 31 mars 2017 provient à hauteur de 362 milliers d'euros de l'emprunt de 23 millions d'euros et 186 milliers d'euros du crédit renouvelable qui ont été souscrits au 31 mars 2016 par le Groupe (voir note 3.14 des états financiers consolidés clos au 31 mars 2017) et de l'acquisition du groupe Materiel.net à hauteur de 168 milliers d'euros.

9.2.4. Résultat de base par action

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|---|--------------|---------------|---------------|
| Résultat avant impôt | 7 710 | 12 456 | 13 078 |
| Impôt | (2 270) | (4 322) | (5 137) |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 0 | 0 | 0 |
| Résultat de l'exercice : | 5 440 | 8 134 | 7 941 |
| Aux actionnaires de la société | 5 440 | 8 115 | 7 941 |
| Aux intérêts minoritaires | 0 | 19 | 0 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 6 201 163 | 6 161 463 | 5 557 091 |
| Résultat de base par action (€/action) | 0,88 | 1,32 | 1,43 |
| Résultat dilué par action (€/action) | 0,88 | 1,32 | 1,43 |

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

9.3. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION – RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes que les exercices précédents et en conformité avec les dispositions du plan comptable général.

Les états financiers des comptes sociaux du 31 mars 2018 figurent en section 20.4 du présent document de référence.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la société Groupe LDLC a réalisé un chiffre d'affaires net de 447 204 138 euros contre 346 910 614 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation au 31 mars 2018 s'élève à 452 283 284 euros contre 337 852 064 euros au 31 mars 2017.

Le total des produits d'exploitation s'élevant à 458 082 628 euros, le résultat d'exploitation présente un solde bénéficiaire de 5 799 344 euros contre 11 110 854 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2018 se sont élevées à 644 577 euros (contre 1 224 646 euros au titre de l'exercice précédent) et les

produits financiers ont atteint la somme de 597 851 euros (contre 736 238 euros au titre de l'exercice précédent). Le résultat financier est, par conséquent, déficitaire et ressort à (46 726 euros) contre un résultat déficitaire de (488 408 euros) au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est bénéficiaire et ressort à 5 752 618 euros, contre 10 622 446 euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits exceptionnels s'élevant à 269 681 euros et le total des charges exceptionnelles s'élevant à 1 689 623 euros, le résultat exceptionnel de l'exercice ressort déficitaire à (1 419 942 euros), contre un résultat exceptionnel déficitaire de (787 348 euros) au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ces résultats et d'un impôt sur les sociétés d'un montant de 251 728 euros, l'exercice clos le 31 mars 2018 enregistre un bénéfice de 4 080 948 euros, contre un bénéfice de 6 414 356 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

9.4. STRATÉGIE OU FACTEURS DE NATURE GOUVERNEMENTALE, ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE, MONÉTAIRE OU POLITIQUE AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPÉRATIONS DE L'ÉMETTEUR

L'avenant au contrat de crédit qui intègre les acquisitions de 2016 et 2018 comporte des clauses usuelles pour ces types de financements, à savoir des engagements financiers, des engagements restrictifs généraux et des cas d'exigibilité anticipée.

Les engagements du Groupe au titre du contrat de crédit réduisent la flexibilité du Groupe dans la conduite de ses activités, mais sans que cette liste soit exhaustive, quant à la réalisation de certaines opérations d'investissements, la modification de la structure financière du Groupe y compris son endettement (voir note 4.12 relative aux risques de liquidité du présent document de référence).

9.5. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Conformément aux dispositions des articles L.233-6 aL.2 et R.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'activité et des résultats des filiales de la société et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité :

| Activité | Chiffre d'affaires | Résultat courant | Résultat net après IS | Nouveaux investissements corporels | Effectif moyen | Période |
|---|--------------------|------------------|-----------------------|------------------------------------|----------------|--------------------------|
| Conception, réalisation et exploitation de sites Internet, contenu éditorial | | | | | | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| Hardware | 526 415 | 242 864 | 161 176 | 5 040 | 2 | |
| Total activité | 526 415 | 242 864 | 161 176 | 5 040 | 2 | |
| Commerce de gros de tous matériels, logiciels informatiques et tous services rattachés | | | | | | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| Textorm | 588 262 | (17 368) | (17 368) | 0 | 0 | |
| Total activité | 588 262 | (17 368) | (17 368) | 0 | 0 | |
| Installation de réseaux câblés, système de contrôle d'accès, vidéosurveillance, télécommunications | | | | | | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| DLP Connect | 1 990 784 | 28 632 | 29 019 | 17 709 | 12 | |
| Total activité | 1 990 784 | 28 632 | 29 019 | 17 709 | 12 | |
| Conception, réalisation et vente de logiciels et prestations de services informatiques, maintenance à titre accessoire SAV de matériel vendu, formation | | | | | | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| Anikop | 2 411 052 | 241 148 | 240 649 | 53 172 | 23 | |
| Total activité | 2 411 052 | 241 148 | 240 649 | 53 172 | 23 | |
| Création et développement d'un réseau de distribution dans le domaine de la vente de tous matériels, tous services, ainsi que la concession de tous droits de franchise ou de licence | | | | | | |

| Activité | Chiffre d'affaires | Résultat courant | Résultat net après IS | Nouveaux investissements corporels | Effectif moyen | Période |
|---|--------------------|------------------|-----------------------|------------------------------------|----------------|--------------------------|
| LDLC Distribution | 2 316 110 | (217 883) | (219 167) | 30 695 | 13 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| Total activité | 2 316 110 | (217 883) | (219 167) | 30 695 | 13 | |
| Enseignement supérieur | | | | | | |
| L'École LDLC | 336 719 | 133 147 | 62 945 | 62 102 | 4 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| Total activité | 336 719 | 133 147 | 62 945 | 62 102 | 4 | |
| Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | | | | | | |
| LDLC Villefranche | 2 014 670 | (28 992) | (29 412) | 1 686 | 5 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| LDLC Bordeaux | 1 656 622 | (106 234) | (106 234) | 10 000 | 5 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| LDLC Villeurbanne | 2 350 795 | 97 964 | 82 099 | Néant | 5 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| LDLC Lille V2 | 82 649 | (144 973) | (144 973) | 214 510 | 2 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| LDLC Lyon 7 | 31 183 | (105 071) | (105 071) | 190 827 | 2 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| LDLC5 | 0 | (4 520) | (4 520) | Néant | 0 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| LDLC7 | 0 | (3 100) | (3 100) | Néant | 0 | 20/03/2018 au 31/03/2018 |
| LDLC8 | 0 | (3 150) | (3 150) | Néant | 0 | 20/03/2018 au 31/03/2018 |
| LDLC9 | 0 | (3 100) | (3 100) | Néant | 0 | 20/03/2018 au 31/03/2018 |
| LDLC10 | 0 | (3 150) | (3 150) | Néant | 0 | 20/03/2018 au 31/03/2018 |
| LDLC11 | 0 | (3 100) | (3 100) | Néant | 0 | 20/03/2018 au 31/03/2018 |
| LDLC12 | 0 | (3 150) | (3 150) | Néant | 0 | 20/03/2018 au 31/03/2018 |
| LDLC13 | 0 | (3 100) | (3 100) | Néant | 0 | 20/03/2018 au 31/03/2018 |
| Groupe LDLC España | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 29/03/2018 au 31/03/2018 |
| Total activité | 6 135 919 | (313 676) | (329 961) | 417 023 | 19 | |
| Commerce de détail en boutique, de produits d'équipement de la personne et de produits de puériculture | | | | | | |
| ADB Limonest | 0 | (138 350) | (138 350) | 175 354 | 0 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| Total activité | 0 | (138 350) | (138 350) | 175 354 | 0 | |
| Organisation d'événements et gestion de projets événementiels, notamment dans le domaine du sport électronique | | | | | | |

| Activité | Chiffre d'affaires | Résultat courant | Résultat net après IS | Nouveaux investissements corporels | Effectif moyen | Période |
|--|--------------------|------------------|-----------------------|------------------------------------|----------------|--------------------------|
| LDLC Event | 836 900 | (298 913) | (298 913) | 9 698 | 2 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| Total activité | 836 900 | (298 913) | (298 913) | 9 698 | 2 | |
| Commerce de détail de matériel informatique, bureautique, hifi, multimédias et accessoires | | | | | | |
| Domisys | 133 287 732 | 3 433 137 | 2 219 234 | 509 241 | 192 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| Total activité | 133 287 732 | 3 433 137 | 2 219 234 | 509 241 | 192 | |
| Acquisition d'un terrain, exploitation et mise en valeur de ce terrain pour édification d'un immeuble et exploitation par bail | | | | | | |
| Domimo 2 | 1 333 269 | 423 858 | 282 181 | 3 800 | 0 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| Domimo 3 | 89 425 | 45 206 | 30 066 | 0 | 0 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| Total activité | 1 422 694 | 469 064 | 312 247 | 3 800 | 0 | |
| Acquisition d'un terrain et construction d'immeubles à usage de bureaux par voie de crédit-bail, location administration desdits immeubles, acquisition et gestion de tous biens meublés | | | | | | |
| CAMPUS 2017 | 949 239 | (333 375) | (333 375) | 334 001 | 0 | 01/04/2017 au 31/03/2018 |
| Total activité | 949 239 | (333 375) | (333 375) | 334 001 | 0 | |
| Négoce, représentation sous quelque forme que ce soit de matériel informatique et de tous dérivés de matériels de produits de téléphonie et accessoires, de réseau et multimédia | | | | | | |
| OLYS | 61 798 012 | 559 078 | (25 594) | 824 999,68 | 115 | 01/01/2017 au 31/12/2017 |
| BIMP Éducation | 4 685 344 | 566 044 | 387 089 | 1 085 | 1 | 01/01/2017 au 31/12/2017 |
| I-Artificielle | 453 406 | (217 295) | (207 705) | 0 | 2 | 01/01/2017 au 31/12/2017 |
| Mac & Co Digital | 3 044 045 | 195 615 | 128 772 | 4 894 | 13 | 01/01/2017 au 31/12/2017 |
| MyMultimedia | 335 574 | (13 994) | (14 320) | 347 | 4 | 01/04/2017 au 31/12/2017 |
| Bizen | 2 356 | (7 771) | (7 771) | 0 | 0 | 24/06/2016 au 31/12/2017 |
| Synopsis | 221 419 | 17 954 | 15 682 | 0 | 3 | 01/01/2017 au 31/12/2017 |
| Total activité | 70 540 156 | 1 099 631 | 276 153 | 831 326 | 138 | |
| Total | 221 341 982 | 4 328 058 | 1 964 289 | 2 449 160 | 405 | |

Hardware :

Le chiffre d'affaires de la société Hardware est en hausse de 22% et atteint le montant de 526 milliers d'euros au 31 mars 2018 contre 431 milliers d'euros au 31 mars 2017. L'ouverture de son site marchand en ligne le 24 octobre 2016 contribue à la progression de son chiffre d'affaires.

La stabilité des charges et la progression du chiffre d'affaires ont pour effet d'améliorer le résultat de l'exercice clos au 31 mars 2018 qui enregistre un bénéfice de 161 milliers d'euros contre un bénéfice de 104 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017.

Textorm :

L'activité de la société Textorm est arrêtée depuis le 1^{er} octobre 2017. Du fait de son activité de 6 mois sur l'exercice clos au 31 mars 2018, le chiffre d'affaires constaté au 31 mars 2018 est en baisse avec un montant de 588 milliers d'euros contre 1 862 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017.

Le résultat de l'exercice clos au 31 mars 2018 ressort déficitaire de 17 milliers d'euros contre 15 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017.

DLP Connect :

Au 31 mars 2018, la société DLP Connect enregistre une forte progression de son chiffre d'affaires de 514 milliers d'euros, soit près de 35% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique notamment par l'implication de la société DLP Connect dans les travaux d'aménagement du nouveau siège social du Groupe.

Le résultat de l'exercice clos au 31 mars 2018 est en hausse et enregistre un bénéfice de 29 milliers d'euros contre un résultat déficitaire de 28 milliers d'euros sur l'exercice précédent.

Anikop :

Au 31 mars 2018, la société Anikop enregistre un chiffre d'affaires de 2,4 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2017, ce qui constitue une progression du chiffre d'affaires de plus de 3%.

L'exercice clos au 31 mars 2018 ressort bénéficiaire pour un montant de 241 milliers d'euros contre un bénéfice de 300 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017.

Cette baisse de résultat s'explique notamment par l'augmentation des frais de personnel de 105 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

LDLC Distribution :

Le chiffre d'affaires de la société LDLC Distribution est en léger recul avec un montant de 2 316 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2018 contre 2 434 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Cette régression est justifiée par l'ouverture de 7 boutiques sur l'exercice contre 8 sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

Par ailleurs, la société LDLC Distribution a dû se structurer pour faire face aux objectifs de développement du Groupe, et ainsi atteindre les 100 boutiques à l'horizon 2021. La société a ainsi embauché un Directeur Général ce qui a impliqué une hausse de la masse salariale.

Au 31 mars 2018, le résultat ressort déficitaire de 219 milliers d'euros contre un déficit de 115 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017.

L'École LDLC :

Pour sa troisième année d'activité, L'École LDLC voit sa fréquentation augmenter avec l'arrivée de la troisième promotion, atteignant ainsi un total de 75 élèves. En découlent une augmentation du chiffre d'affaires de 51 milliers d'euros ainsi qu'une augmentation des charges pédagogiques de 43 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2018.

L'exercice clos au 31 mars 2018 enregistre un bénéfice de 63 milliers d'euros contre un bénéfice de 70 milliers d'euros au 31 mars 2017.

LDLC Villefranche :

Au 31 mars 2018, le chiffre d'affaires de la boutique de Villefranche est en recul de 66 milliers d'euros, pour atteindre 2 015 milliers d'euros contre 2 081 milliers d'euros au 31 mars 2017 soit une baisse de 3%.

La hausse de la marge brute de 1,31% vient compenser la régression du chiffre d'affaires et s'explique par la progression du volume de prestations de services données en boutique.

Au 31 mars 2018, le résultat ressort déficitaire de 29 milliers d'euros contre un déficit de 37 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017.

LDLC Bordeaux :

Du fait d'une activité de 12 mois sur l'exercice clos au 31 mars 2018 contre 6 mois sur l'exercice précédent, le chiffre d'affaires de la boutique de Bordeaux enregistre une forte hausse avec un montant de 1 657 milliers d'euros contre 869 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017.

L'impact d'une activité de 12 mois au 31 mars 2018 contre 6 mois sur l'exercice clos au 31 mars 2017 se retrouve également au niveau du montant des charges.

Une amélioration du résultat est constatée, avec un déficit de 106 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2018 contre un déficit de 172 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017.

LDLC Villeurbanne :

La boutique implantée à Villeurbanne dans le Rhône a ouvert ses portes le 12 juillet 2016, il s'agit donc de son premier exercice complet. Il en résulte une forte hausse du chiffre d'affaires qui s'élève à 2 351 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2018 contre 1 516 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2017, soit une progression de 835 milliers d'euros.

Au 31 mars 2018, la société LDLC Villeurbanne affiche une forte amélioration de son résultat avec un bénéfice de 82 milliers d'euros, contre un résultat déficitaire de 38 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017.

LDLC Lille V2 :

La boutique de LDLC Lille V2 a ouvert ses portes le 2 mars 2018 et a réalisé un chiffre d'affaires de 83 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2018.

Le résultat de l'exercice clos au 31 mars 2018 ressort déficitaire pour un montant de 145 milliers d'euros contre un résultat déficitaire de 4 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017.

LDLC Lyon 7 :

La boutique de LDLC Lyon 7 a démarré son activité le 23 mars 2018. Elle a réalisé au titre de l'exercice clos au 31 mars 2018 un chiffre d'affaires de 31 milliers d'euros et enregistre un résultat déficitaire de 105 milliers d'euros, contre un résultat déficitaire de 3 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Depuis le 1^{er} avril 2017, la société LDLC Lyon 7 est intégrée fiscalement à la société Groupe LDLC.

ADB Limonest :

La boutique ADB Limonest a ouvert ses portes début avril 2018, ainsi aucun chiffre d'affaires n'est constaté sur l'exercice clos au 31 mars 2018.

L'exercice clos au 31 mars 2018 enregistre une perte de 138 milliers d'euros contre une perte de 3 milliers d'euros sur l'exercice précédent.

Depuis le 1^{er} avril 2017, la société ADB Limonest est intégrée fiscalement à la société Groupe LDLC.

LDLC Event :

La société LDLC Event a été créée le 12 mai 2016 et a commencé son activité sur le mois de juin 2016. Cette dernière a pour principale activité la gestion de l'équipe d'e-sport du Groupe LDLC, à savoir la Team LDLC.

Pour son deuxième exercice la société LDLC Event présente un chiffre d'affaires de 837 milliers d'euros contre 757 milliers sur l'exercice clos au 31 mars 2017, soit une progression de 10,55%. Les investissements sur les joueurs de certaines équipes sont en forte augmentation, ce qui explique le résultat déficitaire de 299 milliers d'euros de l'exercice clos au 31 mars 2018 contre un résultat bénéficiaire de 58 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017.

Domisys :

L'exercice précédent avait été porté à 15 mois afin de coïncider avec la date de clôture du Groupe au 31 mars 2017. Ainsi, l'exercice clos au 31 mars 2018 est d'une durée de 12 mois contre 15 mois sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

Cette modification de date de clôture de l'exercice précédent justifie de manière mécanique la variation du chiffre d'affaires qui baisse de 39,8 milliers d'euros au 31 mars 2018 et qui s'explique donc par le trimestre de facturation supplémentaire sur l'exercice clos au 31 mars 2017. Cette diminution est accentuée par un chiffre d'affaires d'activité global en baisse de près de 5%.

L'impact dû à la régression du chiffre d'affaires est atténué grâce à une hausse du taux de marge brute de 1,34% par rapport à l'exercice précédent. Du fait de la signature de contrat de fournisseurs marchandises au niveau du Groupe, la société Domisys a bénéficié des conditions d'achats au niveau du Groupe ce qui a contribué à l'amélioration de la marge, ainsi qu'à un recentrage de l'activité sur le cœur de métier de la marque Materiel.net à savoir les produits de « gaming ».

L'exercice clos au 31 mars 2018 enregistre un bénéfice de 2,2 millions d'euros contre un bénéfice de 1,9 million d'euros au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017.

Depuis le 1^{er} avril 2017, la société Domisys est intégrée fiscalement à la société Groupe LDLC.

Domimo 2 :

L'exercice précédent avait été porté à 15 mois afin de coïncider avec la date de clôture du Groupe au

31 mars 2017. Ainsi, l'exercice clos au 31 mars 2018 est d'une durée de 12 mois contre 15 mois sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

Cette modification de date de clôture de l'exercice précédent justifie de manière mécanique la variation du chiffre d'affaires qui baisse de 301 milliers d'euros au 31 mars 2018 et qui s'explique donc par le trimestre de loyer supplémentaire facturé sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

L'exercice clos au 31 mars 2018 enregistre un bénéfice de 282 milliers d'euros contre un bénéfice de 292 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

Depuis le 1^{er} avril 2017, la SCI Domimo 2 est intégrée fiscalement à la société Groupe LDLC.

Domimo 3 :

L'exercice précédent avait été porté à 15 mois afin de coïncider avec la date de clôture du Groupe au 31 mars 2017. Ainsi, l'exercice clos au 31 mars 2018 est d'une durée de 12 mois contre 15 mois sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

Cette modification de date de clôture de l'exercice précédent justifie de manière mécanique la variation du chiffre d'affaires qui baisse de 21,6 milliers d'euros au 31 mars 2018 et qui s'explique donc par le trimestre de loyer supplémentaire facturé sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

L'exercice clos au 31 mars 2018 enregistre un bénéfice de 30 milliers d'euros contre un bénéfice de 33 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

Depuis le 1^{er} avril 2017, la SCI Domimo 3 est intégrée fiscalement à la société Groupe LDLC.

CAMPUS :

Du fait de la finalisation de la construction du siège social du Groupe, la société CAMPUS 2017 a débuté son activité de sous-location le 31 juillet 2017, et a enregistré au titre de l'exercice clos au 31 mars 2018 un chiffre d'affaires de 949 milliers d'euros. Cet exercice marque donc le début du remboursement du crédit-bail signé dans le cadre de la construction du siège social du Groupe.

Une convention de sous-location a été signée entre la société CAMPUS 2017 et la société Groupe LDLC, le montant de loyer annuel refacturé à la société Groupe LDLC s'élève à 1 420 milliers d'euros par an.

L'exercice clos au 31 mars 2018 enregistre une perte de 333 milliers d'euros contre une perte de 216 milliers d'euros sur l'exercice précédent.

OLYS :

La société OLYS a intégré le Groupe LDLC suite à un rachat au 25 janvier 2018. La société OLYS dispose à la date de clôture de 22 établissements dont 18 magasins BIMP sur le territoire français. La société est domiciliée au 51 ter rue de Saint-Cyr à Lyon depuis le transfert de son siège social.

Au cours de l'exercice 2017, la société OLYS a réalisé plusieurs acquisitions de filiales (les sociétés Mac & Co Digital et MyMultimedia) ainsi que plusieurs fusions (les sociétés FBX Systemes, Reseauance, GDA, ITRIBU et Allcom). Les comptes de ces sociétés fusionnées ont fait l'objet d'une fusion avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

La société OLYS a « repositionné » deux de ses boutiques, celle de Marseille pour s'implanter au cœur du centre commercial de grand V à la Valentine et celle de Clermont-Ferrand de la rue Saint-Herem (rue devenue peu passante) pour ouvrir une grande boutique dans le centre commercial JAUDE II. Ces deux nouvelles implantations vont ancrer la société OLYS dans ses représentations régionales.

La date de clôture a été décalée au 31 mars 2018, portant ainsi l'exercice fiscal à 15 mois afin de coïncider avec la date de clôture du Groupe.

En revanche, du fait des délais courts entre la date d'acquisition et la date de clôture du Groupe, le Groupe a décidé d'intégrer dans les comptes consolidés du 31 mars 2018 les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 des entités du groupe OLYS.

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'élève à 62 millions d'euros contre 35 millions d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Cette forte progression du chiffre d'affaires s'explique par les fusions réalisées mais est aussi organique à hauteur de 10%.

La société OLYS enregistre une perte de 25 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre un bénéfice de 657 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

BIMP Éducation :

La société BIMP Éducation est une filiale détenue par la société OLYS depuis sa création il y a 2 ans. La société BIMP Éducation a intégré le Groupe LDLC suite au rachat de la société OLYS au 25 janvier 2018. La société est domiciliée au 51 ter rue de Saint-Cyr à Lyon depuis le transfert de son siège social.

La date de clôture a été décalée au 31 mars 2018, portant ainsi l'exercice fiscal à 15 mois afin de coïncider avec la date de clôture du Groupe.

En revanche, du fait des délais courts entre la date d'acquisition et la date de clôture du Groupe, le Groupe a décidé d'intégrer dans les comptes consolidés du 31 mars 2018 les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 des entités du groupe OLYS.

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'élève à 4,7 millions d'euros contre 1,6 millier au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016. La forte progression du chiffre d'affaires s'explique par un exercice de 11 mois sur l'année précédente mais également grâce à la signature d'importants marchés publics, notamment avec le Conseil départemental de l'Isère. De plus, l'implantation dans les écoles privées se poursuit et s'accroît fortement.

La société BIMP Éducation enregistre un bénéfice de 387 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre un bénéfice de 112 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

I-Artificielle :

La société I-Artificielle est une filiale détenue par la société OLYS suite à la fusion chez OLYS de l'ancienne holding FINANCIERE OLYS en 2016. La société I-Artificielle a intégré le Groupe LDLC suite au rachat de la société OLYS au 25 janvier 2018. La société est domiciliée au 51 ter rue de Saint-Cyr à Lyon depuis le transfert de son siège social, elle détient un établissement commercial à Compiègne.

La date de clôture a été décalée au 31 mars 2018, portant ainsi l'exercice fiscal à 15 mois afin de coïncider avec la date de clôture du Groupe.

En revanche, du fait des délais courts entre la date d'acquisition et la date de clôture du Groupe, le Groupe a décidé d'intégrer dans les comptes consolidés du 31 mars 2018 les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 des entités du groupe OLYS.

L'activité du magasin de Compiègne n'est pas à la hauteur des autres magasins du Groupe. L'associé de la société ASO Développement ayant arrêté son activité en fin d'année 2016, les ventes apportées par cette société ont, par voie de conséquence, cessé. Toutefois le chiffre d'affaires se maintient grâce à l'apport du SAV BIMP, et s'élève à 453 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 493 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La société I-Artificielle enregistre un résultat déficitaire de 208 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre un déficit de 217 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Mac & Co Digital :

La société Mac & Co Digital est une filiale détenue par la société OLYS suite au rachat de parts le 7 avril 2017. La société Mac & Co Digital a intégré le Groupe LDLC suite au rachat de la société OLYS au 25 janvier 2018. La société est domiciliée à Blois.

La date de clôture a été décalée au 31 mars 2018, portant ainsi l'exercice fiscal à 15 mois afin de coïncider avec la date de clôture du Groupe.

En revanche, du fait des délais courts entre la date d'acquisition et la date de clôture du Groupe, le Groupe a décidé d'intégrer dans les comptes consolidés du 31 mars 2018 les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 des entités du groupe OLYS.

Le chiffre d'affaires de la société est en progression grâce notamment à la signature d'un nouveau marché avec le Conseil départemental du Loir-et-Cher sur la fourniture de tablettes numériques aux collèges du département.

La société Mac & Co Digital enregistre un bénéfice de 129 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre un bénéfice de 193 milliers d'euros au 31 décembre 2016 pour une activité de 15 mois.

MyMultimedia :

La société MyMultimedia est une filiale détenue par la société OLYS suite au rachat de parts le 25 octobre 2017. La société MyMultimedia a intégré le Groupe LDLC suite au rachat de la société OLYS au 25 janvier 2018. La société est domiciliée à Bourg-en-Bresse.

Bien que la société MyMultimedia clôture ses comptes annuels au 31 mars et du fait des délais courts entre la date d'acquisition et la date de clôture du Groupe, le Groupe a décidé d'intégrer dans les comptes consolidés du 31 mars 2018 les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 des entités du groupe OLYS.

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires de la société MyMultimedia est en léger recul, en revanche l'arrivée du SAV Apple et de l'enseigne OLYS sur Bourg-en-Bresse devrait permettre une croissance du chiffre d'affaires.

La société MyMultimedia enregistre une perte de 14 milliers d'euros au 31 décembre 2017 pour 9 mois d'activité contre un bénéfice de 17 milliers d'euros au 31 mars 2017 pour une activité de 12 mois.

Bizen :

La société Bizen est une filiale détenue par la société OLYS depuis sa création sur l'exercice. La société Bizen a intégré le Groupe LDLC suite au rachat de la société OLYS au 25 janvier 2018. La société est domiciliée au 51 ter rue de Saint-Cyr à Lyon depuis le transfert de son siège social.

La société Bizen réalise au 31 décembre 2017 son premier exercice sur une période de 19 mois s'étendant du 24 juin 2016 au 31 mars 2018.

La date de clôture a été décalée au 31 mars 2018, portant ainsi l'exercice fiscal à 22 mois afin de coïncider avec la date de clôture du Groupe.

En revanche, du fait des délais courts entre la date d'acquisition et la date de clôture du Groupe, le Groupe a décidé d'intégrer dans les comptes consolidés du 31 mars 2018 les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 des entités du groupe OLYS.

Cette société dédiée aux services à la personne est en création et son activité est en pleine expansion au niveau des boutiques du Groupe.

Au 31 décembre 2017, la société Bizen a réalisé un chiffre d'affaires de 2 milliers d'euros et enregistre une perte de 8 milliers d'euros.

Synopsis :

La société Synopsis est une société initialement rachetée par Groupe LDLC en date du 25 janvier 2018 et cédée à la société OLYS le 26 janvier 2018. La société est domiciliée au 51 ter rue de Saint-Cyr à Lyon.

La date de clôture a été décalée au 31 mars 2018, portant ainsi l'exercice fiscal à 15 mois afin de coïncider avec la date de clôture du Groupe.

En revanche, du fait des délais courts entre la date d'acquisition et la date de clôture du Groupe, le Groupe a décidé d'intégrer dans les comptes consolidés du 31 mars 2018 les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 des entités du groupe OLYS.

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires de la société Synopsis est de 221 milliers d'euros contre 251 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2016. Il est envisagé de devenir le pôle communication exclusif du Groupe sur l'exercice suivant.

La société Synopsis présente un bénéfice de 16 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre un bénéfice de 4 milliers d'euros sur l'exercice précédent.

9.6. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE GROUPE LDLC

Conformément à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons que depuis l'exercice clos au 31 mars 2016, la société Groupe LDLC développe une activité en matière de recherche et développement. En décembre 2016, le Groupe a commercialisé son premier produit créé par son équipe de recherche et développement.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2018, le Groupe a considéré que les conditions d'activation des frais de recherche et de développement étaient remplies pour certains projets. De ce fait, les frais de recherche le Groupe a comptabilisé les frais de recherche et de développement en charges de l'exercice ou en immobilisations selon les projets.

Le montant des projets de recherche et développement qui ont été activés sur l'exercice clos au 31 mars 2018 s'élève à 694 milliers d'euros.

La société Groupe LDLC a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2017 de 170 milliers d'euros contre 93 milliers d'euros au titre de l'année 2016. Le crédit d'impôt recherche est un crédit d'impôt offert aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.

Nous vous invitons à vous référer à la section 11 du présent document de référence.

9.7. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2018/2019, une opération de fusion de la société Domisys au profit de la société Groupe LDLC est prévue.

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 II du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucun autre événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la société n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

CHAPITRE 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX DU GROUPE

Les principaux besoins en capitaux du Groupe LDLC proviennent de ses besoins en fonds de roulement et de ses investissements opérationnels. En janvier 2018, pour financer l'acquisition des sociétés OLYS et Synopsis, le Groupe LDLC a eu recours à l'émission de deux emprunts de respectivement 5,3 et 10 millions d'euros. En mars 2016, le Groupe LDLC a souscrit un emprunt de 23 millions d'euros pour financer l'acquisition du groupe Materiel.net.

Concernant l'emprunt de 10 millions d'euros, la durée de remboursement a été alignée avec le prêt relatif à l'acquisition

2016. Le dernier remboursement devra intervenir au 31 mars 2023. Le remboursement de l'emprunt de 5,3 millions d'euros prendra fin le 31 janvier 2025.

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté à la note 1.3 des états financiers des comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 mars 2018 et la composition du capital dans la note 3.11 de ces mêmes états figurant en section 20.1 du présent document de référence.

10.1. INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES FINANCIÈRES À COURT TERME ET À LONG TERME DE LA SOCIÉTÉ

La trésorerie : le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars 2018 est de 31 593 milliers d'euros, 10 613 milliers d'euros au 31 mars 2017 et 8 107 milliers d'euros au 31 mars 2016.

L'endettement : compte tenu de l'acquisition des sociétés OLYS et Synopsis au 25 janvier 2018, le Groupe a eu recours à l'émission de deux emprunts de 5,3 et 10 millions

d'euros. Par ailleurs l'acquisition de mars 2016 a donné lieu à la souscription d'un emprunt de 23 millions d'euros. Ces emprunts sont assortis également d'un crédit renouvelable de 15 millions d'euros.

Une dette financière sur bien immobilier de 22 millions d'euros est constatée concernant le nouveau siège social du Groupe, suite à la réception des locaux le 31 juillet 2017.

La trésorerie nette du Groupe représente une dette financière et se ventile de la façon suivante :

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Dettes financières brutes | 83 014 | 46 549 | 51 110 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 31 593 | 10 613 | 8 107 |
| Trésorerie nette | (51 422) | (35 937) | (43 003) |

Le tableau ci-après présente les échéances de la dette financière du Groupe au 31 mars 2018 :

| Montants en milliers d'euros | Total | À moins d'un an | 1 an à 3 ans | 3 ans à 5 ans | De plus 5 ans |
|--|---------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|
| Emprunts et dettes financières à long terme⁽¹⁾ | 71 779 | 0 | 36 144 | 19 458 | 16 177 |
| Emprunts | 71 779 | 0 | 36 144 | 19 458 | 16 177 |
| Emprunts et dettes financières à court terme | 11 235 | 11 235 | 0 | 0 | 0 |
| Dépôts reçus en garantie | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Emprunts | 10 634 | 10 634 | 0 | 0 | 0 |
| Intérêts courus/emprunts | 27 | 27 | 0 | 0 | 0 |
| Découverts bancaires | 197 | 197 | 0 | 0 | 0 |
| Comptes courants | 376 | 376 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 83 014 | 11 235 | 36 144 | 19 458 | 16 177 |

(1) Dont 25,7 millions d'euros relatifs aux prêts d'acquisitions 2016 et 2018, 19,5 millions d'euros relatifs au contrat de location-financement et 15 millions d'euros au titre du crédit renouvelable.

Financement du Groupe lié aux acquisitions 2016 du groupe Materiel.net et 2018 des sociétés OLYS et Synopsis

Aux fins de financer partiellement en mars 2016 l'acquisition du groupe Materiel.net et en janvier 2018 l'acquisition des sociétés OLYS et Synopsis, le Groupe a mis en place de nouvelles sources de financement.

Le Groupe a ainsi signé un contrat de crédit avec un pool de 5 banques le 31 mars 2016. Un avenant n° 2 au contrat de crédit en date du 31 mars 2016 a été signé le 19 janvier 2018 et se décompose en :

- Une ligne de crédit long terme pour l'acquisition 2016 d'un montant de 23 millions d'euros d'une durée de 7 ans au taux Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge « prêt d'acquisition » réajustée annuellement en fonction du niveau de ratio de levier.
- Une ligne de crédit long terme d'un montant de 10 millions d'euros pour l'acquisition 2018 dont la durée de remboursement et les conditions du prêt sont alignées avec le prêt de 23 millions d'euros relatif à l'acquisition 2016.
- Un crédit renouvelable de 15 millions d'euros utilisable par tirage d'un montant minimum de 1 million d'euros destiné à financer partiellement les besoins en fonds de roulement de la société Groupe LDLC et de ses filiales. Le crédit renouvelable est rémunéré sur la base du taux Euribor auquel s'ajoute une marge crédit renouvelable qui sera réajustée annuellement en fonction du ratio de levier. Au 31 mars 2018, ce crédit est utilisé à hauteur de 15 millions d'euros.

Pour couvrir les intérêts de ces emprunts à taux variable relatifs aux acquisitions 2016 et 2018, des contrats de SWAP ont été souscrits.

L'avenant n° 2 au contrat de crédit qui intègre les acquisitions de 2016 et 2018 est assorti de respect de deux « ratios bancaires » qui sont testés semestriellement :

- Un ratio de levier : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par l'« EBE consolidé retraité » (soit le résultat opérationnel courant du Groupe augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions incluses dans le résultat opérationnel courant).
- Un ratio de gearing : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par les « fonds propres consolidés » (y compris les minoritaires).

Le contrat de crédit comporte également une limite d'investissements à respecter par les membres du Groupe.

Le 19 janvier 2018, le Groupe a également souscrit un emprunt complémentaire de 5,3 millions d'euros en complément de l'emprunt de 10 millions d'euros. Cet emprunt est remboursable sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1,31% l'an avec un différé d'amortissement des 8 premiers trimestres.

Endettement au 31 mars 2018 :

Une dette de 22 millions d'euros sur contrat de location-financement est constatée au 31 mars 2018 et concerne l'activation du nouveau siège social du Groupe à Limonest.

Un nouvel emprunt de 1,5 million d'euros a été souscrit en avril 2017 par la société Groupe LDLC afin de financer les investissements du nouveau siège social.

En janvier 2018 et mars 2018, deux nouveaux emprunts de 1,5 million d'euros chacun ont été souscrits par la société Groupe LDLC afin de financer les investissements du Groupe.

Depuis mars 2017, le Groupe a signé un nouveau contrat d'affacturage avec l'Eurofactor. Après analyse du contrat par le Groupe conformément à la norme IAS 39, le Groupe en a conclu que ce nouveau contrat était déconsolidant.

10.2. ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

10.2.1. Flux de trésorerie :

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|--|---------------|---------------|--------------|
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | 30 887 | 11 206 | 8 925 |
| Flux nets de trésorerie liés aux investissements | (43 610) | (1 880) | (39 162) |
| Flux nets de trésorerie liés aux financements | 33 815 | 4 468 | 36 041 |
| Variation nette de la trésorerie | 21 093 | 13 794 | 5 804 |

10.2.2. Flux nets de trésorerie générés par l'activité :

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|--|---------------|---------------|--------------|
| Résultat net des activités poursuivies | 5 440 | 8 134 | 7 941 |
| Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie | 4 505 | 4 616 | 1 282 |
| Charge d'impôts (courants et différés) | 2 270 | 4 322 | 5 137 |
| Plus ou moins-values de cessions d'actifs | 45 | 12 | 0 |
| Élimination du résultat des activités cédées net d'impôt | 0 | 0 | 0 |
| Capacité d'autofinancement avant impôt | 12 260 | 17 083 | 14 360 |
| Charge d'impôts et variation des impôts différés | (2 540) | (4 448) | (5 134) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 21 168 | (1 429) | (301) |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | 30 887 | 11 206 | 8 925 |

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité au 31 mars 2018 s'établissent à 30,9 millions d'euros contre 11,2 millions d'euros au 31 mars 2017 et 8,9 millions d'euros au 31 mars 2016.

Le fort accroissement de la variation du besoin en fonds de roulement constaté au 31 mars 2018 provient d'une hausse conséquente des dettes fournisseurs. Ces dernières progressent de 21 millions d'euros entre le 31 mars 2018

et le 31 mars 2017 suite à une renégociation contractuelle qui justifie une augmentation des délais de règlements fournisseurs.

La hausse importante de la capacité d'autofinancement constatée entre le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016 de 2,7 millions d'euros s'explique principalement par l'intégration des flux générés par le groupe Materiel.net.

10.2.3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements :

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|--|-----------------|----------------|-----------------|
| Produits des cessions d'actifs immobilisés nets d'impôts | 0 | 2 | 81 |
| Acquisitions & réductions d'actifs immobilisés | (30 393) | (1 881) | (4 817) |
| Variation de périmètre | (13 217) | 0 | (34 426) |
| Flux nets de trésorerie liés aux investissements | (43 610) | (1 880) | (39 162) |

Au 31 mars 2018, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements font apparaître une dépense nette de 43 610 milliers d'euros principalement justifiée par :

- la construction et l'aménagement du nouveau siège social du Groupe à hauteur de 23 497 milliers d'euros ;
- les investissements concernant les projets internes informatiques et de recherche et développement à hauteur de 3 925 milliers d'euros ;
- l'acquisition des sociétés OLYS et Synopsis générant une sortie de trésorerie à hauteur de 13 217 milliers d'euros.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements présentent une dépense nette de 1 880 milliers d'euros au 31 mars 2017 et concernent pour 750 milliers d'euros les frais d'agencements liés à l'ouverture des boutiques de Bordeaux et Villeurbanne.

Au 31 mars 2016, les flux nets de trésorerie liés aux investissements s'établissent à 39 162 milliers d'euros et s'expliquent par :

- l'acquisition du groupe Materiel.net à hauteur de 34 426 milliers d'euros ;
- les acquisitions et réductions d'immobilisations pour 4 817 milliers d'euros.

Les autres acquisitions correspondent principalement à la rénovation de la boutique de Paris pour 606 milliers d'euros, à la prise de participation de 10% dans la société NLCL ce qui a donné lieu à un versement de 1 500 milliers d'euros et au prêt d'un montant de 1 500 milliers d'euros qui fait suite au financement du siège social du Groupe LDLC.

10.2.4. Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement :

| Montants en milliers d'euros | 31/03/2018 | 31/03/2017 | 31/03/2016 |
|--|---------------|--------------|---------------|
| Opérations sur actions propres et AGA | 364 | 445 | 2 002 |
| Autres impacts | (183) | (105) | 282 |
| Opérations sur instruments financiers | 35 | 481 | (742) |
| Variation des emprunts et dettes financières diverses | 33 600 | 10 427 | 22 834 |
| Variation des financements liés aux créances cédées | 0 | (3 699) | 421 |
| Augmentation de capital (nominal) | 0 | 0 | 103 |
| Prime d'émission + réserves indisponibles + report à nouveau | 0 | 0 | 13 595 |
| Réduction des capitaux propres (dividendes) | 0 | (3 081) | (2 454) |
| Flux nets de trésorerie liés aux financements | 33 815 | 4 468 | 36 041 |

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement présentent une ressource de 33 815 milliers d'euros au 31 mars 2018 contre une ressource de 4 468 milliers d'euros au 31 mars 2017 et de 36 041 milliers d'euros au 31 mars 2016.

La forte progression des emprunts et dettes financières constatée au 31 mars 2018 provient essentiellement :

- des deux emprunts contractés dans le cadre de l'acquisition réalisée en janvier 2018 des sociétés OLYS et Synopsis à hauteur de 15,3 millions d'euros (voir note 10.1 du présent document de référence),
- de la dette sur contrat de location-financement concernant l'activation du nouveau siège social de Groupe LDLC à hauteur de 20,8 millions d'euros,
- de la souscription de 3 nouveaux emprunts de 1,5 million d'euros chacun afin de financer les investissements du Groupe, dont notamment ceux liés à l'aménagement du nouveau siège social du Groupe.

La hausse des emprunts constatée au 31 mars 2017 s'explique notamment par l'utilisation d'un crédit renouvelable à hauteur de 15 millions d'euros. Ce crédit renouvelable fait

partie des nouvelles sources de financement mises en place suite à l'acquisition du groupe Materiel.net.

Un nouvel emprunt de 1 million d'euros a été souscrit en mars 2017 par la société Groupe LDLC afin de financer les investissements des nouvelles boutiques.

Au 31 mars 2017, la diminution des financements liés aux créances cédées de 3 699 milliers d'euros s'explique par la signature avec l'Eurofactor d'un nouveau contrat déconsolidant. La société Groupe LDLC procède donc à des cessions de créances sans recours.

Au 31 mars 2016, le Groupe a mis en place de nouvelles sources de financement destinées à financer la composante en numéraire de l'acquisition du groupe Materiel.net et a donc souscrit notamment à un emprunt de 23 millions d'euros.

Le financement de l'apport en nature a été rémunéré par l'émission de 574 732 actions nouvelles de la société Groupe LDLC d'une valeur nominale unitaire de 0,18 centime d'euros, entièrement libérées au prix unitaire de 23,86 euros soit avec une prime d'apport unitaire de 23,68 euros.

10.3. INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE

Des informations relatives au financement des activités du Groupe figurent à la section 10.1 « Informations sur les ressources financières à court terme et à long terme de la société » du présent document de référence et dans les notes 1.4 et 3.14 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2018 figurant en section 20.1 du présent document de référence.

10.3.1. Politique de financement**Actifs immobilisés : opérations de croissance externe**

En janvier 2018, l'acquisition des sociétés OLYS et Synopsis a été financée par un apport en numéraire qui a donné lieu à la souscription de deux emprunts de 10 et 5,3 millions d'euros. Se reporter à la note 10.1 du présent document de référence et la note 3.14 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2018.

En mars 2016, l'acquisition du groupe Materiel.net a été financée par un apport en numéraire qui a donné lieu à la souscription d'un emprunt de 23 millions d'euros, un apport en nature qui a donné lieu à l'émission de nouvelles actions et par la remise d'actions auto-détenues. Se reporter à la note 10.2.4 du présent document de référence et la note 3.14 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2018.

Le Groupe n'a pas réalisé d'autre opération de croissance externe.

Actifs immobilisés : financement des locaux

La société CAMPUS 2017 a signé le 30 novembre 2015 un contrat de crédit-bail immobilier concernant le nouveau siège social du Groupe à Limonest. Les locaux ont été réceptionnés le 31 juillet 2017 ce qui donne lieu au 31 mars 2018 à l'activation du terrain et de la construction à hauteur de 22 millions d'euros.

Au 31 mars 2017, le Groupe est propriétaire du concept store de Nantes ainsi que du siège social de Domisys à Grandchamps-des-Fontaines à travers les SCI Domimo 3 et Domimo 2. Ces bâtiments ont été financés par des emprunts souscrits en 2008 et 2010 pour respectivement 750 milliers d'euros et 4 000 milliers d'euros.

En 2013 le siège social de la société Domisys a fait l'objet d'une extension, qui a été financée par des emprunts contractés en 2013 d'une valeur totale de 7 850 milliers d'euros.

L'ensemble des autres locaux exploités à ce jour par le Groupe sont pris en location.

Actifs immobilisés : financement des autres immobilisations

En janvier 2018 et mars 2018, deux nouveaux emprunts de 1,5 million d'euros chacun ont été souscrits par la société Groupe LDLC afin de financer les investissements du Groupe.

Un emprunt de 1,5 million d'euros a été souscrit en avril 2017 par la société Groupe LDLC afin de financer les investissements du nouveau siège social.

En mars 2017, le Groupe a souscrit un contrat de crédit de 1 million d'euros afin de financer les frais d'agencements des nouvelles boutiques ouvertes sur l'exercice clos au 31 mars 2017.

Financement du besoin en fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement du Groupe est financé par des crédits court terme et long terme (voir note 3.14 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2018).

Des autorisations de découverts qui s'élèvent à 10,8 millions d'euros et 300 milliers de francs suisses sont accordées au Groupe.

Le Groupe bénéficie d'un crédit renouvelable de 15 millions d'euros utilisable par tirage d'un montant minimum de 1 million d'euros.

Le Groupe procède à des cessions de créances sans recours, un nouveau contrat déconsolidant a été signé en mars 2017 avec l'Eurofactor.

10.3.2. Synthèse des emprunts par échéance de remboursement

| Montants en milliers d'euros | Capital restant dû | Capital à -1 an | Capital de 1 an à 5 ans | Capital de + 5 ans |
|------------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------|--------------------|
| Emprunts | 82 413 | 10 634 | 55 602 | 16 177 |

10.3.3. Évolution des emprunts

| Montants en milliers d'euros | Emprunts |
|------------------------------|---------------|
| 31/03/2016 | 35 627 |
| Souscriptions | 16 000 |
| Remboursements | (5 648) |
| Autres mouvements | 70 |
| 31/03/2017 | 46 049 |
| Souscriptions | 41 635 |
| Remboursements | (8 041) |
| Autres mouvements | 2 769 |
| 31/03/2018 | 82 413 |

Les autres mouvements constatés sur la période arrêtée au 31 mars 2018 s'expliquent à hauteur de 2 769 milliers d'euros par l'intégration des flux générés par la société OLYS.

10.4. INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPÉRATIONS DU GROUPE

10.4.1. Information sur les ratios bancaires à respecter

Aux fins de financer partiellement l'acquisition du groupe Materiel.net, le 31 mars 2016 un contrat de crédit de 23 millions d'euros a été souscrit par Groupe LDLC. Dans le cadre du financement de l'acquisition des sociétés OLYS et Synopsis, un avenant n° 2 au contrat de crédit en date du 31 mars 2016 a été signé le 19 janvier 2018.

L'avenant n° 2 au contrat de crédit qui intègre les acquisitions de 2016 et 2018 est assorti de respect de ratios bancaires (ratios, limites d'investissements...) dont le non-respect peut entraîner, sous certaines conditions le remboursement anticipé.

Ces ratios sont testés semestriellement.

Les ratios calculés ci-dessous portent sur une période de douze mois, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Ratio R1 Dettes Financières Nettes Consolidées / Fonds Propres Consolidés (au 31/03/18 < 1.20)

| En millions d'euros | Note | Calcul |
|--|-------|--------|
| Dettes financières nettes consolidées | 52,91 | A |
| Fonds propres consolidés | 60,71 | B |
| Ratio de DFN consolidées / FP consolidés | 0,87 | A/B |

Ratio R2 Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE Consolidé Retraité (au 31/03/18 < 5.2)

| En millions d'euros | Note | Calcul |
|---|-------|--------|
| Dettes financières nettes consolidées | 52,91 | A |
| EBE consolidé retraits (*) | 15,81 | B |
| Ratio de DFN consolidées / EBE consolidé retraits | 3,35 | A/B |

(*) L'EBE consolidé retraits intègre l'EBE des comptes sociaux d'une durée de 12 mois arrêté au 31 décembre 2017 des sociétés cibles 2 (OLYS et Synopsis).

Le **montant des investissements** est inférieur à la limite fixée à 12 millions d'euros pour la globalité des deux exercices clos les 31 mars 2018 et 31 mars 2017.

Les ratios bancaires sont respectés au 31 mars 2018 et sont soumis à une attestation des commissaires aux comptes.

10.4.2. Information sur les risques de marché, de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité

Au 31 mars 2018, l'exposition aux différents risques est analysée dans la note 2.4 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2018 figurant à la section 20.1 du présent document de référence.

Une analyse de sensibilité est faite sur les emprunts à taux variable dans la note 3.16 de ces mêmes états.

10.5. INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR RÉALISER LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS

La société Groupe LDLC envisage de contracter de nouveaux emprunts à hauteur d'environ 5 millions d'euros pour venir soutenir les investissements exposés dans la section 5.2.2.

CHAPITRE 11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

La propriété intellectuelle du Groupe est principalement composée de ses portefeuilles de marques et de noms de domaine, et bénéficie de ressources juridiques internes et externes dédiées. Une surveillance est mise en œuvre par le service dédié afin de lutter contre les tentatives d'usurpation des marques et noms de domaine du Groupe.

Le Groupe détient un portefeuille d'un peu plus de 45 marques enregistrées correspondant notamment aux noms « LDLC.com » et « Materiel.net », et celles liées à l'activité de ses différentes filiales. Ces marques sont déposées conformément au territoire d'influence à savoir principalement l'Europe.

Le Groupe dispose également d'un portefeuille de plus de 245 noms de domaine qui lui permettent de couvrir ses activités dans les extensions de pays correspondant à sa zone d'influence comme la Belgique, la Suisse et le Luxembourg.

Le Groupe mène depuis 2016 des activités de recherche et développement. Ainsi un service a été créé afin d'intégrer une politique d'innovation active pour concevoir et commercialiser des produits à caractère innovant permettant d'élargir le catalogue produit.

En décembre 2016, le Groupe lance la commercialisation sur son site e-commerçant LDLC.com de son premier produit créé par son équipe R&D. Toute la réalisation, de sa naissance à sa commercialisation en passant par sa conception et son packaging a été réalisée en France.

Sur 2016, le Groupe a déposé son 1^{er} brevet sur le territoire français. Sur 2017, le Groupe a déposé un nouveau brevet.

Au 31 mars 2018, le service de recherche et développement est composé de 7 personnes. Plusieurs projets sont en cours avec la prévision d'une commercialisation pour certains d'entre eux sur l'exercice à venir.

Dans le cadre de ces activités, le Groupe bénéficie, en France, du dispositif du Crédit d'Impôt Recherche. Ce Crédit d'Impôt est assimilé à une subvention dans la mesure où il est remboursable, Le lecteur est invité à se reporter à la section 9.6 « activités du Groupe » du présent document de référence.

CHAPITRE 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTÉ LA PRODUCTION, LES VENTES ET LES STOCKS, LES COÛTS ET LES PRIX DE VENTE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE JUSQU'À LA DATE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

Communiqué de presse en date du 14 juin 2018 : « Résultats annuels 2017-2018 - Rebond confirmé de l'activité au 4^{ème} trimestre - Forte progression des résultats au deuxième semestre »

Olivier de la Clergerie, Directeur Général du Groupe, commente : « Les performances 2017-2018 ont été globalement perturbées par un contexte conjoncturel compliqué du fait de la hausse continue et forte des composants mémoire sur l'ensemble de la période. Cependant, nous n'avons pas ralenti notre plan de marche visant à renforcer nos atouts et à initier des projets porteurs de croissance à court et moyen terme. Durant l'exercice,

nous avons également démontré notre capacité à réaliser des croissances externes structurantes avec l'intégration réussie de Materiel.net et l'acquisition de 100% du capital du groupe OLYS qui exploite les enseignes BIMP, GDA i-Tribu, distributeurs Apple pour les professionnels et les particuliers. L'amélioration de l'activité constatée au dernier trimestre, nos fondamentaux solides associés à nos nouveaux moteurs de développement nous rendent confiants dans l'exécution de notre plan de marche. Forts d'un positionnement de distributeur spécialisé multimarques, nous visons pour l'exercice 2018-2019 une croissance organique à deux chiffres et nous bénéficierons mécaniquement de l'arrivée du groupe OLYS. »

Comptes de résultats annuels simplifiés (1^{er} avril au 31 mars)

| En millions d'euros | 2017-2018 | S1 2017-2018 | S2 2017-2018 | 2016-2017 |
|----------------------------|-----------|--------------|--------------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 472,1 | 215,5 | 256,6 | 479,9 |
| Marge brute | 80,3 | 36,0 | 44,3 | 77,4 |
| EBITDA | 14,7 | 6,6 | 8,1 | 17,9 |
| Résultat opérationnel | 8,7 | 4,1 | 4,6 | 13,4 |
| Résultat courant avant IS | 7,7 | 3,7 | 4,0 | 12,5 |
| Résultat net de l'exercice | 5,4 | 2,5 | 2,9 | 8,1 |

EBITDA = ROC + dotations & reprises aux amortissements et provisions.

NB : le groupe OLYS a été intégré au 31 mars 2018, il n'a pas de contribution aux résultats de l'exercice.

Synthèse de l'exercice

Le Groupe a réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 472,1 millions d'euros. L'activité *BtoB* est en hausse à 120,7 millions d'euros et représente désormais 25,5% du chiffre d'affaires total. Le déploiement du réseau de magasins se poursuit avec 29 magasins au 31 mars 2018 pour un chiffre d'affaires de 53 millions d'euros.

Le panier moyen Groupe continue de progresser à 344 euros HT contre 321 euros HT en n-1. Le Groupe a recruté 470 000 nouveaux clients (*BtoC* et *BtoB*) sur l'exercice.

La marge brute enregistre une hausse notable. Les synergies « Achats » mises en place avec Materiel.net ont permis de gagner 0,9 point de marge ; elle représente 17% du chiffre d'affaires contre 16,1% en n-1. Au deuxième semestre, la marge brute atteint 17,2% du chiffre d'affaires.

L'EBITDA représente 3,1% du chiffre d'affaires contre 3,7% l'exercice dernier en lien avec les nombreux projets de croissance engagés sur l'exercice (emménagement dans le nouveau siège de Limonest, évolution des systèmes d'information et des plateformes informatiques, lancement de l'implantation en Espagne, mise en place d'une équipe *BtoB* en région parisienne,...).

La charge financière s'élève à 1,0 million d'euros contre

0,9 million d'euros en 2016-2017 et la charge d'impôts s'établit à 2,3 millions d'euros contre 4,4 millions d'euros. Au global, le résultat net part du Groupe s'inscrit à 5,4 millions d'euros.

La structure du bilan, intégrant le groupe OLYS et le nouveau siège du Groupe, reste saine. Les capitaux propres s'établissent à 60,7 millions d'euros (54,9 millions d'euros au 31 mars 2017) pour un endettement net parfaitement maîtrisé de 51,4 millions d'euros (36,2 millions d'euros au 31 mars 2017), soit un gearing à la clôture de 0,85 contre 0,66 l'an dernier.

Dividende : dans le contexte de développement actuel, il sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 28 septembre 2018 de ne pas verser de dividende au titre

de l'exercice qui vient de s'achever. Lors de cette Assemblée Générale, il sera également proposé d'approuver la fusion/absorption de la société Domisys par le Groupe LDLC.

Axes de travail et objectifs

L'exercice 2018-2019 bénéficiera de l'intégration du groupe OLYS et devrait récolter les premiers fruits des investissements de croissance importants engagés en 2017-2018 avec une croissance organique à deux chiffres.

Fort de fondamentaux solides et des actions mises en place, le Groupe LDLC réitère ses ambitions d'atteindre, à l'horizon 2021, un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros avec un EBITDA de l'ordre de 5,5 à 6% du CA. À cette date, il disposera d'une centaine de magasins.

12.2. TENDANCES CONNUES, INCERTITUDES OU DEMANDES, OU TOUS ENGAGEMENTS OU ÉVÈNEMENTS RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUER SENSIBLEMENT LES PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE EN COURS

Le contexte de prix élevé des composants mémoires est un élément pouvant avoir une influence sur l'exercice en cours.

CHAPITRE 13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

CHAPITRE 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. MEMBRES DU DIRECTOIRE ET MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

14.1.1. Composition du Directoire

La composition du Directoire est décrite dans la section 16.7 « Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

Les membres du Directoire ont pour adresse professionnelle le siège social de la société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres du Directoire résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'ils ont précédemment exercées (voir la section 14.1.5. du présent document de référence).

14.1.2. Composition du Conseil de Surveillance et censeurs

Les membres du Conseil de Surveillance sont présentés dans la section 16.7 « Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

Les membres du Conseil de Surveillance ont pour adresse professionnelle le siège social de la société.

L'expertise et l'expérience des membres du Conseil de Surveillance résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'ils ont précédemment exercées (voir la section 14.1.5. du présent document de référence).

14.1.3. Autres mandats des membres du Directoire, des membres du Conseil de Surveillance

Nous vous invitons à vous référer à la section 16.7 « Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

14.1.4. Déclarations relatives aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance

Nous vous indiquons que :

- Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie (membre du Conseil de Surveillance) et Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie (Présidente et membre du Conseil de Surveillance) sont les parents de Madame Caroline Villemonte de la Clergerie (membre du Directoire), Messieurs Laurent (Président et membre du Directoire) et Olivier (Directeur Général et membre du Directoire) Villemonte de la Clergerie ; et
- Madame Anne-Marie Bignier Valentin (membre du Conseil de Surveillance) est la sœur de Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie.

À la connaissance de la société, il n'existe, entre les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, aucun autre lien familial.

À la connaissance de la société, aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou administrateur ou membre du Conseil de Surveillance à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur,
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

14.1.5. Biographies sommaires des membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance

> Laurent Villemonte de la Clergerie

Président du Directoire – Fondateur Groupe LDLC
Né en 1970, nationalité française

Diplômé de sciences économiques et ingénieur en électronique, Laurent de la Clergerie a le profil type pour monter son propre site Internet : la connaissance informatique (indispensable) et la capacité d'analyser le marché.

En 1997, armé de son courage et de ses idées, il lance LDLC.com à Lyon. Nous sommes aux balbutiements du e-commerce... 20 années plus tard, LDLC.com est leader du e-commerce informatique et High-Tech en France.

> Olivier Villemonte de la Clergerie

Membre du Directoire - Directeur Général Groupe LDLC
Né en 1972, nationalité française

Diplômé de l'ECAM (École Catholique d'Arts et Métiers de Lyon) en 1994, Olivier de la Clergerie a poursuivi ses études au sein de l'EM Lyon Business School.

En 1996 il aide son frère, Laurent, à créer la société LDLC.com, spécialisée dans la vente en ligne de produits informatiques et High-Tech.

Après son service militaire en République Tchèque et une expérience chez Arthur Andersen en audit informatique, il rejoint définitivement LDLC.com en tant que Directeur Financier en mars 2000.

Depuis 2001, Olivier de la Clergerie est Directeur Général du Groupe LDLC, en charge des aspects Back office de l'entreprise et de L'École LDLC.

> Marc Prieur

Membre du Directoire - Directeur Hardware.fr
Né en 1979, nationalité française

Marc Prieur a créé Hardware.fr, 1^{er} site sur le Hardware PC en France en 1997 alors qu'il était encore lycéen. En 2000, le site est racheté par LDLC et devient une marque du Groupe. Spécialisé dans les pièces détachées, le site d'informations propose des articles, des comparatifs, des conseils et un espace d'échanges entre membres. En 2016, le site lance son activité e-commerce dans le même domaine. Marc Prieur est Directeur de Hardware.fr et membre du Directoire du Groupe LDLC depuis 2001.

> Caroline Villemonte de la Clergerie

Membre du Directoire
Née en 1975, nationalité française

Diplômée de l'EBP Bordeaux et HEC Paris en contrôle de gestion, Caroline Villemonte de la Clergerie a rejoint ses frères, dès 1998, au lancement de l'aventure LDLC.com. Au poste de Directeur Administratif jusqu'en 2015, elle a accompagné la croissance du Groupe sur les volets administratifs et financiers. Caroline Villemonte de la Clergerie est membre du Directoire du Groupe LDLC.

> Anne-Marie Valentin Bignier

Membre du Conseil de Surveillance
Née en 1959, nationalité française

Anne-Marie Valentin Bignier est diplômée d'HEC Paris option marketing en 1981. Elle a réalisé sa carrière en 1983 au sein du groupe EDF en occupant différents postes de responsabilité principalement dans les domaines clientèle, commercial, ressources humaines, organisationnel et audit. Anne-Marie Valentin Bignier est membre du Conseil de Surveillance du Groupe LDLC.

> Suzanne Villemonte de la Clergerie

Membre et Présidente du Conseil de Surveillance
Née en 1947, nationalité française

Suzanne Villemonte de la Clergerie a suivi des études dans le droit et la psychologie. Elle participe au projet d'entreprise familiale dès le commencement en 1997 et devient officiellement Présidente du Conseil de Surveillance du Groupe LDLC en 2000.

> Marc Villemonte de la Clergerie

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance
Né en 1943, nationalité française

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Bordeaux, Marc Villemonte de la Clergerie réalise sa carrière au sein du groupe Renault. Il a exercé des fonctions de direction notamment dans la finance, l'économie, le commerce et le marketing. Présent depuis le début de l'aventure entrepreneuriale de ses enfants, Marc Villemonte de la Clergerie est Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis 2001 et membre du Conseil de Surveillance depuis 2000 (sa création).

14.2. CONFLIT D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de la société et les intérêts privés et/ou autres devoirs des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la société.

Lors de sa réunion en date du 31 mars 2017, le Conseil de Surveillance a adopté le règlement intérieur dont un article intitulé « Conflit d'intérêts – Obligation de révélation » relatif à la prévention des conflits d'intérêts prévoyant l'obligation pour un membre du Conseil de Surveillance se trouvant dans une telle situation d'informer le Conseil de Surveillance dès qu'il en a connaissance, de toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect.

À la connaissance de la société, il n'existe, à la date du présent document de référence, aucune restriction acceptée par les personnes visées à la section 14.1 ci-dessus concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la société à l'exception des restrictions liées aux nantissements figurant en section 21.1.7.2 du présent document de référence.

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'arrangement ou accord quelconque conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs, ou autres en vertu duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la société ait été nommé.

CHAPITRE 15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous invitons à vous référer à la section 16.7 « Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

15.2. SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX

À l'exception des provisions pour indemnités légales de départ à la retraite, détaillées sous la note 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en section 20.1 du présent document de référence, la société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions de retraites et autres avantages au profit des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

La société n'a pas versé de prime d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux susvisés. Le Groupe n'a pas versé de prime d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux.

15.3. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-22-A et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société présente ci-dessous un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 :

1. Laurent Villemonte de la Clergerie

| Mois de l'opération | Nature de l'opération | Nombre de transactions | Volume | Prix moyen en euros | Montant de l'opération en euros |
|---------------------|-----------------------|------------------------|---------|---------------------|---------------------------------|
| Juin 2017 | Gage | 1 | 95 000 | 26,80 | 2 546 000,00 |
| Novembre 2017 | Gage | 1 | 309 470 | 20,71 | 6 409 123,70 |
| Mars 2018 | Cession | 1 | 25 000 | 20,00 | 500 000,00 |
| Mars 2018 | Gage | 1 | 75 000 | 17,68 | 1 326 000,00 |

2. Marc Prieur

| Mois de l'opération | Nature de l'opération | Nombre de transactions | Volume | Prix moyen en euros | Montant de l'opération en euros |
|---------------------|-----------------------|------------------------|--------|---------------------|---------------------------------|
| Mars 2018 | Cession | 1 | 10 000 | 20,00 | 200 000,00 |

CHAPITRE 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

La composition et les informations relatives aux membres du Directoire font l'objet des développements présentés à la section 14 « Organes d'administration, de direction, de

surveillance et de Direction Générale » et à la section 21.2 « Actes constitutifs et statuts » du présent document de référence.

16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIÉTÉ OU L'UNE DE SES FILIALES

Monsieur Philippe Sauze (membre du Directoire jusqu'au 29 novembre 2017) a conclu avec la société le 5 décembre 2011, un contrat de travail en qualité de Directeur Général Délégué en charge des aspects vente, web et marketing. Le contrat de travail de Monsieur Philippe Sauze a pris fin le 28 février 2018.

Monsieur Marc Prieur (membre du Directoire) a conclu avec Hardware (filiale de la société), le 1^{er} août 2000 un contrat de travail en qualité de rédacteur en chef.

À l'exception de ce qui précède, il n'existe pas de contrat liant un mandataire social à la société ou l'une de ses filiales.

16.3. CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COMITÉS D'AUDIT – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

16.3.1. Conseil de Surveillance

Nous vous invitons à vous référer à la section 16.7 « Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

16.3.2. Comité d'audit

Nous vous invitons à vous référer à la section 16.7 « Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

16.4. GOUVERNANCE

Nous vous invitons à vous référer à la section 16.7 « Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

16.5. CONTRÔLE INTERNE

Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les

orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,

- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et de ses filiales.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et de ses filiales et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Descriptif synthétique des procédures mises en place

a) Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au niveau de la société

(i) Le contrôle interne au sein de la société est organisé, de manière centralisée, par direction, sous la responsabilité d'un directeur/responsable de service localisé au siège social et directement rattaché au Directoire et, en particulier, au Président du Directoire et/ou aux directeurs généraux.

Les procédures de contrôle interne sont mises en place au sein de la société et, le cas échéant, sont modifiées, sur décision de la Direction Générale, en coordination et avec l'assistance de chaque directeur/responsable de service concerné. Il n'existe pas de procédure écrite, ni de manuel ou guide de procédures internes.

(ii) Un Comité stratégique existe au sein de la société, composé du Président du Directoire, du Directeur Général, du Directeur Général achats et logistique, de la Directrice des Systèmes d'Information ainsi que du Directeur Général de LDLC Distribution.

(iii) Les principaux services / personnes chargés du contrôle interne sont les suivants :

- les membres du Directoire, à savoir Mademoiselle Caroline Villemonte de la Clergerie, Messieurs Laurent, Olivier Villemonte de la Clergerie et Monsieur Marc Prieur ;
- les directeurs/responsables opérationnels ou fonctionnels de la société et de ses filiales responsables des services suivants :

Direction commerciale

Dotée d'environ 75 collaborateurs, la direction commerciale assure :

- les relations en amont avec certains constructeurs comme Intel, Microsoft, HP, etc.
- la vente aux professionnels.

Dans le cadre des services offerts aux professionnels, la société est aussi à même de pouvoir assurer le câblage d'une entreprise, via sa filiale DLP Connect.

Direction des systèmes d'information

La soixantaine de collaborateurs de ce pôle ont en charge les projets informatiques suivants :

- le développement technique des sites marchands (mise à jour en termes d'ergonomie de navigation, SEO,...). L'aspect graphique dépend pour sa part du pôle communication ;
- la mise en œuvre d'outils sécuritaires (sites, matériels,...) ;
- le développement en interne de logiciels nécessaires à l'exploitation. En quelques années, plus de trente logiciels ont été développés et mis à jour permettant de gérer tous les aspects du back-office (analyse des commandes, traitement des commandes, gestion de stock, analyse statistique de l'activité, analyse des flux entrants et sortants sur la plateforme téléphonique, gestion de la plateforme logistique).

Direction des services généraux

La direction des services généraux assure, forte de sa dizaine de collaborateurs, la mise en œuvre pratique des projets de déménagement ou d'extension des locaux, selon les calendriers prévus, tout retard dans la mise en œuvre de certaines décisions stratégiques pouvant impacter fortement l'activité du Groupe.

Service centre de contact

Le service centre de contact clients est composé de près de 70 collaborateurs et est notamment en charge de la relation clients, du support technique, et du contact téléphonique des boutiques et ce, pour les différents sites marchands du Groupe.

Direction du marketing

Le Groupe a toujours opté pour une communication ciblée plutôt que d'avoir recours aux campagnes « chocs » de beaucoup d'acteurs Internet.

Une quarantaine de collaborateurs assure les missions suivantes :

- organisation de campagnes promotionnelles via Internet souvent liées au calendrier (anniversaire de la société, St-Valentin ...)
- organisation de petits-déjeuners clients pour des démonstrations ...
- présence dans les salons clés : Paris Games Week ...
- animation des réseaux sociaux.

En termes d'actions marketing, ce service est en charge de la définition de la charte graphique Groupe, du concept des boutiques (univers convivial...), de la revue des newsletters avant envoi, de l'illustration photo de tous les sites marchands ou de contenu, etc.

Direction financière

La comptabilité :

Environ 20 personnes sont dédiées aux aspects comptables du Groupe et assurent les tâches suivantes :

- gestion comptable ;
- suivi clients ;
- suivi de la trésorerie et règlements fournisseurs ;
- gestion comptable de filiales dans le cadre d'une convention de prestations ;
- suivi encaissements (chèques, cartes bancaires, boutiques) ;
- l'établissement des arrêtés annuels, semestriels...

Le contrôle de gestion :

1 personne est en charge du contrôle de gestion et la gestion de trésorerie. Elle assure également :

- L'établissement du budget annuel,
- La gestion de trésorerie.

Les relations avec les banques sont assurées directement par la Direction Générale.

Direction des ressources humaines

Environ 15 personnes assurent aujourd'hui ces fonctions : recrutement, mobilité, intégration, embauches, planning, gestion de la paie et des contrats de travail ainsi que la gestion du budget formation.

Direction achat, transport et logistique

Doté d'environ 30 collaborateurs, le service achat s'occupe de gérer l'intégralité de l'approvisionnement du Groupe LDLC, ainsi que la rédaction des fiches techniques du site.

Les services logistique et transport s'occupent de procéder à la bonne exécution des commandes des clients du Groupe ainsi que leur acheminement à ces derniers.

Direction Maginea

Doté d'environ 5 collaborateurs, le service Maginea s'occupe de gérer l'intégralité de l'approvisionnement du site Maginea.com.

Direction Armoire de bébé

Doté d'environ 5 collaborateurs, le service armoire de bébé s'occupe de gérer l'intégralité de l'approvisionnement du site larmoiredebebe.com.

Direction recherche et développement

Doté d'environ 5 collaborateurs, le service R&D s'occupe de travailler sur la conception de nouveaux produits ou brevets pour le Groupe LDLC dans le cadre de son développement.

b) Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Après analyse par l'ensemble des acteurs du contrôle interne, un certain nombre de risques intrinsèques à l'activité de l'entreprise a été identifié.

Pour chacun de ces risques, la société met en place des outils ou des procédures afin de limiter au mieux l'impact de chacun d'entre eux. Nous vous invitons à vous reporter au chapitre 4 du présent document de référence.

c) Procédures liées à l'élaboration de l'information financière et comptable

La fonction comptable et financière, sous la responsabilité du Directeur Général, exerçant également les fonctions de Directeur Financier, comprend :

- la direction comptable,
- le service contrôle de gestion et de trésorerie.

L'intégralité de la fonction comptable, comprenant environ 18 collaborateurs, est internalisée jusqu'à l'établissement des bilans et plaquettes de la société et de chacune de ses filiales.

Les comptes annuels et consolidés sont ainsi établis par ces services de la société qui disposent, pour ce faire, de progiciels standards éprouvés et agréés.

La gestion comptable est, en effet, assurée à partir d'un logiciel CEGID.

La communication financière et les relations investisseurs sont assurées directement par la Direction Générale.

Concernant le contrôle de la gestion, les éléments de reporting figurant dans le tableau de bord sont :

- le chiffre d'affaires quotidien par période hebdomadaire avec comparaison par rapport au mois précédent ;
- une analyse du chiffre d'affaires par pôle de vente (grand public, professionnels et boutiques) ;
- la marge par ligne de produit, une fois par mois.

Les budgets annuels sont établis par le service du contrôle de gestion. L'approche budgétaire est confrontée à celle complémentaire (en global et par canal de vente) retenue par la Direction Générale. De leur confrontation ressort le budget final.

L'information financière et comptable est ensuite vérifiée par les commissaires aux comptes de chacune des sociétés du Groupe. Les comptes consolidés sont également vérifiés par les commissaires aux comptes.

L'information financière et comptable est enfin arrêtée par le

Directoire semestriellement et annuellement, sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

L'ensemble du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable décrit ci-dessus tend ainsi à gérer et limiter les risques en la matière.

16.6. INFORMATION REQUISE PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous invitons à vous référer à la section 16.7 « Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

16.7. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de Commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport des informations, le cas échéant adaptées aux sociétés à Conseil de Surveillance, mentionnées aux articles L.225-37-3 à L.225-37-5 du Code de Commerce ainsi que les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

I. Gouvernement d'entreprise

La société a décidé de se référer au Code Middlednext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016 en tant que Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L.225-37-4, 8° du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 du même Code. La société a estimé que ledit Code était plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

En outre, nous vous rendons compte dans le présent rapport des informations visées aux articles L.225-82-2 et L.225-100, II du Code de Commerce.

Les termes de ce rapport, préparé notamment sur la base des informations transmises au Conseil de Surveillance, ont été arrêtés et approuvés par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 13 juin 2018.

Ce Code est disponible sur le site de Middlednext (www.Middlednext.com).

Le Directoire a initié une démarche, visant à une mise en conformité progressive avec les recommandations du gouvernement d'entreprise Middlednext. La révision de ce Code a d'ailleurs amené la société à poursuivre cette démarche afin de se conformer au mieux aux nouvelles recommandations en fonction de ses spécificités.

| Recommandations du Code Middenext | Adoptée au 31 mars 2018 | Non adoptée au 31 mars 2018 |
|---|----------------------------|---|
| I. Le pouvoir de « surveillance » | | |
| R1 : Déontologie des membres du Conseil | X | |
| R2 : Conflits d'intérêts | X | |
| R3 : Présence de membres indépendants au sein du conseil | | X ⁽¹⁾ (en cours d'adoption) |
| R4 : Information des membres du Conseil | X | |
| R5 : Organisation des réunions du conseil et des Comités | X | |
| R 6 : Mise en place de Comités | X | |
| R 7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil | X ⁽⁶⁾ | |
| R 8 : Choix des administrateurs | X | |
| R 9 : Durée des mandats des membres du Conseil | | X ⁽²⁾ |
| R 10 : Rémunération de l'administrateur | | X ⁽³⁾ (en cours d'adoption) |
| R 11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil | | X ⁽⁴⁾ (en cours d'adoption) |
| R 12 : Relations avec les actionnaires | X | |
| II. Le pouvoir exécutif | | |
| R 13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | X | |
| R 14 : Préparation de la succession des dirigeants | X ⁽⁵⁾ | |
| R 15 : Cumul contrat de travail et mandat social | X | |
| R 16 : Indemnités de départ | X | |
| R 17 : Régimes de retraite supplémentaires | X | |
| R 18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions | X | |
| R 19 : Revue des points de vigilance | X | |

(1) Si le Conseil de Surveillance est amené à évoluer, dans le cadre de cette évolution de la composition du Conseil de Surveillance, la recommandation R3 du Code Middenext relative à la présence de deux membres indépendants, sera prise en compte.

(2) Le Conseil de Surveillance considère que la durée statutaire des mandats est adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi. Néanmoins, la société ne juge pas utile de proposer aux actionnaires une modification statutaire tendant au renouvellement échelonné des mandats compte tenu de la taille et de la composition du Conseil de Surveillance.

(3) Si le Conseil de Surveillance est amené à évoluer, dans le cadre de cette évolution et de la nomination éventuelle de membres indépendants, l'allocation de jetons de présence à ces derniers dont la répartition serait arrêtée en fonction de leur assiduité et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris l'éventuelle présence à des Comités, sera prise en compte.

(4) En vue de se conformer à la recommandation n°11 du Code Middenext, le Conseil a arrêté lors de sa réunion du 13 juin 2018 le processus d'auto-évaluation du conseil et le questionnaire y afférent. Le Conseil de Surveillance procédera à son auto-évaluation selon les termes de ladite procédure lors de sa prochaine réunion ayant pour objet l'examen de comptes annuels et consolidés.

(5) Conformément à l'article 1.2 du règlement intérieur de la société, le Conseil de Surveillance examine, s'il le juge opportun, la question de la succession du dirigeant en exercice (et éventuellement d'un certain nombre d'hommes et de femmes clés).

(6) Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la société est consultable, sur demande, au siège social.

Lors de sa réunion du 13 juin 2018, le Conseil de Surveillance de la société, conformément à la recommandation n°19 du Code de gouvernement Middenext, a pris connaissance des points de vigilance dudit Code.

1) Composition du Directoire

La société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de sept membres maximums. Les membres sont nommés par le Conseil de Surveillance. Toutefois, si le capital n'atteint pas 150 000 euros, une seule personne peut être désignée par le Conseil de Surveillance pour exercer les fonctions dévolues au Directoire avec le titre de Directeur Général unique.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de cinq (5) ans et sont toujours rééligibles. Les fonctions des membres du Directoire prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent ces fonctions.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués à tout moment et ce qu'elle qu'en soit la cause, par décision du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération des membres du Directoire et confère à l'un d'eux la qualité de Président.

En outre, conformément à l'article L.225-66 du Code de Commerce, les statuts peuvent habiliter le Conseil de Surveillance à attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

Au 31 mars 2018, le Directoire de la société était constitué de 4 membres. Nous vous rappelons que le mandat de membre du Directoire de Monsieur Philippe Sauze a pris fin à compter du 29 novembre 2017.

| Nom et prénom | Mandat | Date de nomination et d'échéance du mandat |
|-------------------------------------|-------------------------|---|
| Laurent Villemonte de la Clergerie | Membre du Directoire | Première nomination : 7 mars 2000 1 ^{er} renouvellement : 19 juillet 2005 2 ^{ème} renouvellement : 1 ^{er} juillet 2010 3 ^{ème} renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 |
| | Président du Directoire | Première nomination : 7 mars 2000 1 ^{er} renouvellement : 19 juillet 2005 2 ^{ème} renouvellement : 1 ^{er} juillet 2010 3 ^{ème} renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 |
| Olivier Villemonte de la Clergerie | Membre du Directoire | Première nomination : 7 mars 2000 1 ^{er} renouvellement : 19 juillet 2005 2 ^{ème} renouvellement : 1 ^{er} juillet 2010 3 ^{ème} renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 |
| | Directeur Général | Première nomination : 5 mars 2001 1 ^{er} renouvellement : 19 juillet 2005 2 ^{ème} renouvellement : 1 ^{er} juillet 2010 3 ^{ème} renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 |
| Marc Prieur | Membre du Directoire | Première nomination : 14 avril 2005 1 ^{er} renouvellement : 19 juillet 2005 2 ^{ème} renouvellement : 1 ^{er} juillet 2010 3 ^{ème} renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 |
| Caroline Villemonte de la Clergerie | Membre du Directoire | Première nomination : 7 mars 2000 1 ^{er} renouvellement : 19 juillet 2005 2 ^{ème} renouvellement : 1 ^{er} juillet 2010 3 ^{ème} renouvellement : 19 juin 2015 Date d'échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 |

Conformément à la recommandation n°1 du Code Middlednext, les membres du Directoire n'exercent pas plus de deux autres mandats dans des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé y compris étrangères extérieures au Groupe.

Nous vous invitons à vous reporter à la section 14.1 du présent document de référence en vue d'obtenir plus de détails sur l'expérience et l'expertise de chacun des membres du Directoire.

2) Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par le Code de Commerce en cas de fusion.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est six (6) ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 80 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance en fonction.

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Au 31 mars 2018, le Conseil de Surveillance de la société était composé de 3 membres.

| Nom et prénom | Mandat | Date de nomination | Renouvellements | Date d'échéance du mandat | Comité d'audit |
|---|---|--------------------|--|--|---------------------|
| Suzanne Villemonte de la Clergerie | Membre du Conseil de Surveillance | 7 mars 2000 | 29 septembre 2006 28 septembre 2012 | À l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 | Membre |
| | Présidente du Conseil de Surveillance | | 7 juillet 2006 22 juin 2012 | Lors de sa réunion du 13 juin 2018, le Directoire de la société a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle appelée à se réunir le 28 septembre 2018, une proposition de renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie. | |
| Marc Villemonte de la Clergerie | Membre du Conseil de Surveillance | 7 mars 2000 | 29 septembre 2006 28 septembre 2012 | À l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 | Membre et Président |
| | Vice-Président du Conseil de Surveillance | | 7 juillet 2006 22 juin 2012 | Lors de sa réunion du 13 juin 2018, le Directoire de la société a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle appelée à se réunir le 28 septembre 2018, une proposition de renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie. | |
| Anne-Marie Bignier Valentin | Membre du Conseil de Surveillance | 7 mars 2000 | 29 septembre 2006 28 septembre 2012 | À l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 Lors de sa réunion du 13 juin 2018, le Directoire de la société a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle appelée à se réunir le 28 septembre 2018, une proposition de renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Anne-Marie Bignier Valentin. | Membre |

Nous vous invitons à vous reporter à la section 14.1 du présent document de référence en vue d'obtenir plus de détails sur l'expérience et l'expertise de chacun des membres du Conseil de Surveillance.

3) Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance

Conformément à l'article L.225-37-4, 5° du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 du même Code, nous vous indiquons que la proportion des administrateurs de chaque sexe se décompose de la façon suivante :

- Nombre d'administrateurs de sexe masculin : 1, soit 33,33%
- Nombre d'administrateurs de sexe féminin : 2, soit 66,67%

4) Membres indépendants du Conseil de Surveillance

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation n°3 du Code Middenext, à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son Groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Lors de sa réunion du 13 juin 2018, le Conseil de Surveillance a réexaminé la situation de ses membres au regard de ces critères d'indépendance et a considéré qu'aucun d'entre eux ne répondait aux critères d'indépendance donnés par le Code de gouvernement d'entreprise Middenext.

5) Durée des mandats

La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est fixée à six (6) ans. La société ne juge pas utile de proposer aux actionnaires une modification statutaire tendant au renouvellement échelonné des mandats compte tenu de la taille et de la composition du Conseil de Surveillance.

6) Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation n°1 du Code Middenext, chaque membre du Conseil de Surveillance est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat. Au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du conseil et s'engage à :

- se conformer aux règles légales du cumul des mandats
- se conformer à la réglementation en vigueur
- informer le Conseil en cas de conflits d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat
- faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'Assemblée Générale
- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision, et
- respecter le secret professionnel.

7) Choix des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont choisis notamment en fonction de leur compréhension du fonctionnement du marché du e-commerce, de la connaissance de la société et de leur capacité à s'assurer que la stratégie de la société est pertinente vis-à-vis de l'intérêt social. Des informations sur l'expérience et la compétence de chaque membre du Conseil de Surveillance sont communiquées à l'Assemblée Générale en vue de la nomination de chaque nouveau membre. La nomination de chaque nouveau membre fait l'objet d'une résolution distincte.

8) Missions du Directoire et du Conseil de Surveillance

Le Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés, accompagnés du rapport de gestion y afférent, auquel est joint, le cas échéant, le rapport mentionné à l'article L.225-68 du Code de Commerce.

Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membre(s) du Directoire qui porte(nt) alors le titre de Directeur Général.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs Généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

II. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Directoire et du Conseil de Surveillance

1. Le Directoire

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le Président du Directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents ou représentés ; chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix. Un membre du Directoire peut donner mandat à un autre membre du Directoire de le représenter. Chaque membre ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire.

Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et, éventuellement, les Directeurs Généraux ; il fixe leur rémunération.

Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

En cas de partage, la voix du Président du Directoire est prépondérante.

Conformément à l'article 14 des statuts, les réunions du Directoire peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification et garantissant la participation effective des membres du Directoire, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur. Le Directoire peut établir un règlement intérieur fixant les conditions et modalités de leur mise en œuvre. L'adoption des décisions visées à l'article L.232-1 du Code de Commerce ne peuvent intervenir par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Compte-rendu de l'activité du Directoire au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le Directoire de la société s'est réuni à 8 reprises.

| Dates de réunion du Directoire | Nombre de membres présents ou représentés | Taux de participation | Principaux thèmes abordés |
|---------------------------------------|--|------------------------------|---|
| 29 juin 2017 | Membres : 5 | Membres : 100% | <ul style="list-style-type: none"> - Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2017 - Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2017 - Proposition d'affectation du résultat - Examen des conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce - Examen du projet de document de référence 2016/2017 incluant le rapport financier annuel <ul style="list-style-type: none"> - Pouvoirs au Président du Directoire et au Directeur Général en vue de la finalisation du document de référence - Mise en œuvre de l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2016 de procéder à une attribution gratuite d'actions en application des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de Commerce – Fixation de la liste des bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté des plans d'attribution gratuite d'actions |
| 29 septembre 2017 | Membres : 5 | Membres : 100% | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017 en vue d'opérer sur les actions de la société dans les conditions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers |
| 13 novembre 2017 | Membres : 5 | Membres : 100% | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2016 de procéder à une attribution gratuite d'actions en application des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de Commerce – Fixation de la liste des bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté des plans d'attribution gratuite d'actions |
| 30 novembre 2017 | Membres : 4 | Membres : 100% | <ul style="list-style-type: none"> - Examen et arrêté de la situation comptable semestrielle consolidée au 30 septembre 2017 - Établissement du rapport semestriel d'activité en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier |
| 4 janvier 2018 | Membres : 4 | Membres : 100% | <ul style="list-style-type: none"> - Établissement du rapport trimestriel d'activité relatif à la marche des affaires sociales au cours du troisième trimestre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2017 |

| Dates de réunion du Directoire | Nombre de membres présents ou représentés | Taux de participation | Principaux thèmes abordés |
|--------------------------------|---|-----------------------|--|
| 15 janvier 2018 | Membres : 4 | Membres : 100% | - Approbation (i) des termes et conditions du financement devant être consenti à la société en vue de l'acquisition de 100% des titres des sociétés OLYS et Synopsis et (ii) de l'octroi par la société de sûretés |
| 23 février 2018 | Membres : 3 | Membres : 75% | - Mise en œuvre de l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2016 de procéder à une attribution gratuite d'actions en application des articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de Commerce – Fixation de la liste des bénéficiaires – Arrêté des plans d'attribution gratuite d'actions |
| 30 mars 2018 | Membres : 4 | Membres : 100% | - Établissement du rapport trimestriel relatif à la marche des affaires sociales au cours du quatrième trimestre à présenter au Conseil de Surveillance |

2. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La convocation est faite par tous moyens, et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout membre du conseil peut donner, par tout écrit, même signé par un procédé numérique, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Conformément à l'article 1.3.3. du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, sauf pour les décisions visées au cinquième alinéa de l'article L.225-68 du Code de Commerce, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du Conseil de Surveillance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le Conseil de Surveillance de la société s'est réuni à 5 reprises.

| Dates de réunion du Conseil de Surveillance | Nombre de membres présents ou représentés | Taux de participation | Principaux thèmes abordés |
|---|---|-----------------------|--|
| 29 juin 2017 | Membres : 3 | Membres : 100% | <ul style="list-style-type: none"> - Examen des comptes sociaux et consolidés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 - Examen du projet de document de référence 2016/2017 incluant le rapport financier annuel et du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale - Arrêté des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice - Déplacement du siège social de la société sur la commune de Limonest (69760) à compter du 1^{er} septembre 2017 |
| 10 octobre 2017 | Membres : 3 | Membres : 100% | <ul style="list-style-type: none"> - Examen du rapport trimestriel du Directoire relatif à la marche des affaires sociales au cours du deuxième trimestre de l'exercice |
| 30 novembre 2017 | Membres : 3 | Membres : 100% | <ul style="list-style-type: none"> - Examen de la situation comptable semestrielle établie au 30 septembre 2017 - Examen du rapport semestriel d'activité établi par le Directoire en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier |
| 4 janvier 2018 | Membres : 3 | Membres : 100% | <ul style="list-style-type: none"> - Examen du rapport trimestriel d'activité du Directoire relatif à la marche des affaires sociales au cours du troisième trimestre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2017 |
| 30 mars 2018 | Membres : 2 | Membres : 67% | <ul style="list-style-type: none"> - Examen du rapport trimestriel du Directoire relatif à la marche des affaires sociales au cours du quatrième trimestre de l'exercice |

3. Évaluation des travaux et du fonctionnement du conseil

En vue de se conformer à la recommandation n°11 du Code Middlenext, le Conseil de Surveillance a arrêté lors de sa réunion du 13 juin 2018 le processus d'autoévaluation du conseil et le questionnaire y afférent. Le Conseil de Surveillance procédera à son autoévaluation selon les termes de ladite procédure lors de sa prochaine réunion ayant pour objet l'examen de comptes annuels et consolidés appelée à se tenir en 2019.

4. Mise en place de Comités

Conformément à la recommandation n°6 du Code Middlenext, nous vous rendons compte du choix de la société en matière de Comité spécialisé.

Comité d'audit

Le Conseil de Surveillance a décidé, à l'unanimité, lors de sa réunion du 22 décembre 2014, de se constituer, pour une durée illimitée, en Comité d'audit en application de la faculté offerte par l'article L.823-20 4° du Code de Commerce.

Les règles de composition et de fonctionnement du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit ont été fixées dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Les principaux termes des règles de composition et de fonctionnement du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit sont rappelés ci-dessous :

Composition

À la date du présent document de référence, le Conseil de Surveillance, lorsqu'il se réunit en vue d'exercer les missions dévolues au Comité d'audit, est composé de l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, à savoir :

- Madame Anne-Marie Bignier Valentin,
- Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, et
- Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie.

Afin de prendre en compte, eu égard aux spécificités de la société, d'une part la recommandation AMF n°2010-19 renvoyant notamment au rapport final de l'AMF sur le Comité d'audit en date du 22 juillet 2010 et d'autre part la recommandation R6 du Code de gouvernement Middenext dans sa version de septembre 2016, le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa réunion du 27 décembre 2016, de nommer Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie Président du Conseil de Surveillance pris en sa formation de Comité d'audit.

Lors de sa décision, le Conseil de Surveillance a pris en compte les compétences particulières en matière financière et comptable dont dispose Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie.

Attributions

Sans préjudice des compétences du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit est notamment chargé des missions définies à l'article L.823-19 du Code de Commerce.

Modalités de fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit est identique à celui de tous les Comités tel

III. Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer,

que défini par l'article 2.1 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit arrête le calendrier annuel de ses réunions. Celles-ci se tiennent au siège social ou en tout autre lieu fixé par le Président. Le Président du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit établit l'ordre du jour de ses réunions.

Le Président du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit peut décider d'inviter à certaines de ses réunions tout ou partie des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ou toute personne de son choix.

Les conditions de saisine du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit sont les suivantes :

Il se saisit de toute question entrant dans le domaine de compétence qui lui est imparti par le règlement intérieur et fixe son programme annuel ;

Il peut être saisi par le Président du Conseil de Surveillance de toute question figurant ou devant figurer à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance ;

Le Conseil de Surveillance et son Président peuvent également le saisir à tout moment sur d'autres questions relevant de sa compétence.

Le Président du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit veille à ce que les informations nécessaires à l'exercice par les membres de leur mission soient mises à la disposition du Comité. Les propositions, recommandations et avis émis par le Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit font l'objet de rapports communiqués au Conseil de Surveillance.

Toutes les informations communiquées lors du Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'audit ou en vue de leur réunion sont par principe confidentielles et ce, même si le Président ne les présente pas comme telles.

compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Conformément à l'article 15 des statuts de la société, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

IV. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Conformément à l'article L.225-37-4, 9° du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 du même Code, nous vous invitons à vous référer aux dispositions de l'article 20 des statuts prévoyant les modalités de participation es actionnaires aux Assemblées Générales de la société et reproduits au chapitre 21 du présent document de référence.

V. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice clos le 31 mars 2018

En vue de nous conformer avec les dispositions de l'article L.225-37-4, 1° du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 du même Code, nous vous rendons compte de la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société (à l'exception de la société, voir le paragraphe I de la présente section) durant l'exercice clos le 31 mars 2018 par chaque mandataire social en fonction au 31 mars 2018.

| Nom | Nature du mandat | Société |
|-------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Directoire | | |
| Laurent Villemonte de la Clergerie | Gérant non associé | Textorm SARL |
| | Gérant | IDFAMILY SCI |
| | Président | KATZAMI SAS |
| | Co-gérant non associé | Synopsis SARL |
| Olivier Villemonte de la Clergerie | Gérant non associé | Anikop SARL |
| | Gérant non associé | DLP Connect SARL |
| | Gérant | Domimo 2 SCI |
| | Gérant | Domimo 3 SCI |
| | Administrateur | Thermador Groupe SA |
| | Membre du Conseil de Surveillance | La Vie Claire SA |
| | Co-gérant non associé | Synopsis SARL |
| Marc Prieur | Gérant non associé | Hardware.fr SARL |
| Caroline Villemonte de la Clergerie | Gérant | TD Family SCI |
| Conseil de Surveillance | | |
| Suzanne Villemonte de la Clergerie | Néant | Néant |
| Marc Villemonte de la Clergerie | Néant | Néant |
| Anne-Marie Bignier Valentin | Néant | Néant |

En outre, en vue de nous conformer au Règlement (CE) n° 809/2004 de la commission du 29 avril 2004, nous vous rendons compte de la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années par chaque mandataire social.

| Nom | Nature du mandat | Société |
|-------------------------------------|------------------|---------|
| Directoire | | |
| Laurent Villemonte de la Clergerie | Néant | Néant |
| Olivier Villemonte de la Clergerie | Néant | Néant |
| Marc Prieur | Néant | Néant |
| Caroline Villemonte de la Clergerie | Néant | Néant |
| Conseil de Surveillance | | |
| Suzanne Villemonte de la Clergerie | Néant | Néant |
| Marc Villemonte de la Clergerie | Néant | Néant |
| Anne-Marie Bignier Valentin | Néant | Néant |

VI. Rémunérations des mandataires sociaux versées durant l'exercice clos le 31 mars 2018 (article L.225-37-3 du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 du même Code)

En vue de nous conformer avec les dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 du même Code, nous vous rendons compte, au vu des informations en notre possession, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par la société durant les exercices clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2018, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93. Les rémunérations et avantages ci-dessous comprennent ceux reçus des sociétés contrôlées, au sens de l'article L.233-16 ainsi que de la société qui contrôle la société.

Nous vous indiquons :

- que tout membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance a droit sur présentation des justificatifs correspondants au remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses exposés dans l'exercice de ses fonctions et engagés dans l'intérêt de la société ;
- qu'aucun engagement de toute nature n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions d'un des mandataires sociaux ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

Les tableaux figurant en annexe 2 de la position-recommandation AMF n°2014-14 sont présentés ci-dessous.

Tableaux n°1 : Tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

| | Exercice clos le 31 mars 2017 | Exercice clos le 31 mars 2018 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie , Président du Directoire | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>) | 182 392,54 euros | 113 041,10 euros |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | | Néant |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>) | | Néant |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement (<i>détaillées au tableau 6</i>) | | Néant |
| Total | 182 392,54 euros | 113 041,10 euros |

| | Exercice clos le 31 mars 2017 | Exercice clos le 31 mars 2018 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie , Directeur Général | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>) | 369 544,77 euros | 308 667,29 euros |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | | Néant |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>) | | Néant |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement (<i>détaillées au tableau 6</i>) | | Néant |
| Total | 369 544,77 euros | 308 667,29 euros |

| | Exercice clos le 31 mars 2017 | Exercice clos le 31 mars 2018 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Madame Caroline Villemonte de la Clergerie , membre du Directoire | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 24 274,08 euros | 24 552,34 euros |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | | Néant |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4) | | Néant |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6) | | Néant |
| Total | 24 274,08 euros | 24 552,34 euros |

| | Exercice clos le 31 mars 2017 | Exercice clos le 31 mars 2018 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Monsieur Marc Prieur , membre du Directoire | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 182 223,89 euros | 154 650,45 euros |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | | Néant |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4) | | Néant |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6) | | Néant |
| Total | 182 223,89 euros | 154 650,45 euros |

| | Exercice clos le 31 mars 2017 | Exercice clos le 31 mars 2018 ⁽²⁾ |
|---|----------------------------------|---|
| Monsieur Philippe Sauze , membre du Directoire ⁽¹⁾ | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) | 279 398,78 euros | 202 756,49 euros |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | | Néant |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4) | | Néant |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 10) | 554 761,61 euros | 342 314,08 euros |
| Total | 834 160,39 euros | 545 070,57 euros |

(1) Le mandat de membre du Directoire de Monsieur Philippe Sauze a pris fin le 29 novembre 2017

(2) Compte tenu de la démission de son mandat de membre du Directoire de Monsieur Philippe Sauze à effet au 29 novembre 2017, les montants figurants dans cette colonne correspondent à la période courant du 1^{er} avril 2017 au 30 novembre 2017.

Tableaux n°2 : Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 mars 2017 et 31 mars 2018 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

Nous vous indiquons que les termes figurant dans les tableaux ci-dessous :

- « *Montants dus* » correspond aux sommes provisionnées au titre des rémunérations dues au dirigeant mandataire social dans les comptes annuels à leur date d'arrêté respective et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement,
- « *Montants versés* » correspond à l'intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social.

Nous vous indiquons également que pour des raisons de confidentialité, le niveau des objectifs servant à la détermination de la rémunération variable annuelle de chaque dirigeant mandataire social figurant dans les tableaux ci-dessous ne peut être donné.

| | Exercice clos le 31 mars 2017 | | Exercice clos le 31 mars 2018 | |
|--|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie, Président du Directoire | | | | |
| Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽¹⁾ | 0 | 6 974,84 € ⁽⁶⁾ | 0 | 1 418,05 € ⁽⁶⁾ |
| Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé | 0 | 12 803,21 € | 0 | 5 965,98 € |
| Rémunération variable annuelle ⁽²⁾ | 102 376,31 € ⁽³⁾ | 159 782,37 € | 48 094,39 € ⁽⁴⁾ | 102 376,31 € |
| Avantages en nature ⁽⁵⁾ | | 2 832,12 € | | 3 280,76 € |
| Total | 102 376,31 € | 182 392,54 € | 48 094,39 € | 113 041,10 € |

(1) Sur une base brute avant impôt.

(2) Nous vous précisons que (i) le résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés est le seul agrégat auquel est appliqué un pourcentage servant de base à la détermination du montant de la rémunération variable annuelle et (ii) que le montant de la rémunération variable annuelle n'est pas corrélé à la rémunération fixe perçue au titre du mandat social.

(3) Lors de sa réunion du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie, sous réserve d'une détention par ce dernier, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 1,5% maximum. Lors de sa réunion du 29 juin 2017, le Conseil de Surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie et l'attribution correspondante de sa rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

(4) Lors de sa réunion du 29 juin 2017, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie, sous réserve d'une détention par ce dernier, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 2,25% maximum.

Lors de sa réunion du 13 juin 2018, le Conseil de Surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie et l'attribution correspondante de sa rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, étant précisé que le versement de ladite rémunération variable est conditionnée au vote favorable de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se réunir le 28 septembre 2018 conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce.

(5) Véhicule de fonction au titre de son mandat de membre du Directoire.

(6) Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie a sollicité du Conseil de Surveillance la réduction de sa rémunération fixe mensuelle à un euro net de sorte qu'il soit rémunéré uniquement sur la base d'une rémunération variable (cf. point 2 ci-dessus).

| | Exercice clos le 31 mars 2017 | | Exercice clos le 31 mars 2018 | |
|--|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie, Directeur Général | | | | |
| Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽¹⁾ | 0 | 185 400,00 € | 0 | 185 400,00 € |
| Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé | 0 | 19 553,36 € | 0 | 16 322,58 € |
| Rémunération variable annuelle ⁽²⁾⁽³⁾ | 102 376,31 € ⁽⁴⁾ | 159 782,37 € | 32 062,93 € ⁽⁵⁾ | 102 376,31 € |
| Avantages en nature ⁽⁶⁾ | 0 | 4 809,04 € | 0 | 4 568,40 € |
| Total | 102 376,31 € | 369 544,77 € | 32 062,93 € | 308 667,29 € |

(1) Sur une base brute avant impôt.

(2) Nous vous précisons que (i) le résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés est le seul agrégat auquel est appliqué un pourcentage servant de base à la détermination du montant de la rémunération variable annuelle et (ii) que le montant de la rémunération variable annuelle n'est pas corrélé à la rémunération fixe perçue au titre du mandat social.

(3) Lors de sa réunion du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie, sous réserve d'une détention par ce dernier, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 1,5% maximum.

(4) Lors de sa réunion du 29 juin 2017, le Conseil de Surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie et l'attribution correspondante de sa rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

(5) Lors de sa réunion du 13 juin 2018, le Conseil de Surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie et l'attribution correspondante de sa rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, étant précisé que le versement de ladite rémunération variable est conditionnée au vote favorable de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se réunir le 28 septembre 2018 conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce.

(6) Véhicule de fonction au titre de son mandat de membre du Directoire.

| | Exercice clos le 31 mars 2017 | | Exercice clos le 31 mars 2018 | |
|--|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|----------------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Madame Caroline Villemonte de la Clergerie, membre du Directoire | | | | |
| Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽¹⁾ | 0 | 21 600,00 € | 0 | 21 600,00 € |
| Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé | 0 | 1 284,13 € | 0 | 1 283,59 € |
| Rémunération fixe au titre de ses fonctions salariées ⁽¹⁾ | 0 | Néant | | Néant |
| Rémunération variable annuelle ⁽²⁾⁽³⁾ | Néant ⁽⁴⁾ | | | Néant ⁽⁵⁾ |
| Avantages en nature ⁽⁶⁾ | 0 | 1 389,95 € | 0 | 1 668,75 € |
| Total | 0 | 24 274,08 € | 0 | 24 552,34 € |

(1) Sur une base brute avant impôt.

(2) Nous vous précisons que (i) le résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés est le seul agrégat auquel est appliqué un pourcentage servant de base à la détermination du montant de la rémunération variable annuelle et (ii) que le montant de la rémunération variable annuelle n'est pas corrélé à la rémunération fixe perçue au titre du mandat social.

(3) Lors de ses réunions du 2 avril 2013 et du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Madame Caroline Villemonte de la Clergerie, sous réserve que cette dernière (i) soit titulaire d'un contrat de travail au sein du Groupe et (ii) justifie d'une détention, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 0,75% maximum.

(4) En l'absence de contrat de travail conclu entre Madame Caroline Villemonte de la Clergerie et l'un des membres du Groupe au 31 mars 2017, cette dernière ne remplissait pas la condition préalable d'allocation d'une rémunération variable annuelle au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

(5) En l'absence de contrat de travail conclu entre Madame Caroline Villemonte de la Clergerie et l'un des membres du Groupe au 31 mars 2018, cette dernière ne remplissait pas la condition préalable d'allocation d'une rémunération variable annuelle au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018.

(6) Véhicule de fonction au titre de son mandat de membre du Directoire.

| | Exercice clos le 31 mars 2017 | | Exercice clos le 31 mars 2018 | |
|--|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Monsieur Marc Prieur , membre du Directoire | | | | |
| Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽¹⁾ | 0 | 4 800,00 € | 0 | 4 800 € |
| Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé | 0 | 4 807,72 € | 0 | 3 226,51 € |
| Rémunération fixe au titre de ses fonctions salariées au sein de la société Hardware.fr ⁽¹⁾ | 0 | 83 930,76 € | 0 | 86 435,78 € |
| Rémunération variable annuelle ⁽²⁾ | 51 188,16 € ⁽³⁾ | 79 891,18 € | 16 031,46 € ⁽⁴⁾ | 51 188,16 € |
| Rémunération exceptionnelle au titre au titre des fonctions salariées au sein de la société Hardware.fr ⁽⁵⁾ | 0 | 6 994,23 € | 0 | 7 200,00 € |
| Avantages en nature ⁽⁶⁾ | 0 | 1 800,00 € | 0 | 1 800,00 € |
| Total | 51 188,16 € | 182 223,89 € | 16 031,46 € | 154 650,45 € |

(1) Sur une base brute avant impôt.

(2) Nous vous précisons que (i) le résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés est le seul agrégat auquel est appliqué un pourcentage servant de base à la détermination du montant de la rémunération variable annuelle et (ii) que le montant de la rémunération variable annuelle n'est pas corrélé à la rémunération fixe perçue au titre du mandat social.

(3) Lors de sa réunion du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Marc Prieur, sous réserve que ce dernier (i) soit titulaire d'un contrat de travail au sein du Groupe et (ii) justifie d'une détention, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 0,75% maximum.

Lors de sa réunion du 29 juin 2017, le Conseil de Surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Monsieur Marc Prieur et l'attribution correspondante de sa rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

(4) Lors de sa réunion du 29 juin 2017, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Marc Prieur, sous réserve que ce dernier (i) soit titulaire d'un contrat de travail au sein du Groupe et ne perçoive pas à ce titre de rémunération variable annuelle et (ii) justifie d'une détention, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 0,75% maximum.

Lors de sa réunion du 13 juin 2018, le Conseil de Surveillance a constaté l'atteinte du niveau d'objectif de résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés fixé à Monsieur Marc Prieur et l'attribution correspondante de sa rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, étant précisé que le versement de ladite rémunération variable est conditionnée au vote favorable de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se réunir le 28 septembre 2018 conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce.

(5) Prime de 13^{ème} mois.

(6) Véhicule de fonction au titre du mandat de membre du Directoire.

| | Exercice clos le 31 mars 2017 | | Exercice clos le 31 mars 2018 ⁽¹⁰⁾ | |
|--|-------------------------------|--|---|--|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Monsieur Philippe Sauze , membre du Directoire ⁽⁸⁾ | | | | |
| Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽¹⁾ | 0 | 6 000,00 € | 0 | 4 000,00 € |
| Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé | 0 | 335,00 € | 0 | 335,00 € |
| Rémunération fixe au titre de ses fonctions salariées ⁽¹⁾⁽⁹⁾ | 0 | 223 199,40 € | 0 | 152 258,05 € |
| Rémunération variable annuelle ⁽²⁾ | Néant ⁽³⁾ | | Néant ⁽⁴⁾ | |
| Rémunération exceptionnelle au titre des fonctions salariées | 25 000 ⁽⁶⁾ | 15 416,45 € ⁽⁵⁾ 25 000,00 € ⁽⁶⁾ | 0 | 25 000,00 € ⁽⁶⁾ 15 692,15 € ⁽⁵⁾ |
| Participation | 0 | 4 555,27 € | 0 | 2 165,05 € |
| Avantages en nature au titre des fonctions salariées ⁽⁷⁾ | 0 | 4 892,66 € | 0 | 3 306,24 € |
| Total | 25 000 € | 279 398,78 € | 0 | 202 756,49 € |

(1) Sur une base brute avant impôt.

(2) Nous vous précisons que (i) le résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés est le seul agrégat auquel est appliqué un pourcentage servant de base à la détermination du montant de la rémunération variable annuelle et (ii) que le montant de la rémunération variable annuelle n'est pas corrélé à la rémunération fixe perçue au titre du mandat social.

(3) Lors de ses réunions du 2 avril 2013 et du 28 mars 2014, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Philippe Sauze sous réserve que ce dernier (i) soit titulaire d'un contrat de travail au sein du Groupe et (ii) justifie d'une détention, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 0,75% maximum.

En l'absence de détention, au nominatif, par Monsieur Philippe Sauze, à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2017, de 2% du capital social, ce dernier ne remplissait pas la condition préalable d'allocation d'une rémunération variable annuelle au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

(4) Lors de sa réunion du 29 juin 2017, le Conseil de Surveillance de la société a décidé que la rémunération variable annuelle susceptible d'être attribuée à Monsieur Philippe Sauze, sous réserve que ce dernier (i) soit titulaire d'un contrat de travail au sein du Groupe et ne perçoive pas à ce titre de rémunération variable annuelle et (ii) justifie d'une détention, à la clôture de l'exercice, au nominatif de 2% au moins du capital social, serait déterminée en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice auquel sera appliqué un pourcentage croissant compris entre 0% (en l'absence de résultat opérationnel) et 0,75% maximum.

Monsieur Philippe Sauze n'étant plus salarié de l'une des sociétés membres du Groupe au 31 mars 2018, ce dernier ne remplissait pas la condition préalable d'allocation d'une rémunération variable annuelle au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018.

(5) Prime annuelle prévue par la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé au titre de son contrat de travail.

(6) Primes sur objectifs versées au titre de son contrat de travail.

(7) Véhicule de fonction au titre du contrat de travail.

(8) Le mandat de membre du Directoire de Monsieur Philippe Sauze a pris fin le 29 novembre 2017.

(9) Le contrat de travail de Monsieur Philippe Sauze conclu avec la société a pris fin le 28 février 2018.

(10) Compte tenu de la démission de son mandat de membre du Directoire de Monsieur Philippe Sauze à effet au 29 novembre 2017, les montants figurants dans cette colonne correspondent à la période courant du 1^{er} avril 2017 au 30 novembre 2017.

Tableaux n°3 : Tableaux sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non-dirigeants

| | Exercice clos le 31 mars 2017 | Exercice clos le 31 mars 2018 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, Président du Conseil de Surveillance | | |
| Jetons de présence | Néant | Néant |
| Rémunération fixe au titre du mandat social | 21 600,00 € | 21 600,00 € |
| Total | 21 600,00 € | 21 600,00 € |

| | Exercice clos le 31 mars 2017 | Exercice clos le 31 mars 2018 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Monsieur Marc Villemonte de la Clergerie, Vice-Président du Conseil de Surveillance | | |
| Jetons de présence | Néant | Néant |
| Rémunération fixe au titre du mandat social | 16 800,00 € | 16 800,00 € |
| Total | 16 800,00 € | 16 800,00 € |

| | Exercice clos le 31 mars 2017 | Exercice clos le 31 mars 2018 |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| Madame Anne-Marie Bignier Valentin – Membre du Conseil de Surveillance | | |
| Jetons de présence | Néant | Néant |
| Total | Néant | Néant |

Tableau n°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Néant.

Tableau n°5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

Tableau n°6 : Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé

Néant.

Tableau n°7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social durant l'exercice écoulé

Nous vous invitons à vous reporter au rapport spécial du Directoire sur les actions attribuées gratuitement établi conformément à l'article L.225-197-4 du Code de Commerce.

Tableau n°8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Tableau n°9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant.

Tableau n°10 : Historique des attributions gratuites d'actions**Information sur les actions attribuées gratuitement ⁽¹⁾**

| Date d'Assemblée | 28/09/2012 | 28/09/2012 | 28/09/2012 | 30/09/2016 | 30/09/2016 | 30/09/2016 | 30/09/2016 |
|---|------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|
| Date du Directoire | 24/06/2013 | 28/03/2014 | 09/07/2014 | 30/09/2016 | 29/06/2017 | 13/11/2017 | 23/02/2018 |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | | | | | | | |
| dont le nombre attribué à : | 11 494 | 137 | 161 746 | 1.500 | 10 000 | 2.000 | 70 000 |
| Philippe Sauze ⁽²⁾ | 11 494 | 0 | 160 924 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Date d'acquisition des actions | 23/06/2015 | 28/03/2016 | ⁽³⁾ | 30/09/2018 | ⁽³⁾ | 13/11/2019 | ⁽³⁾ |
| Date de fin de période de conservation | 23/06/2017 | 28/03/2018 | ⁽³⁾ | 01/10/2020 | ⁽³⁾ | 14/11/2021 | ⁽³⁾ |
| Nombre d'actions acquises au 31 mars 2018 | 11 494 | 137 | 69 789 | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice | Néant | Néant | 91 957 | 1 500 | 10 000 | 2 000 | 70 000 |
| Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés au 31 mars 2018 | Néant | Néant | 342 314,08 | 25 436,40 | 61 152,67 | 9 231,26 | 51 363,95 |
| dont valorisation des actions attribuées gratuitement à Monsieur Philippe Sauze | Néant | Néant | 342 314,08 | 0 | 0 | 0 | 0 |

(1) Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte dans un rapport spécial de l'usage fait par le Directoire durant l'année de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 septembre 2012 et du 30 septembre 2016 d'attribuer gratuitement des actions de la société en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants dudit Code figurant en section 28 du présent document de référence.

(2) En qualité de salarié de la société en charge des aspects vente, web et marketing.

(3) Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 1 du rapport spécial de l'usage fait par le Directoire durant l'année de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 septembre 2012 et du 30 septembre 2016 d'attribuer gratuitement des actions de la société en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants dudit Code figurant en section 28 du présent document de référence.

Tableau n°11 :

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants en fonction au 31 mars 2018 :

| Dirigeants mandataires sociaux | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction y compris engagements de retraite et autres avantages viagers | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence | |
|--|--|-----|-----------------------------------|-----|--|-----|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Laurent Villemonte de la Clergerie | | X | | X | | X | | X |
| Date début mandat : | 07/03/2000 | | | | | | | |
| Date fin mandat : | À l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2020 | | | | | | | |
| Olivier Villemonte de la Clergerie | | X | | X | | X | | X |
| Date début mandat : | 07/03/2000 | | | | | | | |
| Date fin mandat : | À l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2020 | | | | | | | |
| Caroline Villemonte de la Clergerie | X | | X | | X | | X | |
| Date début mandat : | 07/03/2000 | | | | | | | |
| Date fin mandat : | À l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2020 | | | | | | | |
| Marc Prieur | X ⁽¹⁾ | | X | | X | | X | |
| Date début mandat : | 14/04/2005 | | | | | | | |
| Date fin mandat : | À l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2020 | | | | | | | |

(1) Marc Prieur est salarié de la société Hardware.fr, filiale de la société.

VII. Rémunérations des mandataires sociaux et propositions de résolutions (articles L.225-82-2 et L.225-100, II du Code de Commerce)

Le Conseil de Surveillance a, lors de sa séance du 13 juin 2018, arrêté la politique de rémunération suivante pour :

- les membres du Directoire ; et
- les membres du Conseil de Surveillance.

Cette politique est applicable à compter du 1^{er} avril 2018 et s'inscrit dans la continuité de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 septembre 2017 tout en prenant en compte, en fonction des spécificités de la société, les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext auquel la société se réfère.

Cette politique sera revue annuellement par le Conseil de Surveillance et soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires sur rapport du Conseil de Surveillance en application de l'article L.225-82-2 du Code de Commerce.

Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Directoire (ci-après les « membres du Directoire ») (6^{ème} et 7^{ème} résolutions)

La rémunération des membres du Directoire au titre leur mandat peut comprendre une part fixe, une part variable annuelle, une part exceptionnelle et des avantages en nature déterminés par le Conseil de Surveillance conformément à l'article L.225-63 du Code de Commerce.

La part fixe est soumise, en tant que de besoin, à l'examen du Conseil de Surveillance qui décide de la maintenir inchangée ou de la modifier eu égard notamment au contexte du marché de référence de la société et aux évolutions propres à Groupe LDLC. La part fixe est proportionnée à la situation de la société et est déterminée en cohérence avec l'évolution des rémunérations des salariés du Groupe.

La part fixe de la rémunération des membres du Directoire comprend également le versement d'une prime annuelle calculée selon les dispositions de la convention collective « vente à distance sur catalogue spécialisé » au bénéfice des salariés de la société.

La part variable annuelle (ci-après la « part variable annuelle ») a pour objet de refléter l'implication des membres du Directoire dans le développement du Groupe. Les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de la part variable annuelle sont fixés par le Conseil de Surveillance en lien avec la performance de la société selon un pourcentage croissant, en fonction du montant du résultat opérationnel courant Groupe avant imputation de la participation aux salariés, tel que comptabilisé à la clôture de chaque exercice.

En outre, le versement de la part variable annuelle au profit de l'ensemble des membres du Directoire est soumis à une condition de détention au nominatif d'un certain pourcentage du capital de la société à la clôture de l'exercice au titre duquel la part variable annuelle est calculée et est due.

Par ailleurs, pour les membres du Directoire autres que le Président et le Directeur Général, le versement de la part variable annuelle est également soumis à la condition que le membre du Directoire concerné cumule son mandat avec un contrat de travail au sein de la société ou de l'une de ses filiales et que ce contrat de travail ne prévoit pas une rémunération variable.

La part exceptionnelle (ci-après la « Part Exceptionnelle ») a pour objet, quant à elle, de refléter la contribution personnelle des membres du Directoire à la réalisation d'opérations exceptionnelles participant au développement et à la structuration du Groupe.

Le Conseil de Surveillance veillera, lors de la fixation de la rémunération des membres du Directoire, à ce que chaque élément de la rémunération soit motivé et corresponde à l'intérêt général de la société.

Le versement des éléments de rémunération correspondant à la part variable annuelle et à la part exceptionnelle au titre de l'exercice en cours sera conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2019.

Les Membres du Directoire pourront bénéficier d'avantages en nature tels que la mise à disposition d'un véhicule.

Par ailleurs, les membres du Directoire pourront bénéficier de la protection des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé pouvant être mis en place au sein de la société.

Les membres du Directoire ne disposent d'aucun autre élément de rémunération visé par l'article R.225-56-1 du Code de Commerce.

Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de Surveillance (8^{ème} résolution)

Conformément à l'article L.225-81, al. 1 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance peut allouer une rémunération à son Président et à son Vice-Président.

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil de Surveillance.

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie, Président du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, compte tenu du vote de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017 ayant statué sur la politique de rémunération envisagée pour l'exercice clos le 31 mars 2018, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie à raison de son mandat de Président du Directoire de la société (9^{ème} résolution) au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

(Article R.225-56-1 C.Com)

| | Montants | Commentaires |
|--|-------------|---|
| Rémunération fixe annuelle | 1 418,05 € | |
| Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé | 5 965,98 € | |
| Rémunération variable pluriannuelle | Néant | |
| Rémunérations exceptionnelles | Néant | |
| Jetons de présence liés à l'exercice du mandat | Néant | |
| Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions | Néant | |
| Attributions gratuites d'actions | Néant | |
| Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la prise de fonction | Néant | |
| Engagements mentionnés aux premier et sixième alinéas de l'article L.225-42-1 C.Com | Néant | |
| Éléments de rémunération et avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, à raison de son mandat, avec la société, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L.233-16, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article | Néant | |
| Tout autre élément de rémunération attribuable à raison du mandat | Néant | |
| Avantages de toute nature octroyés à raison du mandat social | 3 280,76 € | Nous vous invitons à vous reporter à la note (6) figurant sous le tableau n°2 relatif à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie |
| Les éléments suivants, attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, ne seront versés en numéraire à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie que sous réserve de l'adoption de la 9 ^{ème} résolution | | |
| Rémunération variable annuelle | 48 094,39 € | Nous vous invitons à vous reporter à la note (4) figurant sous le tableau n°2 relatif à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie |

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie, Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, compte tenu du vote de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017 ayant statué sur la politique de rémunération envisagée pour l'exercice clos le 31 mars 2018, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie à raison de son mandat de Directeur Général de la société (10^{ème} résolution) au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

(Article R.225-56-1 C.Com)

| | Montants | Commentaires |
|--|-----------------|---|
| Rémunération fixe annuelle | 185 400 € | |
| Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé | 16 322,58 € | |
| Rémunération variable pluriannuelle | Néant | |
| Rémunérations exceptionnelles | Néant | |
| Jetons de présence liés à l'exercice du mandat | Néant | |
| Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions | Néant | |
| Attributions gratuites d'actions | Néant | |
| Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la prise de fonction | Néant | |
| Engagements mentionnés aux premier et sixième alinéas de l'article L.225-42-1 C.Com | Néant | |
| Éléments de rémunération et avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, à raison de son mandat, avec la société, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L.233-16, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article | Néant | |
| Tout autre élément de rémunération attribuable à raison du mandat | Néant | |
| Avantages de toute nature octroyés à raison du mandat social | 4 568,40 € | Nous vous invitons à vous reporter à la note (6) figurant sous le tableau n°2 relatif à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie |
| Les éléments suivants, attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, ne seront versés en numéraire à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie que sous réserve de l'adoption de la 10 ^{ème} résolution | | |
| Rémunération variable annuelle | 32 062,93 € | Nous vous invitons à vous reporter à la note (5) figurant sous le tableau n°2 relatif à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie |

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Marc Prieur, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, compte tenu du vote de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017 ayant statué sur la politique de rémunération envisagée pour l'exercice clos le 31 mars 2018, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Marc Prieur à raison de son mandat de membre du Directoire de la société (11^{ème} résolution) au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

(Article R.225-56-1 C.Com)

| | Montants | Commentaires |
|--|-------------|--|
| Rémunération fixe annuelle | 4 800 € | |
| Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé | 3 226,51 € | |
| Rémunération variable pluriannuelle | Néant | |
| Rémunérations exceptionnelles | Néant | |
| Jetons de présence liés à l'exercice du mandat | Néant | |
| Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions | Néant | |
| Attributions gratuites d'actions | Néant | |
| Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la prise de fonction | Néant | |
| Engagements mentionnés aux premier et sixième alinéas de l'article L.225-42-1 C.Com | Néant | |
| Éléments de rémunération et avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, à raison de son mandat, avec la société, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L.233-16, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article | Néant | |
| Tout autre élément de rémunération attribuable à raison du mandat | Néant | |
| Avantages de toute nature octroyés à raison du mandat social | 1 800 € | |
| Les éléments suivants, attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, ne seront versés en numéraire à Monsieur Marc Prieur que sous réserve de l'adoption de la 11 ^{ème} résolution | | |
| Rémunération variable annuelle | 16 031,46 € | Nous vous invitons à vous reporter à la note (5) figurant sous le tableau n°2 relatif à Monsieur Marc Prieur |

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués à Madame Caroline Villemonte de la Clergerie, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, compte tenu du vote de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017 ayant statué sur la politique de rémunération envisagée pour l'exercice clos le 31 mars 2018, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Caroline Villemonte de la Clergerie à raison de son mandat de membre du Directoire de la société (12^{ème} résolution) au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

(Article R.225-56-1 C.Com)

| | Montants | Commentaires |
|--|-----------------|---------------------|
| Rémunération fixe annuelle | 21 600 € | |
| Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé | 1 283,59 € | |
| Rémunération variable annuelle | Néant | |
| Rémunération variable pluriannuelle | Néant | |
| Rémunérations exceptionnelles | Néant | |
| Jetons de présence liés à l'exercice du mandat | Néant | |
| Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions | Néant | |
| Attributions gratuites d'actions | Néant | |
| Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la prise de fonction | Néant | |
| Engagements mentionnés aux premier et sixième alinéas de l'article L.225-42-1 C.Com | Néant | |
| Éléments de rémunération et avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, à raison de son mandat, avec la société, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L.233-16, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article | Néant | |
| Tout autre élément de rémunération attribuable à raison du mandat | Néant | |
| Avantages de toute nature octroyés à raison du mandat social | 1 668,75 € | |

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Philippe Sauze, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, compte tenu du vote de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017 ayant statué sur la politique de rémunération envisagée pour l'exercice clos le 31 mars 2018, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Philippe Sauze à raison de son mandat de membre du Directoire de la société (13^{ème} résolution) au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 (étant rappelé que le mandat de membre du Directoire de Monsieur Philippe Sauze a pris fin le 29 novembre 2017), tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

(Article R.225-56-1 C.Com)

| | Montants | Commentaires |
|--|------------|--------------|
| Rémunération fixe annuelle | 4 000,00 € | |
| Rémunération variable annuelle | Néant | |
| Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé | 335,00 € | |
| Rémunération variable annuelle | Néant | |
| Rémunération variable pluriannuelle | Néant | |
| Rémunérations exceptionnelles | Néant | |
| Jetons de présence liés à l'exercice du mandat | Néant | |
| Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions | Néant | |
| Attributions gratuites d'actions | Néant | |
| Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la prise de fonction | Néant | |
| Engagements mentionnés aux premier et sixième alinéas de l'article L.225-42-1 C.Com | Néant | |
| Éléments de rémunération et avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, à raison de son mandat, avec la société, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L.233-16, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article | Néant | |
| Tout autre élément de rémunération attribuable à raison du mandat | Néant | |
| Avantages de toute nature octroyés à raison du mandat social | Néant | |

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués à Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, Présidente du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, compte tenu du vote de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017 ayant statué sur la politique de rémunération envisagée pour l'exercice clos le 31 mars 2018, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie à raison de son mandat de Présidente du Conseil de Surveillance de la société (14^{ème} résolution) au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018

(Article R.225-56-1 C.Com)

| | Montants | Commentaires |
|--|----------|--------------|
| Rémunération fixe annuelle | 21 600 € | |
| Rémunération variable annuelle | Néant | |
| Rémunération variable pluriannuelle | Néant | |
| Rémunérations exceptionnelles | Néant | |
| Jetons de présence liés à l'exercice du mandat | Néant | |
| Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions | Néant | |
| Attributions gratuites d'actions | Néant | |
| Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la prise de fonction | Néant | |
| Engagements mentionnés aux premier et sixième alinéas de l'article L.225-42-1 C.Com | Néant | |
| Éléments de rémunération et avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, à raison de son mandat, avec la société, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L.233-16, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article | Néant | |
| Tout autre élément de rémunération attribuable à raison du mandat | Néant | |
| Avantages de toute nature octroyés à raison du mandat social | Néant | |

VIII. Conventions visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de Commerce

En vue de nous conformer à l'article L.225-37-4 2° du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 du même Code, nous vous rappelons que le présent rapport doit mentionner, sauf lorsqu'il s'agit de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues au cours de l'exercice, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société,
- et, d'autre part, une autre société dont la première possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Aucune convention de ce type n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

IX. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-37-5 du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 du même Code, nous vous rendons compte des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange à la connaissance de la société :

Structure du capital

Se reporter au chapitre 18 du présent document de référence.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de Commerce

Nous vous rappelons que l'article 12 « Droit et obligations attachées aux actions » des statuts de la société prévoit que :

« Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction égale à 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'auront pas été régulièrement déclarés ne pourront être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L.2337 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 5% au moins du capital social et/ou des droits de vote de la société.

Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement du seuil de 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense en aucun cas les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la société en cas de détention de plus

du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la société, conformément aux dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de Commerce. »

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce

Se reporter au chapitre 18 du présent document de référence.

Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

La société n'a pas connaissance de droits de contrôles spéciaux.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables sont celles des statuts et sont conformes à la loi.

Pouvoirs du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les délégations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société au Directoire dans ces domaines figurent aux sections 21.1.3 « Acquisition par la société de ses propres actions » et X. ci-dessous.

Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

Nous vous invitons à vous reporter à la section 22 du présent document de référence.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

X. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 3° du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 du même Code, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

| Nature de la délégation de compétence conférée au Directoire de la société par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce | Date de l'AGE | Durée de validité Expiration | Montant nominal maximum d'augmentation de capital autorisé | Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice | Modalités de détermination du prix | Date et modalités d'utilisation des délégations par le Directoire |
|---|--|---|--|---|---|--|
| Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires | 30/09/2016 10 ^{ème} résolution | 26 mois 30/11/2018 | 1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société 1 000 000 d'euros au titre de l'émission de titres de créances ⁽¹⁾ | Néant | – | Néant |
| Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public | 30/09/2016 11 ^{ème} résolution | 26 mois 30/11/2018 | 1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société 1 000 000 d'euros au titre de l'émission de titres de créances ⁽¹⁾ | Néant | ⁽²⁾ | Néant |

| Nature de la délégation de compétence conférée au Directoire de la société par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce | Date de l'AGE | Durée de validité Expiration | Montant nominal maximum d'augmentation de capital autorisé | Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice | Modalités de détermination du prix | Date et modalités d'utilisation des délégations par le Directoire |
|--|--|-------------------------------------|---|---|--|--|
| Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier | 30/09/2016 12 ^{ème} résolution | 26 mois 30/11/2018 | 1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société dans la limite de 20% du capital social de la société par période de 12 mois 1 000 000 d'euros au titre de l'émission de titres de créances ⁽¹⁾ | Néant | (2) | Néant |
| Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titre à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription | 30/09/2016 14 ^{ème} résolution | 26 mois 30/11/2018 | 15% du montant de l'émission initiale | Néant | Même conditions de prix que celles retenues pour l'émission initiale | Néant |
| Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la société | 30/09/2016 15 ^{ème} résolution | 26 mois 30/11/2018 | 1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société 1 000 000 d'euros au titre de l'émission de titres de créances ⁽¹⁾ | Néant | – | Néant |

| Nature de la délégation de compétence conférée au Directoire de la société par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce | Date de l'AGE | Durée de validité Expiration | Montant nominal maximum d'augmentation de capital autorisé | Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice | Modalités de détermination du prix | Date et modalités d'utilisation des délégations par le Directoire |
|--|--|-------------------------------------|---|---|---|--|
| Délégation de pouvoir conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange | 30/09/2016 16 ^{ème} résolution | 26 mois 30/11/2018 | 1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société dans la limite de 10% du capital de la société 1 000 000 d'euros au titre de l'émission de titres de créances ⁽¹⁾ | Néant | _ | Néant |
| Délégation de compétence conférée au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres | 30/09/2016 18 ^{ème} résolution | 26 mois 30/11/2018 | 1 000 000 d'euros ⁽²⁾ | Néant | _ | Néant |

| Nature de la délégation de compétence conférée au Directoire de la société par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce | Date de l'AGE | Durée de validité Expiration | Montant nominal maximum d'augmentation de capital autorisé | Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice | Modalités de détermination du prix | Date et modalités d'utilisation des délégations par le Directoire |
|--|--|------------------------------|--|--|------------------------------------|--|
| Autorisation conférée au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre | 30/09/2016 19 ^{ème} résolution | 38 mois 30/11/2019 | 10% du capital social | Néant | — | Du fait de l'utilisation de la délégation de compétence par le Directoire lors de ses réunions du 30 septembre 2016, 29 juin 2017, 13 novembre 2017 et 23 février 2017 à hauteur respectivement de 1 500 actions, 10 000 actions, 2 000 actions et 70 000 actions représentant 1,32% du capital social, le montant résiduel utilisable est de 5,94% du capital social actuel, soit 375 333 actions en tenant compte également de l'utilisation faite par le Directoire de précédentes autorisations. Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte dans un rapport spécial de l'usage fait par le Directoire durant l'année. |

(1) Conformément à la 17^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 septembre 2016 :

- le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes des dixième à douzième résolutions, des quatorzième à seizième résolutions ci-dessus est fixé à 1 000 000 d'euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions,

- le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être émis en vertu des délégations conférées aux termes des dixième à douzième résolutions, des quatorzième à seizième résolutions ci-dessus est fixé à 1 000 000 d'euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L.228-40 du Code de Commerce.

(2) Le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières, susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation, sera fixé par le Directoire et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de bourse précédant sa fixation, telle que le cas échéant diminuée de la décote autorisée par la législation (soit, actuellement, 5%) et corrigée en cas de différence de date de jouissance

(3) Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra être supérieur à 1 000 000 d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à des actions, étant précisé que ce plafond est fixé de façon autonome et distincte du plafond visée à la dix-septième résolution ci-dessus.

XI. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018

Lors de sa réunion du 13 juin 2018, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés établis par le Directoire au 31 mars 2018, ainsi qu'à son rapport y afférent, et a déclaré n'avoir aucune observation à formuler.

16.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ GROUPE LDLC

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 figurant en section 20.8.

CHAPITRE 17. SALARIÉS

17.1. NOMBRE DE SALARIÉS ET RÉPARTITION PAR SOCIÉTÉ AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 31 mars 2018, le Groupe emploie 979 personnes (hors Caroline, Suzanne, Laurent, Marc et Olivier Villemonte de la Clergerie et Marc Prieur) au sein du Groupe LDLC et de ses filiales LDLC Distribution, Anikop, Hardware.fr, DLP Connect, L'École LDLC, LDLC Villefranche, LDLC Bordeaux, LDLC Villeurbanne, LDLC Event, LDLC Lyon 7, LDLC Lille V2, Domisys et OLYS dont 934 CDI, 19 CDD, 16 contrats de professionnalisation et 10 Apprentis.

Répartition des effectifs par société (hors mandataires sociaux) :

| Sociétés | Nombre de salariés 31 mars 2018 | Nombre de salariés 31 mars 2017 | Nombre de salariés 31 mars 2016 |
|---------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Total Groupe LDLC | 503 | 444 | 440 |
| Groupe LDLC Boutiques | 41 | 39 | 43 |
| Groupe LDLC Bureau | 308 | 246 | 224 |
| Groupe LDLC Logistique | 146 | 158 | 173 |
| Groupe LDLC Toulouse | 1 | 1 | 0 |
| Groupe LDLC Gennevilliers | 7 | | |
| Anikop | 23 | 23 | 19 |
| Hardware.fr | 2 | 2 | 1 |
| DLP Connect | 15 | 10 | 9 |
| LDLC Distribution | 15 | 12 | 9 |
| École LDLC | 5 | 4 | 6 |
| LDLC Villefranche | 5 | 5 | 5 |
| LDLC Bordeaux | 5 | 5 | 0 |
| LDLC Villeurbanne | 5 | 5 | 0 |
| LDLC Event | 2 | 2 | 0 |
| LDLC Lyon 7 | 3 | 0 | 0 |
| LDLC Lille V2 | 3 | 0 | 0 |
| Domisys | 189 | 186 | 205 |
| Total OLYS | 204 | | |
| OLYS | 181 | | |
| BIMP Éducation | 1 | | |
| I-Artificielle | 2 | | |
| Synopsys | 2 | | |
| Bizen | 1 | | |
| MyMultimedia | 3 | | |
| Mac & Co Digital | 14 | | |
| Grand total | 979 | 698 | 694 |

17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Voir section 16.7 « Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

17.3. ACCORDS PRÉVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

17.4. ACCORDS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ

La société Groupe LDLC a signé un accord de participation en date du 18 mars 2004.

Deux avenants ont été ensuite signés en date du 15 décembre 2009 dont l'objectif est d'intégrer la possibilité pour les salariés de demander le paiement immédiat de tout ou partie de leurs droits, puis en date du 29 novembre 2012 dont l'objet était de modifier les modalités de gestion de l'épargne salariale afin de prévoir l'affectation des sommes à un Plan d'Epargne Entreprise.

Cet accord de participation ne concerne pas les filiales.

La société Groupe LDLC ne dispose pas d'accord d'intéressement.

CHAPITRE 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la répartition du capital et des droits de vote de la société du 31 mars 2016 au 31 mars 2018 incluant les actionnaires détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital social et des droits de vote :

| Actionnariat | 31 mars 2016 | | | | 31 mars 2017 | | | | 31 mars 2018 ⁽¹²⁾ | | | |
|---|------------------|--------------|---------------------------|-----------------------------|------------------|----------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------|---------------------------|-----------------------------|
| | Actions | % capital | Droits de vote théoriques | % droits de vote théoriques | Actions | % capital | Droits de vote théoriques | % droits de vote théoriques | Actions | % capital | Droits de vote théoriques | % droits de vote théoriques |
| Laurent Villemonte de la Clergerie ⁽¹⁾ | 1 322 209 | 20,91 | 2 506 492 | 26,41 | 1 251 746 | 19,80 ⁽⁶⁾ | 2 363 49 | 25,82 ⁽⁶⁾ | 1 226 746 ⁽¹¹⁾ | 19,40 | 2 313 492 ⁽¹¹⁾ | 24,21 |
| Olivier Villemonte de la Clergerie ⁽²⁾ | 640 000 | 10,12 | 1 134 356 | 11,95 | 615 500 | 9,74 ⁽⁷⁾ | 1 084 630 | 11,85 ⁽⁷⁾ | 615 500 | 9,74 | 1 090 274 | 11,41 |
| Caroline Villemonte de la Clergerie ⁽³⁾ | 671 273 | 10,62 | 1 202 546 | 12,67 | 628 579 | 9,94 ⁽⁶⁾ | 1 117 158 | 12,20 ⁽⁶⁾ | 628 579 | 9,94 | 1 117 158 | 11,69 |
| Suzanne Villemonte de la Clergerie ⁽⁴⁾ | 89 421 | 1,41 | 576 414 | 6,07 | 71 423 | 1,13 | 562 846 | 6,15 | 71 423 | 1,13 | 562 846 | 5,89 |
| Sous-total famille de la Clergerie⁽⁹⁾ | 2 722 903 | 43,07 | 5 419 808 | 57,11 | 2 567 248 | 40,61 | 5 128 126 | 56,01 | 2 542 248 | 40,21 | 5 078 126 | 53,14 |
| Domicorp ⁽⁵⁾ | 885 546 | 14,01 | 885 546 | 9,33 | 691 811 | 10,94 | 691 811 | 7,56 | 691 811 | 10,94 | 1 141 821 | 11,95 |
| Domisys ⁽⁵⁾ | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Keren Finance | - | - | - | - | - | - | - | - | 385 447 ⁽¹⁰⁾ | 6,10 | 385 447 ⁽¹⁰⁾ | 4,03 |
| Autres actionnaires | 2 523 374 | 39,91 | 2 994 006 | 31,55 | 2 902 404 | 45,91 | 3 174 065 | 34,67 | 2 581 657 | 40,84 | 2 825 583 | 29,56 |
| Auto détention | 190 283 | 3,01 | 190 283 | 2,01 | 160 643 | 2,54 | 160 643 | 1,75 | 120 943 | 1,91 | 120 943 | 1,26 |
| Total | 6 322 106 | 100 | 9 489 643 | 100 | 6 322 106 | 100 | 9 154 645 | 100 | 6 322 106 | 100 | 9 557 564 | 100 |

(1) En ce compris la nue-propriété de 70 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les Assemblées Générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie en droits de vote théoriques.

(2) En ce compris la nue-propriété de 70 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les Assemblées Générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie en droits de vote théoriques.

(3) En ce compris la nue-propriété de 70 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les Assemblées Générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de Madame Caroline Villemonte de la Clergerie en droits de vote théoriques.

(4) En ce compris, pour le calcul des droits de vote, l'usufruit de 210 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les Assemblées Générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de cette dernière en nombre d'actions.

(5) « Par courrier reçu le 12 avril 2016, complété par un courrier reçu le 13 avril 2016, la société par actions simplifiée unipersonnelle Domisys (rue Olivier de Serres, ZAC Erette, 44119 Grandchamps-des-Fontaines) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mars 2015, par suite d'une cession d'actions LDLC.com sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société LDLC.com et détenir, à cette date, 219 950 actions LDLC.com représentant 439 900 droits de vote, soit 3,83% du capital et 4,90% des droits de vote de cette société.

La société Domisys a précisé avoir cédé l'intégralité de ses actions LDLC.com le 30 décembre 2015 et ne plus détenir aucune action de cette société.

Par courrier reçu le 6 avril 2016, la société par actions simplifiée Domicorp (rue Olivier de Serres, ZAC Erette, 44119 Grandchamps-des-Fontaines) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 mars 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société LDLC.com et détenir 885 546 actions LDLC.com représentant autant de droits de vote soit 14,01% du capital et 9,33% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition, par la société Domicorp, (i) de 574 732 actions LDLC.com émises par la société LDLC.com en rémunération de l'apport de 100 367 actions Domisys, et (ii) de 117 079 actions LDLC.com autodétenues, en rémunération de l'apport du solde de ses actions Domisys ainsi que de la quote-part du capital des sociétés Domimo 2 ET Domimo 3, non détenue par la société Domisys.

Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Domicorp déclare :

- agir seule ;

- avoir acquis les 691 811 actions LDLC.com via (i) la souscription à une augmentation de capital de LDLC.com par émission de 574 732 actions nouvelles LDLC.com en rémunération d'un apport de 100 367 actions Domisys et (ii) la remise à son profit de 117 079 actions LDLC.com auto-détenues par LDLC.com en rémunération de la cession de 20 446 actions Domisys ;

- ne pas envisager de solliciter sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes la représentant au Directoire ni au Conseil de Surveillance de la société LDLC.com ;

- ne pas envisager d'augmenter sa participation ni d'acquiescer le contrôle de la société ;

- ne pas envisager de modifier la stratégie de la société LDLC.com et ne pas envisager l'une des opérations énumérées à l'article 223-17 I, 6° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ;

- ne détenir aucun des instruments financiers ou accords visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L.233-9 du Code de Commerce ; et

- n'avoir conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur. » (Document AMF n° 216C0875 du 13 avril 2016).

(6) Voir l'avis de franchissement de seuils publié par l'AMF durant l'exercice clos le 31 mars 2017 : Document AMF n° 217C0547 du 27 février 2017.

(7) Voir l'avis de franchissement de seuils publié par l'AMF durant l'exercice clos le 31 mars 2017 : Document AMF n° 216C2009 du 9 septembre 2016.

(8) Voir l'avis de franchissement de seuils publié par l'AMF durant l'exercice clos le 31 mars 2017 : Document AMF n° 217C0548 du 27 février 2017.

(9) Il n'existe aucune action de concert entre les membres de la famille de la Clergerie.

(10) Voir l'avis de franchissement de seuils publié par l'AMF durant l'exercice clos le 31 mars 2018 : Document AMF n° 217C2626 du 13 novembre 2017.

(11) Voir l'avis de franchissement de seuils publié par l'AMF : Document AMF n° 218C0839 du 7 mai 2018.

(12) Voir les avis de franchissement de la société par actions simplifiée Amiral Gestion publiés durant l'exercice clos le 31 mars 2018 : Document AMF n° 217C1180 du 8 juin 2017 et document AMF n° 217C1723 du 26 juillet 2017.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital et des droits de vote.

18.2. DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS PUBLIÉES DEPUIS LE 31 MARS 2018

| Actionnaire | Date de déclaration | Nombre d'actions détenues | % du capital déclaré | Nombre de droits de vote détenus | % de droits de vote déclarés | Sens du franchissement de seuil ⁽¹⁾ | Numéro de document AMF |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------------|----------------------|----------------------------------|------------------------------|--|------------------------|
| Domicorp | 9 mai 2018 | 655 030 | 10,36% | 1 105 040 | 11,56% | (a) | 218C0853 |
| | | 575 217 | 9,10% | 1 025 227 | 10,73% | (b) | |
| | 18 mai 2018 | 481 212 | 7,61% | 781 212 | 8,17% | (b) | 218C0893 |
| | 8 juin 2018 | 300 000 | 4,75% | 600 000 | 6,28% | (b) | 218C1030 |
| M. Laurent Villemonte de la Clergerie | 6 juillet 2018 | 1 226 746 | 19,40% | 2 313 492 | 25,40% | (a) | 218C1216 |

(1) (a) : Franchissement de seuil à la hausse.

(b) : Franchissement de seuil à la baisse.

18.3. EXISTENCE DE DROITS DE VOTE DIFFÉRENTS

Conformément à l'article 12 des statuts de la société, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions

nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la (des) société(s) bénéficiaire(s), si les statuts de celle(s)-ci l'ont institué.

18.4. CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

À la date d'établissement du présent document de référence, aucun actionnaire ne détient, directement ou indirectement le contrôle de la société au sens de la rubrique 18.3 de l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 et de la position-recommandation AMF n°2014-14.

Les membres de la famille de la Clergerie ne font pas partie d'un concert, ne sont pas liés par un pacte ou autre convention contraignante et exercent librement leurs droits de vote.

18.5. ACCORD CONNU DE L'ÉMETTEUR DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT, À UNE DATE ULTÉRIEURE, ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE SON CONTRÔLE

À la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la société.

18.6. INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION ET LA SITUATION BOURSIÈRE

Au 31 mars 2018, le capital de la société est composé de 6 322 106 actions. La capitalisation boursière au 31 mars 2018 est de 102 544 559,32 euros.

Le volume des transactions, au cours de l'exercice, a été le suivant :

| Mois | Volume | Cours moyen | Cours le plus haut | Cours le plus bas | Capitaux en millions d'euros |
|----------------|---------|-------------|--------------------|-------------------|------------------------------|
| Avril 2017 | 154 596 | 29,177 | 31,550 | 24,900 | 4,264 |
| Mai 2017 | 301 234 | 25,388 | 26,680 | 24,200 | 7,652 |
| Juin 2017 | 276 818 | 28,080 | 30,590 | 25,480 | 7,582 |
| Juillet 2017 | 119 466 | 26,524 | 29,100 | 24,800 | 3,112 |
| Août 2017 | 189 327 | 25,574 | 26,010 | 24,940 | 4,818 |
| Septembre 2017 | 165 783 | 25,488 | 26,300 | 25,100 | 4,205 |
| Octobre 2017 | 156 349 | 24,111 | 26,500 | 21,520 | 3,749 |
| Novembre 2017 | 222 697 | 20,513 | 23,560 | 19,200 | 4,500 |
| Décembre 2017 | 97 734 | 19,913 | 20,810 | 19,050 | 1,939 |
| Janvier 2018 | 126 339 | 20,198 | 22,200 | 17,420 | 2,533 |
| Février 2018 | 90 713 | 17,636 | 18,500 | 16,380 | 1,594 |
| Mars 2018 | 55 946 | 16,945 | 18,320 | 15,920 | 0,938 |

Au cours de l'exercice écoulé, le cours le plus élevé atteint par l'action Groupe LDLC est de 31,55 euros, alors que le cours le plus bas est de 15,92 euros.

CHAPITRE 19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS CONCLUES PAR LA SOCIÉTÉ DURANT LES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes présentés ci-dessous (section 19.2 du présent document de référence).

Concernant l'avenant au contrat de travail de Monsieur Philippe Sauze, dont les effets se sont poursuivis sur une partie de l'exercice clos le 31 mars 2018, nous vous rappelons qu'il a été décidé, d'un commun accord, d'aménager, par voie d'avenant, les conditions d'attribution des 160 924 actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à Monsieur Philippe Sauze et dont ce dernier bénéficie au titre de son contrat de travail conclu le 5 décembre 2011 en sa qualité de Directeur Général délégué, salarié de la société en charge des aspects ventes, web et marketing (se référer aux sections 15 et 28 du présent document de référence pour plus de détails). Il a été ainsi prévu que l'attribution par le Directoire du solde des actions gratuites ne serait plus conditionnée à la réalisation du critère de performance consistant dans la constatation par le Directoire du droit de Monsieur Philippe Sauze à percevoir en sa qualité de salarié de la société au moins 50% de sa rémunération variable maximale définie par son contrat de travail.

Cet aménagement du contrat de Monsieur Philippe Sauze a été autorisé préalablement par le Conseil de Surveillance dans les conditions de l'article L.225-86 du Code de Commerce eu égard à l'ancienneté et à la contribution dont avait d'ores et déjà fait preuve Monsieur Philippe Sauze dans le développement du Groupe. En conséquence, il n'y avait plus lieu de soumettre l'attribution définitive des 160 924 actions susvisées à la constatation, par le Directoire, du droit de Monsieur Philippe Sauze à percevoir, en sa qualité de salarié de la société, au moins 50% de sa rémunération variable dont le versement était lui-même conditionné à des conditions de performance figurant dans son contrat de travail.

Concernant le contrat de prestations de sponsoring, relations publiques et billetterie conclu le 13 avril 2016 avec la SASP ASVEL Basket (dont Monsieur Philippe Sauze est administrateur), dont les effets se sont poursuivis durant l'exercice clos le 31 mars 2018, nous vous indiquons que la SASP ASVEL Basket a facturé à la société un montant de 634 610,32 euros relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018.

Conformément à la proposition n°27 de la recommandation AMF 2012-05, nous portons à votre connaissance les conclusions de la réunion du Conseil de Surveillance en date du 13 juin 2018 relatives à l'examen annuel réalisé conformément à l'article L.225-88-1 du Code de Commerce des conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce. Le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, a constaté qu'en raison de la démission des fonctions de membre du Directoire de Monsieur Philippe Sauze à effet au 29 novembre 2017, il n'y avait pas lieu de se prononcer sur le maintien ou non des autorisations relatives aux conventions le concernant et figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

19.2. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée

Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rémunération d'un membre du Directoire titulaire d'un contrat de travail (Conseil de Surveillance du 30 juin 2014)

Personne concernée : Monsieur Philippe Sauze, Directeur Général délégué et membre du Directoire jusqu'au 29 novembre 2017.

Nature et objet : il a été décidé d'aménager, par voie d'avenant, les conditions d'attribution des 160 924 actions susceptibles d'être attribuées gratuitement, dont Monsieur Philippe Sauze bénéficie au titre de son contrat de travail conclu le 5 décembre 2011 en sa qualité de Directeur Général délégué, salarié de la société en charge des aspects ventes, web et marketing. Il a été ainsi prévu que l'attribution par le Directoire du solde des actions gratuites ne serait plus conditionnée à la réalisation du critère de performance consistant dans la constatation par le Directoire du droit de Monsieur Philippe Sauze à percevoir en sa qualité de salarié de la société au moins 50% de sa rémunération variable maximale définie par son contrat de travail.

Modalités : cette convention donne lieu à la constatation d'une charge non décaissée dans les comptes de Groupe LDLC d'un montant de 139 792,67 euros hors charges sociales, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Avec la SASP ASVEL Basket

Personne concernée : Monsieur Philippe Sauze, Directeur Général délégué et membre du Directoire jusqu'au 29 novembre 2017.

Nature et objet : contrat de prestations de sponsoring, relations publiques et billetterie conclu le 13 avril 2016.

Modalités : au titre de ce contrat, la SASP ASVEL Basket a facturé à la société Groupe LDLC un montant TTC de 634 610,32 euros relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018.

Fait à Lyon, le 14 juin 2018

Les commissaires aux comptes

| | |
|--------------------|------------------------|
| Cap Office | PricewaterhouseCoopers |
| Christophe Reymond | Services France |
| | Nicolas Brunetaud |

CHAPITRE 20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2018

1. Comptes consolidés au 31 mars 2018

L'ensemble des données présentées ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

| Actif | Note | Au 31 mars | |
|---|--------|----------------|----------------|
| | | 2018 | 2017 |
| Écarts d'acquisition nets | (3.2) | 33 614 | 19 723 |
| Autres immobilisations incorporelles nettes | (3.3) | 11 712 | 7 950 |
| Immobilisations corporelles nettes | (3.4) | 42 922 | 17 707 |
| Immobilisations financières nettes | (3.5) | 4 976 | 4 397 |
| Impôts différés | (3.9) | 1 312 | 1 012 |
| Actifs non courants | | 94 536 | 50 789 |
| Stocks | (3.6) | 82 151 | 75 430 |
| Clients et comptes rattachés | (3.7) | 27 315 | 17 051 |
| Autres créances | (3.8) | 16 654 | 16 886 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (3.10) | 31 593 | 10 613 |
| Actifs courants | | 157 712 | 119 980 |
| Total de l'actif | | 252 248 | 170 769 |

| Passif | Note | Au 31 mars | |
|---|--------|----------------|----------------|
| | | 2018 | 2017 |
| Capital | (1.3) | 1 138 | 1 138 |
| Primes | (1.3) | 21 053 | 21 053 |
| Réserves consolidées * | (1.3) | 33 934 | 25 837 |
| Titres auto-détenus * | (1.3) | (1 036) | (1 292) |
| Résultat | (1.3) | 5 440 | 8 115 |
| Total des capitaux propres revenant aux actionnaires | | 60 528 | 54 851 |
| Intérêts minoritaires | (1.3) | 184 | 28 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 0 | 0 |
| Total des capitaux propres | | 60 712 | 54 878 |
| Emprunts à + d'un an | (3.14) | 71 779 | 40 361 |
| Impôts différés | (3.9) | 2 526 | 2 946 |
| Provisions retraite | (3.13) | 2 286 | 1 582 |
| Passifs non courants | | 76 591 | 44 889 |
| Emprunts et autres financements courants | (3.14) | 11 235 | 6 188 |
| Provisions pour risques et charges | (3.13) | 235 | 522 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | (3.17) | 80 700 | 44 808 |
| Autres dettes | (3.18) | 22 774 | 19 484 |
| Passifs courants | | 114 944 | 71 002 |
| Total du passif | | 252 248 | 170 769 |

* L'écart entre le prix définitif de l'augmentation de capital effectuée dans le cadre de l'acquisition de Domisys (juste valeur des titres émis à la date d'acquisition) et la valeur de rachat initial des titres, antérieurement classés en titres auto-détenus, a été reclassé en réserves consolidées au 31 mars 2016.

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (en milliers d'euros sauf indication contraire) | Note | Au 31 mars | |
|---|--------------|---------------|---------------|
| | | 2018 | 2017 |
| Chiffre d'affaires | (4.1) | 472 101 | 479 878 |
| Autres produits opérationnels | | 368 | 385 |
| Achats consommés | | (392 165) | (402 834) |
| Marge brute | | 80 304 | 77 429 |
| Autres achats charges externes | | (25 973) | (24 371) |
| Impôts et taxes | | (2 302) | (1 956) |
| Charges de personnel | (4.2) | (36 092) | (32 403) |
| Dot. et rep. aux amortissements et provisions | (4.3) | (4 372) | (4 493) |
| Autres charges et produits | | (1 299) | (788) |
| Résultat opérationnel courant | | 10 266 | 13 417 |
| Autres charges opérationnelles | (4.4) | (1 583) | (13) |
| Autres produits opérationnels | (4.4) | 10 | 2 |
| Résultat opérationnel | | 8 693 | 13 405 |
| Coût de l'endettement financier net | (4.5) | (1 094) | (953) |
| Autres charges et produits financiers | (4.5) | 111 | 3 |
| Résultat avant impôt sur le résultat | | 7 710 | 12 456 |
| Impôt | (4.6) | (2 270) | (4 322) |
| Résultat des sociétés intégrées | | 5 440 | 8 134 |
| Résultat après IS des activités cédées | | 0 | 0 |
| Résultat net de l'exercice | (A) | 5 440 | 8 134 |
| Réévaluation des avantages au personnel nette d'IS | | (189) | (157) |
| Couverture des flux de trésorerie futurs | | 35 | 481 |
| Gains et pertes enregistrés en capitaux propres | (B) | (154) | 324 |
| Résultat net global | (A+B) | 5 285 | 8 458 |
| Résultat net revenant : | | | |
| - aux actionnaires de la société | | 5 440 | 8 115 |
| - aux intérêts minoritaires | | 0 | 19 |
| - aux intérêts participations ne donnant pas le contrôle | | 0 | 0 |
| Résultats par action : résultat revenant aux actionnaires de la société | | | |
| - Résultat opérationnel courant par action | | | |
| - Résultat opérationnel courant dilué par action | | | |
| - résultat net par action | | 0,88 | 1,32 |
| - résultat net dilué par action | | 0,88 | 1,32 |

1.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| | Capital | Primes | Réserves consolidées | Titres auto-détenus | Capitaux propres part du Groupe | Intérêts minoritaires | Capitaux propres |
|--|--------------|---------------|----------------------|---------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------|
| Capitaux propres au 31 mars 2016 corrigé* | 1 138 | 21 053 | 28 308 | (1 450) | 49 048 | 0 | 49 048 |
| Résultat net au 31 mars 2017 | | | 8 115 | | 8 115 | 28 | 8 143 |
| Gains-pertes enreg. en capitaux propres | | | 324 | | 324 | | 324 |
| Mouvements actions propres | | | (5) | 159 | 154 | | 154 |
| Attribution gratuite d'actions | | | 291 | | 291 | | 291 |
| Augmentation de capital et primes | | | | | 0 | | 0 |
| Dividendes versés ** | | | (3 081) | | (3 081) | | (3 081) |
| Réserves part. ne donnant pas le contrôle | | | | | 0 | | 0 |
| Capitaux propres au 31 mars 2017 | 1 138 | 21 053 | 33 952 | (1 292) | 54 851 | 28 | 54 878 |
| Résultat net au 31 mars 2018 | | | 5 440 | | 5 440 | | 5 440 |
| Gains-pertes enreg. en capitaux propres | | | (154) | | (154) | | (154) |
| Mouvements actions propres | | | (27) | 255 | 228 | | 228 |
| Attribution gratuite d'actions | | | 136 | | 136 | | 136 |
| Augmentation de capital et primes | | | | | 0 | | 0 |
| Dividendes versés ** | | | 0 | | 0 | | 0 |
| Réserves part. ne donnant pas le contrôle | | | 28 | | 28 | 157 | 184 |
| Capitaux propres au 31 mars 2018 | 1 138 | 21 053 | 39 373 | (1 036) | 60 528 | 184 | 60 712 |

* L'écart entre le prix définitif de l'augmentation de capital effectuée dans le cadre de l'acquisition de Domisys (juste valeur des titres émis à la date d'acquisition) et la valeur de rachat initial des titres, antérieurement classés en titres auto-détenus, a été reclassé en réserves consolidées au 31 mars 2016.

** Soit un dividende par action de 0 euro au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017 et 0,50 euro au titre de l'exercice clos au 31 mars 2016.

1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| (en milliers d'euros sauf indication contraire) | Au 31 mars | |
|--|-----------------|----------------|
| | 2018 | 2017 |
| Résultat net des activités poursuivies | 5 440 | 8 134 |
| Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie (a) | 4 505 | 4 616 |
| Charge d'impôts (courants et différés) (b) | 2 270 | 4 322 |
| Plus ou moins-values de cessions d'actifs | 45 | 12 |
| Sous-total (capacité d'autofinancement avant impôt) | 12 260 | 17 083 |
| Charge d'impôts et variation des impôts différés | (2 540) | (4 448) |
| Variation du besoin en fonds de roulement (c) | 21 168 | (1 429) |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | 30 887 | 11 206 |
| Produits des cessions d'actifs immobilisés nets d'impôts | 0 | 2 |
| Acquisitions & réductions d'actifs immobilisés | (30 393) | (1 881) |
| Variation de périmètre | (13 217) | 0 |
| Flux nets de trésorerie liés aux investissements | (43 610) | (1 880) |
| Opérations sur actions propres et AGA | 364 | 445 |
| Autres impacts | (183) | (105) |
| Opérations sur instruments financiers (d) | 35 | 481 |
| Variation des emprunts et dettes financières diverses (e) | 33 600 | 10 427 |
| Variation des financements liés aux créances cédées (f) | 0 | (3 699) |
| Augmentation de capital (nominal) | 0 | 0 |
| Prime d'émission + réserves indisponibles + report à nouveau | 0 | 0 |
| Réduction des capitaux propres (dividendes) | 0 | (3 081) |
| Flux nets de trésorerie liés aux financements | 33 815 | 4 468 |
| (Diminution) / augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires | 21 093 | 13 794 |
| Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture | 10 303 | (3 491) |
| Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture | 31 396 | 10 303 |

(a) Correspond aux dotations et reprises d'exploitation et financières à hauteur de 4 205 milliers d'euros.

(b) Voir note 4.6.

(c) Voir note 1.5.

(d) Réajustements instruments financiers en cours à la date d'arrêté.

(e) Voir note 3.14.

(f) Voir note 3.14.

Méthode additive développée en K€

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|--|--|
| Résultat net | 5 440 | 8 134 |
| Dot. et rep. aux amortissements et provisions | (4 372) | (4 493) |
| Autres produits et charges opérationnels | (1 573) | (12) |
| Coût de l'endettement financier net | (1 094) | (953) |
| Autres produits et charges financières | 111 | 3 |
| Charge d'impôt | (2 270) | (4 322) |
| EBITDA | 14 637 | 17 910 |

Méthode additive simplifiée en K€

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|-------------------------------|--|--|
| Résultat opérationnel courant | 10 266 | 13 417 |
| Amortissements d'exploitation | (4 372) | (4 493) |
| EBITDA | 14 637 | 17 910 |

Les chiffres entre parenthèses ont un impact positif sur le calcul de l'EBITDA.

L'EBITDA n'étant pas un agrégat défini par les normes IFRS, et son mode de calcul pouvant différer selon les sociétés, il est précisé que l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements d'exploitation correspond à la somme du résultat opérationnel courant et des dotations nettes aux amortissements d'exploitation.

1.5. TABLEAU DE VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

| | 31/03/2018 | 31/03/2017 |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Stocks | (1 958) | (6 340) |
| Clients et comptes rattachés | (131) | 2 661 |
| Autres créances | 1 596 | (5 484) |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 20 911 | 9 313 |
| Autres dettes | 750 | (1 581) |
| Total | 21 168 | (1 429) |

2. Notes annexes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2018

(Montants exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire)

Groupe LDLC est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège social est 2 rue des Érables CS21035 69578 Limonest Cedex, France. La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 403 554 181 et est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2018 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 mars 2018. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés. Les états financiers consolidés au 31 mars 2018 reflètent la situation comptable de Groupe LDLC et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées.

Les comptes consolidés au 31 mars 2018 de Groupe LDLC ont été arrêtés le 13 juin 2018 par le Directoire.

2.1. FAITS MARQUANTS

Au 1^{er} septembre 2017, la société Groupe LDLC et ses filiales (hormis le groupe Materiel.net) ont déménagé leur siège social à Limonest, financé par un contrat de crédit-bail immobilier (voir note 5.2.3).

La société Groupe LDLC a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale qui porte sur les exercices 2009-2010 à 2012-2013. Cette vérification a donné lieu à des propositions initiales de rectifications puis à des réponses suite aux observations de la société. Les propositions de rectifications portaient sur la CFE et la taxe foncière. Malgré les arguments présentés en défense, la société Groupe LDLC s'est vue rejeter de ses requêtes. Le montant payé par la société Groupe LDLC de 1 238 milliers d'euros est donc comptabilisé en autres charges opérationnelles au 31 mars 2018 (voir note 4.4).

En date du 25 janvier 2018, la société Groupe LDLC a acquis 100% des actions des sociétés OLYS et Synopsis. La valeur totale des titres OLYS s'élève à 15 347 milliers d'euros dont 347 milliers d'euros de frais d'acquisition et 10 milliers d'euros pour les titres de Synopsis (voir note 2.3). La société Synopsis a été revendue le 26 janvier 2018 à la société OLYS pour la même valeur d'achat soit 10 milliers d'euros.

La société Groupe LDLC a souscrit deux emprunts pour un montant respectivement de 10 000 milliers d'euros et 5 300 milliers d'euros aux fins de financer le paiement du prix des acquisitions visées ci-dessus.

L'ensemble des impacts comptables de ces acquisitions est présenté dans la note 3.2 « Écarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés.

Lorsque l'annexe fait état de groupe OLYS cela correspond aux sociétés OLYS, BIMP Éducation, I-Artificielle, Synopsis, MyMultimedia, Mac and Co Digital et Bizen.

Seuls les comptes de bilan clos le 31 décembre 2017 du groupe OLYS sont pris en compte dans les comptes consolidés du 31 mars 2018.

Les autres variations de périmètre sur l'exercice sont les suivantes :

- La société Groupe LDLC a créé en mars 2018 les sociétés LDLC7, LDLC8, LDLC9, LDLC10, LDLC11, LDLC12 et LDLC13 détenues à 100% dont l'activité est le commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique.
- Le 29 mars 2018, la société Groupe LDLC a créé sa première société à l'étranger dont le siège fiscal est situé à Madrid en Espagne, et qui a pour dénomination sociale Groupe LDLC España. Cette société est détenue à 100% par Groupe LDLC et a pour activité la vente en direct ou par voie de réseaux de franchisés de tous matériels informatiques, logiciels, matériels électroniques, ainsi que tous services pouvant s'y rattacher.

Le périmètre de consolidation du Groupe est donné dans la note 2.3.

2.2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.2.1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 31 mars 2018 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles que publiées et approuvées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) et les interprétations de l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et à l'IFRIC, de même que des textes dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017

- Amendement à IAS 12 – Impôts sur le résultat traitant la comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes.
- Amendement à IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir.
- Améliorations des IFRS cycle 2014 – 2016 concernant notamment la norme IFRS 12. Ce texte apporte une clarification du champ d'application des obligations d'information.

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et non anticipés par le Groupe

- **Les normes IFRS 1 et IAS 28** : modifications applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Amendement à IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.
- Amendement à IAS 40 – Transferts d'immeubles de placement.

- Amélioration des IFRS cycle 2015-2017.
- Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée.
- Interprétation IFRIC 23 – Incertitudes relatives aux traitements fiscaux.
- **La norme IFRS 9** : Instruments financiers. Publiée en novembre 2016, la norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers. Ces principes viendront remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2018, ceux actuellement énoncés par la norme IAS 39 – Instruments financiers.

En vue de la transition à IFRS 9, le Groupe a examiné les points suivants :

- Dépréciation : le Groupe a notamment examiné sa méthode de dépréciation des créances clients. Étant donné l'activité de vente de détail aux particuliers qui implique un niveau de créances et un risque de non-recouvrement très faible, la mise en œuvre d'IFRS 9 n'aura pas d'impact significatif sur la comptabilisation de ces opérations.
- Comptabilité de couverture : le Groupe utilise des instruments de change à terme pour couvrir ses engagements spécifiques en devises étrangères ainsi que des contrats de swap de taux pour certains emprunts. Les dérivés contractés sont actuellement qualifiés d'instruments de couverture des flux de trésorerie. IFRS 9 aura un impact limité sur la comptabilisation de ces opérations.

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2018 le Groupe n'a pas utilisé de change à terme.

- **La norme IFRS 15** « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ». La norme IFRS 15 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2018. Elle constituera la nouvelle norme unifiée concernant la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplacera notamment IAS 18 et IFRIC 13.

En vue de la transition à IFRS 15, le Groupe a tout d'abord procédé à une analyse qualitative et quantitative des principaux sujets pouvant impacter les états financiers. Les sujets ayant fait l'objet d'une analyse approfondie sont les suivants :

- qualification agent/principal,
- garanties,
- contrats de franchise.

D'une manière générale, au regard des analyses menées, le Groupe s'attend à ce que l'effet d'IFRS 15 sur ses états financiers ne soit pas significatif sur le résultat net.

- **La norme IFRS 16 « contrats de location » entrera en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019** et remplacera IAS 17 et IFRIC 4.

Cette nouvelle norme impose l'activation des contrats de location.

En vue de la transition à IFRS 16, le Groupe a procédé à un recensement de ses contrats de location immobiliers et mobiliers.

Les sujets suivants font actuellement l'objet d'une analyse approfondie :

- choix de la méthode de transition ;
- durée à appliquer ;
- taux à retenir ;
- recensement des informations exhaustives.

Le Groupe mène actuellement les travaux permettant les calculs d'impacts sur les états financiers et s'attend à ce que ceux-ci soient significatifs en raison du nombre de locations immobilières existantes, notamment celles des entrepôts et boutiques.

Le changement le plus important sur les états financiers sera que tous les contrats de location seront portés au bilan des preneurs. Ainsi, le Groupe s'attend à une forte augmentation de ses immobilisations et de son endettement.

2.2.2. Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan est présenté selon le critère de distinction « courant » / « non courant » défini par la norme IAS 1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an présentée parmi les éléments « non courants », et la part à moins d'un an présentée parmi les éléments courants. Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction, selon le modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013. Le Groupe applique la méthode indirecte de la présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) dans sa recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013.

2.2.3. Estimations et jugements

Lors de la préparation et de la présentation des états financiers, la Direction du Groupe est amenée à exercer fréquemment son jugement afin d'évaluer ou d'estimer certains postes des états financiers (tels que les provisions, les impôts différés, les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur). La probabilité de réalisation

d'événements futurs est aussi appréciée. Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses initialement retenues si nécessaire. Groupe LDLC n'a pas constaté sur l'exercice une évolution du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux.

Ces estimations sous-tendent l'hypothèse de continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

La valeur de certains actifs, tels que les *goodwill* et marque, est appréciée à chaque clôture sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite. En ce qui concerne les flux futurs de trésorerie le Groupe a, conformément à IAS 36, précisé dans l'annexe des comptes consolidés les hypothèses utilisées et les résultats obtenus par des calculs de sensibilité aux fluctuations de ces estimations, notamment dans l'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou suite à de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Au regard de la norme IAS 38, les frais de recherche et de développement sont activés sous réserve de respecter les critères cumulés suivant :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa vente
- l'intention d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre
- la capacité à mettre en service ou vendre l'immobilisation
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Le Groupe a considéré que ces conditions d'activation des frais de recherche et de développement étaient remplies pour certains projets. De ce fait, la société a comptabilisé les frais de recherche et de développement en charges de l'exercice ou en immobilisations, selon les projets.

Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Estimation

Nature de l'estimation

| | | |
|---------------------|--|---|
| Notes 2.2.6 et 3.2 | Tests de dépréciation des écarts d'acquisition | Affectation des écarts d'acquisition à une seule UGT. Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (flux de trésorerie attendus, taux de croissance à l'infini, taux d'actualisation au coût moyen pondéré du capital) |
| Notes 2.2.11 et 3.6 | Stocks | Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation |
| Notes 2.2.16 et 4.6 | Reconnaissance des impôts différés | Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles |
| Note 3.13 | Indemnités de fin de carrière | Taux d'actualisation correspondant au taux iBoxx Corporates AA et taux de progression des salaires |

2.2.4. Périmètre et critères de consolidation

Les sociétés dont Groupe LDLC détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles la société Groupe LDLC détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de société dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable et aucune société n'est donc mise en équivalence.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe avec constatation des droits des actionnaires minoritaires. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 mars, excepté la société NLCL. Concernant le groupe OLYS, une situation a été établie au 31 décembre 2017 et a fait l'objet d'une revue limitée à cette même date.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 2.3.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés sauf si elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

2.2.5. Conversion des opérations en devises

2.2.5.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

2.2.5.2. Transactions et soldes en devises

Les transactions libellées en monnaie autre que la monnaie fonctionnelle des sociétés du Groupe sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat.

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Pour couvrir son exposition à certains risques de change, le Groupe peut avoir recours à des contrats à terme et à des options.

2.2.5.3. Sociétés du Groupe

Les entités du Groupe exercent leur activité principalement sur le territoire français et les comptes sont présentés en euros. Seule la nouvelle société créée en mars 2018, Groupe LDLC España, exerce son activité en Espagne. Le démarrage de l'activité de cette nouvelle société est prévu pour l'exercice suivant.

2.2.6. Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition associés à ces transactions

Les écarts relatifs aux sociétés consolidées sont enregistrés à l'actif du bilan sous la rubrique « Écarts d'acquisition nets ».

À la date de prise de contrôle, tout excédent entre la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise et le prix d'acquisition donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition « *goodwill* ».

Le prix d'acquisition (ou contrepartie transférée) est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis, passifs encourus à la date d'acquisition et ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Lors de chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'évaluer les intérêts minoritaires soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de la société acquise (méthode du *goodwill* partiel), soit à leur juste valeur à la date d'acquisition (méthode du *goodwill* complet).

L'acquéreur dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour modifier rétrospectivement les valeurs initialement attribuées aux actifs et passifs identifiables, aux intérêts minoritaires évalués à la juste valeur et aux différents éléments du prix d'acquisition.

Au-delà de ce délai, les éventuelles modifications seront constatées prospectivement en résultat sans ajustement du *goodwill*.

Les *goodwill* ne sont pas amortis et font l'objet d'un test d'*impairment* au minimum une fois par an. Pour ce test, l'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les modalités des tests de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie sont détaillées dans la note 2.2.3.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en autres charges opérationnelles. Les pertes de valeur relatives au *goodwill* ne sont pas réversibles. Les *badwill* (écarts d'acquisition négatifs) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition dans la rubrique « autres produits et charges d'exploitation » et sont attribués intégralement à l'acquéreur.

2.2.7. Immobilisations incorporelles

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (trois ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts directement associés à la production de logiciels et de sites web identifiables ayant un caractère unique et qui sont contrôlés par le Groupe, sont comptabilisés comme des charges de l'exercice ou en immobilisations selon que les projets répondent ou pas aux critères d'activation d'une immobilisation. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnes ainsi que les coûts de sous-traitants ayant développé les logiciels et les sites web.

Le Groupe a pris l'option d'amortir les droits au bail sur la durée restante du bail.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

| Nature de l'immobilisation | Durées d'amortissement |
|--------------------------------------|------------------------|
| Logiciels | 3 ans |
| Marque | 10 ans |
| Autres immobilisations incorporelles | 5 à 8 ans |

2.2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés, leur transfert jusqu'à leur lieu d'exploitation.

Les intérêts d'emprunt ne sont pas incorporés dans les coûts des actifs mais constatés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les coûts de maintenance et de réparation sont comptabilisés en charges sur la période.

Les immobilisations ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée. Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

| Nature de l'immobilisation | Durées d'amortissement |
|------------------------------|------------------------|
| Constructions | 15 à 25 ans |
| Installations et agencements | 8 à 10 ans |
| Matériel | 8 ans |
| Installations techniques | 8 à 10 ans |
| Matériel de bureau | 3 ans |
| Matériel de transport | 4 ans |
| Mobilier | 5 ans |

Conformément à l'IAS 36, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La dépréciation ainsi déterminée est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition « *goodwill* » puis au prorata des valeurs comptables des autres actifs.

Les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur nette comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

2.2.9. Contrats de location

2.2.9.1. Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles acquises directement par l'entreprise (voir note 2.2.8 relative aux immobilisations corporelles).

Des contrats de location-financement sont retraités dans les comptes arrêtés au 31 mars 2018 (voir note 3.4).

2.2.9.2. Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.2.10. Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont définies par la norme IAS 39 « instruments financiers - comptabilisation et évaluation » (voir note 3.15).

2.2.10.1. Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque date de clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition. Ces catégories sont détaillées comme suit :

- **Prêts et créances**

Il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat sous la rubrique « autres charges et produits financiers ».

- **Actifs financiers en juste valeur par résultat**

Il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme, généralement sur une période de moins de 12 mois. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « autres charges et produits financiers » dans la période au cours de laquelle elles interviennent. Cette catégorie comprend notamment des SICAV de trésorerie et regroupe les instruments dérivés.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les actifs non affectés à l'une des catégories précédentes sont désignés en tant qu'« actifs disponibles à la vente ». Les éléments affectés à cette catégorie concernent les titres de sociétés non consolidées non cotées mais que le Groupe a l'intention de conserver durablement. Ces titres sont présentés au bilan en immobilisations financières.

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, proche en pratique de leur coût d'acquisition. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées comme suit :

- Lorsque la juste valeur peut être déterminée de manière fiable, les variations sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas de diminution significative ou prolongée de la juste valeur en dessous de leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en résultat net.
- Dans le cas contraire, les « actifs disponibles à la vente » sont maintenus à leur coût d'acquisition sous réserve de test de dépréciation. Une provision est constatée dès lors que leur valeur estimée à la clôture à partir des critères financiers adaptés à chaque société est inférieure à ce coût d'acquisition. Ces provisions pour dépréciation sont enregistrées en résultat.

2.2.10.2. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements, les découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

Les emprunts et les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une couverture de flux de trésorerie futurs. Les variations de juste valeur du swap sont comptabilisées au bilan, en contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace, et en résultat pour la partie inefficace.

2.2.10.3. Juste valeur des instruments dérivés

Le Groupe peut avoir recours à des instruments dérivés afin de réduire son exposition au risque de change.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

La juste valeur des actifs et passifs financiers courants est assimilée à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des actifs et passifs financiers non courants est calculée par actualisation des flux futurs de trésorerie.

Pour la couverture des risques de taux et devises, le Groupe utilise principalement des instruments dérivés évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

2.2.10.4. Affacturage

Le Groupe procède, depuis plusieurs années, à des cessions de créances avec recours et depuis l'exercice clos au 31 mars 2017 à des cessions de créances sans recours.

Conformément à la norme IAS 39, relative aux instruments financiers, qui traite des cessions d'actifs financiers (dont les créances commerciales), l'analyse juridique du transfert de propriété doit répondre aux trois critères suivants :

- Transfert des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif transféré.
- Transfert de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif cédé.
- Transfert du contrôle de l'actif transféré.

Le Groupe a procédé à l'analyse du contrat conformément à l'IAS 39 et a considéré que le contrat conclu en mars 2017 était un contrat déconsolidant.

Cette présentation pourra évoluer dans le futur en cas de modifications de contrats ou du processus de cession.

2.2.11. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité net des coûts restant à encourir pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

La méthode de détermination du coût est identique pour les stocks ayant une nature et un usage similaires dans une même entité. Les stocks sont évalués selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS).

Les coûts d'emprunts sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le Groupe peut être amené à constater une dépréciation sur ces stocks :

- sur la base de leur perspective d'écoulement
- si le prix de vente est inférieur à la valeur de réalisation
- s'ils sont endommagés partiellement ou totalement obsolètes.

2.2.12. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée lorsque cela est significatif, au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en « Dotations et reprises aux amortissements et provisions ».

2.2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les emprunts et autres financements courants.

Seules les créances avec recours figurent à l'actif du bilan.

Les mouvements bancaires en devises sont valorisés à la date de l'opération. En fin de mois, les comptes sont convertis au cours de clôture. Cette réactualisation a pour contrepartie, soit un compte de gain de change, soit un compte de perte de change.

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente distinctement les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement. Les flux de trésorerie liés à une prise de contrôle ou une perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement dans la ligne « variation de périmètre ».

2.2.14. Titres auto-détenus

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les titres auto-détenus (actions propres) de Groupe LDLC viennent en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation des titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Les coûts de transaction directement imputables aux actions rachetées dans le cadre de programmes de rachat sont également déduits du total des capitaux propres.

Les mouvements de l'année sur les actions propres sont indiqués dans la note 3.11.

2.2.15. Bénéfice par action

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le Groupe n'a pas d'action ordinaire dilutive en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est donc identique au résultat net par action.

Lorsque le résultat par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat.

2.2.16. Impôts sur les résultats

La ligne « impôt » du compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible au titre de l'exercice écoulé et aux variations d'impôts différés.

2.2.16.1. Impôts courants

Les actifs et passifs d'impôts courants correspondent à des créances et dettes d'impôt dont l'échéance est inférieure à 12 mois.

2.2.16.2. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés des sociétés consolidées sont présentés respectivement en actifs non courants et passifs non courants.

Le Groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs enregistrés au bilan consolidé à l'exception des écarts d'acquisition.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale. Un actif ou passif d'impôt différé est évalué au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la société ou l'ensemble intégré fiscalement a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures ; les actifs correspondant à des déficits fiscaux reportables sont inscrits au bilan.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou à des moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est probable.

2.2.17. Provisions

2.2.17.1. Avantages du personnel à long terme

Le Groupe comptabilise l'intégralité des avantages accordés au personnel à long terme. Ces avantages correspondent exclusivement aux indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer ces engagements sont révisées à chaque clôture. L'évaluation tient compte, sur la base de données actuarielles, du niveau de rémunération, de la durée d'activité probable du salarié, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel. Les engagements futurs ainsi calculés sont actualisés afin de déterminer leur valeur actuelle.

La société ne détient aucun actif de régime pour financer cet engagement.

En application de la norme IAS 19 révisée :

- Les impacts liés aux hypothèses actuarielles sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables (OCI) pour leur montant net d'impôt.
- Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé. Aucune modification de régime n'est intervenue sur l'exercice.
- Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour le montant global.

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite sont détaillées dans la note 3.13 de la présente annexe.

2.2.17.2. Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources pour le Groupe.

2.2.18. Fournisseurs

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéance supérieure à un an à la fin de chaque exercice concerné.

2.2.19. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

2.2.19.1. Ventes de marchandises

Les revenus résultant des produits sont présentés en « Ventes de marchandises » et sont comptabilisés lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété a été transféré à l'acheteur,
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction bénéficieront à la société.

Le coût des transports et autres frais facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires.

Les ventes de marchandises destinées aux professionnels et particuliers, hors clients boutiques et filiales, présentées au compte de résultats font l'objet d'un retraitement des deux derniers jours de chiffre d'affaires (voir note 3.18). La société estime en effet que les risques et avantages inhérents à la propriété n'ont pas encore été transférés à l'acheteur durant cet intervalle compte tenu des délais moyens de livraison observés par les transporteurs.

2.2.19.2. Ventes de services

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

2.2.20. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au cumul des produits d'exploitation courants sur lequel sont déduites les charges d'exploitation courantes. Il s'agit là d'un indicateur important qui permet de faire ressortir la performance du Groupe.

2.2.21. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant sur lequel sont déduits les charges et produits d'exploitation non courants.

Sont comptabilisés en charges et produits d'exploitation non courants les éléments en lien avec un événement majeur

survenu lors de l'exercice ayant un caractère inhabituel, anormal et peu fréquent.

Les autres produits et charges d'exploitation non courants comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description en note 4.4 :

- les charges d'impairment des actifs corporels et incorporels, y compris des écarts d'acquisition,
- les frais d'acquisition de titres de participation supportés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises,
- les charges et produits relatifs à des événements non courants, en lien avec un événement majeur survenu lors de l'exercice et ayant un caractère inhabituel, anormal et peu fréquent.

2.2.22. Coût de l'endettement financier net

La dette financière nette comprend l'ensemble des dettes financières courantes et non courantes diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières courantes et non courantes diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des instruments dérivés liés au financement du Groupe qui ont une échéance inférieure à un an et sont cessibles facilement. Il comprend également d'éventuels placements financiers court terme sans risque de changement de valeur significatif mais dont l'échéance à la date de souscription est supérieure à 3 mois.

2.3. LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes retenues s'analysent de la manière suivante :

| Filiales | Activité | % détention | Date de détention | Méthode de consolidation |
|-------------------|---|----------------|----------------------|-----------------------------|
| Hardware.fr | Conception, réalisation et exploitation de sites Internet, contenu éditorial | 100% | 07/2000 | Intégration globale |
| Textorm | Commerce de gros de tous matériels, logiciels informatiques et tous services rattachés | 100% | 04/2001 | Intégration globale |
| DLP Connect | Installation de réseaux câblés, systèmes de contrôle d'accès, vidéo-surveillance, télécommunications | 80% | 01/2004 | Intégration globale |
| LDLC Distribution | Création et développement d'un réseau de distribution dans le domaine de la vente de tous matériels, tous services, ainsi que la concession de tous droits de franchise ou de licence | 100% | 01/2013 | Intégration globale |
| Anikop | Conception, réalisation et vente de logiciels et prestations de services informatiques, maintenance à titre accessoire SAV matériel vendu, formation | 80% | 12/2006 | Intégration globale |
| L'École LDLC | Enseignement supérieur | 100% | 11/2014 | Intégration globale |

| Filiales | Activité | % détention | Date de détention | Méthode de consolidation |
|-------------------|--|----------------|----------------------|-----------------------------|
| LDLC Villefranche | Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | 100% | 03/2015 | Intégration globale |
| CAMPUS 2017 | Acquisition d'un terrain et construction d'immeubles à usage de bureaux par voie de crédit-bail, location administration desdits immeubles, acquisition et gestion de tous biens meubles | 100% | 09/2015 | Intégration globale |
| LDLC Bordeaux | Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | 100% | 03/2016 | Intégration globale |
| LDLC Villeurbanne | Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | 100% | 03/2016 | Intégration globale |
| LDLC Lille V2 | Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | 100% | 03/2016 | Intégration globale |
| Domisys | Commerce de détail de matériel informatique, bureautique, hifi, multimédias et accessoires | 100% | 03/2016 | Intégration globale |
| Domimo 2 | Acquisition d'un terrain, exploitation et mise en valeur de ce terrain | 70% | 03/2016 | Intégration globale |
| Domimo 3 | Acquisition d'un terrain, exploitation et mise en valeur de ce terrain pour édification d'un immeuble et exploitation par bail | 90% | 03/2016 | Intégration globale |
| LDLC Event | Organisation d'évènements et gestion de projets événementiels, notamment dans le domaine du sport électronique | 70% | 05/2016 | Intégration globale |
| LDLC Lyon 7 | Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | 100% | 03/2017 | Intégration globale |
| LDLC5 | Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | 100% | 03/2017 | Intégration globale |
| ADB Limonest | Commerce de détail en boutique, de produits d'équipement de la personne et de produits de puériculture | 100% | 03/2017 | Intégration globale |
| LDLC7 | Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | 100% | 03/2018 | Intégration globale |
| LDLC8 | Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | 100% | 03/2018 | Intégration globale |
| LDLC9 | Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | 100% | 03/2018 | Intégration globale |
| LDLC10 | Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | 100% | 03/2018 | Intégration globale |

| Filiales | Activité | % détention | Date de détention | Méthode de consolidation |
|--------------------|---|----------------|----------------------|-----------------------------|
| LDLC11 | Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | 100% | 03/2018 | Intégration globale |
| LDLC12 | Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | 100% | 03/2018 | Intégration globale |
| LDLC13 | Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique | 100% | 03/2018 | Intégration globale |
| OLYS | Négoce, représentation sous quelque forme que ce soit de matériel informatique et de tous dérivés de matériels de produits de téléphonie et accessoires, de réseau et multimédia | 100% | 01/2018 | Intégration globale |
| BIMP Éducation | Négoce de matériel informatique et tous dérivés, matériels de téléphonie et accessoires, de réseau et multimédia, élaboration de logiciels, maintenance, formation, assemblage, montage, prestations de services notamment dans le domaine de l'éducation | 100% | 01/2018 | Intégration globale |
| I-Artificielle | Commercialisation de services et de produits d'ordinateurs, d'unités périphériques, de logiciels et de tous matériels informatiques complémentaires conçus par des entreprises spécialisées dans ce domaine | 60% | 01/2018 | Intégration globale |
| Synopsis | Conseil, formation et création dans le domaine du marketing, communication au moyen de tous supports, campagnes publicitaires, promotions ventes | 100% | 01/2018 | Intégration globale |
| MyMultimedia | Achat, vente, installation, réparation de matériels informatiques, jeux vidéo, commercialisation de tous produits annexes ou connexes | 60% | 01/2018 | Intégration globale |
| Mac & Co Digital | Informatiques, télécoms, numérique, logiciels, services | 51% | 01/2018 | Intégration globale |
| Bizen | Aide et service à la personne à domicile dans le domaine de l'informatique et Internet, assistance, réparation, maintenance, cours informatiques | 100% | 01/2018 | Intégration globale |
| Groupe LDLC España | La vente en direct (incluant en boutique, en ligne ou par correspondance) ou par voie de réseaux de franchisés de tous matériels informatiques, logiciels, matériels électroniques, ainsi que tous services pouvant s'y rattacher | 100% | 03/2018 | Intégration globale |

Les sociétés Domimo 2 et Domimo 3 sont également détenues par Domisys et sont donc intégrées à 100%.

Les sociétés BIMP Éducation, I-Artificielle, Synopsis, MyMultimedia, Mac and Co Digital et Bizen sont détenues par OLYS.

Au 25 janvier 2018, la société BIMP Éducation était détenue à 59% par la société OLYS. En date du 13 février 2018, la société OLYS a racheté les 41% de parts restantes de la société BIMP Éducation.

Le Groupe LDLC détient des participations minoritaires dans les sociétés NLCL, Phox, Immo FI 1 et Presse Non-Stop ; les comptes de ces entités n'étant pas significatifs, ils ne sont pas consolidés au 31 mars 2018.

2.4. GESTION DES RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché (notamment risque de change, risque de variation de valeur due à l'évolution rapide du secteur des technologies et tout autre risque de variation de prix), risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité.

2.4.1. Risques de marché

2.4.1.1. Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et notamment au niveau de ses approvisionnements : il est donc exposé au risque de change provenant principalement de l'US dollar. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan.

Pour gérer le risque de change lié aux transactions commerciales futures et aux actifs et passifs en devises enregistrés au bilan, les entités du Groupe peuvent recourir soit à des contrats de change à terme, conclus avec plusieurs établissements financiers, soit à l'ajustement de leur prix de vente.

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 39, ces instruments financiers sont analysés au regard des critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers sont comptabilisés au bilan en valeur de marché à la date de clôture. Au 31 mars 2018, aucun contrat de change à terme n'est en cours.

Le pourcentage de marchandises payées en US dollars est d'environ 19%, et aucune couverture de change n'a été utilisée sur l'exercice pour régler ces achats.

2.4.1.2. Risque de variation de prix

Le Groupe est exposé au risque de prix affectant les marchandises du secteur informatique / « High-Tech ». Des outils d'analyse de la rotation des stocks permettent de se prémunir contre la déflation des prix inhérente à cette activité en adaptant les volumes d'achats de manière dynamique avec le cycle de vie des produits et leur niveau de ventes.

2.4.2. Risque de crédit

Compte tenu de son grand nombre de clients, le Groupe estime n'être pas exposé à une concentration importante du risque de crédit. De plus, le Groupe a mis en place des procédures internes lui permettant de s'assurer que les clients ayant acheté ces produits ont un historique de risque de crédit approprié.

Néanmoins, le développement de ses activités en *BtoB* et en franchise pourrait avoir un effet négatif sur la trésorerie, le résultat, la situation financière du Groupe. Le Groupe met en place des procédures internes permettant de contrôler ces risques notamment au travers d'une souscription d'assurance-crédit pour ses activités en *BtoB*. Concernant son activité en franchise, le risque est limité au vu des délais de paiements donnés par le Groupe à ces clients et du suivi interne mis en place pour arriver à atténuer ce risque. Ces encours clients relatifs aux franchises sont suivis régulièrement.

2.4.3. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a à disposition plusieurs lignes de découvert et emprunts (voir note 3.14).

Pour couvrir le risque lié aux intérêts d'emprunts à taux variable, des contrats swap et CAP ont été souscrits par le Groupe (voir note 3.16).

Une analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt est faite dans la note 3.16.

2.4.4. Risque de liquidité

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, le Groupe met en œuvre une politique de financement reposant sur :

- le maintien à tout moment d'un certain niveau de disponibilités (trésorerie et équivalents de trésorerie) s'élevant à 31 593 milliers d'euros au 31 mars 2018
- auquel s'ajoutent notamment au 31 mars 2018 :
 - un crédit renouvelable de 15 millions d'euros, totalement utilisé au 31 mars 2018
 - des emprunts et crédits pour un montant total de 67 413 milliers d'euros
 - plusieurs lignes de découvert.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que la dette financière sont respectivement décrits en notes 3.10 et 3.14.

2.5. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Pour ses besoins de gestion interne, et afin de répondre aux exigences d'information demandées par IFRS 8, le Groupe a réalisé une analyse de la répartition sectorielle de ses activités. Suite à ce travail, le Groupe considère qu'il opère sur un seul segment agrégé : la distribution de matériel informatique et des services associés. Par ailleurs, la quasi-intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France et dans les pays francophones limitrophes à la France. Le Groupe considère par conséquent qu'il opère sur un seul et unique secteur géographique distinct. Les principaux décideurs

opérationnels du Groupe mesurent sa performance au regard de la marge brute dégagée par ses activités. Pour ces raisons, la Direction du Groupe n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

L'activité de la société Groupe LDLC, de distribution de matériel informatique et de services associés, s'adresse à des clients particuliers ou professionnels. Aucun client ne représente un chiffre d'affaires supérieur à 5% des ventes du Groupe.

2.6. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2018/2019, une opération de fusion de la société Domisys au profit de la société Groupe LDLC est prévue.

À la connaissance du Groupe, aucun autre événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe n'est intervenu depuis le 31 mars 2018.

2.7. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La société Groupe LDLC a conclu avec la société NLCL un contrat de sous-location de locaux commerciaux qui s'est terminé le 31 août 2017 et représente une charge de 10,5 milliers d'euros sur l'exercice. Le loyer ainsi défini correspond à des conditions normales de marché.

La société Groupe LDLC a fait une avance à la société NLCL de 150 milliers d'euros qui sera rémunérée à un taux de 1%.

La société Immo FI a cédé un immeuble ce qui a donné lieu à un remboursement du capital social (voir note 3.5).

2.8. CHARGES RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

Les dirigeants sont ceux présents sur l'exercice et listés dans la partie gouvernement d'entreprise du rapport annuel (voir note 5.1).

3. Notes relatives au bilan

3.1. CONSOLIDATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 mars 2018 pour toutes les sociétés, à l'exception des sociétés du groupe OLYS pour lesquelles les comptes intégrés ont été arrêtés au 31 décembre 2017 compte tenu de la date d'acquisition proche de la clôture annuelle et du caractère non significatif de deux mois de compte de résultat aux bornes du Groupe.

Au cours de l'année civile 2017, le groupe OLYS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 66 144 milliers d'euros et un résultat net de 276 milliers d'euros.

Les colonnes « variations de périmètre » qui figurent dans les tableaux correspondent au groupe OLYS.

3.2. ÉCARTS D'ACQUISITION

| Valeurs brutes | 31/03/2017 | Acquisitions | Cessions | 31/03/2018 |
|---------------------|---------------|---------------|----------|---------------|
| Groupe Materiel.net | 19 723 | 0 | 0 | 19 723 |
| Groupe OLYS | 0 | 13 891 | 0 | 13 891 |
| Total | 19 723 | 13 891 | 0 | 33 614 |

| Amortissements et dépréciations | 31/03/2017 | Dotations | Reprises | 31/03/2018 |
|---------------------------------|------------|-----------|----------|------------|
| Groupe Materiel.net | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Groupe OLYS | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 | 0 | 0 |

Acquisition Groupe OLYS

En date du 25 janvier 2018, le Groupe LDLC a acquis 100% des droits de vote de la société OLYS ainsi que la quote-part de participation des 5 entités sous contrôle exclusif d'OLYS. Le Groupe LDLC consolide donc OLYS selon la méthode d'intégration globale.

Le groupe OLYS vient renforcer l'offre *BtoB* du Groupe LDLC, en complétant son offre de produits et services sur le monde Apple. Ainsi, le Groupe LDLC dispose d'une offre globale complète et compétitive pour répondre à l'ensemble de ses clients ou prospects, quels que soient leurs besoins dans l'univers informatique.

Détermination de la juste valeur des intérêts minoritaires

Le Groupe a décidé d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur à la date d'acquisition. La participation détenue par les tiers pour trois des filiales de la société OLYS (BIMP Éducation, I-Artificielle et Mac And Co Digital) a été évaluée sur la base des accords d'acquisitions complémentaires signés ou en cours de négociation. Compte tenu de l'activité non significative de la société MyMultimedia, la juste valeur de la participation détenue par les tiers a été déterminée sur la base comptable.

Actifs acquis et passifs repris

La détermination du *goodwill* est provisoire au 31 mars 2018 et a été réalisée sur la base de la valeur comptable des actifs acquis et passifs assumés des entités acquises au 31 décembre 2017 présentés ci-après :

| (devise : en milliers d'euros) | 31/12/2017 Juste valeur |
|--|--|
| Autres immobilisations incorporelles | 1 023,5 |
| Immobilisations corporelles | 2 343,8 |
| Immobilisations financières | 289,1 |
| Impôts différés | 449,4 |
| Actifs non courants | 4 105,7 |
| Stocks | 4 762,0 |
| Clients et comptes rattachés | 10 132,7 |
| Autres créances | 1 457,6 |
| Disponibilités | 1 864,5 |
| Actifs courants | 18 216,7 |
| Total actifs | 22 322,4 |
| Intérêts minoritaires | (184,4) |
| Total des capitaux propres | (184,4) |
| Provisions pour risques et charges | (353,4) |
| Dettes financières à + d'un an | (1 807,2) |
| Passifs non courants | (2 160,6) |
| Emprunts et autres financements courants | (1 243,7) |
| Fournisseurs | (14 980,7) |
| Autres dettes | (2 634,3) |
| Passifs courants | (18 858,8) |
| Total passifs | (21 203,7) |
| Actif net - Juste valeur | 1 118,64 |
| <i>Goodwill</i> | 13 891,4 |
| Contrepartie transférée | 15 010,0 |

Les travaux d'allocation du prix d'acquisition, qui seront réalisés dans les douze mois postérieurs à la date d'acquisition, permettront de déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés des entités acquises, le *goodwill* résiduel et l'affectation du *goodwill* aux UGT du Groupe.

Le *goodwill* est notamment représentatif des synergies de coûts, commerciales, logistiques et industrielles.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 31 mars 2018, compte tenu de la date récente d'acquisition.

Contrepartie transférée

La société Groupe LDLC a acquis 100% des actions et droits de vote des sociétés OLYS et Synopsis pour un prix global de 15 010 000 d'euros.

L'acquisition a été rémunérée en trésorerie pour la globalité du montant.

Les coûts d'acquisition d'un montant de 347 154 euros ont été comptabilisés au 31 mars 2018 en « autres charges opérationnelles ».

Autres goodwill

Au 31 mars 2018, le Groupe a examiné la valeur des écarts d'acquisition affecté à l'UGT Groupe LDLC, correspondant au *goodwill* issu de l'acquisition Domisys.

Les flux de trésorerie ont été évalués à partir des budgets et des plans à cinq ans établis à partir des perspectives de croissance et de marge cohérentes avec les performances historiques du Groupe et de ses marchés, et intégrant l'effet des synergies attendues de l'acquisition sur le taux de marge de l'UGT. Le taux de croissance retenu pour la projection des *cash-flows* à l'infini, soit 2%, est cohérent avec les taux d'inflation à long terme en France.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendu des capitaux engagés. Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que le Groupe. Au 31 mars 2018, le taux

d'actualisation déterminé à partir des données de marché est de 10% pour l'UGT Groupe LDLC.

Après examen de la valeur des écarts d'acquisition, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 mars 2018.

Parallèlement, pour les actifs à durée de vie indéterminée et dont l'utilisation est indépendante des autres actifs, aucune dépréciation n'est nécessaire.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBE utilisées pour le calcul de la valeur terminale et de taux d'actualisation.

Des analyses de sensibilité aux hypothèses prises individuellement incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières (-100 pdb pour le ratio EBITDA/CA, +50 pdb pour le taux d'actualisation) n'ont pas fait apparaître de scénarii dans lesquels la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

3.3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

| Valeurs brutes | 31/03/2017 | Acquisitions | Var. périmètre | Virt. poste | Cessions M. Rebut | 31/03/2018 |
|--|--------------|--------------|----------------|-------------|-------------------|---------------|
| Marque Materiel.net | 8 300 | | | | | 8 300 |
| Logiciels et autres immob. incorp. | 991 | 190 | 263 | | 0 | 1 444 |
| Droit au bail | 170 | 330 | 889 | | | 1 389 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 0 | 3 290 | 5 | | | 3 295 |
| Total | 9 461 | 3 811 | 1 157 | 0 | 0 | 14 428 |

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement la marque Materiel.net d'une valeur de 8,3 millions d'euros amortie sur 10 ans. La durée d'amortissement restante de la marque est de 8 ans et sa valeur nette comptable au 31 mars 2018 s'élève à 6,6 millions d'euros.

L'augmentation des immobilisations incorporelles en cours concerne les projets de développement de logiciels, de site Internet et développement informatique à hauteur de 3 231 milliers d'euros produites en interne.

| Amortissements et dépréciations | 31/03/2017 | Var. périmètre | Dotations | Reprises | 31/03/2018 |
|------------------------------------|--------------|----------------|--------------|----------|--------------|
| Marque Materiel.net | 830 | | 830 | | 1 660 |
| Logiciels et autres immob. incorp. | 660 | 133 | 197 | 0 | 990 |
| Droit au bail | 22 | | 45 | | 66 |
| Total | 1 511 | 133 | 1 072 | 0 | 2 717 |

3.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

| Valeurs brutes | 31/03/2017 | Acquisitions | Var. périmètre | Virt. poste | Cessions M. Rebut | 31/03/2018 |
|--------------------------------|---------------|---------------|-------------------|-------------|----------------------|---------------|
| Terrains | 1 380 | 1 995 | | | | 3 375 |
| Constructions | 14 282 | 19 840 | 807 | 165 | | 35 094 |
| Installations et agencements | 10 114 | 1 929 | 2 552 | 58 | 557 | 14 096 |
| Matériel | 6 124 | 223 | 15 | | | 6 363 |
| Matériel de transport | 0 | | 338 | | | 338 |
| Matériel de bureau et mobilier | 3 620 | 1 223 | 1 814 | 34 | 512 | 6 178 |
| Immobil. corporelles en cours | 257 | 1 137 | 61 | (257) | | 1 197 |
| Total | 35 777 | 26 347 | 5 586 | 0 | 1 068 | 66 641 |

Les acquisitions sont notamment liées à l'activation du terrain et de la construction du nouveau siège social du Groupe LDLC à hauteur respectivement de 2 millions et 20 millions d'euros (voir note 3.14).

Les acquisitions relatives aux aménagements et mobilier sont liées essentiellement à l'aménagement du nouveau siège social de la société Groupe LDLC à hauteur de 1 497 milliers d'euros et à l'aménagement de nouveaux locaux situés à Gennevilliers pour 348 milliers d'euros.

Le Groupe a constaté des sorties d'immobilisations concernant les agencements et le matériel de bureau présents dans ses anciens locaux pour un montant brut de 971 milliers d'euros.

L'augmentation des immobilisations corporelles en cours concerne les projets de recherche et développement pour un montant de 694 milliers d'euros.

| Amortissements et dépréciations | 31/03/2017 | Var. périmètre | Dotations | Reprises | 31/03/2018 |
|---------------------------------|---------------|-------------------|--------------|--------------|---------------|
| Terrains | 0 | | | | 0 |
| Constructions | 5 203 | 451 | 1 464 | | 7 118 |
| Installations et agencements | 7 240 | 1 507 | 864 | 605 | 9 006 |
| Matériel | 3 169 | 13 | 563 | | 3 745 |
| Matériel de transport | 0 | 183 | | | 183 |
| Matériel de bureau et mobilier | 2 457 | 1 088 | 588 | 467 | 3 666 |
| Total | 18 070 | 3 242 | 3 479 | 1 072 | 23 720 |

3.5. PARTICIPATIONS, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

| Valeurs brutes | 31/03/2017 | Var. périmètre | Virt. poste | Acquis. | Cessions M. Rebut | Dépréciation | 31/03/2018 |
|--------------------------|--------------|----------------|-------------|------------|-------------------|--------------|--------------|
| Titres Presse Non-Stop | 51 | | | | | | 51 |
| Divers titres | 2 | 28 | | | | 2 | 29 |
| Titres immo FI 1 | 474 | | | | 126 | | 348 |
| Titres NLCL | 1 500 | | | | | | 1 500 |
| Dépôts et cautionnements | 914 | 190 | | 216 | 10 | | 1 310 |
| Fonds de garantie | 0 | 60 | | 265 | | | 325 |
| Prêts | 1 500 | | | | 87 | | 1 413 |
| Total | 4 441 | 279 | 0 | 481 | 223 | 2 | 4 976 |

Dans le cadre de l'opération d'achat de la société OLYS, la société Groupe LDLC a souscrit un prêt auquel est adossée une retenue de garantie sur fonds prêtés à titre de gage espèces pour un montant de 265 milliers d'euros.

Un remboursement de 126 milliers d'euros des titres Immo FI a eu lieu sur l'exercice suite à la cession d'un immeuble par la SCI.

Dans le cadre du financement de l'investissement du siège du Groupe LDLC, un prêt de 1,5 million d'euros a été consenti au bailleur la société Finamur. Le premier remboursement a eu lieu le 1^{er} août 2017.

3.6. STOCKS

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 | | |
|----------------------------------|-----------------------------|--------------|---------------|-----------------------------|--------------|---------------|
| | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
| Stocks de marchandises | 83 607 | 1 590 | 82 018 | 76 609 | 1 217 | 75 392 |
| Total stocks marchandises | 83 607 | 1 590 | 82 018 | 76 609 | 1 217 | 75 392 |
| Stocks aut. approvision. | 42 | 0 | 42 | 28 | 0 | 28 |
| Travaux en cours | 91 | 0 | 91 | 10 | 0 | 10 |
| Total stocks et en-cours | 83 740 | 1 590 | 82 151 | 76 647 | 1 217 | 75 430 |

Une dépréciation est appliquée sur les stocks en fonction de l'ancienneté du produit et sur les produits pouvant présenter un risque de mévente et/ou dont la valeur de réalisation serait inférieure au coût d'acquisition.

La hausse du stock au 31 mars 2018 provient du groupe OLYS à hauteur de 4,8 millions d'euros.

3.7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 | | |
|-------------------------|-----------------------------|------------|---------------|-----------------------------|------------|---------------|
| | Brut | Depr. | Net | Brut | Depr. | Net |
| Créances clients | 27 968 | 653 | 27 315 | 17 473 | 422 | 17 051 |

L'échéance de la totalité des créances clients est à moins d'un an.

Au 31 mars 2018, le Groupe a cédé 5,3 millions d'euros de créances commerciales à l'Eurofactor. Cette cession de créance étant faite sans recours à hauteur de 4 millions

d'euros, ces créances ont été déconsolidées du bilan. Au 31 mars 2017, le montant cédé représentait 4,2 millions d'euros.

La hausse des clients nets au 31 mars 2018 provient du groupe OLYS à hauteur de 10 133 milliers d'euros.

3.8. AUTRES CRÉANCES

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 | | |
|--|-----------------------------|-----------|---------------|-----------------------------|----------|---------------|
| | Brut | Depr. | Net | Brut | Depr. | Net |
| Avances et acomptes | 516 | | 516 | 509 | | 509 |
| Fournisseurs avoirs à recevoir | 4 154 | 39 | 4 115 | 3 832 | 46 | 3 786 |
| État (IS, TVA, autres produits à recevoir) | 6 083 | | 6 083 | 5 303 | | 5 303 |
| Produits à recevoir | 314 | | 314 | 317 | | 317 |
| Retenue garantie Eurofactor | 292 | | 292 | 243 | | 243 |
| Compte courant | 250 | | 250 | 0 | | 0 |
| Débiteurs divers | 50 | | 50 | 1 276 | | 1 276 |
| Charges const. d'avance liées aux marchandises | 2 835 | | 2 835 | 3 318 | | 3 318 |
| Autres | 25 | | 25 | 40 | | 40 |
| Charges const. d'avance | 2 174 | | 2 174 | 2 093 | | 2 093 |
| Total | 16 692 | 39 | 16 654 | 16 932 | 0 | 16 886 |

L'ensemble des autres créances et comptes de régularisation est à moins d'un an.

Le poste « charges constatées d'avance liées aux marchandises » correspond à des factures de marchandises dont la livraison a été effectuée après la clôture de l'exercice.

La forte baisse du poste « Débiteurs divers » s'explique essentiellement par la fin de la procédure que la société Groupe LDLC avait avec l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal pour un montant de 1 238 milliers d'euros (voir note 2.1).

La hausse des autres créances au 31 mars 2018 provient du groupe OLYS à hauteur de 1,5 million d'euros.

3.9. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le poste des impôts différés actifs se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Impôts différés actifs | | |
| - sur déficits reportés | 1 023 | 640 |
| - sur diff. temp. et retrait. IFRS | 289 | 372 |
| Total | 1 312 | 1 012 |
| Dont à moins d'un an | 171 | 356 |
| Dont à plus d'un an | 1 141 | 656 |

La hausse des impôts différés actifs au 31 mars 2018 provient du groupe OLYS à hauteur de 449 milliers d'euros dont 357 milliers d'euros concernant l'activation de déficits reportables et 91 milliers d'euros au titre de l'indemnité de départ à la retraite.

Le poste des impôts différés passifs se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Impôts différés passifs | | |
| - sur actif incorporel (marque Materiel.net) | 1 876 | 2 252 |
| - sur diff. temp. et retrait. IFRS | 650 | 694 |
| Total | 2 526 | 2 946 |
| Dont à moins d'un an | 0 | 0 |
| Dont à plus d'un an | 2 526 | 2 946 |

3.10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| Valeurs | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 | | |
|--|-----------------------------|----------|---------------|-----------------------------|----------|---------------|
| | Brutes | Prov. | Nettes | Brutes | Prov. | Nettes |
| Sous-total disponibilités | 31 590 | | 31 590 | 10 613 | | 10 613 |
| Sous-total valeurs mob. placem. | 2 | | 2 | 0 | | 0 |
| Total | 31 593 | 0 | 31 593 | 10 613 | 0 | 10 613 |

Au 31 mars 2018, la société Groupe LDLC enregistre une forte augmentation de sa trésorerie disponible. Cette augmentation d'environ 20 980 milliers d'euros provient

notamment de renégociations contractuelles avec des fournisseurs et de la trésorerie du groupe OLYS à hauteur de 1,9 million d'euros.

3.11. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

Répartition du capital au 31 mars 2018

Au 31 mars 2018, le capital de la société Groupe LDLC est composé de 6 322 106 actions d'un montant nominal de 0,18 euro.

Les personnes possédant plus de 5% des droits de vote ou des actions au 31 mars 2018 sont les suivantes :

| Actionnaires | Nombre d'actions | % détention capital | % détention droit de vote |
|--------------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
| Laurent de la Clergerie | 1 226 746 | 19,40% | 24,21% |
| Domicorp | 691 811 | 10,94% | 11,95% |
| Caroline de la Clergerie | 628 579 | 9,94% | 11,69% |
| Olivier de la Clergerie | 615 500 | 9,74% | 11,35% |
| Suzanne de la Clergerie | 71 423 | 1,13% | 5,89% |

Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double lorsque les actions sont détenues depuis plus de 2 ans au nominatif conformément à l'article L.225-123 du Code du Commerce.

| | Nombre d'actions | Titres auto-détenus | Nombre d'AGA |
|---------------------------------|------------------|---------------------|----------------|
| Total au 31 mars 2016 | 6 322 106 | 190 283 | 161 746 |
| Nouvelles actions | | | |
| Rachats d'actions (cessions) | | (82) | 1 500 |
| Attribution d'actions gratuites | | (29 558) | (29 558) |
| Total au 31 mars 2017 | 6 322 106 | 160 643 | 133 688 |
| Nouvelles actions | | | |
| Rachats d'actions (cessions) | | 531 | 25 186 |
| Attribution d'actions gratuites | | (40 231) | (40 231) |
| Total au 31 mars 2018 | 6 322 106 | 120 943 | 118 643 |

Résultat par action

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le Groupe n'a pas d'action ordinaire dilutive en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est donc identique au résultat net par action.

Lorsque le résultat par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat.

| Résultat net par action | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|--|--|
| Numérateur | | |
| Résultat net revenant aux actionnaires de la société | 5 440 | 8 115 |
| Résultat net pour le calcul du résultat par action dilué | 5 440 | 8 115 |
| Dénominateur | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat par action de base | 6 201 163 | 6 161 463 |
| Effet des actions ordinaires dilutives | 0 | 0 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat par action dilué | 6 201 163 | 6 161 463 |
| Résultat net par action (en euros) | 0,88 | 1,32 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 0,88 | 1,32 |

3.12. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Ce poste s'analyse comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|--|--|
| Solde exercice antérieur | 1 983 | 1 983 |
| Divers mouvements | (84) | 0 |
| Variation du périmètre | 28 | 0 |
| Transfert pertes minoritaires au Groupe | 0 | 0 |
| Quote-part des résultats mis en équivalence | 0 | 0 |
| Total | 1 928 | 1 983 |

3.13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste s'analyse comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 | | | | |
|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------|--------------------------|--------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------|--------------------------|--------------|
| | Solde ex. antér. | Prov. risq. & ch. const./ex. | Mont. util./ex. | Mont. non util. rep./ex. | Total | Solde ex. antér. | Prov. risq. & ch. const./ex. | Mont. util./ex. | Mont. non util. rep./ex. | Total |
| Garanties clients | 150 | 126 | (150) | | 126 | 107 | 150 | (107) | 0 | 150 |
| Incl. fin carrière | 1 582 | 714 | | (10) | 2 286 | 1 203 | 395 | 0 | (15) | 1 582 |
| Litiges prud'homaux | 68 | 24 | | (34) | 57 | 222 | 23 | (106) | (71) | 68 |
| Loyer & charges déménagement | 295 | | (277) | | 18 | 0 | 295 | 0 | 0 | 295 |
| Autres provisions | 10 | 32 | (7) | | 34 | 47 | 10 | (13) | (34) | 10 |
| Total | 2 104 | 895 | (433) | (45) | 2 521 | 1 579 | 871 | (227) | (120) | 2 104 |

La hausse des provisions au 31 mars 2018 provient du groupe OLYS à hauteur de 353 milliers d'euros.

La société n'a pas connaissance au 31 mars 2018 d'événements susceptibles de justifier la constitution de provisions pour risques et charges autres que ceux ayant fait l'objet des provisions suivantes :

Garantie clients

Un montant de 126 milliers d'euros a été provisionné pour tenir compte :

- des coûts probables du service après-vente résultant des ventes de marchandises, suite à l'extinction de la garantie des fournisseurs ;
- de la garantie contractuelle accordée aux clients sur les ventes de marchandises qui a été portée à 2 ans depuis mars 2008, 5 ans depuis fin 2009 ou 3 ans depuis décembre 2016 selon l'option choisie par le client.

Indemnités de fin de carrière

Les principales hypothèses utilisées au 31 mars 2018 pour le calcul de la provision d'indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

| Hypothèses retenues | Au 31 mars 2018 | Au 31 mars 2017 |
|--|--|--|
| Hypothèses économiques | | |
| Taux de croissance des salaires cadres | 2,5% | 3% |
| Taux de croissance des salaires non cadres | 2,5% | 2,5% |
| Taux d'actualisation par référence à l'iBoxx Corporates AA | 1,37% | 1,39% |
| Durée moyenne résiduelle d'activité | 10 à 18 ans | 10 à 16 ans |
| Hypothèses démographiques | | |
| Âge de départ en retraite | 60 à 67 ans | 60 à 67 ans |
| Tables de mortalité | Insee 2017 | Insee 2015 |
| Turn-over | Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société | Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société |

Conventions collectives applicables :

- des entreprises de vente à distance - IDCC 2198
- des commerces de détail, de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et informatique et de librairie – IDCC 1539
- de l'enseignement privé hors contrat – IDCC 2691
- des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment – IDCC 1596
- des cadres du bâtiment – IDCC 2420
- des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment – IDCC 2609
- des journalistes – IDCC 1480
- de sociétés de conseils – IDCC 1486.

L'augmentation de la provision de 704 milliers se compose de :

- Coût des services rendus et frais : 52 milliers d'euros
- Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres : 299 milliers d'euros
- Provision provenant du groupe OLYS : 353 milliers d'euros.

3.14. ENDETTEMENT FINANCIER

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Emprunts | 2 766 | 4 773 |
| Dettes sur contrats de location-financement | 13 412 | 0 |
| À plus de cinq ans | 16 177 | 4 773 |
| Emprunts | 49 544 | 35 588 |
| Dettes sur contrats de location-financement | 6 058 | 0 |
| Entre un et cinq ans | 55 602 | 35 588 |
| Total des dettes financières long terme | 71 779 | 40 361 |
| Emprunts | 9 263 | 5 689 |
| Intérêts courus/emprunts | 27 | 20 |
| Dettes sur contrats de location-financement | 1 371 | 0 |
| À moins d'un an | 10 661 | 5 708 |
| Total des dettes financières court terme | 10 661 | 5 708 |
| Total des dettes financières | 82 440 | 46 069 |
| Dépôts reçus en garantie | 1 | 0 |
| Banques | 197 | 310 |
| Concours bancaires | 0 | 0 |
| Comptes courants | 376 | 170 |
| Dividendes à payer | 0 | 0 |
| Endettement financier | 83 014 | 46 549 |

Crédits court terme

Les ouvertures de crédits sont rémunérées pour une durée indéterminée sur la base des taux suivants s'élevant, selon les établissements financiers, à :

- Euribor 3 M + 0,80% à Euribor 3 M + 3,5%
- Eonia + 1%

Les autorisations de découverts accordées à la société Groupe LDLC s'élèvent à 10,77 millions d'euros au 31 mars 2018. À cela s'ajoute un découvert de 300 milliers de francs suisses.

Crédits long terme

Le 31 mars 2016, la société Groupe LDLC a contracté un emprunt de 23 millions d'euros aux fins de financer partiellement l'acquisition de Materiel.net et des frais y afférents. Cet emprunt est remboursable sur une durée de 7 ans au taux Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge prêt d'acquisition qui sera réajustée annuellement en fonction du ratio de levier.

Le 19 janvier 2018, la société Groupe LDLC a contracté deux emprunts d'un montant respectif de 10 millions d'euros et 5,3 millions d'euros aux fins de financer l'acquisition des sociétés OLYS et Synopsis et des frais y afférents.

Concernant l'emprunt de 10 millions d'euros, un avenant n° 2 au contrat de crédit en date du 31 mars 2016 a été signé le 19 janvier 2018. La durée de remboursement a été alignée avec le prêt relatif à l'acquisition 2016. Le dernier remboursement devra intervenir au 31 mars 2023. Les conditions du prêt de 23 millions d'euros s'appliquent de manière identique à celui de 10 millions d'euros.

Ces emprunts de 23 millions et 10 millions d'euros sont assortis également d'un crédit renouvelable de 15 millions d'euros utilisable par tirage d'un montant minimum de 1 million d'euros destiné à financer partiellement les besoins en fonds de roulement de la société Groupe LDLC et de ses filiales. Le crédit renouvelable est rémunéré sur la base du taux Euribor auquel s'ajoute une marge crédit renouvelable qui est ajustée annuellement en fonction d'un niveau du ratio de levier. Au 31 mars 2018, ce crédit est utilisé à hauteur de 15 millions d'euros.

Pour couvrir les intérêts de ces emprunts à taux variable relatifs aux acquisitions 2016 et 2018, des contrats de swap ont été souscrits.

L'avenant au contrat de crédit qui intègre les acquisitions de 2016 et 2018 est assorti de respect de « ratios bancaires » (ratios, limites d'investissements...) dont le non-respect

peut entraîner, sous certaines conditions le remboursement anticipé.

Ces « ratios bancaires » sont basés contractuellement sur les comptes consolidés et sont testés semestriellement.

Le contrat de crédit comporte deux ratios bancaires financiers qui sont testés semestriellement :

- Un ratio de levier : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par l'« EBE consolidé retraité » (soit le résultat opérationnel courant du Groupe augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions incluses dans le résultat opérationnel courant).
- Un ratio de *gearing* : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par les « fonds propres consolidés » (y compris les minoritaires).

Le contrat de crédit comporte également une limite d'investissements à respecter par les membres du Groupe.

Les ratios bancaires du contrat de crédit sont respectés au 31 mars 2018.

L'emprunt de 5,3 millions d'euros est remboursable sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1,31% l'an avec un différé d'amortissement des 8 premiers trimestres. Le premier versement comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts est fixé au 30 avril 2020 et le dernier au 31 janvier 2025.

Les emprunts de 23 millions d'euros et 10 millions d'euros figurant au bilan sont enregistrés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour un montant respectif de 16,1 millions d'euros et 8,9 millions d'euros, ce qui correspond aux emprunts souscrits nets des frais d'émission. La charge d'intérêt est calculée en appliquant le taux d'intérêt effectif intégrant les frais d'émission.

Les autres emprunts souscrits au cours de l'exercice sont les suivants :

- Un emprunt de 1,5 million d'euro souscrit en avril 2017 par la société Groupe LDLC afin de financer les investissements du nouveau siège social.
- deux nouveaux emprunts, de 1,5 million d'euros chacun, souscrits respectivement en janvier et mars 2018 par la société Groupe LDLC afin de financer les investissements du Groupe.

Par ailleurs, suite à la signature en mars 2017 d'un nouveau contrat d'affacturage déconsolidant avec l'Eurofactor, les créances cédées n'apparaissent donc plus au bilan de la société Groupe LDLC.

Enfin, l'acquisition du groupe OLYS a contribué à la hausse de l'endettement financier du Groupe à hauteur de 3,1 millions d'euros.

Dettes sur contrats de location-financement

Les dettes sur contrats de location-financement concernent l'activation du nouveau siège social de Groupe LDLC situé à Limonest (69), pour lequel l'échéancier prévoit un remboursement de 22 millions d'euros sur 12 ans et se termine le 31 juillet 2029. L'en-cours global de la dette est de 20,8 millions d'euros au 31 mars 2018.

Les loyers sont revalorisés chaque année le 31 juillet et s'élèvent à 1,7 million d'euros pour la première année.

La valeur nette comptable du bien est de 21,5 millions d'euros au 31 mars 2018.

À l'expiration du contrat de location-financement, le prix de levée d'option d'achat est de 2 millions d'euros.

L'ensemble des engagements liés au contrat de location-financement est repris dans le chapitre 20, note 5.2.1 du document de référence du 31 mars 2018.

Au 31 mars 2018, la dette financière globale sur biens immobiliers concernant les bâtiments à usage d'exploitation s'élève à 26,6 millions d'euros.

3.15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Ce poste se décompose comme suit :

| Date souscription | Type de contrat | Notionnel couvert | Mark to Market | Solde en capitaux propres | Solde en résultat |
|-------------------|-----------------|-------------------|----------------|---------------------------|-------------------|
| 18/03/2013 | SWAP | 2 465 217 | 115 895 | 115 895 | |
| 15/07/2010 | CAP | 2 625 000 | 13 683 | | 13 683 |
| 31/03/2016 | SWAP | 16 428 571 | 1 082 | 1 082 | |
| Total | | | 130 660 | 116 977 | 13 683 |

En mai 2016, la société Groupe LDLC a signé un contrat de swap de taux qui a pour vocation à couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt de 23 millions d'euros. Suite à l'acquisition de janvier 2018, qui a donné lieu à la signature

de l'avenant n°2 du crédit signé en mars 2016 et auquel s'est rajouté un emprunt notionnel de 9,1 millions d'euros un nouveau contrat de swap a été signé en avril 2018 en lieu et place de celui signé en mai 2016.

Les actifs et passifs courants et non courants sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| | Au 31/03/2018 | | | | | |
|--|--|------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|-------------|
| | Ventilation par classification comptable | | | | | |
| | Valeur comptable | Valeur de marché | Juste valeur par résultat | Actifs disponibles à la vente | Prêts et créances | Coût amorti |
| Actifs non courants | | | | | | |
| Participations | 1 928 | 1 928 | | 1 928 | | |
| Autres actifs financiers non courants | 3 048 | 3 048 | | | 3 048 | |
| Actifs courants | | | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 27 315 | 27 315 | | | 27 315 | |
| Autres créances courantes | 5 562 | 5 562 | | | 5 562 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 31 593 | 31 593 | 31 593 | | | |
| Passifs non courants | | | | | | |
| Emprunts et dettes financières non courantes | 71 779 | 71 779 | | | | 71 779 |
| Passifs courants | | | | | | |
| Emprunts et dettes financières courantes | 11 235 | 11 235 | | | | 11 235 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 80 700 | 80 700 | | | | 80 700 |
| Autres dettes courantes | 5 093 | 5 093 | | | | 5 093 |

| | Au 31/03/2017 | | | | | |
|--|--|------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|-------------|
| | Ventilation par classification comptable | | | | | |
| | Valeur comptable | Valeur de marché | Juste valeur par résultat | Actifs disponibles à la vente | Prêts et créances | Coût amorti |
| Actifs non courants | | | | | | |
| Participations | 1 983 | 1 983 | | 1 983 | | |
| Autres actifs financiers non courants | 2 414 | 2 414 | | | 2 414 | |
| Actifs courants | | | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 17 051 | 17 051 | | | 17 051 | |
| Autres créances courantes | 6 172 | 6 172 | | | 6 172 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 10 613 | 10 613 | 10 613 | | | |
| Passifs non courants | | | | | | |
| Emprunts et dettes financières non courantes | 40 361 | 40 361 | | | | 40 361 |
| Passifs courants | | | | | | |
| Emprunts et dettes financières courantes | 6 188 | 6 188 | | | | 6 188 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 44 808 | 44 808 | | | | 44 808 |
| Autres dettes courantes | 4 384 | 4 384 | | | | 4 384 |

Les actifs financiers comprennent les participations, les actifs courants représentant les créances d'exploitation (hors créances fiscales et sociales, et charges constatées d'avance).

La juste valeur des créances clients et autres créances courantes (actifs détenus jusqu'à l'échéance) est équivalente à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation (hors dettes fiscales et sociales, et produits constatés d'avance).

La SCI Domimo 2 a signé un contrat de swap de taux en mars 2014, et un contrat de CAP en juillet 2010. Ces deux contrats ont pour vocation à couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt variable.

Conformément à la norme IAS 39, une documentation détaillée a été réalisée pour désigner la relation de couverture de flux futurs de trésorerie permettant de prouver le respect des critères de la norme, à savoir :

- Description de la stratégie
- Démonstration de l'efficacité de la couverture

- Caractère hautement probable des flux de trésorerie
- Méthodologie de l'efficacité
- Détermination de la périodicité des tests d'efficacité.

La valorisation de ces instruments financiers a été réalisée sur le principe du dérivé hypothétique, ce qui permet une détermination précise et rigoureuse de la part efficace et de la part inefficace.

Le dérivé hypothétique résulte d'une combinaison entre les caractéristiques du sous-jacent retenues dans la relation de la couverture ainsi que celles de l'instrument de couverture.

La réalisation de tests rétrospectifs, prospectifs sont qualifiés d'efficaces s'ils sont situés dans une fourchette de 80% à 125%.

Il en a résulté la comptabilisation des instruments dérivés de couverture à leur juste valeur, avec pour impact sur les capitaux propres un montant de 117 milliers d'euros et un résultat de 14 milliers d'euros.

3.16. EXPOSITION AUX RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊTS

L'exposition aux risques de taux d'intérêts est composée de passifs financiers à taux variable exposés à un risque de *cash-flow* comme suit :

| | Échéancier au 31/03/2018 | | |
|---|--------------------------|---------------|------------------|
| | Moins d'un an | Un à cinq ans | Plus de cinq ans |
| Autres dettes financières | 6 122 | 24 152 | 646 |
| Passifs financiers à taux variable | 6 122 | 24 152 | 646 |

| | Échéancier au 31/03/2017 | | |
|---|--------------------------|---------------|------------------|
| | Moins d'un an | Un à cinq ans | Plus de cinq ans |
| Autres dettes financières | 4 242 | 17 063 | 4 865 |
| Passifs financiers à taux variable | 4 242 | 17 063 | 4 865 |

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, une variation de 0,50 point de base des taux d'intérêt aurait un impact sur l'exposition nette du Groupe, en année pleine, de 449 milliers d'euros sur le résultat consolidé avant impôt du Groupe au 31 mars 2018.

Pour couvrir les intérêts d'emprunts à taux variable, deux contrats de swap et un contrat CAP ont été mis en place (voir note 3.15). Ces contrats sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39.

| Au 31 mars 2018 | Impact résultat |
|----------------------------------|-----------------|
| Variation de + 0,5 point de base | (449) |
| Variation de - 0,5 point de base | 449 |

Les chiffres indiquant une variation négative correspondent à une charge financière.

3.17. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Fournisseurs | 68 689 | 36 770 |
| Fournisseurs effets à payer | 8 634 | 4 299 |
| Fournisseurs factures non parvenues | 3 376 | 3 738 |
| Total | 80 700 | 44 808 |

Les échéances de la totalité des dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an.

La hausse du poste fournisseurs est justifiée par une augmentation des délais de règlement fournisseurs, suite notamment à des renégociations contractuelles.

La hausse des fournisseurs au 31 mars 2018 provient du groupe OLYS à hauteur de 15 millions d'euros.

3.18. AUTRES DETTES

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Avances et acomptes reçus sur commandes | 1 976 | 1 887 |
| Dettes envers le personnel | 5 733 | 4 966 |
| Dettes envers les organismes sociaux | 3 404 | 2 529 |
| État (impôt sur les bénéfices, TVA, autres) | 6 105 | 4 133 |
| Clients autres avoirs | 2 449 | 2 112 |
| Dettes diverses | 668 | 386 |
| Produits constatés d'avance | 2 439 | 3 472 |
| Total | 22 774 | 19 484 |

Les échéances de la totalité des autres dettes sont à moins d'un an.

Le poste « produits constatés d'avance » correspond essentiellement au retraitement des deux derniers jours de chiffre d'affaires.

La société Groupe LDLC fait l'objet d'un contrôle des douanes.

La hausse des autres dettes au 31 mars 2018 provient du groupe OLYS à hauteur de 2 634 milliers d'euros.

3.19. TABLEAU DES PARTIES LIÉES

| | Du 31/03/2017 au 31/03/2018 | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 | | |
|-----------------------------|-----------------------------|------------|--------------|-----------------------------|-------------|--------------|
| | Participations | | | Participations | | |
| | Brut | Dépr. | Net | Brut | Dépr. | Net |
| Immobilisations financières | 1 929 | (2) | 1 927 | 2 027 | (44) | 1 983 |
| Clients et cptes rattachés | 60 | 0 | 60 | 0 | 0 | 0 |
| Autres créances | 150 | 0 | 150 | 0 | 0 | 0 |
| Comptes de régularisation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total actif | 2 139 | (2) | 2 138 | 2 027 | (44) | 1 983 |
| Dettes financières | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes frs et cptes ratt. | (117) | 0 | (117) | (128) | 0 | (128) |
| Autres dettes | (179) | 0 | (179) | (170) | 0 | (170) |
| Comptes de régularisation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total passif | (296) | 0 | (296) | (298) | 0 | (298) |

Les immobilisations financières correspondent principalement aux titres NLCL pour 1 500 milliers d'euros.

Les créances clients sont composées des créances NLCL dans les comptes des sociétés DLP Connect et Anikop.

Les autres créances concernent le compte courant NLCL.

Les dettes fournisseurs sont composées essentiellement de Phox pour 112 milliers d'euros.

Les autres dettes proviennent du compte courant d'associé entre Domisys et la SCI Immo FI.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 | | |
|-----------------|-----------------------------|---------------|----------------|-----------------------------|---------------|----------------|
| | France métropole | Export | Total | France métropole | Export | Total |
| Vente m/ses | 389 065 | 59 064 | 448 129 | 395 141 | 58 678 | 453 819 |
| Prest. vendues* | 16 109 | 7 862 | 23 972 | 17 178 | 8 881 | 26 059 |
| Total | 405 174 | 66 926 | 472 101 | 412 319 | 67 559 | 479 878 |

* Les prestations vendues correspondent notamment aux frais de port.

4.2. EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Salaires et traitements (a) | 25 110 | 22 259 |
| Charges sociales | 10 742 | 9 436 |
| Participation des salariés aux résult. entreprises | 239 | 708 |
| Total | 36 092 | 32 403 |
| Effectif salariés moyen | 932 | 751 |
| Dont non cadres | 654 | 532 |
| Dont cadres | 236 | 173 |
| Dont intérimaires | 41 | 46 |

(a) Dont dotation pour provision des indemnités de fin de carrière à hauteur de 51 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2018 contre 159 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2017.

La hausse du nombre de salariés au 31 mars 2018 provient du groupe OLYS à hauteur de 138 salariés.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées sur l'exercice. Son taux était de 7% sur l'année civile 2017 et est de 6% sur l'année civile 2018.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour 1,2 millions d'euro.

Le CICE est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société, notamment au travers d'actions en matière d'investissement de modernisation, de recrutement et de formation, ainsi que de dépenses en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Information sur les plans d'attribution d'actions gratuites

| Date d'attribution | 24/06/2013 | 28/03/2014 | 09/07/2014 | 30/09/2016 | 29/06/2017 | 13/11/2017 | 23/02/2018 |
|--|------------|------------|-------------------|------------|------------------|------------|-------------------|
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 11 494 | 137 | 161 746 | 1 500 | 10 000 | 2 000 | 70 000 |
| Date d'acquisition des actions | 23/06/2015 | 27/03/2016 | 08/07/2016 | 30/09/2018 | 29/06/2019 | 13/11/2019 | 23/02/2020 |
| | | | 29 558 actions au | | 1 000 actions au | | 20 000 actions au |
| | | | 40 231 actions au | | 1 000 actions au | | 25 000 actions au |
| | | | 08/07/2017 | | 29/06/2020 | | 23/02/2021 |
| | | | 40 231 actions au | | 2 000 actions au | | 25 000 actions au |
| | | | 08/07/2018 | | 29/06/2021 | | 23/02/2022 |
| | | | 51 726 actions au | | 3 000 actions au | | |
| | | | 08/07/2019 | | 29/06/2022 | | |
| | | | | | 3 000 actions au | | |
| | | | | | 29/06/2023 | | |
| Période de conservation | 2 ans | 2 ans | 2 ans | 2 ans | 2 ans | 2 ans | 1 an |

Paiements fondés sur des actions

Les avantages accordés sous forme d'attributions gratuites d'actions sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres.

Selon la norme IFRS 2 ces avantages sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres en « Charges de Personnel » linéairement étalées sur la période d'acquisition, car il s'agit de plans « *equity settled* ».

- Attribution du 9 juillet 2014 de 161 746 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à cinq ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années. La juste valeur unitaire de ces actions s'élève à 13,98 euros.
Le bénéficiaire de ce plan a quitté la société au cours de l'exercice et la condition de présence a été levée.
- Attribution du 30 septembre 2016 de 1 500 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années. La juste valeur unitaire de ces actions s'élève à 32,20 euros.
- Attribution du 29 juin 2017 de 10 000 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à six ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années. La juste valeur unitaire de ces actions s'élève à 28,49 euros.

- Attribution du 13 novembre 2017 de 2 000 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années. La juste valeur unitaire de ces actions s'élève à 19,55 euros.
- Attribution du 23 février 2018 de 13 186 actions existantes de Groupe LDLC et 56 814 actions que la société Groupe LDLC a prévu de racheter sur le marché. Cette attribution ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à quatre ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant une année. La juste valeur unitaire de ces actions s'élève à 17,94 euros.

L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence mais n'est pas soumise à une condition de performance.

Des conventions de refacturation ont été mises en place avec les filiales sur les plans de juin 2017, novembre 2017 et février 2018.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, cet avantage représente une charge de personnel d'un montant de 489 milliers d'euros.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2018, 40 231 actions ont été attribuées définitivement.

4.3. DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Dot. et rep. aux amortissements des immobilisations | (4 503) | (4 016) |
| Dot. et rep. aux provisions pour dépréciation des stocks | (235) | (325) |
| Dot. et rep. aux prov. pour dépréc. des créances clients | 53 | 70 |
| Dot. et rep. aux prov. pour dépréc. de compte courant | 0 | 0 |
| Dot. et rep. aux provisions pour garantie clients | 23 | (42) |
| Dotations et reprises diverses | 290 | (180) |
| Total dotations et reprises aux amort. et aux provisions | (4 372) | (4 493) |

Les chiffres en (-) correspondent à une charge.

Les dotations et reprises diverses intègrent une reprise de provision de 277 milliers d'euros correspondant aux charges liées à l'arrêt de l'utilisation des anciens locaux suite au transfert de siège social prévu de la société (voir note 3.13).

4.4. AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Valeur nette comptable des immob. cédées | 55 | 13 |
| Charges opérationnelles diverses | 1 528 | 0 |
| Total autres charges opérationnelles | 1 583 | 13 |
| Produits / cessions immobilisations | 10 | 2 |
| Produits opérationnels divers | 0 | 0 |
| Total autres produits opérationnels | 10 | 2 |
| Total autres charg. et prod. opérationnels | (1 573) | (12) |

Au 31 mars 2018, les charges opérationnelles diverses intègrent, à hauteur de 1 238 milliers d'euros, le montant réglé à l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal (voir note 2.1), et un montant de 347 milliers d'euros correspondant aux frais d'acquisition sur titres de la société OLYS.

4.5. RÉSULTAT FINANCIER

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Intérêts des emprunts | (956) | (731) |
| Intérêts bancaires | (116) | (215) |
| Commissions de financement | (22) | (2) |
| Coût de l'endettement financier | (1 094) | (948) |
| Charges et produits nets/cessions VMP | 0 | (4) |
| Reprise de provisions pour dépréciation d'éléments financiers | 42 | 0 |
| Autres charges et produits financiers | 69 | 2 |
| Autres charges et produits financiers | 111 | (2) |
| Résultat financier | (983) | (950) |

Au 31 mars 2018, le poste d'intérêts d'emprunts (voir note 3.14) comprend à hauteur de :

- 304 milliers d'euros : le coût de l'emprunt de 23 millions d'euros qui a permis de financer en partie l'acquisition du groupe Materiel.net
- 74 milliers d'euros : le coût des emprunts de 15,3 millions d'euros qui ont permis de financer l'acquisition de la société OLYS
- 131 milliers d'euros : le coût du crédit renouvelable.

4.6. IMPÔT

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Résultat net part du Groupe | 5 440 | 8 134 |
| (Charge) Produit d'impôt courant | (1 681) | (3 838) |
| (Charge) Produit d'impôt différé (a) | (589) | (484) |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | 0 | 0 |
| Résultat avant impôt | 7 710 | 12 456 |
| Taux d'impôt théorique | 34,43% | 34,43% |
| Charge d'impôt théorique | (2 655) | (4 289) |
| Différences permanentes (b) | 355 | 73 |
| Classification de la CVAE en impôts | (558) | (517) |
| Crédits d'impôts | 70 | 160 |
| Impact changement de taux (c) | 156 | 217 |
| Autres impacts | 196 | 127 |
| Impôt sur dividendes | 166 | (92) |
| Charge d'impôt réelle | (2 270) | (4 322) |

(a) Dont 57 milliers d'euros au titre des OCI comptabilisés sur l'exercice clos au 31 mars 2018.

(b) Dont Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi non imposable à hauteur de 1,2 million d'euros.

(c) Correspond à l'abaissement du taux d'IS à 25% à l'horizon 2022.

Le taux d'impôt applicable en France est le taux de base de 33,33% augmenté de la contribution sociale de 3,3%, soit 34,43%. La loi de finance 2018 a voté une baisse progressive du taux normal de l'impôt sur les sociétés de 33,33% pour parvenir à 25% en 2022 sur tous les bénéfices de toutes les entreprises.

La charge d'impôt nette du Groupe tient compte de cette baisse, par l'application d'une taxation de 25% augmentée de la contribution de 3,3% pour les principaux éléments dont l'imposition est à échéance 2022 et au-delà.

Par cohérence avec le traitement de taxes analogues au regard de la norme IAS 12, la CVAE est comptabilisée en « impôt sur le résultat ».

4.7. CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

Les sociétés Groupe LDLC, Hardware.fr et Textorm bénéficient du régime des groupes de sociétés depuis le 1^{er} avril 2004 et la société LDLC Distribution depuis le 1^{er} avril 2013.

Les sociétés LDLC Villefranche et L'École LDLC sont intégrées fiscalement depuis le 1^{er} avril 2015.

Les sociétés LDLC Bordeaux, LDLC Villeurbanne, LDLC Lille V2 et CAMPUS 2017 sont intégrées fiscalement depuis le 1^{er} avril 2016.

Les sociétés LDLC Lyon 7, LDLC5, ADB Limonest, Domisys, Domimo 2 et Domimo 3 sont intégrées fiscalement depuis le 1^{er} avril 2017.

La société Groupe LDLC est la tête du Groupe d'intégration fiscale.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque filiale intégrée supporte un impôt égal à celui dont elle aurait dû s'acquitter en l'absence d'intégration.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 426 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2018.

5. Autres notes annexes

5.1. RÉMUNÉRATIONS

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Avantages à court terme | | |
| Rémunérations fixes | 604 | 570 |
| Rémunérations variables | 728 | 506 |
| Autres avantages | | |
| Rémunérations payées en actions (attribution d'actions gratuites) | 342 | 555 |
| Total rémunérations et avantages accordés aux dirigeants | 1 674 | 1 631 |

La totalité des sommes correspond à des avantages à court terme (rémunération fixe + variable) à l'exception d'attribution d'actions gratuites à hauteur de 342 milliers d'euros au titre

de l'exercice clos au 31 mars 2018 (555 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2017).

5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2.1. Engagements donnés

- ✓ Nantissement des titres Domisys et des parts sociales Domimo 2 et Domimo 3 en garantie du prêt de 23 millions d'euros.
 - ✓ Nantissement des titres OLYS en garantie du prêt d'acquisition 2018 de 10 millions d'euros.
- Au titre du contrat de crédit-bail immobilier signé entre Finamur, Groupe LDLC et CAMPUS 2017 en date du 30 novembre 2015 :
- ✓ Nantissement de l'intégralité des actions détenues par Groupe LDLC dans le capital de CAMPUS 2017 soit 150 actions représentant 100% du capital social et des droits de vote au profit de Finamur pour un montant de 22 millions d'euros.
 - ✓ Engagement de non-cession des actions que Groupe LDLC détient dans le capital de CAMPUS 2017 sans accord préalable et écrit de Finamur.
 - ✓ Cautionnement personnel et solidaire de Groupe LDLC au profit de CAMPUS 2017 et au bénéfice de Finamur jusqu'à la fin de la douzième année suivant la prise d'effet du contrat de crédit-bail à hauteur de 3 millions d'euros pendant les trois premières années puis à hauteur de 2 millions d'euros.
 - ✓ Nantissement de la créance de prêt de 1,5 million d'euros par CAMPUS 2017 au profit de Finamur en garantie du paiement des loyers.
 - ✓ Cession des créances professionnelles nées et à naître dont CAMPUS 2017 est ou sera propriétaire à l'encontre de tout occupant à quelque titre que ce soit et notamment de l'emprunteur au titre du contrat de sous-location d'une durée ferme de dix ans en date du 30 novembre 2015.
 - ✓ CAMPUS 2017 a pris un engagement de ne consentir aucun nantissement, ni aucune cession ou délégation, autre que la cession de créances professionnelles consentie au profit de Finamur et portant sur les créances nées et à naître dont CAMPUS 2017 est ou sera propriétaire à l'encontre de tout occupant à quelque titre que se soit et notamment de la société Groupe LDLC au titre du contrat de sous-location d'une durée ferme de dix ans en date du 30 novembre 2015 ou de toute autre sous-locataire à venir.
 - ✓ CAMPUS 2017 a pris un engagement de ne nantir ni son fonds de commerce, ni aucun des éléments le composant, sans avoir obtenu l'accord préalable et par écrit de Finamur.
 - ✓ Caution solidaire à hauteur de 30% de l'en-cours du crédit consentie par Domisys en garantie du prêt conclu entre OSEO, LCL et Domimo 2, soit 747,3 milliers d'euros au 31 mars 2018.
 - ✓ Privilège de prêteur de deniers consenti par Domimo 3 sur un immeuble commercial situé 188 bis, route de Rennes 44300 Nantes, en garantie du prêt conclu entre Domimo 3 et Crédit Industriel de l'Ouest en date du 15 mai 2008.

- ✓ Délégation de loyer consentie par Domimo 3 en garantie du prêt conclu entre Domimo 3 et Crédit Industriel de l'Ouest en date du 15 mai 2008.
- ✓ Gages, nantissements, inscriptions de privilèges ou autres droits réels consentis par Domimo 2 sur ses éléments d'actifs, en garantie du prêt conclu entre Domimo 2 et OSEO Financement en date du 29 février 2008 :
 - privilège de prêteur de deniers consenti par Domimo 2 à hauteur de 448 milliers d'euros
 - cession en pleine propriété à titre de garantie des loyers à provenir du bail au profit de Domisys, en concurrence avec la banque Tameaud
 - hypothèque de premier rang à inscrire à hauteur de 3,6 millions d'euros sur un immeuble sis à Grandchamps-Fontaines (44119) Zac de l'Erette, cadastré section ZB, numéros 116, 117 et 119.
- ✓ Hypothèque consentie par Domimo 2 à concurrence de 2,6 millions d'euros sur un immeuble sis Zac Erette, rue Olivier de Serres, 44119 Grandchamps-des-Fontaines, parcelle ZB – 116 – 117 – 119, en garantie du prêt conclu entre Domimo 2 et Crédit Industriel de l'Ouest en date du 7 juillet 2010.
- ✓ Gages, nantissements, inscriptions de privilèges ou autres droits réels consentis par Domimo 2 sur ses éléments d'actifs en garantie du prêt conclu entre Domimo 2, LCL et OSEO, en date du 18 décembre 2012 :
 - hypothèque de premier rang à hauteur de 1,1 million d'euros sur un immeuble sis à Grandchamps-des-Fontaines (44119), rue Olivier de Serres, Zac de l'Erette, cadastré section ZB sous le numéro 121
 - hypothèque de deuxième rang à hauteur de 1,1 million d'euros sur un immeuble sis à Grandchamps-des-Fontaines (44119), rue Olivier de Serres, Zac de l'Erette, cadastré section ZB sous les numéros 116, 117 et 119
 - cession en pleine propriété des loyers à provenir du bail au profit de Domisys.
- ✓ Caution solidaire à hauteur de 79 milliers d'euros consentie par la société Groupe LDLC à Monsieur Soubie Jean-Pierre, propriétaire des locaux situé au 24 rue Berthome à Villemonble (93250).
- ✓ La société Groupe LDLC s'est portée caution de la société LDLC Lille V2 à hauteur de 39 milliers d'euros pour le bail commercial signé le 31 août 2017 entre la SCI Immocrous, bailleur et la société LDLC Lille V2 (anciennement LDLC3).
- ✓ Nantissement du fonds de commercialisation de l'établissement OLYS situé au 67 rue Vendôme 69006 Lyon au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt à hauteur de 270 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de négoce de l'établissement OLYS situé à la ZAC de Chauteufarine 25000 Besançon au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt à hauteur de 260 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de négoce de l'établissement OLYS situé au 7 rue de la Poste 74000 Annecy au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt à hauteur de 251 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de négoce de l'établissement OLYS situé au 7 rue de la Poste 74000 Annecy au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt à hauteur de 125 milliers d'euros et présentant un solde de 77 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de négoce de l'établissement OLYS situé au 4 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon au profit de Crédit Coopératif en garantie d'un prêt à hauteur de 600 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement de 153 000 actions détenues par OLYS dans le capital de Mac & Co Digital représentant 153 000 euros, soit 51% du capital social et des droits de vote au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt à hauteur de 150 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de commerce de l'établissement OLYS situé au Centre commercial CARRE JAUDE, 2 rue Giscard de la Tour Fondue 63000 Clermont-Ferrand au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt à hauteur de 345 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de commerce de l'établissement OLYS situé au Centre Commercial Grand V, 117 Traverse de la Montre 13011 Marseille, au profit de la Société Générale en garantie d'un prêt à hauteur de 92 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de matériel de l'établissement OLYS situé au 9 boulevard Clémenceau 66000 Perpignan au profit du CIC Sud-Ouest en garantie d'un prêt à hauteur de 324 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de négoce de l'établissement OLYS situé au 39 rue René Fonck Zone Frejorgues Ouest 34130 MAUGUIO au profit de la CIC Sud-Ouest en garantie d'un prêt à hauteur de 283 200 euros.

- ✓ Nantissement du fonds de matériel de l'établissement OLYS situé au 36 rue Saint Guilhem 34000 Montpellier au profit du CIC Sud-Ouest en garantie d'un prêt à hauteur de 104 160 euros.
- ✓ Nantissement du fonds de matériel de l'établissement OLYS situé au 36 rue Saint Guilhem 34000 Montpellier au profit de la Banque Populaire du Sud en garantie d'un prêt à hauteur de 200 milliers d'euros.
- ✓ Nantissement du fonds de matériel de l'établissement OLYS situé au 400 avenue du Docteur Baillet Centre commercial Cap Costières 30000 Nîmes au profit de la Banque Populaire du Sud en garantie d'un prêt à hauteur de 320 milliers d'euros.
- ✓ Engagement sur opération de crédit-bail sur biens mobiliers de la société Mac & Co Digital au profit de Honda Finance en garantie de contrats de location de crédit-bail hauteur de 41 milliers d'euros et présentant un solde de 45 milliers d'euros.
- ✓ Engagement sur opération de crédit-bail sur biens mobiliers des établissements OLYS situés aux :
 - 4 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon
 - 20 rue Servient 69003 Lyon
 - 67 rue Vendôme 69006 Lyon
 au profit de la Sogelease en garantie des contrats de crédit-bail à hauteur de 125 milliers d'euros et présentant un solde de 55 milliers d'euros.
- ✓ Engagement sur opération de crédit-bail sur biens mobiliers des établissements OLYS situés aux :
 - 39 rue René Fonck Zone Frejorgues Ouest 34130 Mauguio
 - 36 rue Saint Guilhem 34000 Montpellier
 au profit de la société FINANCO en garantie d'un contrat de location de crédit-bail à hauteur de 17 milliers d'euros et présentant un solde de 13 milliers d'euros.
- ✓ Engagement sur opération de crédit-bail sur biens mobiliers de la société MyMultimedia au profit de Mercedes Benz Financial Services France en garantie d'un contrat de location de crédit-bail à hauteur de 37 milliers d'euros et présentant un solde de 11 milliers d'euros.
- ✓ Caution personnel et solidaire de OLYS au profit de la société Mac & Co Digital au bénéfice de la société Techdata à hauteur de 50 milliers d'euros sur contrat commercial.
- ✓ Publicité sur contrat de location d'une flotte téléphonie des établissements OLYS situés aux adresses suivantes :
 - 4 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon
 - 20 rue Servient 69003 Lyon
 - 67 rue Vendôme 69006 Lyon
 au profit de Franfinance Location en garantie d'un contrat de location à hauteur de 37 milliers d'euros et présentant un solde de 18 milliers d'euros.

5.2.2. Engagements reçus

- ✓ La BNP Paribas s'est portée caution solidaire de Groupe LDLC en faveur de la SCI Blomet représentée par Monsieur Chancel – Administrateur de sociétés – à hauteur de 400 milliers d'euros pour garantir le paiement des loyers de la boutique de Paris.
- ✓ La BNP Paribas a émis une garantie pour Groupe LDLC en faveur de Comunidad de Bienes à hauteur de 126 milliers d'euros pour garantir le paiement des loyers de la boutique de Barcelone en Espagne de sa filiale Groupe LDLC España.
- ✓ L'Administration Fédérale des Contributions, Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée de 55 000 CHF pour garantir le paiement de la TVA Suisse de Groupe LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée.
- ✓ L'Administration Fédérale des douanes à hauteur de 13 020 CHF pour garantir le paiement des droits de douane et TVA douanière de Groupe LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée.
- ✓ En mai 2016, la société Groupe LDLC a signé un contrat de swap de taux qui a pour vocation à couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt de 23 millions d'euros (voir note 3.15).
- ✓ En avril 2018, la société Groupe LDLC a signé un contrat de swap de taux qui a pour vocation à couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt de 10 millions d'euros (voir note 3.15).
- ✓ En janvier 2015, la société Groupe LDLC a signé avec la Caisse d'Épargne une convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme. À ce jour, aucun contrat n'est en cours.

- ✓ En janvier, 2015, la société Groupe LDLC a signé avec le Crédit Agricole une convention cadre relative à des achats de dollars (USD) à terme. À ce jour, aucun contrat n'est en cours.
- ✓ Domimo 2 a signé un contrat de Swap de taux en mars 2014 et un contrat de CAP en juillet 2010. Ces deux contrats ont pour vocation à couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt variable.
- ✓ Domisys bénéficie d'une garantie au titre du Fonds Renforcement Haut de Bilan dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès d'OSEO à hauteur de 80% de son capital, soit 640 milliers d'euros au 31 mars 2018. Une retenue de garantie de 100 milliers d'euros a été retenue par le prêteur OSEO.
- ✓ Domisys bénéficie d'une garantie au titre du Fonds FNG Prêt Numérique dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès de la BPI à hauteur de 80% de son capital, soit 910 milliers d'euros au 31 mars 2018. Une retenue de garantie de 88 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
- ✓ Domisys bénéficie d'une garantie RSI au titre du Fonds Européen d'Investissement dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire à hauteur de 50% de son capital, soit 226,6 milliers d'euros au 31 mars 2018.
- ✓ La société OLYS bénéficie d'une garantie au titre du programme opérationnel « Compétitivité Régionale et Emploi » co-financé par les Fonds Structurels de l'Union européenne et la région Languedoc-Roussillon au titre de l'initiative JEREMIE (*Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises*) dans le cadre de l'emprunt de 200 milliers d'euros souscrit auprès de la Banque Populaire Sud-Ouest à hauteur de 80% de son capital, soit 55 milliers d'euros.
- La société OLYS bénéficie d'une garantie au titre du programme opérationnel « Compétitivité Régionale et Emploi » co-financé par les Fonds Structurels de l'Union européenne et la région Languedoc-Roussillon au titre de l'initiative JEREMIE (*Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises*) dans le cadre de l'emprunt de 320 milliers d'euros souscrit auprès de la Banque Populaire Sud-Ouest à hauteur de 80% de son capital, soit 85 milliers d'euros.

5.2.3. Engagements liés aux activités opérationnelles de la société

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des engagements et obligations en matière de location-financement et location simple.

Location-financement

La valeur actualisée des loyers futurs incluse dans le poste « Emprunts et autres financements » et concernant des biens activés répondant à la définition de contrat de location-financement de la norme IAS 17 est la suivante :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| À moins d'un an | 1 358 | 667 |
| De un à cinq ans | 5 760 | 5 812 |
| À plus de cinq ans | 11 620 | 15 521 |
| Valeur actualisée des loyers futurs | 18 739 | 19 347 |

Location simple

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements liés aux contrats de location simple et correspondant aux loyers non résiliables de magasins, plateformes logistiques et autres bâtiments (sièges et administratifs).

La répartition des échéances est la suivante :

| | Groupe LDLC Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Var. périmètre | Cumul Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|--------------------|---|----------------|---|--------------------------------|
| À moins d'un an | 2 267 | 784 | 3 051 | 2 566 |
| De un à cinq ans | 4 554 | 2 516 | 7 070 | 2 495 |
| À plus de cinq ans | 1 236 | 1 474 | 2 709 | 0 |

La hausse des engagements de loyer simple concerne principalement la signature des baux des boutiques des sociétés LDLC Lille V2, LDLC Lyon 7 et ADB Limonest ainsi que le renouvellement des baux de la boutique de Vaise de la société Groupe LDLC.

6. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

| | PRICEWATERHOUSECOOPERS | | | | Cap Office | | | |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | Montant HT | | % | | Montant HT | | % | |
| | Exercice clos au 31/03/17 | Exercice clos au 31/03/18 | Exercice clos au 31/03/17 | Exercice clos au 31/03/18 | Exercice clos au 31/03/17 | Exercice clos au 31/03/18 | Exercice clos au 31/03/17 | Exercice clos au 31/03/18 |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| Émetteur | 119 | 109 | 80,13% | 75,54% | 89 | 88 | 82,18% | 75,02% |
| Filiales intégrées globalement | 30 | 35 | 19,87% | 24,46% | 19 | 29 | 17,82% | 24,98% |
| Sous-total audit | 149 | 144 | 100% | 100% | 108 | 117 | 100% | 100% |
| Autres prestations | | | | | | | | |
| SACC émetteur | | | | | | | | |
| | 29 | 24 | 100% | 100% | 4 | 2 | 100% | 100% |
| SACC filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Sous-total autres prestations | 29 | 24 | 100% | 100% | 4 | 2 | 100% | 100% |
| TOTAL | | | | | | | | |

Les SACC réalisés ont consisté en :

- rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales,
- attestations sur les ratios,
- revues limitées de filiales.

| Deloitte | | | | RSM | | | | Total | | | |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Montant HT | | % | | Montant HT | | % | | Montant HT | | % | |
| Exercice clos au 31/03/17 | Exercice clos au 31/03/18 | Exercice clos au 31/03/17 | Exercice clos au 31/03/18 | Exercice clos au 31/03/17 | Exercice clos au 31/03/18 | Exercice clos au 31/03/17 | Exercice clos au 31/03/18 | Exercice clos au 31/03/17 | Exercice clos au 31/03/18 | Exercice clos au 31/03/17 | Exercice clos au 31/03/18 |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | 208 | 197 | 62,66% | 57,07% |
| 36 | 40 | 100% | 100% | 39 | 43 | 100% | 100% | 124 | 148 | 37,34% | 42,93% |
| 36 | 40 | 0 | 100% | 39 | 43 | 0 | 100% | 332 | 345 | 100% | 100% |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | 33 | 26 | 100% | 100% |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | 33 | 26 | 100% | 100% |
| | | | | | | | | | | | |

20.2. RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS TELLES QU'ADOPTÉES DANS L'UNION EUROPÉENNE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe LDLC relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, Groupe LDLC a effectué des opérations de croissance externe ciblées et reconnu à ce titre deux écarts d'acquisition, l'un relatif à l'acquisition du groupe Materiel.net et l'autre pour l'acquisition récente du groupe OLYS. Ces écarts d'acquisition représentant l'excédent, à la date de prise de contrôle, entre le prix d'acquisition et la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables acquis.

Ces écarts d'acquisition présentent des valeurs nettes comptables qui s'élèvent à 33,6 millions d'euros au 31 mars 2018, soit en cumulé 13% du total bilan consolidé. L'écart d'acquisition d'OLYS (13,9 millions d'euros au 31 mars 2018), n'est pas encore définitif car issu d'une opération réalisée il y a moins de douze mois.

Les écarts d'acquisition font l'objet annuellement ainsi qu'à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur, d'un test de dépréciation. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) tel que décrit en note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable de ces actifs devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable de l'actif représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité de l'UGT. La valeur de ces UGT est déterminée sur la base d'une actualisation des flux nets de trésorerie futurs. Par conséquent, les résultats du test de dépréciation sont sensibles aux hypothèses utilisées, en particulier, celles relatives à la détermination du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs estimés et à l'évolution future du chiffre d'affaires en volume comme en valeur.

L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit compte tenu, d'une part, du caractère significatif des écarts d'acquisition dans le bilan consolidé de Groupe LDLC et, d'autre part, du degré élevé de jugement de la direction requis pour déterminer les hypothèses retenues pour la réalisation des tests de dépréciation.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner la conformité de la méthodologie appliquée par Groupe LDLC avec les normes comptables en vigueur, notamment, en ce qui concerne l'approche retenue par la direction pour définir les UGT ;
- vérifier la concordance des données retenues pour les tests de dépréciation avec celles des plans à moyen terme établis par la direction ;
- corroborer le caractère raisonnable des hypothèses clés utilisées par la direction pour l'actualisation des flux nets de trésorerie futurs des UGT (comme le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme) par référence à des données de marchés externes compte tenu du contexte économique et financier propre à chaque UGT ;
- apprécier, notamment par entretiens avec la direction, la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs des UGT au regard des réalisations passées et de notre connaissance des activités ;
- apprécier les calculs de sensibilité de la valeur des différents actifs calculée par la direction à une variation des principales hypothèses utilisées.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés

Évaluation des stocks

Risque identifié

Les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé au 31 mars 2018 pour un montant net de 82,2 millions d'euros soit 33% du total bilan consolidé. Comme indiqué dans la note 2.2.11 de l'annexe, ils sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité net des coûts restant à encourir pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Groupe LDLC peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks sur la base de leur perspective d'écoulement, s'ils sont partiellement ou complètement obsolètes ou encore si le prix de vente a subi une baisse.

Le marché du matériel informatique est sensible aux évolutions technologiques et aux variations de prix. Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation de certaines références soit inférieure à leur coût et donc un risque de sur-évaluation des stocks ; par ailleurs, l'estimation des perspectives d'écoulement des produits fait appel à du jugement. C'est pour ces raisons que nous avons considéré l'évaluation des stocks comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des données et le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation au regard des réalisations historiques (délais de rotation d'achat et de vente, prix de vente pratiqués) et des perspectives d'écoulement estimées,
- comparer par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué et identifier, à partir d'une requête informatique, les articles à rotation lente et vérifier leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe LDLC par l'Assemblée Générale du 28 septembre 2012 pour le cabinet Cap Office et du 28 mai 2001 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Services France.

Au 31 mars 2018, le cabinet Cap Office était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Services France dans la dix-septième année, dont quatorze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de Commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon, le 14 juin 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Services France
Nicolas Brunetaud

Cap Office
Christophe Reymond

20.3. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO-FORMA

Néant.

20.4. COMPTES SOCIAUX DE GROUPE LDLC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

1. Comptes sociaux de Groupe LDLC

1.1. BILAN

| Bilan actif (en milliers d'euros sauf indication contraire) | Note | Au 31 mars | |
|--|---------|----------------|----------------|
| | | 2018 | 2017 |
| Immobilisations incorporelles nettes | (2.3.1) | 3 930 | 414 |
| Immobilisations corporelles nettes | (2.3.2) | 4 643 | 2 565 |
| Immobilisations financières nettes | (2.3.3) | 62 156 | 46 577 |
| Actif immobilisé | | 70 728 | 49 556 |
| Stocks et en-cours | (2.3.4) | 56 870 | 55 905 |
| Clients et comptes rattachés | (2.3.5) | 16 626 | 15 923 |
| Autres créances | (2.3.6) | 18 171 | 14 157 |
| Disponibilités | (2.3.7) | 27 915 | 8 099 |
| Actif circulant | | 119 582 | 94 085 |
| Comptes de régularisation | (2.3.8) | 4 292 | 4 929 |
| Total actif | | 194 602 | 148 570 |

| Bilan passif (en milliers d'euros sauf indication contraire) | Note | Au 31 mars | |
|---|----------|----------------|----------------|
| | | 2018 | 2017 |
| Capital | (1.3) | 1 138 | 1 138 |
| Prime d'émission ou de fusion | (1.3) | 21 053 | 21 053 |
| Réserve légale | (1.3) | 114 | 114 |
| Autres réserves | (1.3) | 28 348 | 21 934 |
| Report à nouveau | (1.3) | 480 | 480 |
| Résultat de l'exercice | (1.3) | 4 081 | 6 414 |
| Provisions réglementées | | 246 | 117 |
| Total capitaux propres | | 55 459 | 51 249 |
| Provisions pour risques et charges | (2.3.9) | 3 900 | 2 330 |
| Dettes financières | (2.3.10) | 55 084 | 42 123 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | (2.3.11) | 63 811 | 38 720 |
| Dettes fiscales et sociales | (2.3.12) | 9 106 | 8 390 |
| Autres dettes | (2.3.13) | 5 617 | 3 447 |
| Comptes de régularisation | (2.3.14) | 1 624 | 2 313 |
| Total passif | | 194 602 | 148 570 |

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT

| Compte de résultat (en milliers d'euros sauf indication contraire) | Note | Au 31 mars | |
|---|-----------------|----------------|---------------|
| | | 2018 | 2017 |
| Vente de marchandises | (2.3.18) | 430 202 | 328 414 |
| Prestations vendues | (2.3.18) | 17 002 | 18 496 |
| Coût d'achat | | (390 971) | (292 050) |
| Marge commerciale | | 56 233 | 54 861 |
| Autres produits | | 2 882 | 289 |
| Autres achats charges externes | | (21 789) | (19 029) |
| Impôts et taxes | | (2 155) | (1 802) |
| Charges de personnel | (2.3.20) | (25 036) | (19 654) |
| Dot. et rep. aux amortissements et provisions | (2.3.21) | (1 394) | (2 345) |
| Autres charges | | (2 942) | (1 209) |
| Résultat d'exploitation | | 5 799 | 11 111 |
| Produits financiers | (2.3.22) | 598 | 736 |
| Charges financières | (2.3.22) | (645) | (1 225) |
| Résultat financier | | (47) | (488) |
| Résultat courant | | 5 753 | 10 622 |
| Résultat exceptionnel | (2.3.23) | (1 420) | (787) |
| Participation des salariés aux résult. entrepr. | | | (653) |
| Impôt | (2.3.24) | (252) | (2 768) |
| Résultat net | | 4 081 | 6 414 |

1.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| (En milliers d'euros) | Capital social | Primes de fusion et émission | Réserve légale | Réserve indispon. | Autres réserves | Report à nouveau | Prov. régl. | Résultat de l'ex. | Total des cap. propres |
|--|----------------|------------------------------|----------------|-------------------|-----------------|------------------|-------------|-------------------|------------------------|
| Capitaux propres au 31 mars 2016 | 1 138 | 21 053 | 103 | 0 | 16 567 | 400 | 0 | 8 538 | 47 800 |
| Affectation résultat exercice précédent | | | 10 | | 5 367 | | | (5 377) | 0 |
| Dividendes attribués/ex. clos 31/03/2016 | | | | | | 80 | | (3 161) | (3 081) |
| Amortissements dérogatoires | | | | | | | 117 | | 117 |
| Résultat de l'exercice au 31/03/2017 | | | | | | | | 6 414 | 6 414 |
| Capitaux propres au 31 mars 2017 | 1 138 | 21 053 | 114 | 0 | 21 934 | 480 | 117 | 6 414 | 51 249 |
| Affectation résultat exercice précédent | | | | | 6 414 | | | (6 414) | |
| Dividendes attribués/ex. clos 31/03/2017 | | | | | | | | | 0 |
| Amortissements dérogatoires | | | | | | | 129 | | 129 |
| Résultat de l'exercice au 31/03/2018 | | | | | | | | 4 081 | 4 081 |
| Capitaux propres au 31 mars 2018 | 1 138 | 21 053 | 114 | 0 | 28 348 | 480 | 246 | 4 081 | 55 459 |

Répartition du capital au 31 mars 2018

Au 31 mars 2018, le capital de la société Groupe LDLC est composé de 6 322 106 actions d'un montant nominal de 0,18 euro.

Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double lorsque les actions sont détenues depuis plus de 2 ans au nominatif conformément à l'article L.225-123 du Code du Commerce.

| | Nombre d'actions | Titres auto- détenus | Nombre d'AGA |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Total au 31 mars 2016 | 6 322 106 | 190 283 | 161 746 |
| Nouvelles actions | | | |
| Rachats d'actions (cessions) | | (82) | 1 500 |
| Attribution d'actions gratuites | | (29 558) | (29 558) |
| Total au 31 mars 2017 | 6 322 106 | 160 643 | 133 688 |
| Nouvelles actions | | | |
| Rachats d'actions (cessions) | | 531 | 25 186 |
| Attribution d'actions gratuites | | (40 231) | (40 231) |
| Total au 31 mars 2018 | 6 322 106 | 120 943 | 118 643 |

2. Annexe aux comptes sociaux du 31 mars 2018

(Montants exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire)

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 ; ces comptes ont été arrêtés par le Directoire de l'entreprise.

2.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au 1^{er} septembre 2017, la société Groupe LDLC et ses filiales (hormis le groupe Materiel.net) ont déménagé leur siège social à Limonest.

La société Groupe LDLC a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale qui porte sur les exercices 2009-2010 à 2012-2013. Cette vérification a donné lieu à des propositions initiales de rectifications puis à des réponses suite aux observations de la société. Les propositions de rectifications portaient sur la CFE et la taxe foncière. Malgré les arguments présentés en défense, la société s'est vue rejeter de ses requêtes. Le montant payé par la société Groupe LDLC de 1 238 milliers d'euros est donc comptabilisé en charges exceptionnelles au 31 mars 2018 (voir note 2.3.23).

En date du 25 janvier 2018, la société Groupe LDLC a acquis 100% des actions des sociétés OLYS et Synopsis. La valeur totale des titres OLYS s'élève à 15 347 milliers d'euros dont 347 milliers d'euros de frais d'acquisition et 10 milliers d'euros de titres de Synopsis (voir note 2.3.3). La société Synopsis a été revendue le 26 janvier 2018 à la société OLYS pour la même valeur d'achat soit 10 milliers d'euros.

La société Groupe LDLC a souscrit deux emprunts pour un montant respectivement de 10 000 milliers d'euros et 5 300 milliers d'euros aux fins de financer le paiement du prix des acquisitions visées ci-dessus.

2.2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général, règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014, homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Depuis mars 2017, les achats de marchandises des sociétés du Groupe sont mutualisés au niveau de la société Groupe LDLC, ce qui a donné lieu à la signature de contrats cadres avec les fournisseurs. Les principaux postes impactés sont :

- Les autres créances
- Les autres dettes dans lesquelles figurent des avoirs à établir pour un montant de 2,1 millions d'euros
- Les achats de marchandises
- Le chiffre d'affaires à hauteur de 112 millions d'euros
- Les transferts de charges correspondant principalement à la refacturation des frais de transport pour un montant de 0,8 million d'euros.

La société Groupe LDLC a créé en mars 2018 les sociétés LDLC7, LDLC8, LDLC9, LDLC10, LDLC11, LDLC12 et LDLC13 détenues à 100% dont l'activité est le commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique.

Le 29 mars 2018, la société Groupe LDLC a créé sa première société à l'étranger dont le siège fiscal est situé à Madrid en Espagne, et qui a pour dénomination sociale Groupe LDLC España. Cette société est détenue à 100% par Groupe LDLC et a pour activité la vente en direct ou par voie de réseaux de franchisés de tous matériels informatiques, logiciels, matériels électroniques, ainsi que tous services pouvant s'y rattacher.

et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont principalement constituées de licences d'utilisation de logiciels, de droit au bail et de frais de développement liés à des projets informatiques.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire à compter de la mise en service sauf pour les logiciels dont la date de début d'amortissement correspond à la date d'acquisition.

La société Groupe LDLC a pris l'option d'amortir le droit au bail sur la durée restante du bail de près de 8 ans.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Logiciels | 3 ans |
| Autres immobilisations incorporelles | 5 à 8 ans |

2.2.2. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en immobilisations ou en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, selon que les projets répondent ou pas aux critères d'activation d'une immobilisation.

2.2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat y compris frais d'acquisition, incluant, le cas échéant, des coûts d'assemblage si le matériel informatique est acheté par la société pour son propre compte.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée, dès que l'actif est prêt à être mis en service.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

| | |
|------------------------------------|------------|
| Installations et agencements | 8 à 10 ans |
| Matériel | 5 à 8 ans |
| Installations techniques | 8 à 10 ans |
| Matériel de bureau et informatique | 3 ans |
| Mobilier | 5 ans |

2.2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

La société a opté pour le rattachement au coût d'acquisition des immobilisations financières des frais d'acquisition tels que les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes et autres frais visés dans l'avis n°2006 du 7 juin 2006 du Comité d'urgence du CNC. Ces frais sont amortis comptablement sur 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur d'utilité est calculée à partir de différentes méthodes faisant références aux actifs nets comptables, à la rentabilité prévisionnelle et le respect des prévisions pluriannuelles ainsi que sur des cash-flow futurs actualisés ajustés à la trésorerie nette.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions propres acquises soit dans le cadre de liquidité soit dans le cadre d'un contrat de rachat avec une société d'investissement. Les actions sont dépréciées en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

La société a pris l'option d'activer les frais d'acquisition des titres de participation, ils sont donc incorporés au prix de revient des titres. Ces frais sont amortis sur 5 ans et font l'objet d'une dotation aux amortissements dérogatoires.

2.2.5. Stocks

Les marchandises sont évaluées selon la méthode premier entré-premier sorti.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est enregistrée lorsque :

- la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient,
- les références en stock présentent des risques de non écoulement à des conditions normales.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.2.6. Clients et autres créances

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale.

Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté et de la recouvrabilité de la créance.

2.2.7. Disponibilités

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et des actions propres achetées dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions.

Les mouvements bancaires en devises sont valorisés à la date de l'opération. En fin de mois, les comptes sont réactualisés au cours de clôture. Cette réactualisation a pour contrepartie, soit un compte de gain de change, soit un compte de perte de change.

Conformément à l'avis du CNC du 6 novembre 2008, les actions propres affectées aux plans en cours ne sont pas dépréciées en fonction du cours de bourse.

2.2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « Règlement sur les passifs » (CRC 200-06).

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

2.2.9. Opérations en devises

La première application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 a eu pour impact le classement en résultat d'exploitation des gains et pertes de changes sur les opérations commerciales. Ils étaient précédemment comptabilisés en résultat financier.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

2.2.10. Chiffre d'affaires

Les revenus résultant des produits sont présentés en « Ventes de marchandises » et les services associés sont présentés en « Prestations vendues » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en ventes de marchandises lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété a été transféré à l'acheteur
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction bénéficieront à la société.

Les ventes de marchandises destinées aux professionnels et particuliers, hors clients boutiques et filiales, présentées au compte de résultat, sont retraitées de l'effet des deux derniers jours des ventes. La société estime en effet que les risques et avantages inhérents à la propriété n'ont pas encore été transférés à l'acheteur durant cet intervalle compte tenu des délais moyens de livraison observés par les transporteurs.

En ce qui concerne les prestations de services, le chiffre d'affaires n'est reconnu que lorsque les services sont rendus.

2.2.11. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et ne sont donc pas visées par les règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03.

2.2.12. Évènements postérieurs à la clôture

Sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2018/2019, une opération de fusion de la société Domisys au profit de la société Groupe LDLC est prévue.

À la connaissance de la société, aucun autre événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes sociaux de la société n'est intervenu depuis le 31 mars 2018.

2.3. COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

| Valeurs brutes | 31/03/2017 | Acquisitions | Virt. poste | Cessions M. Rebut | 31/03/2018 |
|--|------------|--------------|-------------|----------------------|--------------|
| Logiciels et autres immob. incorp. | 855 | 462 | | | 1 317 |
| Immobilisations incorporelles en cours | | 3 231 | | | 3 231 |
| Total | 855 | 3 693 | 0 | 0 | 4 548 |

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels, droits au bail, et frais de développement de projets informatiques.

L'augmentation des immobilisations incorporelles provient principalement de l'acquisition de droit au bail à hauteur de 300 milliers d'euros et des développements en interne de projets informatiques figurant dans les immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 3 231 milliers d'euros.

Le compte de production immobilisée correspondant à l'activation des projets informatiques est présenté sur la ligne « Autres achats charges externes » du compte de résultat.

| Amortissements et dépréciations | 31/03/2017 | Dotations | Reprises | 31/03/2018 |
|--|-------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| Logiciels et autres immob. incorp. | 441 | 177 | | 618 |
| Total | 441 | 177 | 0 | 618 |

2.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

| Valeurs brutes | 31/03/2017 | Acquis. | Virt. poste | Cessions M. Rebut | 31/03/2018 |
|--------------------------------|-------------------|----------------|--------------------|------------------------------|-------------------|
| Installations et agencements | 6 225 | 1 008 | | 602 | 6 631 |
| Matériel | 1 639 | 181 | | | 1 820 |
| Matériel de bureau et mobilier | 2 183 | 921 | 34 | 438 | 2 700 |
| Immobil. corpor. en-cours | 34 | 906 | (34) | | 906 |
| Total | 10 081 | 3 016 | 0 | 1 040 | 12 058 |

| Amortissements et provisions | 31/03/2017 | Dotations | Reprises | 31/03/2018 |
|-------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| Installations et agencements | 4 547 | 520 | 602 | 4 465 |
| Matériel | 1 437 | 45 | | 1 482 |
| Matériel de bureau et mobilier | 1 533 | 373 | 438 | 1 468 |
| Total | 7 517 | 938 | 1 040 | 7 415 |

Les acquisitions sur les immobilisations corporelles sont principalement liées à l'aménagement du nouveau siège social de la société Groupe LDLC à hauteur de 1 497 milliers d'euros et à l'aménagement de nouveaux locaux situés à Gennevilliers pour 348 milliers d'euros.

Les sorties d'immobilisations corporelles sont essentiellement liées au déménagement du siège social pour un montant de 971 milliers d'euros.

Les immobilisations corporelles en cours au 31 mars 2018 concernent principalement les projets de recherche et développement à hauteur de 694 milliers d'euros.

Le compte de production immobilisée correspondant à l'activation des projets de recherche et développement est présenté sur la ligne « Autres achats charges externes » du compte de résultat.

2.3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

| | 31/03/2017 - valeur brute | Acquis. | Virt. poste | Cess. | 31/03/2018 - valeur brute | Dépréc. | 31/03/2018 - valeur nette |
|---------------------------|------------------------------|---------------|----------------|----------------|------------------------------|------------|------------------------------|
| Titres Hardware | 3 033 | | | | 3 033 | | 3 033 |
| Titres Textorm | 8 | | | | 8 | (8) | 0 |
| Titres DLP Connect | 24 | | | | 24 | | 24 |
| Titres Anikop | 24 | | | | 24 | | 24 |
| Titres LDLC Distribution | 100 | | | | 100 | | 100 |
| Titres École LDLC | 500 | | | | 500 | | 500 |
| Titres LDLC Villefranche | 303 | | | | 303 | | 303 |
| Titres LDLC Bordeaux | 30 | | | | 30 | | 30 |
| Titres LDLC Villeurbanne | 30 | | | | 30 | | 30 |
| Titres LDLC Lille V2 | 2 | | | | 2 | | 2 |
| Titres LDLC Event | 21 | | | | 21 | | 21 |
| Titres CAMPUS 2017 | 2 | | | | 2 | | 2 |
| Titres LDLC Lyon 7 | 30 | | | | 30 | | 30 |
| Titres LDLC5 | 30 | | | | 30 | | 30 |
| Titres ADB Limonest | 30 | | | | 30 | | 30 |
| Titres Domisys | 37 684 | | | | 37 684 | | 37 684 |
| Titres Domimo 2 | 1 892 | | | | 1 892 | | 1 892 |
| Titres Domimo 3 | 223 | | | | 223 | | 223 |
| Titres NLCL | 1 500 | | | | 1 500 | | 1 500 |
| Divers titres | 1 | | | | 1 | | 1 |
| Titres OLYS | | 15 347 | | | 15 347 | | 15 347 |
| Titres LDLC7 | | 30 | | | 30 | | 30 |
| Titres LDLC8 | | 30 | | | 30 | | 30 |
| Titres LDLC9 | | 30 | | | 30 | | 30 |
| Titres LDLC10 | | 30 | | | 30 | | 30 |
| Titres LDLC11 | | 30 | | | 30 | | 30 |
| Titres LDLC12 | | 30 | | | 30 | | 30 |
| Titres LDLC13 | | 30 | | | 30 | | 30 |
| Titres Groupe LDLC España | | 50 | | | 50 | | 50 |
| Titres auto-détenus | 510 | 2 246 | | (2 718) | 38 | | 38 |
| Dépôts et cautionnements | 610 | 178 | | | 788 | | 788 |
| Fonds de garantie | | 265 | | | 265 | | 265 |
| Total brut | 46 585 | 18 297 | 0 | (2 718) | 62 164 | (8) | 62 156 |

En date du 25 janvier 2018, la société Groupe LDLC a acquis 100% des actions des sociétés OLYS et Synopsis. Les acquisitions ont été réalisées à hauteur d'un montant de 15 347 milliers d'euros pour OLYS dont 347 milliers d'euros de frais d'acquisition et 10 milliers d'euros pour Synopsis.

En date du 26 janvier 2018, la société Groupe LDLC a revendu 100% des actions de la société Synopsis à la société OLYS pour un montant de 10 milliers d'euros.

La société Groupe LDLC a créé en mars 2018 les sociétés LDLC7, LDLC8 et LDLC9, LDLC10, LDLC11, LDLC12, LDLC13, Groupe LDLC España détenues à 100%.

Dans le cadre de l'opération d'achat de la société OLYS, la société Groupe LDLC a souscrit un prêt auquel est adossée une retenue de garantie sur fonds prêtés à titre de gage espèces pour un montant de 265 milliers d'euros.

La société Groupe LDLC détient 2 300 de ses propres actions au 31 mars 2018. Leur valeur de marché au 31 mars 2018 s'élève à 38 milliers d'euros.

2.3.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 | | |
|------------------------------|-----------------------------|--------------|---------------|-----------------------------|--------------|---------------|
| | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
| Total stocks de m/ses | 58 174 | 1 304 | 56 870 | 57 001 | 1 095 | 55 905 |

Une dépréciation est appliquée sur les stocks en fonction de l'ancienneté du produit et sur les produits pouvant présenter un risque de mévente et/ou dont la valeur de réalisation serait inférieure au coût d'acquisition.

2.3.5. Clients et comptes rattachés

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 | | |
|------------------|-----------------------------|------------|---------------|-----------------------------|------------|---------------|
| | Brut | Dépr. | Net | Brut | Dépr. | Net |
| Créances clients | 16 958 | 332 | 16 626 | 16 194 | 271 | 15 923 |
| Total | 16 958 | 332 | 16 626 | 16 194 | 271 | 15 923 |

L'échéance de la totalité des créances clients est à moins d'un an.

2.3.6. Autres créances

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|-----------------------------|----------|---------------|-----------------------------|
| | Brut | Dépr. | Net | Net |
| Avances et acomptes | 506 | | 506 | 443 |
| Fournisseurs avoirs à recevoir | 3 510 | | 3 510 | 2 213 |
| État (IS, TVA, autres produits à recevoir) | 3 625 | | 3 625 | 3 779 |
| État produits à recevoir | 341 | | 341 | 173 |
| Produits à recevoir | 1 886 | | 1 886 | 180 |
| Compte courant et retenue garantie Eurofactor | 1 614 | | 1 614 | 1 110 |
| Compte courant des filiales | 6 686 | 0 | 6 686 | 5 019 |
| Débiteurs divers | 3 | | 3 | 1 241 |
| Total | 18 171 | 0 | 18 171 | 14 157 |

L'ensemble des autres créances est à échéance à moins d'un an.

Les autres créances incluent un montant de 1 614 milliers d'euros correspondant au compte courant et retenue de garantie Eurofactor.

Pour rappel, la société Groupe LDLC avait signé en mars 2017 un nouveau contrat d'affacturage déconsolidant avec l'Eurofactor.

La forte hausse du poste « Fournisseurs avoirs à recevoir » provient essentiellement de la mise en place de contrats cadres au niveau du Groupe pour les fournisseurs de marchandises (voir note 2.1).

Le poste « compte courant des filiales » concerne essentiellement le compte courant de la société Anikop à hauteur de 1 230 milliers d'euros, de la société CAMPUS 2017 pour 2 594 milliers d'euros, de la société DLP Connect pour 605 milliers d'euros et de la société LDLC Bordeaux pour 719 milliers d'euros.

La forte hausse du poste « Produits à recevoir » s'explique principalement par la refacturation de plans d'attribution d'actions gratuites à des salariés de filiales de Groupe LDLC pour un montant de 1 638 milliers d'euros.

La forte baisse du poste « Débiteurs divers » s'explique essentiellement par la fin de la procédure que la société Groupe LDLC avait avec l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal pour un montant de 1 238 milliers d'euros (voir note 2.1).

2.3.7. Disponibilités

Ce poste s'analyse comme suit :

| Valeurs | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 | | |
|---------------------------------|-----------------------------|----------|---------------|-----------------------------|----------|--------------|
| | Brutes | Prov. | Nettes | Brutes | Prov. | Nettes |
| Sous-total disponibilités | 26 916 | 0 | 26 916 | 7 317 | 0 | 7 317 |
| Sous-total valeurs mob. placem. | 999 | 0 | 999 | 782 | 0 | 782 |
| Total | 27 915 | 0 | 27 915 | 8 099 | 0 | 8 099 |

Les valeurs mobilières de placement correspondent exclusivement aux 118 643 actions auto-détenues par Groupe LDLC contre 133 668 actions sur l'exercice précédent.

2.3.8. Comptes de régularisation

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Factures de marchandises livrées après la clôture | 2 588 | 3 247 |
| Ch. const. avance/loyers immob. et ch. locatives | 660 | 736 |
| Ch. const. avance diverses relevant de l'exploitation | 1 022 | 938 |
| Ch. const. avance diverses relevant du financier | 0 | 0 |
| Sous-total charges constatées d'avance | 4 269 | 4 922 |
| Écarts de conversion actifs | 23 | 7 |
| Total | 4 292 | 4 929 |

2.3.9. Provisions pour risques et charges

Ce poste s'analyse comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 | | | | | |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------------------|------------------|------------------------------|-----------------|--------------------------|--------------|
| | Solde ex. antér. | Prov. Risq. & Ch. Const./ex. | Mont. util./ex. | Mont. non util. rep./ex. | Total | Solde ex. antér. | Prov. Risq. & Ch. Const./ex. | Mont. util./ex. | Mont. non util. rep./ex. | Total |
| Garanties clients | 150 | 126 | (150) | | 126 | 107 | 150 | (107) | | 150 |
| Incl. fin carrière | 1 323 | 266 | | | 1 589 | 992 | 330 | | | 1 323 |
| Attrib. actions grat. | 548 | 1 797 | (237) | | 2 109 | 479 | 228 | (160) | | 548 |
| Autres provisions | 15 | 34 | (15) | | 34 | 15 | 15 | (15) | | 15 |
| Provision loyer/chges loc. | 295 | 0 | (277) | | 18 | 0 | 295 | | | 295 |
| Provisions salariés | 0 | 24 | | | 24 | | | | | 0 |
| Total | 2 330 | 2 248 | (678) | 0 | 3 900 | 1 594 | 1 018 | (282) | 0 | 2 330 |

La société n'a pas connaissance au 31 mars 2018 d'événements susceptibles de justifier la constitution de provisions pour risques et charges autres que ceux ayant fait l'objet des provisions suivantes :

- de la garantie contractuelle accordée aux clients sur les ventes de marchandises qui a été portée à 2 ans depuis mars 2008, 5 ans depuis fin 2009 ou 3 ans depuis décembre 2016 selon le pack choisi par le client.

Garanties clients

Un montant de 126 milliers d'euros a été provisionné pour tenir compte :

- des coûts probables du service après-vente relatifs à des ventes de marchandises effectuées avant le 31 mars 2018 et correspondant aux coûts supportés par l'entreprise à la suite de l'extinction de la garantie des fournisseurs ;

Produits non garantis

Une provision pour risques est notamment constituée afin de couvrir les risques de pertes sur des pièces défectueuses susceptibles d'être retournées par les clients et non garanties par les fabricants, ce qui entraîne pour la société de supporter le coût de la remise en état ou de l'échange.

Indemnités de fin de carrière

La société Groupe LDLC applique la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 émise par l'Autorité des Normes Comptables et retient pour ces comptes statutaires les principes de l'IAS 29 révisée en juin 2011 à l'exception de l'option de reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres.

Les principales hypothèses utilisées au 31 mars 2018 pour le calcul de la provision indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

| Hypothèses retenues | Au 31 mars 2018 | Au 31 mars 2017 |
|--|--|--|
| Hypothèses économiques | | |
| Taux de croissance des salaires cadres | 2,5% | 3% |
| Taux de croissance des salaires non cadres | 2,5% | 2,5% |
| Taux d'actualisation par référence à l'iboxx Corporates AA | 1,37% | 1,39% |
| Durée moyenne résiduelle d'activité | 10 à 18 ans | 10 à 16 ans |
| Hypothèses démographiques | | |
| Âge de départ en retraite | 60 à 67 ans | 60 à 67 ans |
| Tables de mortalité | Insee 2017 | Insee 2015 |
| Turn-over | Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société | Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société |

Convention collective applicable : « des entreprises de vente à distance » - IDCC 2198

Bons d'achat

Dans le poste « autres provisions », une provision pour charge est comptabilisée au titre des bons d'achat attenants à l'exercice clos et non encore utilisés par les clients.

Déménagement du siège social

Suite à la prévision de transfert de siège social de la société Groupe LDLC et de ses filiales, excepté le groupe Materiel.net, une provision de 295 milliers d'euros avait été constituée au 31 mars 2017. Cette provision correspondait aux charges liées à l'arrêt de l'utilisation des anciens locaux et était calculée de la date de départ de ces locaux jusqu'à la fin des baux. Au 31 mars 2018, une reprise de 277 milliers d'euros a été comptabilisée.

Attribution d'actions gratuites

Plusieurs plans d'attribution d'actions gratuites sont en cours :

- Attribution du 9 juillet 2014 de 161 746 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à cinq ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années.
- Attribution du 30 septembre 2016 de 1 500 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années.
- Attribution du 29 juin 2017 de 10 000 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à six ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années.

- Attribution du 13 novembre 2017 de 2 000 actions existantes de Groupe LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant deux années.
- Attribution du 23 février 2018 de 13 186 actions existantes de Groupe LDLC et 56 814 actions que la société Groupe LDLC a prévu de racheter sur le marché. Cette attribution ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à quatre ans, les bénéficiaires devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant une année.

L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence mais n'est pas soumise à une condition de performance.

La société a comptabilisé sur l'exercice clos le 31 mars 2018 une provision pour charges de 2 109 milliers d'euros destinée à couvrir la sortie probable de ressources pour chacune des tranches des plans de 2014 à 2017, en fonction de la probabilité d'atteinte des conditions de présence et du prorata de service rendu, et la charge des plans de juin 2017, novembre 2017 et février 2018 qui font l'objet de conventions de refacturation avec des filiales (voir note 2.3.17). La contrepartie de cette provision est une charge de personnel.

Le coût retenu pour les actions non existantes est le cours de l'action à la date de clôture, soit une valeur unitaire de 16,22 euros.

Information sur les plans d'attribution d'actions gratuites

| Date d'attribution | 24/06/2013 | 28/03/2014 | 09/07/2014 | 30/09/2016 | 29/06/2017 | 13/11/2017 | 23/02/2018 |
|--|-------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|------------------------------|
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 11 494 | 137 | 161 746 | 1 500 | 10 000 | 2 000 | 70 000 |
| Date d'acquisition des actions | 23/06/2015 | 27/03/2016 | 29 558 actions au 08/07/2016 | 30/09/2018 | 1 000 actions au 29/06/2019 | 13/11/2019 | 20 000 actions au 23/02/2020 |
| | | | 40 231 actions au 08/07/2017 | | 1 000 actions au 29/06/2020 | | 25 000 actions au 23/02/2021 |
| | | | 40 231 actions au 08/07/2018 | | 2 000 actions au 29/06/2021 | | 25 000 actions au 23/02/2022 |
| | | | 51 726 actions au 08/07/2019 | | 3 000 actions au 29/06/2022 | | |
| | | | | | 3 000 actions au 29/06/2023 | | |
| Période de conservation | 2 ans | 2 ans | 2 ans | 2 ans | 2 ans | 2 ans | 1 an |

2.3.10. Dettes financières

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 | | | |
|--------------------------------|-----------------------------|---------------|---------------|--------------|-----------------------------|--------------|---------------|--------------|
| | Montant brut | de - 1 an | de 1 à 5 ans | de + 5 ans | Montant brut | de - 1 an | de 1 à 5 ans | de + 5 ans |
| Emprunts | 51 289 | 6 297 | 42 872 | 2 120 | 36 253 | 3 648 | 29 319 | 3 286 |
| Découverts bancaires | 103 | 103 | 0 | 0 | 228 | 228 | 0 | 0 |
| Créanc. clts cédées Eurofactor | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépôts reçus en garantie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cpte courant Textorm | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cpte courant École LDLC | 727 | 727 | 0 | 0 | 603 | 603 | 0 | 0 |
| Cpte courant Domisys | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 540 | 2 540 | 0 | 0 |
| Cpte courant Hardware | 2 135 | 2 135 | 0 | 0 | 2 144 | 2 144 | 0 | 0 |
| Cpte courant LDLC Distribution | 150 | 150 | 0 | 0 | 354 | 354 | 0 | 0 |
| Cpte courant Domimo 2 | 488 | 488 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cpte courant OLYS | 190 | 190 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 55 084 | 10 092 | 42 872 | 2 120 | 42 123 | 9 518 | 29 319 | 3 286 |

Découverts bancaires

Les ouvertures de crédit sont rémunérées pour une durée indéterminée sur la base des taux suivants s'élevant, selon les établissements financiers, à :

- Euribor 3 M + 0,80% à Euribor 3 M + 1%
- Eonia + 1%

Les autorisations de découverts accordées à la société Groupe LDLC s'élèvent à 9,7 millions d'euros au 31 mars 2018. À cela s'ajoute un découvert de 300 milliers de francs suisses.

Emprunts

Le 31 mars 2016 la société Groupe LDLC a contracté un emprunt de 23 millions d'euros aux fins de financer partiellement l'acquisition de Materiel.net et des frais y afférents. Cet emprunt est remboursable sur une durée de 7 ans au taux Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge prêt d'acquisition qui sera réajustée annuellement en fonction du ratio de levier.

Le 19 janvier 2018 la société Groupe LDLC a contracté deux emprunts d'un montant respectif de 10 millions d'euros et 5,3 millions d'euros aux fins de financer l'acquisition des sociétés OLYS et Synopsis et des frais y afférents.

Concernant l'emprunt de 10 millions d'euros, un avenant n°2 au contrat de crédit en date du 31 mars 2016 a été

signé le 19 janvier 2018. La durée de remboursement a été alignée avec le prêt relatif à l'acquisition 2016. Le dernier remboursement devra intervenir au 31 mars 2023.

Les conditions du prêt de 23 millions d'euros s'appliquent de manière identique à celui de 10 millions d'euros.

Ces emprunts de 23 millions et 10 millions d'euros sont assortis également d'un crédit renouvelable de 15 millions d'euros utilisable par tirage d'un montant minimum de 1 million d'euros destiné à financer partiellement les besoins en fonds de roulement de la société Groupe LDLC et de ses filiales. Le crédit renouvelable est rémunéré sur la base du taux Euribor auquel s'ajoute une marge crédit renouvelable qui sera réajustée annuellement en fonction du ratio de levier. Au 31 mars 2018, ce crédit est utilisé à hauteur de 15 millions d'euros.

Pour couvrir les intérêts de ces emprunts à taux variable relatifs aux acquisitions 2016 et 2018, des contrats de swap ont été souscrits.

L'avenant au contrat de crédit qui intègre les acquisitions de 2016 et 2018 est assorti de respect de « ratios bancaires » (ratios, limites d'investissements...) dont le non-respect peut entraîner, sous certaines conditions le remboursement anticipé.

Le contrat de crédit comporte deux ratios financiers qui sont testés semestriellement :

- Un ratio de levier : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par l'« EBE consolidé retraité » (soit le résultat opérationnel courant du Groupe augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions incluses dans le résultat opérationnel courant).
- Un ratio de *gearing* : ce ratio est défini comme les « dettes financières nettes consolidées » divisé par les « fonds propres consolidés » (y compris les minoritaires).

Le contrat de crédit comporte également une limite d'investissements réalisés par les membres du Groupe.

Les ratios financiers du contrat de crédit étaient respectés au 31 mars 2018.

2.3.11. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Fournisseurs | 52 446 | 31 946 |
| Fournisseurs effets à payer | 8 634 | 4 299 |
| Fournisseurs factures non parvenues | 2 731 | 2 474 |
| Total | 63 811 | 38 720 |

Les échéances de la totalité des dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an.

2.3.12. Dettes fiscales et sociales

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Dettes envers le personnel | 3 399 | 3 677 |
| Dettes envers les organismes sociaux | 1 881 | 1 666 |
| État (impôt sur les bénéfices, TVA, autres) | 3 826 | 3 047 |
| Total | 9 106 | 8 390 |

La hausse des dettes envers l'État provient essentiellement de la TVA à décaisser pour 513 milliers d'euros.

Les échéances de la totalité des dettes fiscales et sociales sont à moins d'un an.

L'emprunt de 5,3 millions d'euros est remboursable sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1,31% l'an avec un différé d'amortissement des 8 premiers trimestres. La première annuité est fixée au 30 avril 2020 et la dernière le 31 janvier 2025.

Les autres emprunts souscrits au cours de l'exercice sont les suivants :

- Un emprunt de 1,5 million d'euros souscrit en avril 2017 par la société Groupe LDLC afin de financer les investissements du nouveau siège social.
- Deux nouveaux emprunts, de 1,5 million d'euros chacun, souscrits respectivement en janvier et mars 2018 par la société Groupe LDLC afin de financer les investissements du Groupe.

La hausse du poste « fournisseurs » est justifiée par une augmentation des délais de règlement fournisseurs, suite notamment à une renégociation contractuelle.

Par ailleurs, la société Groupe LDLC fait actuellement l'objet d'un contrôle des douanes.

2.3.13. Autres dettes

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Clients, acomptes reçus sur commandes | 3 288 | 1 488 |
| Clients autres avoirs, rab. rem. à accorder | 2 323 | 1 958 |
| Autres | 5 | 1 |
| Total | 5 617 | 3 447 |

La hausse de ce poste provient essentiellement de la mise en place de contrats cadres au niveau du Groupe pour les fournisseurs de marchandises (voir note 2.1).

Les échéances de la totalité des autres dettes sont à moins d'un an.

2.3.14. Comptes de régularisation

Ils se composent essentiellement de produits constatés d'avance pour 1 620 milliers d'euros dont 1 100 milliers d'euros relatifs au retraitement des expéditions non livrées au client final en date de clôture.

2.3.15. Charges à payer

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Emprunts et dettes auprès des éta de crédit | 18 | 11 |
| Disponibilités, intérêts courus à payer | 103 | 123 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 731 | 2 474 |
| Dettes fiscales et sociales | 4 537 | 4 784 |
| Autres dettes | 121 | 133 |
| Total | 7 511 | 7 525 |

2.3.16. Frais de recherche et de développement

Sur l'exercice, les frais de recherche et de développement ont été comptabilisés en charges ou en immobilisations en fonction des projets. Le montant de la charge relative aux

frais de recherche et de développement s'élève à 544 milliers d'euros au 31 mars 2018. Les projets pour lesquels les conditions d'activation étaient remplies au 31 mars 2018 s'élèvent à 694 milliers d'euros, ce qui a donc donné lieu à une comptabilisation en immobilisations en cours.

2.3.17. Produits à recevoir

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Créances clients factures à établir | 3 139 | 3 334 |
| Divers produits à recevoir | 1 886 | 180 |
| Fournisseurs débiteurs | 3 246 | 2 101 |
| État produits à recevoir | 341 | 173 |
| Total | 8 612 | 5 789 |

Le poste « Créances clients factures à établir » concerne essentiellement les factures à établir vis-à-vis de la société Domisys pour un montant de 2 224 milliers d'euros. Ceci correspond aux marchandises facturées directement par les fournisseurs à Groupe LDLC dont la propriété a été transférée à la société Domisys.

La hausse du poste « Divers produits à recevoir » concerne essentiellement la refacturation de plans d'attribution d'actions gratuites à des salariés de filiales de Groupe LDLC pour un montant de 1 638 milliers d'euros.

2.3.18. Détail du chiffre d'affaires net

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 | | |
|------------------|-----------------------------|---------------|----------------|-----------------------------|---------------|----------------|
| | France métropole | Export | Total | France métropole | Export | Total |
| Vente m/s | 382 427 | 47 775 | 430 202 | 280 799 | 47 615 | 328 414 |
| Prest. vendues * | 10 655 | 6 347 | 17 002 | 11 838 | 6 659 | 18 496 |
| Total | 393 082 | 54 122 | 447 204 | 292 637 | 54 274 | 346 911 |

* Les prestations vendues correspondent notamment aux frais de port facturés sur les marchandises vendues.

Comme indiqué dans la note 2.1, la hausse du chiffre d'affaires est expliquée à hauteur de 112 millions d'euros par les ventes réalisées par Groupe LDLC à sa filiale Domisys suite à la centralisation des contrats d'achats fournisseurs.

2.3.19. Transferts de charges

Ce poste se décompose comme suit :

| | Poste principalement impacté sur le compte de résultat | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|--|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Transferts de charges liés aux marchandises | Coût d'achat | 268 | 202 |
| Transferts de charges liés à de la refact. frais transport | Coût d'achat | 825 | 383 |
| Transferts de charges liés à de la refacturation interne | Aut. achats ch. externes | 919 | 0 |
| Transferts de charges liés au social | Autres produits | 1 829 | 154 |
| Transferts de charges liés aux assurances | Coût d'achat | 50 | 89 |
| Total | | 3 892 | 829 |

La forte hausse du poste « Transferts de charges liés à de la refacturation interne » s'explique essentiellement par les refacturations de charges faites au niveau des filiales qui sont dorénavant comptabilisées en transferts de charges au lieu de chiffre d'affaires sur les exercices précédents.

Dans ce poste, sont notamment intégrés les frais de port de Groupe LDLC à sa filiale Domisys, suite à la signature d'un

contrat cadre au niveau du Groupe avec un fournisseur de frais de transport (voir note 2.1).

La forte hausse du poste « Transferts de charges liés au social » provient essentiellement de la refacturation de plans d'attribution d'actions gratuites à des salariés de filiales de Groupe LDLC pour un montant de 1 638 milliers d'euros.

2.3.20. Charges de personnel et effectif moyen employé

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Salaires et traitements | 16 322 | 13 677 |
| Charges sociales | 8 713 | 5 977 |
| Total | 25 036 | 19 654 |
| Effectif salariés moyen* | 514 | 475 |
| Dont non cadres | 359 | 353 |
| Dont cadres | 126 | 91 |
| Dont intérimaires | 29 | 31 |

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées sur l'exercice. Son taux était de 7% du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et est de 6% depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, au crédit du compte 649000 pour 761 milliers d'euros.

Le CICE est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société, notamment au travers d'actions en matière d'investissement de modernisation, de recrutement et de formation, ainsi que de dépenses en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

2.3.21. Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Dot. nette aux amort. des immobilisations | (1 116) | (1 217) |
| Dot. nette aux prov. pour dépréciation des stocks | (208) | (381) |
| Dot. et rep. aux prov. pour dép. des créances clts | (61) | (85) |
| Dot. et rep. aux provisions pour garantie | 23 | (42) |
| Dot. prov. indemnités fin de carrière | (266) | (330) |
| Dot. prov. pour risq. chges salariés | (24) | 0 |
| Dotations et reprises diverses | 257 | (289) |
| Total dot. et reprises aux amort. et aux provisions | (1 394) | (2 345) |

Les dotations et reprises diverses intègrent une reprise de provision de 277 milliers d'euros correspondant aux charges liées à l'arrêt de l'utilisation des anciens locaux suite au transfert de siège social de la société (voir note 2.3.9).

2.3.22. Résultat financier

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Escomptes obtenus | 338 | 422 |
| Produits financiers sur comptes courants | 53 | 49 |
| Gains de change | 0 | 260 |
| Reprises financières sur provisions | 203 | 2 |
| Autres produits financiers | 3 | 3 |
| Sous-total produits financiers | 598 | 736 |
| Dotations financières aux amort. et provisions | 0 | 218 |
| Intérêts des emprunts | 542 | 563 |
| Charges financières sur comptes courants | 26 | 47 |
| Intérêts bancaires | 17 | 53 |
| Commissions de financements | 22 | 2 |
| Perte de change | 38 | 342 |
| Autres charges financières | 0 | 0 |
| Sous-total charges financières | 645 | 1 225 |
| Résultat financier | (47) | (488) |

Les reprises financières concernent la reprise de provision du compte courant de la filiale Textorm.

Comme indiqué dans la note 2.2.9, la première application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 a eu pour impact le classement en résultat d'exploitation des gains et pertes de changes sur les opérations commerciales. Ils étaient précédemment comptabilisés en résultat financier.

2.3.23. Résultat exceptionnel

Ce poste se décompose comme suit :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Produits except. s/cessions immobil. | 0 | 2 |
| Produits except. s/cessions immob. financières | 10 | 0 |
| Bonis/rachat de ses actions | 21 | 44 |
| Reprise excep./provisions | 237 | 160 |
| Produits exceptionnels divers | 2 | 1 |
| Sous-total produits exceptionnels | 270 | 206 |
| Charges except. s/cessions immobil. | 0 | 13 |
| Charges except. s/cessions immob. financières | 10 | 0 |
| Mali/rachat de ses actions | 299 | 211 |
| Dot. amortissement dérogatoire | 129 | 117 |
| Charges exceptionnelles diverses | 1 251 | 653 |
| Sous-total charges exceptionnelles | 1 690 | 993 |
| Résultat exceptionnel | (1 420) | (787) |

Les charges exceptionnelles diverses intègrent à hauteur de 1 238 milliers d'euros, le montant réglé à l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal (voir note 2.1).

Au 31 mars 2018, le poste d'intérêts d'emprunts (voir note 2.3.10) comprend à hauteur de :

- 304 milliers d'euros le coût de l'emprunt de 23 millions d'euros qui a permis de financer en partie l'acquisition du groupe Materiel.net
- 74 milliers d'euros le coût des emprunts de 15,3 millions d'euros qui ont permis de financer l'acquisition de la société OLYS
- 131 milliers d'euros le coût du crédit renouvelable.

La subvention de 500 milliers d'euros accordée à L'École LDLC dont les activités entrent dans la démarche sociétale de la société Groupe LDLC, notamment en sa qualité de société cotée, est comptabilisée dans les autres charges d'exploitation au 31 mars 2018 (en charges exceptionnelles au 31 mars 2017).

2.3.24. Impôt

Le calcul d'impôt est le suivant :

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | | | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------|--|-------------------|
| | Résultat avant IS | Impôt société à 33,33% | Contrib. sociale à 3,3% | Cont. IS liée aux divid. | Impact de l'intégration fiscale et du crédit d'impôt mécénat | Résultat après IS |
| Résultat d'exploitation | 5 799 | (1 740) | (37) | 166 | 604 | 4 793 |
| Résultat financier | (47) | 83 | | | | 37 |
| Résultat exceptionnel | (1 420) | 454 | | | | (966) |
| Particip. sal. résult. ent. | 0 | 218 | | | | 218 |
| Total | 4 333 | (985) | (37) | 166 | 604 | 4 081 |

Les chiffres indiquant un impôt société négatif correspondent à une charge d'impôt.

2.3.25. (Accroissements) et allègements futurs d'impôt

Les chiffres mentionnés ci-dessous correspondent à des allègements futurs en base d'impôt.

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Provision garantie clients | 126 | 150 |
| Provision bons achats | 12 | 7 |
| Organic | 163 | 127 |
| Provision indemnités fin de carrière | 266 | 330 |
| Provision sur titres de participation Textorm | 0 | 8 |
| Provision sur compte courant Textorm | 0 | 203 |
| Provision liée au déménagement du siège social | 18 | 295 |
| Total | 585 | 1 120 |

2.3.26. Tableau - Liste des filiales et des participations

| | Capital | Capitaux propres autres que le capital (incluant le résultat de l'exercice au 31/03/2018) | Quote-part du capital détenu | Valeur brute des titres détenus | Valeur nette des titres détenus | Prêts et avances consentis (+) ou reçus (-) par la société et non encore remboursés | Montants des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires hors taxes au 31/03/2018 | Résultats (bénéfice (+) ou perte (-) au 31/03/2018) | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|---|---------|---|------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|--|---|---|--|
| Filiales détenues à plus de 50% | | | | | | | | | | |
| Anikop | 30 | (1 126) | 80% | 24 | 24 | 1 230 | | 2 411 | 241 | 0 |
| CAMPUS 2017 | 2 | (610) | 100% | 2 | 2 | 2 594 | | 949 | (333) | 0 |
| DLP Connect | 30 | (297) | 80% | 24 | 24 | 605 | | 1 991 | 29 | 0 |
| Domimo 2 | 50 | 838 | 70% | 1 892 | 1 892 | (488) | | 1 333 | 282 | 0 |
| Domimo 3 | 10 | 167 | 90% | 223 | 223 | 15 | | 89 | 30 | 0 |
| Domisys | 273 | 18 826 | 100% | 37 684 | 37 684 | 284 | | 133 288 | 2 219 | 0 |
| Hardware.fr | 20 | 2 305 | 100% | 3 033 | 3 033 | (2 135) | | 526 | 161 | 0 |
| LDLC Distribution | 100 | (327) | 100% | 100 | 100 | (150) | | 2 316 | (219) | 0 |
| LDLC Event | 30 | (241) | 70% | 21 | 21 | 381 | | 837 | (299) | 0 |
| LDLC Villefranche | 303 | (221) | 100% | 303 | 303 | 130 | | 2 015 | (29) | 0 |
| LDLC Bordeaux | 30 | (281) | 100% | 30 | 30 | 719 | | 1 657 | (106) | 0 |
| LDLC Villeurbanne | 30 | 42 | 100% | 30 | 30 | 43 | | 2 351 | 82 | 0 |
| LDLC Lille V2 | 2 | (151) | 100% | 2 | 2 | 346 | | 83 | (145) | 0 |
| L'École LDLC | 500 | 142 | 100% | 500 | 500 | (727) | | 337 | 63 | 0 |
| Textorm | 8 | 6 | 100% | 8 | 0 | 0 | | 588 | (17) | 0 |
| LDLC Lyon 7 | 30 | (108) | 100% | 30 | 30 | 190 | | 31 | (105) | 0 |
| LDLC5 | 30 | (8) | 100% | 30 | 30 | 0 | | 0 | (3) | 0 |
| ADB Limonest | 30 | (142) | 100% | 30 | 30 | 0 | | 0 | (138) | 0 |
| LDLC7 | 30 | (3) | 100% | 30 | 30 | 0 | | 0 | (3) | 0 |
| LDLC8 | 30 | (3) | 100% | 30 | 30 | 0 | | 0 | (3) | 0 |
| LDLC9 | 30 | (3) | 100% | 30 | 30 | 0 | | 0 | (3) | 0 |
| LDLC10 | 30 | (3) | 100% | 30 | 30 | 0 | | 0 | (3) | 0 |
| LDLC11 | 30 | (3) | 100% | 30 | 30 | 0 | | 0 | (3) | 0 |
| LDLC12 | 30 | (3) | 100% | 30 | 30 | 0 | | 0 | (3) | 0 |
| LDLC13 | 30 | (3) | 100% | 30 | 30 | 0 | | 0 | (3) | 0 |
| OLYS* | 954 | 1 280 | 100% | 15 347 | 15 347 | (190) | | 61 798 | (26) | 0 |
| Groupe LDLC España** | 50 | 0 | 100% | 50 | 50 | 0 | | 0 | 0 | 0 |
| Filiales détenues à moins de 50% | | | | | | | | | | |
| NLCL*** | 167 | 778 | 10% | 1 500 | 1 500 | 150 | | 1 886 | (241) | 0 |

* La société OLYS a été acquise le 25 janvier 2018. La date de clôture annuelle des comptes de la société était historiquement le 31 décembre, mais elle va être décalée au 31 mars 2018 conformément à la société Groupe LDLC. Les éléments financiers communiqués ci-dessus pour la société OLYS correspondent aux données arrêtées au 31 décembre 2017 pour 12 mois d'activité.

** La société Groupe LDLC España créée le 28 mars 2018, a démarré son activité le 1^{er} avril 2018 et clôture son premier exercice le 31 mars 2019.

*** Les éléments financiers communiqués pour la société NLCL correspondent au dernier exercice clos du 31 décembre 2017.

2.3.27. Convention d'intégration fiscale

Les sociétés Groupe LDLC, Hardware.fr et Textorm bénéficient du régime des groupes de sociétés depuis le 1^{er} avril 2004 et la société LDLC Distribution depuis le 1^{er} avril 2013.

Les sociétés LDLC Villefranche et L'École LDLC sont intégrées fiscalement depuis le 1^{er} avril 2015. Les sociétés LDLC Bordeaux, LDLC Villeurbanne, LDLC Lille V2 et CAMPUS 2017 sont intégrées fiscalement depuis le 1^{er} avril 2016.

Les sociétés LDLC Lyon 7, LDLC5, ADB Limonest, Domisys,

Domimo 2 et Domimo 3 sont intégrées fiscalement depuis le 1^{er} avril 2017.

La société Groupe LDLC est la tête du groupe d'intégration fiscale.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque filiale intégrée supporte un impôt égal à celui dont elle aurait dû s'acquitter en l'absence d'intégration.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 426 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2018.

2.3.28. Rémunérations

| | Du 01/04/2017 au 31/03/2018 | Du 01/04/2016 au 31/03/2017 |
|------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Membres du Directoire | 512 | 674 |
| Membres du Conseil de Surveillance | 38 | 38 |

2.3.29. Engagements hors bilan

Engagements donnés

- ✓ Nantissement des titres Domisys et des parts sociales Domimo 2 et Domimo 3 en garantie du prêt de 23 millions d'euros.
- ✓ Nantissement des titres OLYS en garantie du prêt de 10 millions d'euros.
- ✓ En mai 2016, la société Groupe LDLC a signé un contrat de swap de taux qui a pour vocation à couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt de 23 millions d'euros.
- ✓ En avril 2018, la société Groupe LDLC a signé un contrat de swap de taux qui a pour vocation à couvrir le risque lié à la variation du taux d'emprunt de 10 millions d'euros.

Au titre du contrat de crédit-bail immobilier signé entre Finamur, Groupe LDLC et CAMPUS 2017 en date du 30 novembre 2015 :

- ✓ Nantissement de l'intégralité des actions détenues par Groupe LDLC dans le capital de CAMPUS 2017 soit 150 actions représentant 100% du capital social et des droits de vote au profit de Finamur pour un montant de 22 millions d'euros.
- ✓ Engagement de non-cession des actions que Groupe LDLC détient dans le capital de CAMPUS 2017 sans accord préalable et écrit de Finamur.

- ✓ Cautionnement personnel et solidaire de Groupe LDLC au profit de CAMPUS 2017 et au bénéfice de Finamur jusqu'à la fin de la douzième année suivant la prise d'effet du contrat de crédit-bail à hauteur de 3 millions d'euros pendant les trois premières années puis à hauteur de 2 millions d'euros.
- ✓ Caution solidaire à hauteur de 79 milliers d'euros consentie par la société Groupe LDLC à Monsieur Soubie Jean-Pierre, propriétaire des locaux situé au 24 rue Berthome à Villemonble (93250).
- ✓ La société Groupe LDLC s'est portée caution de la société LDLC Lille V2 à hauteur de 39 milliers d'euros pour le bail commercial signé le 31 août 2017 entre la SCI Immocrous, bailleur et la société LDLC Lille V2 (anciennement LDLC3).

Engagements reçus

- ✓ La BNP Paribas s'est portée caution solidaire de Groupe LDLC en faveur de la SCI Blomet représentée par Monsieur Chancel – Administrateur de sociétés – à hauteur de 400 milliers d'euros pour garantir le paiement des loyers de la boutique de Paris.
- ✓ La BNP Paribas a émis une garantie pour Groupe LDLC en faveur de Comunidad de Bienes à hauteur de 126 milliers d'euros pour garantir le paiement des loyers de la boutique de Barcelone en Espagne de sa filiale Groupe LDLC España.

- ✓ L'Administration Fédérale des Contributions, Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée de 55 000 CHF pour garantir le paiement de la TVA Suisse de Groupe LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée.
- ✓ L'Administration Fédérale des douanes à hauteur de 13 020 CHF pour garantir le paiement des droits de douane et TVA douanière de Groupe LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée.
- ✓ En janvier 2015, la société Groupe LDLC a signé avec la Caisse d'Épargne une convention cadre relative aux opérations sur instruments financier à terme. À ce jour, aucun contrat n'est en cours.
- ✓ En janvier, 2015, la société Groupe LDLC a signé avec le Crédit Agricole une convention cadre relative à des achats de dollars (USD) à terme. À ce jour, aucun contrat n'est en cours.

2.4. AUTRES INFORMATIONS

Consolidation

La société Groupe LDLC dont le numéro SIRET est le 403 554 181 00178 présente des comptes consolidés dont elle est la mère. Le siège social de Groupe LDLC est situé au 2 rue des Érables 69760 Limonest.

20.5. RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe LDLC relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2.9 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable lié à la première application du Règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation et dépréciation des titres de participation

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 2.2.4 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition (après réévaluation légale le cas échéant) y compris les frais accessoires. Au 31 mars 2018, les titres de participations sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 62,2 millions d'euros soit 32% du total actif.

A la clôture, la société évalue ses titres à leur valeur d'inventaire. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de cette différence.

La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la quote-part de l'actif net qui peut être, le cas échéant, réévaluée en fonction des perspectives financières qui intègrent les business model et les environnements économiques de chaque filiale.

Compte tenu du montant significatif des titres de participation et des incertitudes inhérentes à l'utilisation des éléments et hypothèses retenus par la direction dans l'évaluation des titres de participation nous avons considéré que cela constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable des valeurs d'inventaire des titres de participations, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à évaluer la pertinence de la méthode d'évaluation retenue par la direction et vérifier les éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les réévaluations opérées, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondées sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et apprécier la cohérence des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et à l'environnement économique, en particulier, la méthode de détermination des taux d'actualisation et taux de croissance à long terme.

Évaluation des stocks

Risque identifié

Les stocks de marchandises figurent au bilan au 31 mars 2018 pour un montant net de 56,9 millions d'euros soit 29% du total bilan. Comme indiqué dans la note 2.2.5 de l'annexe, ils sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

Groupe LDLC peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks sur la base de leur perspective d'écoulement, s'ils sont partiellement ou complètement obsolètes ou encore si le prix de vente a subi une baisse.

Le marché du matériel informatique est sensible aux évolutions technologiques et aux variations de prix. Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation de certaines références soit inférieure à leur coût et donc un risque de sur-évaluation des stocks ; par ailleurs, l'estimation des perspectives d'écoulement des produits fait appel à du jugement. C'est pour ces raisons que nous avons considéré l'évaluation des stocks comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la cohérence des données et le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation au regard des réalisations historiques (délais de rotation d'achat et de vente, prix de vente pratiqués) et des perspectives d'écoulement estimées,
- Comparer par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué et identifier, à partir d'une requête informatique, les articles à rotation lente et vérifier leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de Commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de Commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Groupe LDLC par l'Assemblée Générale du 28 septembre 2012 pour le cabinet Cap Office et du 28 mai 2001 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Services France.

Au 31 mars 2018, le cabinet Cap Office était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Services France dans la dix-septième année, dont quatorze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de Commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Lyon le 14 juin 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Services France
Nicolas Brunetaud

Cap Office
Christophe Reymond

20.6. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

La date des dernières informations financières est le 31 mars 2018.

20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

20.7.1. Dividendes et réserves distribués par la société au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et le montant des revenus éligibles à l'abattement de 40% ainsi que le montant de ceux qui ne le sont pas :

| | Dividendes mis en distribution | Montant distribué éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts | Montant distribué non éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts |
|-------------------------------|--------------------------------|---|---|
| Exercice clos le 31 mars 2017 | Néant | Néant | Néant |
| Exercice clos le 31 mars 2016 | 3 161 053,00 euros | 3 161 053,00 euros | Néant |
| Exercice clos le 31 mars 2015 | 2 586 318,30 euros | 2 586 318,30 euros | Néant |

20.7.2. Politique de distribution des dividendes

La société ne dispose pas d'une politique de distribution de dividende spécifique.

Toutefois, nous vous indiquons qu'aux termes du contrat crédit en date du 31 mars 2016 tel que modifié par avenants en date du 16 mai 2017 et 19 janvier 2018, la société s'est engagée à ne pas proposer au vote de ses actionnaires des distributions de dividendes, acomptes sur dividendes ou réserves, ou tout autre distribution, sous quelque forme que ce soit, à l'exception de toute distribution de dividende ou de réserves respectant certaines conditions, à savoir notamment que la distribution desdits dividendes n'exécède pas 40% du résultat net consolidé de l'exercice social concerné.

20.8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Lors de sa réunion du 13 juin 2018, le Directoire de la société, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élève à la somme de 4 080 948,36 euros, a décidé à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter ledit bénéfice, augmenté du solde créditeur du compte « Report à nouveau », soit la somme de 479 657,04 euros en intégralité au compte « Autres réserves » dont le montant se trouverait ainsi porté de 28 348 461,29 euros à 32 909 066,69 euros.

20.9. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 109 595 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts et que l'impôt correspondant s'élève à 37 737 euros (taux de 34,43% intégrant la contribution sociale).

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'il n'existe aucune dépense ni charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-5 dudit Code.

20.10. DÉCOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS ET CRÉANCES CLIENTS DE LA SOCIÉTÉ PAR DATE D'ÉCHÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant la décomposition, à la clôture des exercices clos les 31 mars 2017 et 2018, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients par date d'échéance.

Exercice clos le 31 mars 2017

| | Article D. 441-4I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | Article D. 441-4I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 147 | | | | | 918 | 505 | | | | | 10 668 |
| Montant total des factures concernées (préciser : TTC) | 775 050,11 | 7 253 294,60 | 610 478,15 | 190 810,29 | 580 206,16 | 8 634 789,20 | 830 802,31 | 2 137 357,73 | 740 161,80 | 201 720,56 | 239 723,21 | 3 318 963,30 |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : TTC) | 0,2% | 2,1% | 0,2% | 0,1% | 0,2% | 2,5% | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : TTC) | | | | | | | 0,2% | 0,5% | 0,2% | 0,0% | 0,1% | 0,8% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | 0 | | | | | | | | 865 | |
| Montant total des factures exclues (préciser : TTC) | | | 0 | | | | | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : - <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours | | | | | | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : - <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours | | | | | |

Exercice clos le 31 mars 2018

| | Article D. 441-4I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | Article D. 441-4I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|---|---------------|---------------|--|------------------|------------------------|---|--------------|---------------|--|------------------|------------------------|
| | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 262 | | | | | 1 933 | 534 | | | | | 10 008 |
| Montant total des factures concernées (préciser : TTC) | 2 154 363,55 | 11 356 543,79 | 1 483 757,32 | 377 063,44 | 478 625,07 | 13 695 989,62 | 937 371,05 | 2 989 040,71 | 816 336,17 | 275 936,98 | 411 820,37 | 4 493 134,23 |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : TTC) | 0,5% | 2,4% | 0,3% | 0,1% | 0,1% | 2,9% | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : TTC) | | | | | | | 0,2% | 0,6% | 0,2% | 0,1% | 0,1% | 0,9% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | 0 | | | | | | 901 | | | |
| Montant total des factures exclues (préciser : TTC) | | | 0 | | | | | | 446 033,44 | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : - | | | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : - | | | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : - | | | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : - | | |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours | | | <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours | | | <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours | | | <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours | | |

Les créances clients présentées ci-dessus intègrent également l'ensemble des créances cédées à l'Eurofactor.

20.11. TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ

| Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois) | 31/03/2018 12 | 31/03/2017 12 | 31/03/2016 12 | 31/03/2015 12 | 31/03/2014 12 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 1 137 979 | 1 137 979 | 1 137 979 | 1 034 527 | 1 034 527 |
| Nombre d'actions | | | | | |
| Ordinaires | 6 322 106 | 6 322 106 | 6 322 106 | 5 747 374 | 5 747 374 |
| Nombre maximum d'actions à créer | | | | | |
| Par droit de souscription | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Opérations et résultats | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 447 204 138 | 346 910 614 | 316 984 835 | 283 013 423 | 252 418 222 |
| Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions | 5 416 465 | 12 352 878 | 16 489 421 | 11 102 082 | 10 694 319 |
| Impôts sur les bénéfices | 251 728 | 2 768 063 | 5 346 506 | 3 542 133 | 3 251 490 |
| Participation des salariés | 0 | 652 679 | 1 336 418 | 868 469 | 821 388 |
| Dot. amortissements et provisions | 1 083 789 | 2 517 780 | 1 268 453 | 808 834 | 1 352 512 |
| Résultat net | 4 080 948 | 6 414 356 | 8 538 044 | 5 882 646 | 5 268 929 |
| Résultat distribué ^{(1) (2)} | 0 | 0 | 3 161 053 | 2 586 318 | 2 586 318 |
| Résultat par action | | | | | |
| Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions | 0,82 | 1,41 | 1,55 | 1,16 | 1,15 |
| Résultat après impôt, participation, dot. amortissements, provisions | 0,65 | 1,01 | 1,35 | 1,02 | 0,92 |
| Dividende attribué ⁽²⁾ | 0 | 0 | 0,50 | 0,45 | 0,45 |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 485 | 444 | 443 | 422 | 367 |
| Masse salariale | 16 322 354 | 13 676 995 | 13 410 429 | 12 453 584 | 10 590 291 |
| Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...) | 8 713 159 | 5 976 868 | 5 981 004 | 6 036 904 | 4 371 455 |

(1) Y compris le dividende revenant aux actions auto-détenues au jour de sa mise en paiement.

(2) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2018.

20.12. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

À ce jour, le Groupe n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, actuellement en cours, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs défavorables sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Nous vous rappelons que la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale qui porte sur les exercices 2009-2010 à 2012-2013. Cette vérification a donné lieu à des propositions initiales de

rectifications puis à des réponses suite aux observations de la société. Les propositions de rectifications portaient sur la CFE et la taxe foncière. Malgré les arguments présentés en défense, la société s'est vue rejeter de ses requêtes. Le montant payé par la société de 1 238 milliers d'euros a été comptabilisé en autres charges opérationnelles au 31 mars 2018 (nous vous invitons à vous reporter aux notes 2.1 des annexes aux comptes consolidés et sociaux).

20.13. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 de la société ont été arrêtés par le Directoire le 13 juin 2018 et revus par le Conseil de Surveillance le même jour.

Depuis cette date, il n'est survenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe. Nous vous invitons toutefois à vous reporter à la section 7 du présent document de référence s'agissant de ses projets de restructurations intragroupes.

CHAPITRE 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. Montant du capital social

À la date du présent document de référence, le capital social de la société s'élève à 1 137 979,08 euros, divisé en 6 322 106 actions de 0,18 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2018, le capital social de la société est resté inchangé.

Les actions de la société sont admises aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris.

21.1.2. Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3. Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale à caractère mixte de la société du 29 septembre 2017 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale, à acquérir ou faire acquérir, dans les conditions prévues aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, des actions de la société. Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

Nombre maximal d'actions pouvant être achetées :

10% du capital social tel qu'il sera ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la date de l'Assemblée Générale, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions acheté déduction faite du nombre d'actions revendu pendant la durée de l'autorisation et (ii) que le nombre d'actions conservées en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions détenu ne pourra excéder 5% du capital social tel qu'il sera ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la date de l'Assemblée Générale.

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer la liquidité des actions de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- satisfaire aux obligations découlant des programmes d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariés ou aux membres des organes d'administration ou de gestion de la société ou des sociétés qui lui sont liées ; ou
- satisfaire aux obligations découlant de titres de créance qui sont échangeables en titres de propriété ; ou
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Prix d'achat maximum unitaire (hors frais et commission) :

75 euros.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 4 875 000 euros.

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que la société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les opérations suivantes sur ses propres actions :

| | |
|---|----------------|
| Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice écoulé | 96 580 |
| Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice écoulé | 23,26 € |
| Frais de négociation | Néant |
| Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice | 96 049 |
| Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice écoulé | 23,15 € |
| Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice écoulé | Néant |
| Nombre d'actions utilisées au cours de l'exercice écoulé (correspondant à la remise d'actions auto-détenues en vue de satisfaire aux obligations découlant du plan d'attribution gratuite d'actions de Monsieur Philippe Sauze ⁽¹⁾) | 40 231 |
| Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 31 mars 2018 ⁽²⁾ | 120 943 |
| Pourcentage de capital auto-détenu au 31 mars 2018 | 1,91% |
| Valeur nette comptable des actions propres au 31 mars 2018 (valeur au cours d'achat) | 1 036 446,29 € |
| Valeur nominale des actions propres au 31 mars 2018 | 21 769,74 € |
| Valeur de marché des actions propres au 31 mars 2018 (cours de 16,22 € à cette date) | 1 961 695,46 € |

(1) Nous vous indiquons que conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, un rapport spécial informe chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 dudit Code et figure en section 28 du présent document de référence.

(2) Conformément à la recommandation AMF n°2015-10, nous vous indiquons que les frais de gestion liés à la détention de ces actions se sont élevés à la somme de 2 072,84 euros au titre de l'année 2017.

La répartition par objectifs des actions propres au 31 mars 2018 est la suivante :

| Objectifs de rachat | Nombre d'actions |
|--|---|
| Assurer la liquidité des actions de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers | 2 300 |
| Couverture des plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du Travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce des actions de la société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion | 118 643 (concerne les attributions du 09/07/2014, du 30/09/2016, du 29/06/2017, du 13/11/2017 et du 23/02/2018) ⁽¹⁾ |
| Annulation de tout ou partie des actions acquises, par voie de réduction de capital | 0 |
| Conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable | 0 |
| Total | 120 943 |

(1) Nous vous indiquons que conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, un rapport spécial informe chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 dudit Code et figure en section 28 du présent document de référence.

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2017, il a été procédé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, à la réaffectation

de l'intégralité des actions initialement acquises dans le cadre de la pratique de marché relative à l'acquisition d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans

le cadre d'opérations de croissance externe (antérieurement à son abandon le 3 juillet 2016) sur l'objectif relatif à la satisfaction à des obligations découlant des programmes d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariés ou aux membres des organes d'administration ou de gestion de la société ou des sociétés qui lui sont liées (article 5 § 2 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission européenne).

21.1.4. Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Nous vous indiquons que la société n'a procédé à l'émission d'aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription ni d'aucun autre instrument financier donnant accès au capital.

En revanche, la société a procédé à des attributions gratuites d'actions au profit de salariés de la société dans les conditions visées aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce. Un rapport spécial informe chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 dudit code et figure en section 28 du présent document de référence.

Nous vous rappelons à cet effet que les conditions d'attribution définitive relatives aux 160 924 actions attribuées gratuitement à Monsieur Philippe Sauze (dont le détail figure notamment en section 28 du présent document de référence) ont fait l'objet d'aménagements décrits en section 19 du présent document de référence.

21.1.5. Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2016 sont synthétisées en section 16.7 « Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise ».

21.1.6. Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

À la connaissance de la société, il n'existe aucune option ni aucun accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant la mise en place d'une telle option, sur le capital de la société.

21.1.7. Historique du capital social

21.1.7.1. Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, le capital social de la société a été augmenté le 31 mars 2016 passant de

1 034 527,32 euros à 1 137 979,08 euros, dans le cadre de l'acquisition de la société Domisys.

Nous vous rappelons que la société a acquis :

- 100% des actions et des droits de vote de la société Domisys (Materiel.net), SAS au capital de 272 605 euros, dont le siège social est situé à 3, rue Olivier de Serres ZAC Erette 44119 Grandchamps-des-Fontaines, identifiée sous le numéro 415 378 249 RCS Nantes et ayant pour activité la vente au détail de matériel informatique, bureautique, hifi multimédia et accessoires.
- 3 500 parts sociales et 900 parts sociales respectivement dans les sociétés Domimo 2 société civile au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé rue Olivier de Serres ZAC Erette 44119 Grandchamps- des-Fontaines, identifiée sous le numéro 501 599 104 RCS Nantes, et Domimo 3, société civile au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 3, rue Olivier de Serres 44119 Grandchamps-des-Fontaines, identifiée sous le numéro 502 904 485 RCS Nantes.

L'acquisition de la société Domisys a été réalisée de la manière suivante :

- cession en numéraire de 151 792 actions Domisys à concurrence de 20 739 milliers d'euros,
- cession de 20 446 actions Domisys contre 117 079 actions LDLC.com auto-détenues,
- apport en nature de 100 367 actions Domisys par l'émission en rémunération de 574 732 actions LDLC de 0,18 euro de valeur nominale au prix unitaire de 23,86 euros soit avec une prime d'apport unitaire de 23,68 euros.

Concernant les sociétés Domimo 2 et Domimo 3, l'acquisition a été réalisée moyennant un versement en numéraire respectivement de 1 760 milliers d'euros et 210 milliers d'euros.

La société LDLC.com a souscrit un emprunt de 23 millions d'euros aux fins de financer partiellement le paiement du prix des acquisitions visées ci-dessus.

Le Directoire de LDLC.com, réuni le 31 mars 2016, a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 septembre 2015 sous sa treizième résolution et s'est prononcé en faveur d'une augmentation de capital d'un montant de 103 451,76 euros par l'émission de 574 732 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,18 euro, au prix unitaire de 23,86 euros, soit avec une prime d'apport unitaire de 23,68 euros.

Les modalités précises de l'acquisition ont fait l'objet d'un communiqué d'informations établi conformément à l'article

212-5 (1^o) du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et à l'article 12 de l'Instruction AMF n°2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée, librement accessible sur le site Internet de la société : <http://www.groupe-ldlc.com/>.

Conformément aux articles L.225-129-5 et R.225-116 al. 1 et 3 du Code de Commerce, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée a été arrêté par le Directoire au moment où il a fait usage de l'autorisation.

Les commissaires aux comptes de la société ont vérifié la conformité de cette augmentation de capital au regard de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 septembre 2015 qu'ils certifient dans leur rapport complémentaire établi en application et selon les modalités de l'article R.225-116 du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ces deux rapports ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et ont été portés à la connaissance des actionnaires lors l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 septembre 2016.

21.1.7.2. Part du capital de la société faisant l'objet de nantissements

À la connaissance de la société, le capital de cette dernière fait l'objet des nantissements suivants à la date d'enregistrement du présent document de référence :

| Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur | Bénéficiaire | Date de départ du nantissement | Date d'échéance du nantissement | Condition de levée du nantissement | Nombre d'actions nanties de l'émetteur | % du capital nanti de l'émetteur |
|---|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|--|----------------------------------|
| Villemonte de la Clergerie Laurent | Banque Rothschild Martin Maurel | 28/03/2014 | Indéterminée | Remboursement concours bancaires | 28 030 | 0,44 |
| Villemonte de la Clergerie Laurent | Banque Rothschild Martin Maurel | 24/11/2017 | Indéterminée | Remboursement concours bancaires | 309 470 | 4,89 |
| Villemonte de la Clergerie Laurent | Banque Palatine | 09/06/2017 | 09/06/2037 | Remboursement prêt | 95 000 | 1,50 |
| Villemonte de la Clergerie Laurent | Banque Palatine | 06/03/2018 | 12/06/2037 | Remboursement prêt | 75 000 | 1,19 |
| Villemonte de la Clergerie Olivier | Banque Palatine | 12/12/2016 | 12/12/2031 | Remboursement prêt | 38 000 | 0,60 |
| Villemonte de la Clergerie Caroline | Banque Rothschild Martin Maurel | 31/01/2012 | 16/02/2024 | Remboursement prêt | 27 019 | 0,43 |
| Villemonte de la Clergerie Caroline | Banque Crédit Agricole Centre Est | 27/12/2016 | 05/01/2029 | Remboursement prêt | 15 124 | 0,24 |
| Prieur Marc | Banque Rothschild Martin Maurel | 18/06/2015 | 20/07/2023 | Remboursement prêt | 53 864 | 0,85 |
| Prieur Marc | Banque Rothschild Martin Maurel | 24/05/2018 | 20/07/2023 | Remboursement prêt | 30 000 | 0,47 |

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la vente de tous matériels et logiciels informatiques et de tous services pouvant s'y rattacher, en direct, par correspondance, par voie de commerce électronique ainsi que par l'intermédiaire de réseaux de franchisés,
- accessoirement la vente par voie électronique, par correspondance, et en direct de tous produits liés à la maison, au jardin, aux animaux de compagnie, à la puériculture, aux loisirs, à l'éducation, à la culture et aux jeux et plus généralement liés à l'environnement et au bien-être de la personne,
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes de Surveillance et de Direction

21.2.2.1. Directoire (articles 14 et 15 des statuts)

Composition du Directoire

1. La société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de sept membres maximum. Les membres sont nommés par le Conseil de Surveillance. Toutefois, si le capital n'atteint pas 150 000 euros, une seule personne peut être désignée par le Conseil de Surveillance pour exercer les fonctions dévolues au Directoire avec le titre de Directeur Général unique.

2. Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de cinq (5) ans et sont toujours rééligibles. Les fonctions des membres du Directoire prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent ces fonctions.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués à tout moment et ce qu'elle qu'en soit la cause, par décision du Conseil de Surveillance.

3. Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération des membres du Directoire et confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le Président du Directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents ou représentés ; chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix. Un membre du Directoire peut donner mandat à un autre membre du Directoire de le représenter. Chaque membre ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président du Directoire est prépondérante.

Les réunions du Directoire peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification et garantissant la participation effective des membres du Directoire, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur. Le Directoire peut établir un règlement intérieur fixant les conditions et modalités de leur mise en œuvre. L'adoption des décisions visées à l'article L.232-1 du Code de Commerce ne peut intervenir par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Pouvoirs du Directoire

1. Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

2. Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.

3. Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membre(s) du Directoire qui porte(nt) alors le titre de Directeur Général.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs Généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

21.2.2.2. Conseil de Surveillance (articles 16 et 17 des statuts)

Composition du Conseil de Surveillance

1. Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par le Code de Commerce en cas de fusion.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

2. La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 80 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance en fonction.

3. Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

4. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La convocation est faite par tous moyens, et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout membre du Conseil peut donner, par tout écrit, même signé par un procédé numérique, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur au moment de leur utilisation. Cependant, cette faculté est inapplicable pour les délibérations portant sur la nomination et la révocation du Président ou du Vice-Président du Conseil de Surveillance, et la nomination ou la révocation des membres du Directoire.

Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire.

Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et, éventuellement, les Directeurs Généraux ; il fixe leur rémunération.

Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (article 10 et 12 des statuts)

Formes des titres (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actions partiellement libérées ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit, conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code de Commerce dans les conditions prévues audit article, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres selon l'article L.228-2 du Code de Commerce, le nom ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse postale et, le cas échéant, l'adresse électronique des détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Droit de vote (article 12 des statuts)

1. Chaque action donne droit, dans les bénéfiques, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

2. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative,

antérieure à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfiques, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la (des) société(s) bénéficiaire(s), si les statuts de celle(s)-ci l'ont institué.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 13 des présents statuts.

3. Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

4. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

5. Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction égale à 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du

nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'auront pas été régulièrement déclarés ne pourront être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L.2337 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 5% au moins du capital social et/ou des droits de vote de la société.

Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement du seuil de 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense en aucun cas les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la société, conformément aux dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de Commerce.

21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

21.2.5. Assemblées Générales d'actionnaires

21.2.5.1. Tenues des Assemblées (articles 20, 21, 22 et 23 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'ils sont appelés à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

✓ Convocation - Accès aux Assemblées - Pouvoirs

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées, personnellement ou représenté dans les conditions fixées par la loi, sur justification de l'enregistrement comptable des titres à son nom ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228.1 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, par un autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de son choix ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte. Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

✓ Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

1. Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-

Président du Conseil de Surveillance ou par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

✓ **Assemblée Générale Ordinaire**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance ou à distance.

En outre, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale Ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

✓ **Article 22 - Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires, présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance ou à distance.

En outre, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale Extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

✓ **Article 23 - Assemblées Spéciales**

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, un tiers et, sur deuxième convocation, un cinquième des actions ayant droit de vote dont il est envisagé de modifier les droits.

Pour le reste elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires sous réserve des dispositions particulières applicables aux Assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

En outre, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent aux Assemblées Spéciales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

21.2.5.2. Pouvoirs des Assemblées (articles 20, 21, 22 et 23 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'ils sont appelés à prendre.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

21.2.6. Dispositions permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

✓ Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction égale à 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'auront pas été régulièrement déclarés ne pourront être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L.2337 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant, ensemble ou séparément, 5% au moins du capital social et/ou des droits de vote de la société.

Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement du seuil de 2% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense en aucun cas les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la société, conformément aux dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de Commerce.

✓ Droits de vote double (article 12 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la (des) société(s) bénéficiaire(s), si les statuts de celle(s)-ci l'ont institué.

21.2.7. Stipulations particulières régissant les modifications de capital

Le capital social est modifié dans les conditions prévues par la loi.

21.2.8. Dispositions relatives aux droits à dividendes (articles 27 et 28 des statuts)

✓ Affectation et répartition du résultat

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs poste(s) de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

✓ Article 28 - Acomptes - Paiement des dividendes

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Directoire.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

CHAPITRE 22. CONTRATS IMPORTANTS

Nous vous indiquons ci-dessous (i) les contrats importants (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) et (ii) tout autre contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) contenant des

dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe auxquels la société ou tout autre membre du Groupe est partie.

22.1. CONTRAT DE CRÉDIT EN DATE DU 31 MARS 2016 TEL QUE MODIFIÉ PAR AVENANTS EN DATE DES 16 MAI 2017 ET 19 JANVIER 2018

Dans le cadre de l'acquisition de Materiel.net (cf. chapitre 21.1.7 du présent document de référence) la société a conclu un contrat de crédits en date du 31 mars 2016 modifié par avenant n°1 en date du 16 mai 2017 et par avenant n°2 en date du 19 janvier 2018 dans le cadre de

l'acquisition d'OLYS (cf. chapitre 7.3 du présent document de référence).

Les principales caractéristiques dudit contrat de crédits sont développées dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018 sous la note 3.14.

22.2. CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2015

En vue de permettre au Groupe de disposer de nouveaux locaux adaptés à son développement, la société CAMPUS 2017 (membre du Groupe), filiale dédiée à l'immobilier du Groupe, a conclu le 30 novembre 2015 un contrat de crédit-bail immobilier et portant sur le nouveau siège social d'une partie du Groupe sis 2, rue des Érables, Limonest (69760).

Nous vous rappelons que par décision du Conseil de Surveillance de la société en date du 29 juin 2017, il a été décidé le déplacement du siège social de la société du 18, chemin des Cuers, CS40207, 69574 Dardilly cedex, au 2, rue des Érables, CS21035, 69578 Limonest cedex, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Conformément à l'article L.225-65 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2017, sous sa neuvième résolution, a ratifié le déplacement du siège social.

Les principales caractéristiques dudit contrat de crédit-bail immobilier sont développées dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018 sous la note 3.14.

CHAPITRE 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Non applicable.

CHAPITRE 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la société, 2, rue des Érables – CS21035 – 69578 Limonest cedex.

Le présent document de référence peut également être consulté sur le site Internet du Groupe (www.groupe-ldlc.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux de la société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établi par un expert à la demande du Groupe devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la société.

L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet du Groupe (www.groupe-ldlc.com).

CHAPITRE 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant les Groupes dans lesquels Groupe LDLC détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent aux sections 7 « Organigramme » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe » du présent document de référence.

Nous vous invitons à vous référer également à la note 2.3 de l'annexe des comptes consolidés et à la note 2.3.26 de l'annexe des comptes annuels figurant en section 20 du présent document de référence.

CHAPITRE 26. RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

INFORMATIONS SOCIALES

En application des dispositions de l'article R.225-105-1 du Code de Commerce issu du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012, la société apporte les informations sociales suivantes. Comme précisé dans la note méthodologique, les informations sont relatives au Groupe.

Compte tenu de l'activité du Groupe, les enjeux liés aux ressources humaines sont prépondérants dans la politique RSE du Groupe. Ainsi le Groupe a identifié 6 enjeux prioritaires et mobilise son énergie afin d'y répondre par des actions très concrètes.

- Garantir la sécurité et le bien-être des collaborateurs
- Attirer et fidéliser les talents
- Développer l'employabilité
- Favoriser la diversité et la mixité pour innover
- S'impliquer dans la société et soutenir l'entrepreneuriat
- Réduire l'impact environnemental des activités

Chacun de ces enjeux est détaillé dans les pages qui suivent et est organisé selon l'ordre du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012.

26.1. EMPLOI

Une politique des ressources humaines axée sur la qualité de vie au travail

En tant que société de services et de distribution en pleine croissance, le Groupe LDLC a pour principale richesse ses collaborateurs. L'essentiel des effectifs est embauché en CDI (95,48%), et la plupart des métiers du Groupe LDLC sont internalisés afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne. Par ailleurs, le secteur du numérique et les tensions sur certains profils (développeurs, chargés de clientèle...) nécessitent une politique de ressources humaines innovante. Dans un esprit start-up sous-tendu par l'innovation, celle-ci vise donc à ouvrir les portes de l'entreprise à des profils variés et à accompagner les collaborateurs dans leur montée en compétences et leur développement afin de répondre aux enjeux d'attractivité, de recrutement et de fidélisation.

La diversité des talents et des âges est l'un des facteurs-clés du succès du Groupe car la variété des expériences et des cultures est propice à l'échange et à la créativité. Pour favoriser cette diversité, un accent prioritaire est mis notamment sur la mixité hommes/femmes et le handicap. À titre d'exemple, LDCL aménage au besoin les postes de travail pour faciliter l'intégration des personnes handicapées au quotidien. De plus, pour nourrir sa croissance et son développement géographique, le Groupe est favorable à la mobilité interne, un facteur de mobilisation et de motivation qu'elle encourage.

Active sur un secteur en perpétuelle évolution, et consciente de la nécessité pour chacun d'évoluer professionnellement,

la société mise sur la formation de ses collaborateurs pour développer leur employabilité. Les formations, qu'elles soient d'ordre technique, managérial ou linguistique visent à développer le potentiel des salariés pour leur permettre de gagner en compétences et en performance au regard de la stratégie du Groupe. Celui-ci n'a toutefois pas encore négocié d'accord sur la GPEC en raison de la trop forte variété des métiers en son sein.

La signature d'accords sociaux et/ou leur renouvellement – égalité professionnelle hommes/femmes, contrat de génération, prime de Noël pour les équipes logistiques et des boutiques... – est le reflet d'un dialogue social de qualité. L'évolution des rémunérations (en augmentation de 2%), discutée lors des NAO et alignée sur le marché, concourt à entretenir un climat social sain au sein du Groupe. L'organisation du travail est modulée en fonction du type d'emploi : si les horaires sont fixes dans les sites logistiques et les boutiques, ils sont plus souples dans les bureaux. Les faibles taux d'absentéisme (5,59%) et de turn-over des salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté (2,80%) témoignent globalement de l'attachement des salariés à l'entreprise.

Ils sont aussi le résultat d'une quête de qualité de vie au travail qui se manifeste sur plusieurs niveaux : respect et écoute de la parole de chacun par la Direction favorisant la prise d'initiative, aménagement des locaux pour les rendre plus agréables et confortables, équipement en salles de détente et de sport, offre de services de conciergeries, etc.

Là aussi, sur un secteur d'activité en tension, l'attention portée au bien-être au travail joue en faveur de la fidélisation des salariés et l'attractivité de potentiels et de talents.

26.1.1. L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Au 31 mars 2018, le Groupe emploie 775 personnes (hors Caroline, Suzanne, Laurent, Marc et Olivier Villemonte de la Clergerie et Marc Prieur) au sein du Groupe LDLC et de ses filiales LDLC Distribution, Anikop, Hardware.fr, DLP Connect, L'École LDLC, LDLC Villefranche, LDLC Bordeaux, LDLC Villeurbanne, LDLC Event, LDLC Lyon 7, LDLC Lille V2 et Domisys dont 740 CDI, 17 CDD, 12 contrats de professionnalisation et 6 apprentis.

La société OLYS achetée le 25 janvier 2018 n'est pas intégrée.

• Répartition des effectifs par société (hors mandataires sociaux) :

| Sociétés | Nombre de salariés 31/03/2018 | Nombre de salariés 31/03/2017 | Nombre de salariés 31/03/2016 |
|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Total Groupe LDLC | 503 | 444 | 440 |
| Groupe LDLC Boutiques | 41 | 39 | 43 |
| Groupe LDLC Bureau | 308 | 246 | 224 |
| Groupe LDLC Logistique | 146 | 158 | 173 |
| Groupe LDLC Toulouse | 1 | 1 | 0 |
| Groupe LDLC Gennevilliers | 7 | | |
| Anikop | 23 | 23 | 19 |
| Hardware.fr | 2 | 2 | 1 |
| DLP Connect | 15 | 10 | 9 |
| LDLC Distribution | 15 | 12 | 9 |
| École LDLC | 5 | 4 | 6 |
| LDLC Villefranche | 5 | 5 | 5 |
| LDLC Bordeaux | 5 | 5 | 0 |
| LDLC Villeurbanne | 5 | 5 | 0 |
| LDLC Event | 2 | 2 | 0 |
| LDLC Lyon 7 | 3 | 0 | 0 |
| LDLC Lille V2 | 3 | 0 | 0 |
| Domisys | 189 | 186 | 205 |
| Grand total | 775 | 698 | 694 |

> La répartition des salariés par âge au sein du Groupe LDLC est la suivante (hors mandataires sociaux) :

| Tranche d'âge | Nombre de salariés | Pourcentage |
|---------------|--------------------|-------------|
| <26 | 54 | 11% |
| 26-35 | 219 | 44% |
| 36-45 | 158 | 31% |
| 46-55 | 60 | 12% |
| 56-66 | 12 | 2% |
| >66 | 0 | 0% |
| Total | 503 | 100% |

> La répartition des salariés par âge au sein d'Anikop est la suivante :

| Tranche d'âge | Nombre de salariés | Pourcentage |
|---------------|--------------------|-------------|
| <26 | 1 | 4% |
| 26-35 | 4 | 17% |
| 36-45 | 12 | 52% |
| 46-55 | 6 | 26% |
| 56-66 | 0 | 0% |
| Total | 23 | 100% |

> La répartition des salariés par âge au sein de Hardware est la suivante :

| Tranche d'âge | Nombre de salariés | Pourcentage |
|---------------|--------------------|-------------|
| <26 | 0 | 0% |
| 26-35 | 0 | 0% |
| 36-45 | 2 | 100% |
| 46-55 | 0 | 0% |
| 56-66 | 0 | 0% |
| Total | 2 | 100% |

> La répartition des salariés par âge au sein de DLP Connect est la suivante :

| Tranche d'âge | Nombre de salariés | Pourcentage |
|---------------|--------------------|-------------|
| <26 | 3 | 20% |
| 26-35 | 2 | 13% |
| 36-45 | 5 | 33% |
| 46-55 | 5 | 33% |
| 56-66 | 0 | 0% |
| Total | 15 | 100% |

> La répartition des salariés par âge au sein de LDLC Distribution est la suivante :

| Tranche d'âge | Nombre de salariés | Pourcentage |
|---------------|--------------------|-------------|
| <26 | 2 | 13% |
| 26-35 | 5 | 33% |
| 36-45 | 7 | 47% |
| 46-55 | 1 | 7% |
| 56-66 | 0 | 0% |
| Total | 15 | 100% |

> La répartition des salariés par âge au sein de L'École LDLC est la suivante :

| Tranche d'âge | Nombre de salariés | Pourcentage |
|---------------|--------------------|-------------|
| <26 | 0 | 0% |
| 26-35 | 2 | 40% |
| 36-45 | 2 | 40% |
| 46-55 | 1 | 20% |
| 56-66 | 0 | 0% |
| Total | 5 | 100% |

> La répartition des salariés par âge au sein de LDLC Villefranche est la suivante :

| Tranche d'âge | Nombre de salariés | Pourcentage |
|---------------|--------------------|-------------|
| <26 | 0 | 0% |
| 26-35 | 3 | 60% |
| 36-45 | 2 | 40% |
| 46-55 | 0 | 0% |
| 56-66 | 0 | 0% |
| Total | 5 | 100% |

> La répartition des salariés par âge au sein de LDLC Bordeaux est la suivante :

| Tranche d'âge | Nombre de salariés | Pourcentage |
|---------------|--------------------|-------------|
| <26 | 0 | 0% |
| 26-35 | 3 | 60% |
| 36-45 | 2 | 40% |
| 46-55 | 0 | 0% |
| 56-66 | 0 | 0% |
| Total | 5 | 100% |

> La répartition des salariés par âge au sein de LDLC Villeurbanne est la suivante :

| Tranche d'âge | Nombre de salariés | Pourcentage |
|---------------|--------------------|-------------|
| <26 | 0 | 0% |
| 26-35 | 5 | 100% |
| 36-45 | 0 | 0% |
| 46-55 | 0 | 0% |
| 56-66 | 0 | 0% |
| Total | 5 | 100% |

> La répartition des salariés par âge au sein de LDLC Event est la suivante :

| Tranche d'âge | Nombre de salariés | Pourcentage |
|---------------|--------------------|-------------|
| <26 | 0 | 0% |
| 26-35 | 1 | 50% |
| 36-45 | 1 | 50% |
| 46-55 | 0 | 0% |
| 56-66 | 0 | 0% |
| Total | 2 | 100% |

> La répartition des salariés par âge au sein de LDLC Lyon 7 est la suivante :

| Tranche d'âge | Nombre de salariés | Pourcentage |
|---------------|--------------------|-------------|
| <26 | 1 | 33% |
| 26-35 | 1 | 33% |
| 36-45 | 1 | 33% |
| 46-55 | 0 | 0% |
| 56-66 | 0 | 0% |
| Total | 3 | 100% |

> La répartition des salariés par âge au sein de LDLC Lille V2 est la suivante :

| Tranche d'âge | Nombre de salariés | Pourcentage |
|---------------|--------------------|-------------|
| <26 | 0 | 0% |
| 26-35 | 1 | 33% |
| 36-45 | 2 | 67% |
| 46-55 | 0 | 0% |
| 56-66 | 0 | 0% |
| Total | 3 | 100% |

> La répartition des salariés par âge au sein de Domisys est la suivante :

| Tranche d'âge | Nombre de salariés | Pourcentage |
|---------------|--------------------|-------------|
| <26 | 14 | 7% |
| 26-35 | 84 | 45% |
| 36-45 | 75 | 40% |
| 46-55 | 14 | 7% |
| 56-66 | 2 | 1% |
| Total | 189 | 100% |

> Répartition par sexe des salariés du Groupe LDLC (hors mandataires sociaux) :

| Sexe | Total | Pourcentage |
|--------------------|------------|-------------|
| F | 177 | 35% |
| M | 326 | 65% |
| Grand total | 503 | 100% |

> Répartition par sexe des salariés de la société Anikop :

| Sexe | Total | Pourcentage |
|--------------------|-----------|-------------|
| F | 8 | 35% |
| M | 15 | 65% |
| Grand total | 23 | 100% |

> Répartition par sexe des salariés de la société Hardware :

| Sexe | Total | Pourcentage |
|--------------------|----------|-------------|
| F | 0 | 0% |
| M | 2 | 100% |
| Grand total | 2 | 100% |

> Répartition par sexe des salariés de la société DLP Connect :

| Sexe | Total | Pourcentage |
|--------------------|-----------|-------------|
| F | 0 | 0% |
| M | 15 | 100% |
| Grand total | 15 | 100% |

> Répartition par sexe des salariés de la société LDLC Distribution :

| Sexe | Total | Pourcentage |
|--------------------|-----------|-------------|
| F | 6 | 40% |
| M | 9 | 60% |
| Grand total | 15 | 100% |

> Répartition par sexe des salariés de L'École LDLC :

| Sexe | Total | Pourcentage |
|--------------------|----------|-------------|
| F | 2 | 40% |
| M | 3 | 60% |
| Grand total | 5 | 100% |

> Répartition par sexe des salariés de la société LDLC Villefranche :

| Sexe | Total | Pourcentage |
|--------------------|----------|-------------|
| F | 0 | 0% |
| M | 5 | 100% |
| Grand total | 5 | 100% |

> Répartition par sexe des salariés de la société LDLC Bordeaux :

| Sexe | Total | Pourcentage |
|--------------------|----------|-------------|
| F | 0 | 0% |
| M | 5 | 100% |
| Grand total | 5 | 100% |

> Répartition par sexe des salariés de la société LDLC Villeurbanne :

| Sexe | Total | Pourcentage |
|--------------------|----------|-------------|
| F | 0 | 0% |
| M | 5 | 100% |
| Grand total | 5 | 100% |

> Répartition par sexe des salariés de LDLC Event :

| Sexe | Total | Pourcentage |
|--------------------|----------|-------------|
| F | 0 | 0% |
| M | 2 | 100% |
| Grand total | 2 | 100% |

> Répartition par sexe des salariés de LDLC Lyon 7 :

| Sexe | Total | Pourcentage |
|--------------------|----------|-------------|
| F | 1 | 33% |
| M | 2 | 67% |
| Grand total | 3 | 100% |

> Répartition par sexe des salariés de LDLC Lille V2 :

| Sexe | Total | Pourcentage |
|--------------------|----------|-------------|
| F | 0 | 0% |
| M | 3 | 100% |
| Grand total | 3 | 100% |

> Répartition par sexe des salariés de Domisy : :

| Sexe | Total | Pourcentage |
|--------------------|------------|-------------|
| F | 46 | 24% |
| M | 143 | 76% |
| Grand total | 189 | 100% |

26.1.2. Les embauches et les licenciements

Groupe LDLC :

La population, jeune, dynamique de la société entraîne un turn-over classique qui amène à rechercher des candidats de façon permanente essentiellement pour des remplacements de départs ou d'absence de type congés maternités. Cette année encore, la société a rencontré des difficultés particulières pour pourvoir certains postes vacants, comme des postes de chargés de clientèle, attachés commerciaux, de techniciens support technique ou encore de développeurs pour la DSI.

La croissance du Groupe LDLC nécessite l'augmentation des effectifs, pour ajuster les moyens humains à l'accroissement d'activité et renforcer les équipes. Presque tous les services supports ont été concernés par une augmentation de leurs équipes fixes.

Embauches du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 128

Départs du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 79

- 12 fins de CDD
- 1 rupture de CDD à l'initiative de l'employeur
- 30 démissions
- 12 ruptures de période d'essai dont 3 à l'initiative du salarié et 9 à l'initiative de l'employeur
- 14 ruptures conventionnelles
- 7 licenciements dont 2 pour inaptitude non professionnelle, 1 pour inaptitude d'origine professionnelle, 2 pour faute grave et 2 pour autres motifs
- 2 départs à la retraite à l'initiative du salarié
- 1 décès

Anikop :

Embauches du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 6

Départs du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 6

- 2 fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur
- 1 démission
- 3 ruptures conventionnelles

Hardware :

Embauches du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 1 pigiste

Départs du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 1 pigiste

- 1 fin de CDD

DLP Connect :

Embauches du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 4

Départs du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 2

- 1 rupture conventionnelle
- 1 fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur

LDLC Distribution :

Embauches du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 4

Départs du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 1

- 1 rupture conventionnelle

École LDLC :

Embauches du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 1

Départs du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 0

LDLC Villefranche :

Embauches du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 3

Départs du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 3

- 1 démission (transfert vers une autre filiale)
- 1 licenciement pour autre motif
- 1 rupture de CDD d'un commun accord

LDLC Bordeaux :**Embauches du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 1****Départs du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 1**

- 1 rupture conventionnelle

LDLC Villeurbanne :**Embauches du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 2****Départs du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 2**

- 1 fin de CDD
- 1 fin de période d'essai à l'initiative du salarié

LDLC Event :**Embauches du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 0****Départs du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 0****LDLC Lyon 7 :****Embauches du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 3****Départs du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 0****LDLC Lille V2 :****Embauches du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 3****Départs du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 0****Domisys :****Embauches du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 53****Départs du 01/04/2017 au 31/03/2018 : 49**

- 9 fins de CDD
- 19 démissions
- 7 fins de période d'essai dont 5 à l'initiative de l'employeur et 2 à l'initiative du salarié
- 9 ruptures conventionnelles
- 3 licenciements pour faute grave
- 2 ruptures anticipées de CDD d'un commun accord

26.1.3. Les rémunérations et leur évolution**26.1.3.1. Rémunérations au sein de la société Groupe LDLC**

La Direction souhaite cette année encore remercier et récompenser les salariés pour leur implication et leur travail.

Les évolutions et les impacts sur les rémunérations ont été signés dans le cadre de la NAO (accord signé le 23 avril 2018) et mis en place au 1^{er} avril 2018.

Une enveloppe moyenne de 2% de la masse salariale est allouée aux augmentations du salaire fixe de base.

Les critères d'attribution de ces augmentations individuelles restent de la responsabilité de chaque responsable au sein de son service.

Afin de récompenser la fidélité de l'ensemble des cadres du Groupe LDLC, a été attribuée une prime d'ancienneté sous les mêmes conditions que les non-cadres dont les critères d'attribution sont les suivants :

- 30 euros mensuels bruts à partir de 3 ans d'ancienneté,
- 70 euros mensuels bruts à partir de 6 ans d'ancienneté,
- 120 euros mensuels bruts à partir de 9 ans d'ancienneté,
- 150 euros mensuels bruts à partir de 12 ans d'ancienneté,
- 180 euros mensuels bruts à partir de 15 ans d'ancienneté.

Une prime « complémentaire » est mise en place afin de compléter la prime annuelle conventionnelle équivalant à 67% de 1/12 de la rémunération annuelle.

Elle sera versée progressivement sur 3 ans, afin d'atteindre en cumul avec la prime conventionnelle, un 13^{ème} mois en 2020.

Dans le but de clarifier la rémunération globale du Groupe LDLC, de favoriser la performance à long terme et de cultiver la solidarité et la confiance entre les équipes, il a été convenu de réintégrer l'ensemble des primes variables dans le salaire fixe brut des salariés concernés à l'exception des fonctions commerciales et des directeurs de magasins.

26.1.3.2. Masse salariale au sein du Groupe

- La masse salariale annuelle de la société Groupe LDLC, du 01/04/2017 au 31/03/2018, représente 15 405 629,64 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de la société Anikop, du 01/04/2017 au 31/03/2018, représente 899 940,23 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de la société Hardware, du 01/04/2017 au 31/03/2018, représente 142 008,25 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de la société LDLC Distribution, du 01/04/2017 au 31/03/2018, représente 627 003,88 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de L'École LDLC, du 01/04/2017 au 31/03/2018, représente 194 050,01 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de DLP Connect, du 01/04/2017 au 31/03/2018, représente 358 142,33 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de LDLC Villefranche, du 01/04/2017 au 31/03/2018, représente 173 896,36 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de LDLC Bordeaux, du 01/04/2017 au 31/03/2018, représente 136 794,02 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de LDLC Villeurbanne, du 01/04/2017 au 31/03/2018, représente 150 599,17 euros bruts.

- La masse salariale annuelle de LDLC Event, du 01/04/2017 au 31/03/2018, représente 120 887,90 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de LDLC Lyon 7, du 22/01/2018 au 31/03/2018, représente 12 206,13 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de LDLC Lille V2, du 22/01/2018 au 31/03/2018, représente 15 732,39 euros bruts.
- La masse salariale annuelle de Domisys, du 01/04/2017 au 31/03/2018, représente 5 631 096,92 euros bruts.

26.1.3.3. Participation

Groupe LDLC

Un accord relatif à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 18 mars 2004 et est toujours d'actualité.

Le Groupe LDLC ne versera pas de participation au titre de l'année fiscale 2017-2018.

Domisys

Un accord relatif à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 4 mars 2008 et est toujours d'actualité. Une prime de participation sera versée cette année, en juillet 2018. Le montant brut de la participation Domisys sur l'exercice clos au 31 mars 2018 s'élève à 239 330,31 euros (donc y compris CSG-CRDS) et le montant du forfait social calculé sur la participation est de 47 866,07 euros.

Les autres filiales ne sont pas concernées par un système de participation.

26.2. ORGANISATION DU TRAVAIL

L'organisation du travail est modulée en fonction du type d'emploi : si les horaires sont fixes dans les sites logistiques et les boutiques, ils sont plus souples dans les bureaux. Les faibles taux d'absentéisme (5,59%) et de turn-over des salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté (2,8%) témoignent globalement de l'attachement des salariés à l'entreprise.

26.2.1. L'organisation du temps de travail

Groupe LDLC

Le travail de la société est essentiellement organisé sur des plannings lissés sur 35 heures hebdomadaires (avec ou sans cycle) ou des plannings de 37,5 heures hebdomadaires, avec l'octroi de jours de repos liés à la réduction du temps de travail. Depuis fin 2004, toutes les nouvelles embauches se font systématiquement sur des plannings de 35 heures hebdomadaires.

Sur le site de Saint-Quentin-Fallavier, les équipes fonctionnent en 2x8 ou en journée, avec une adaptation des rythmes horaires en fonction des impératifs de l'activité, mais également des souhaits des salariés.

Sur l'établissement du site de Limonest, le rythme du travail est réparti en journée ou au forfait pour les cadres, des horaires décalés en cycle sont instaurés pour le service de la relation clients (support technique/info commande) ; le personnel des boutiques de Lyon et Paris est également soumis à ce type d'horaires.

Le Groupe LDLC avait signé un accord pour le travail de nuit en 2013. Des équipes constituées de salariés volontaires ont été mises en place sur le site de Saint-Quentin-Fallavier face à l'activité des fêtes de fin d'année.

En 2015, deux avenants ont été signés avec la déléguée syndicale modifiant le rythme des horaires à savoir de 18h30 à 2h00 dont une pause de 30 minutes non rémunérée de 20h30 à 21h00. L'équipe de nuit a bénéficié également de 2 pauses rémunérées comme des heures de travail effectives de nuit de 23h00 à 23h10 et de 0h30 à 0h40.

Les heures de nuit effectuées entre 21h00 et 6h00 ont été majorées à 20%. Les heures de nuit ont également généré des heures de repos compensateur.

En 2017, il a été fait le choix de ne pas mettre en place de travail de nuit, mais de renforcer les équipes par des intérimaires.

Le travail en équipe concerne 117 personnes au 31 mars 2018 soit 23% des effectifs de Groupe LDLC :

| | Cadres | TEC / A.M. | Employés | Total |
|-----------|--------|------------|----------|-------|
| 2017/2018 | 0 | 17 | 100 | 117 |

La société Groupe LDLC a également mis en place en 2017 une décision unilatérale concernant les astreintes au sein de la Direction des Systèmes d'Information.

Domisys

Les salariés de la société Domisys ont des contrats établis sur une base 169 h soit 39 h hebdomadaires du lundi au vendredi sauf en magasins dont l'ouverture est pour la plupart du lundi au samedi ou du mardi au samedi selon les effectifs en place.

Une décision unilatérale sur les astreintes concernant les salariés d'administration des systèmes et réseaux a été signée le 12 mars 2010.

Au sein des filiales du Groupe LDLC, Domisys compris, aucun collaborateur ne travaille en équipe, ni en horaires alternés.

26.2.2. L'absentéisme

Les absences qui peuvent être programmées comme les congés payés, les congés maternité et paternité, sont exclues.

Le taux d'absentéisme global au sein du Groupe LDLC sur la période, tous sites confondus, est de 5,59%, dont :

- 3,68% pour absence maladie
- 0,86% pour accidents du travail
- 0,03% pour accidents du trajet
- 1,02% pour autres absences (abs non rem).

Le taux d'absentéisme global au sein de la société Anikop sur la période est de 0,61%, dont :

- 0,35% pour absence maladie
- 0,26% pour autres absences.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société Hardware.fr sur la période est de 0%.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société DLP Connect sur la période est de 4,49%, dont :

- 4,23% pour absence maladie
- 0,26% pour autres absences.

26.3. RELATIONS SOCIALES

La signature d'accords sociaux et/ou leur renouvellement – égalité professionnelle hommes/femmes, contrat de génération, prime de Noël pour les équipes logistiques et des boutiques... – est le reflet d'un dialogue social de qualité. L'évolution des rémunérations (en augmentation moyenne de 2%), discutée lors des NAO et alignée sur le marché, concourt à entretenir un climat social sain au sein du Groupe.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société LDLC Distribution sur la période est de 1,37%, dont :

- 1,29% pour absence maladie
- 0,08% pour autres absences.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société L'École LDLC sur la période est de 7,06%, dont :

- 6,94% pour absence maladie
- 0,12% pour autres absences.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société LDLC Villefranche sur la période est de 0,75%, dont :

- 0,59% pour absence maladie
- 0,16% pour autres absences.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société LDLC Bordeaux sur la période est de 0%.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société LDLC Villeurbanne sur la période est de 1,90%, dont :

- 0,82% pour accident de trajet
- 0,88% pour accident du travail
- 0,20% pour autres absences.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société LDLC Event sur la période est de 0%.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société LDLC Lyon 7 sur la période est de 0%.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société LDLC Lille V2 sur la période est de 0%.

Le taux d'absentéisme global au sein de la société Domisys sur la période, tous sites confondus, est de 2,95% dont :

- 2,19% pour absence maladie
- 0,10% pour accident du travail
- 0,07% pour accident de trajet
- 0,59% pour autres absences.

26.3.1. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Les réunions avec les instances représentatives du personnel sont tenues régulièrement et dans les délais légaux qui s'imposent à nous. Les élus sont informés et consultés

sur les thématiques légales et dans les délais légaux. Les échanges avec les élus sont également réguliers hors réunion.

Concernant le Comité d'Entreprise, la convention collective de la vente à distance appliquée par la société, prévoit le versement d'une subvention totale de 0,2%. Il a donc été décidé, en accord avec le Comité d'Entreprise, de verser le complément de subvention au titre des œuvres sociales.

Les filiales ne disposent pas de représentant du personnel compte tenu de leur effectif réciproque hormis Anikop qui a procédé à des élections de représentants du personnel (Délégués du Personnel) en juin 2017 et pour lesquelles un procès-verbal de carence a été établi.

26.3.2. Le bilan des accords collectifs

Groupe LDLC

Un avenant à l'accord de participation a été signé le 29 novembre 2012 avec le Règlement de plan d'épargne d'entreprise signé également le 29 novembre 2012. (Encore en vigueur)

Nous vous indiquons qu'un accord relatif à la mise en place d'une couverture de prévoyance a été signé le 29 mars 2007. (Encore en vigueur)

Un accord sur le temps d'habillage/déshabillage pour le personnel travaillant sur la zone de stockage de Saint-Quentin-Fallavier a été signé le 20 décembre 2007 et validé par référendum le 16 janvier 2008. Le contenu de l'accord intègre le rattrapage sur la période antérieure du 24 avril 2006 au 31 décembre 2007 pour tous les salariés présents sur la période (un prorata a été appliqué en fonction du temps de présence) et la mise en place d'une compensation pour le futur. Un avenant à cet accord a été signé en date du 30 mai 2011 pour réajuster les modalités de prise de ces jours d'habillage. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2008, chaque salarié bénéficie de 3 jours de repos supplémentaires, dits jours d'habillage, par an, proratisés en cas d'année incomplète. (Encore en vigueur)

Un accord sur l'égalité hommes/femmes a été signé le 13 décembre 2011. Un nouvel accord a été signé le 1^{er} avril 2016.

Un accord d'entreprise, sur l'emploi des seniors a été signé en date du 10 décembre 2009 pour une durée de trois ans.

Un accord sur le contrat de génération a été signé le 4 juillet 2013, avec une date d'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2013 pour une durée de 3 ans. Un avenant au contrat de génération a été signé le 25 novembre 2015. L'accord sur le contrat de génération a été renouvelé le 1^{er} septembre 2016.

Le dispositif relatif à la prime de partage des profits est abrogé depuis le 1^{er} janvier 2015 (article 19 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015).

Un accord d'entreprise relatif au travail de nuit a été signé le 25 octobre 2013 avec une date d'application au 18 novembre 2013. Deux avenants ont été signés le 17 novembre 2015 et le 7 décembre 2015.

Des accords sur la mise en place d'une prime de Noël ont été signés le 24 novembre 2017, le 26 octobre 2016 et le 24 novembre 2011.

Une décision unilatérale concernant un dispositif d'astreinte au sein de la Direction des Systèmes d'information a été mise en place le 1^{er} février 2017.

Un accord pour l'équilibre entre activité professionnelle et vie personnelle a été signé le 23 avril 2017.

Aucun autre accord n'a été conclu en 2017.

De plus en 2017, la société Groupe LDLC a procédé aux élections professionnelles afin de renouveler ses élus (CE, DP, CHSCT) dont les mandats arrivaient à échéance.

Pour tous les sites (Limonest, Saint-Quentin-Fallavier, Paris et Lyon Vaise), le premier tour a eu lieu du mardi 26 septembre 2017 au 29 septembre 2017 et le second tour a eu lieu du 10 octobre 2017 au 13 octobre 2017.

Des élections partielles ont eu lieu pour le site de Lyon Vaise, suite au départ du délégué du personnel en février 2018.

Les représentants du Comité d'Entreprise, ainsi que les délégués du personnel se réunissent tous les mois, lors de réunions distinctes, en présence de la Direction ou de son représentant.

Le CHSCT se réunit tous les trimestres en présence de ses membres, de la Direction ou de son représentant.

Le Groupe n'a pas prévu la mise en place d'un plan d'intéressement.

Domisys

La société Domisys est rattachée à la convention collective IDCC 1539 de la papeterie et vente de matériel de bureau.

Les dernières élections professionnelles ont eu lieu le 6 septembre 2017. Un PV de carence avait été signé au 1^{er} tour. Le second tour a eu lieu le 21 septembre 2017.

La délégation unique du personnel (DUP) regroupant les délégués du personnel (DP), les membres du Comité d'Entreprise a été renouvelée. Elle se réunit 1 fois par mois en présence de ses membres et de la Direction ou de son représentant.

Au sein de la société Domisys, plusieurs décisions unilatérales et plans d'action sont en vigueur :

- Décision unilatérale sur les prix préférentiels signée le 21 janvier 2009 et mise à jour le 22 octobre 2015 ;
- Décision unilatérale sur la prévoyance Cadres relevant des articles 4 et 4bis de la CCN de 1947 et une autre pour les non cadres ne relevant pas des articles 4 et 4bis de la CCN de 1947 signée le 1^{er} juillet 2014 ;
- Décision unilatérale sur les frais de santé datée du 22 décembre 2017 ;
- Décision unilatérale sur les tickets restaurants signée le 1^{er} juillet 2010 et mise à jour le 18 juillet 2013 ;
- Un plan d'action égalité hommes/femmes a été signé le 14 septembre 2012 ;
Il est revu annuellement et présenté aux membres du CE ;
La dernière mise à jour date du 28 décembre 2017 ;
- Un plan d'action contrat génération a été signé le 21 mai 2015. Il est revu annuellement avec l'évolution des indicateurs et présenté aux membres du CE ;
- La dernière mise à jour date du 8 juin 2017 ;
- L'accord qualité de vie au travail a été signé le 24 avril 2017.

Le règlement intérieur ainsi que la charte informatique ont été mis à jour pour toutes les sociétés du Groupe afin d'être en conformité avec les nouvelles dispositions législatives (RGPD, loi Sapin II, ...).

26.4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

26.4.1. Les conditions de santé et de sécurité au travail

Au-delà de la santé, sécurité au travail, la recherche d'une qualité de vie

La politique santé et sécurité au travail menée par le Groupe LDLC s'emploie à veiller aux bonnes conditions de travail de l'ensemble des salariés. L'objectif est de poursuivre leur amélioration pour diminuer la pénibilité et de renforcer la sensibilisation et la formation des salariés afin de prévenir l'exposition aux risques.

Cette politique s'appuie sur le document unique d'évaluation des risques qui permet d'identifier les points sensibles pour chaque site et d'axer des plans d'actions personnalisés en fonction de leurs spécificités et des besoins identifiés. Ce document est mis à jour une fois par an avec le CHSCT.

Les salariés travaillant dans les entrepôts sont dotés d'EPI (équipements de protection individuelle) pour éviter les blessures. En amont, des mesures de prévention sont appliquées pour limiter le port d'EPI. Par exemple, un système de ventilation des conteneurs permet de limiter l'exposition au risque chimique dès leur ouverture pour procéder au déchargement. Ainsi, le Groupe ne comptabilise aucune maladie professionnelle à ce jour.

Toujours dans une visée préventive, les collaborateurs sont formés au « Comportement physique au travail ». Ces formations, qui ont remplacé en 2017 les modules « Gestes et postures » dispensés par le responsable HSE, sont délivrées par un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les gestes et postures et la physiologie humaine. Au-delà de la sensibilisation, les salariés bénéficient

ainsi d'un éclairage sur le corps humain. Lancée tout d'abord sur les sites logistiques, elle sera étendue en 2018-2019 à l'ensemble des collaborateurs.

En 2017, une nouvelle étape a été franchie avec le lancement d'une démarche globale d'étude des risques psychosociaux sur un service du site de Saint-Quentin-Fallavier. Un questionnaire a été élaboré et des entretiens individuels avec les salariés ont été menés. Cette étude sera poursuivie en 2018 dans les quatre services de l'entrepôt logistique afin d'aboutir à un plan d'action concret. À noter que les salariés de ce site bénéficient de la permanence d'une assistante sociale et assistante psychologique, qui peut aussi être contactée par téléphone par les collaborateurs du siège.

Dans les sites logistiques, les efforts portent particulièrement sur la réduction de la manutention manuelle des charges : des matériels d'aide à la manutention de type transpalettes électriques, à haute levée, sont déployés. Des postes réglables en hauteur électriquement permettant aux personnes de travailler debout ou assis sont installés à raison d'un service par an. Fin 2017, il a ainsi été acté de changer 23 postes au service SAV en 2018. La réimplantation de ce service sera aussi l'occasion de repenser la zone et les flux de matériels pour augmenter l'espace de travail et limiter les manutentions.

Dans les boutiques, les deux aspects manutention (pour le stockage du matériel) et ergonomie des postes de travail (aux caisses notamment) sont considérés.

Au siège, l'ergonomie et l'aménagement des postes de travail sont au cœur des actions. Avant l'emménagement sur le Campus de Limonest, le CHSCT a réalisé un audit

dans la totalité des services pour connaître les attentes des salariés. L'ensemble des postes de travail a été renouvelé et un ou deux postes réglables en hauteur ont été acquis pour chaque service, afin d'augmenter le confort de travail des personnes de grande ou petite taille. Les sièges ont été remplacés par des fauteuils de « gamers », qui reprennent la forme baquet d'un siège de voiture, avec de nombreux réglages possibles (assise, lombaires, appuie-tête...). En 2017, un recensement des écrans d'ordinateurs a été effectué et généra le remplacement de tous les écrans de petite taille par des écrans d'au moins 22 pouces. De plus, un guide sur le bon positionnement au poste informatique, avec des exemples d'étirements pouvant être réalisés au poste informatique, a été élaboré.

Réduire les risques par l'échauffement musculaire et les massages

Pour prévenir le risque d'accidents du travail liés au port de charge et à la manutention - identifiés comme les deux principaux facteurs de risque au sein du Groupe -, des actions sont mises en place depuis plusieurs années. Parmi celles-ci : l'échauffement musculaire avant les prises de poste (méthode Stimcore) sur l'entrepôt logistique de Saint-Quentin-Fallavier. Six salariés formés au coaching animent la séance matinale quotidienne, à 6h30. Les séances, d'une durée de 10 minutes, ont lieu sur le temps de travail et sont ouvertes aux volontaires. De plus, un ostéopathe propose des massages gratuits sur tous les sites logistiques et au siège sur rendez-vous. Depuis 2017, ce service est renforcé par des massages assis dans la salle de détente du Campus de Limonest. Celui-ci sera étendu sur d'autres sites du Groupe dans le courant de l'année prochaine.

Un cadre de travail agréable et confortable

Le nouveau siège du Groupe LDLC à Limonest est un Campus conçu pour offrir un cadre de travail hors norme, dans l'esprit start-up. Constitué de quatre bâtiments, il fait la part belle à la lumière naturelle et à la vue sur des espaces verts arborés grâce à de grandes surfaces vitrées. Le hub végétalisé, en forme de dôme, peut accueillir les salariés pour des réunions ou des moments de détente conviviaux. Pour absorber le bruit, le Campus est doté de dalles spéciales au plafond et l'open-space de la relation clients est aménagé avec des postes en forme de U plus favorables à l'isolation phonique. Les fenêtres sont équipées de double, voire triple vitrage, et de stores intégrés pour celles qui sont exposées au soleil.

Détente, sport, conciergerie : une panoplie de services aux collaborateurs

Au sein du Campus, le dôme végétalisé accueille un grand réfectoire décoré dans un esprit bistrot, ouvert aux salariés comme aux étudiants de L'École LDLC. Il comprend également une salle de sport (gérée par la société *The Corporate Gym*) accessible selon les jours le matin, le midi et/ou le soir à un tarif mensuel très abordable. Des salles de détente sont à disposition pour des temps informels et des équipements de type baby-foot, ping-pong et pétanque sont à disposition. Le site de Saint-Quentin-Fallavier, dont les espaces sociaux ont été réaménagés en 2016, est aussi doté des mêmes équipements de détente.

« Ma Conciergerie », ouverte chaque matin sur le Campus dans le bâtiment des bureaux, propose des services de dépôt de pain frais, réception de colis personnels, accessoires de dépannage, pressing... Ce service, destiné à améliorer le confort de vie et à générer du gain de temps au quotidien, est aussi déployé à Saint-Quentin-Fallavier depuis janvier 2018.

L'ambiance au travail : une priorité

Le Groupe favorise les rencontres informelles et les moments conviviaux au sein et entre les équipes, dont la moyenne d'âge est jeune (35,67 ans). Cela permet d'entretenir un esprit d'appartenance, de faciliter les liens entre les personnes et leur connaissance mutuelle des métiers de l'autre, et de nourrir une dynamique d'intelligence collaborative, la Direction étant très à l'écoute des idées proposées par les collaborateurs. Ainsi, tous les jeudis soir, un afterwork est organisé au siège de Limonest, en présence, régulièrement, de Laurent de La Clergerie, le Président du Groupe. Cette pratique a été étendue à Saint-Quentin-Fallavier en avril 2018.

Équipe de football indoor, tournoi de badminton ou de squash, participation à des trails ou running : de nombreuses actions lancées à l'initiative des salariés voient ainsi le jour au sein du Groupe LDLC. Par exemple, les équipes achats, Anikop marketing, contact clients, comptabilité et Pro1 s'affrontent sur le terrain pour remporter le Challenge Cup LDLC de football. Un tournoi de foot inter-service pour lequel Anikop a d'ailleurs développé une appli dédiée.

La Direction des systèmes d'information a organisé un hackathon, dont le gagnant a été récompensé par son poids en café et bonbons. Mi-mai, le Comité d'Entreprise a organisé son traditionnel barbecue au campus de l'UFR Staps à la Doua (Villeurbanne). Un moment de partage convivial et d'activités ouvert aux familles des salariés.

Les 6 et 7 novembre, la 3^{ème} convention nationale du réseau de magasins LDLC.com a réuni les représentants des points de vente, managers et forces vives du siège pour deux journées d'échange, de travail et de convivialité.

26.4.2. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les deux Comités d'hygiène et de sécurité de Limonest et de Saint-Quentin-Fallavier se réunissent trimestriellement en présence de leurs membres, du Président ou de son représentant et de la médecine du travail.

Aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail n'a été conclu sur la période.

Les filiales ne disposent pas de représentant du personnel compte tenu de leur effectif réciproque, sauf Anikop qui a procédé à des élections de représentants du personnel (Délégués du Personnel) en juin 2017 et pour lesquelles un procès-verbal de carence a été établi.

26.4.3. Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Les accidents du travail sont suivis de près par le responsable Hygiène-Sécurité-Environnement, qui garde un registre des accidents avec et sans arrêt pour tous les sites.

Nombre d'accidents du travail :

| Site | Activité | Accidents du travail sans arrêt | Accidents du travail avec arrêt | Accidents de trajet |
|-------------------|------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Saint-Quentin | Plateforme logistique | 3 | 17 | 4 |
| Saint-Quentin 2 | Plateforme logistique annexe | 0 | 0 | 0 |
| Dardilly | Siège social | 2 | 2 | 8 |
| Vaise | Boutique | 0 | 0 | 0 |
| Paris | Boutique | 0 | 0 | 0 |
| Anikop | Filiale | 1 | 0 | 0 |
| DLP Connect | Filiale | 1 | 0 | 0 |
| LDLC Distribution | Filiale | 1 | 0 | 1 |
| Hardware | Filiale | 0 | 0 | 0 |
| Villefranche | Filiale | 0 | 0 | 0 |
| Villeurbanne | Filiale | 1 | 0 | 0 |
| Bordeaux | Filiale | 0 | 0 | 0 |
| Event | Filiale | 0 | 0 | 0 |
| École LDLC | Filiale | 0 | 0 | 0 |
| Lyon 7 | Filiale | 0 | 0 | 0 |
| Lille V2 | Filiale | 0 | 0 | 0 |
| Domisys | Filiale | 4 | 3 | 5 |

Taux de fréquence et taux de gravité :

| | Groupe LDLC | | | |
|------------------------|-------------|--------|-----------|----------|
| | Logistique | Bureau | Boutiques | Filiales |
| Taux de fréquence (Tf) | 33,1 | 4 | 0 | 0 |
| Taux de gravité (Tg) | 1,15 | 0,04 | 0 | 0 |

Maladie professionnelle : aucune maladie professionnelle déclarée.

26.5. FORMATION

Active sur un secteur en perpétuelle évolution, et consciente de la nécessité pour chacun d'évoluer professionnellement, la société mise sur la formation de ses collaborateurs pour développer leur employabilité. Les formations, qu'elles soient d'ordre technique, managérial ou linguistique visent à développer le potentiel des salariés pour leur permettre de gagner en compétences et en performance au regard de la stratégie du Groupe. Celui-ci n'a toutefois pas encore négocié d'accord sur la GPEC en raison de la trop forte variété des métiers en son sein.

26.5.1. Formations sécurité

Chaque année, la société Groupe LDLC fait dispenser à ses salariés, par un organisme de formation, différentes formations de sécurité et ce pour tous ses sites.

Ces formations sont les suivantes :

- Formation initiale et recyclage SST (Sauveteurs Secouristes du Travail)
- Formation recyclage CACES 1 - 3 - 5
- Formation initiale et recyclage chargés d'évacuation incendie
- Formation initiale et recyclage habilitation électrique
- Formation initiale et recyclage équipiers de première intervention (incendie)
- Formation santé au travail
- Formation comportement physique au travail (intégrant gestes et postures).

La société Domisys fait dispenser à ses salariés par un organisme de formation ou en interne par des collaborateurs préalablement formés, différentes formations de sécurité et ce pour tous ses sites :

- Formation initiale et recyclage SST (Sauveteurs Secouristes du Travail)
- Formation recyclage CACES 1 - 3 - 5 (en interne pour la partie théorique et en externe pour la partie pratique et examen)
- Formation initiale extinction et évacuation incendie
- Formation initiale et recyclage habilitation électrique
- Formation gestion des clients difficiles en interne.

26.5.2. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Développer l'employabilité

Dans un contexte de forte croissance et d'internationalisation, le Groupe LDLC attache une grande importance à la montée en compétences de ses collaborateurs et à leur développement personnel. Des actions de formation sont menées pour leur offrir les moyens d'évoluer professionnellement, grâce à la mobilité interne, mais aussi personnellement avec l'acquisition de compétences qui leur seront utiles tout au long de leur carrière.

Le budget de formation est en forte croissance depuis 3 ans. En 2017, il s'est élevé à 396 713,57 euros. 6 876 heures de formation ont ainsi été dispensées. Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation a atteint 2,58%, au-delà du seuil légal de 1,60%.

Le plan de formation est bâti dans un double objectif : servir la stratégie de croissance du Groupe et répondre aux enjeux de chacun des métiers. Le service des ressources humaines s'entretient avec les directeurs de service à l'issue des entretiens annuels afin de connaître les besoins de formation exprimés par les collaborateurs. Cette écoute du terrain permet de définir un plan de formation annuel pragmatique, adapté aux salariés, aux attentes du marché, à l'évolution de l'entreprise, des postes et au maintien des emplois.

Dans la continuité des actions engagées en 2016, le plan de formation a ciblé deux problématiques en 2017 : l'amélioration de la capacité de management de ses responsables et chefs d'équipe, pour prévenir les problématiques humaines est assurer un climat social sain, et l'évolution des compétences de ses salariés pour qu'ils maîtrisent les techniques de travail et les nouvelles contraintes légales ou administratives. Sur un secteur d'activité caractérisé par des évolutions métiers très rapides et continues, le Groupe s'emploie à doter ses collaborateurs des connaissances et des méthodes en lien direct avec leurs besoins de terrain afin de répondre aux attentes de la clientèle.

Le service des ressources humaines travaille à l'ingénierie financière de la formation avec ses parties prenantes notamment les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés). Il s'appuie aussi fortement sur le CPF (Compte Personnel de Formation) et la période de professionnalisation. Les étudiants, qui constituent un véritable vivier de candidatures futures, sont favorablement accueillis en stage, contrat d'alternance ou de professionnalisation. En 2017, 18 jeunes ont ainsi été accompagnés dans leurs premiers pas dans la vie professionnelle.

26.5.3. Le nombre total d'heures de formation

Groupe LDLC :

Sur l'exercice civil 2017, 6 876 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la société Groupe LDLC :

- **Plan de formation (PF) :** 97 formations dans le cadre du PF, soit 6 876 heures réparties ainsi : 1 374 heures en informatique, 63 heures en juridique, 630 heures en management, 700 heures en sécurité, 1 911 heures en commercial, 182 heures en communication, 399 heures en fiscalité, 280 heures en vente et 1 337 heures en langue.

Anikop :

Sur l'exercice civil 2017, 45 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la société Anikop et un contrat de professionnalisation a intégré l'équipe :

- **Plan de formation (PF) :** 1 formation en informatique de 42 heures pour 2 personnes, 1 formation sécurité pour un total de 3 heures.

Hardware :

Néant.

DLP Connect :

Sur l'exercice 2017, 540 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la filiale DLP Connect :

- **Plan de formation (PF) :** 21 formations dans le cadre du PF, soit 540 heures, dont 91 heures en management, 14 heures en juridique, 406 heures en sécurité et 29 heures en informatique.

LDLC Distribution :

Sur l'exercice civil 2017, 133 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la société LDLC Distribution :

- **Plan de formation (PF) :** 7 formations dans le cadre du PF, soit 133 heures, dont 14 heures en management transversal, 18 heures en sécurité, 14 heures en juridique, 35 heures en informatique, 35 heures en langue et 17 heures dans le cadre d'une intégration.

École LDLC :

Sur l'exercice 2017, 35 heures de formation ont été réalisées dans le cadre du plan de formation au sein de la filiale École LDLC :

- **Plan de formation (PF) :** 1 formation dans le cadre du PF, soit 35 heures en informatique.

Domisys :

Sur l'exercice 2017, nous avons réalisé 9 actions de formation soit 511 heures de formation, dont :

- 126 h en sécurité
- 91 h en SI (Sécurité des applications et serveurs web, *Business Analysis*)
- 14 h autres (logiciel *Inside*)
- 280 h de formation interne (accréditation SAV).

26.6. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

26.6.1. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La mixité hommes/femmes est recherchée lorsque cela est possible, à tous les niveaux de poste. L'informatique étant un domaine d'activité qui attire plus les hommes, les candidatures reçues sont à dominante masculine. Il n'est donc pas toujours aisé d'équilibrer les équipes mais le Groupe s'y emploie, en féminisant ses équipes spécialisées en informatique et le personnel des boutiques. D'autres fonctions – relation clients, ressources humaines, comptabilité, logistique – permettent de remplir plus facilement ces objectifs de mixité. La diversité des effectifs

passé aussi par le mix-générationnel. Le Groupe, dont la montée en puissance requiert des profils plus expérimentés et donc seniors, s'engage aussi à recruter des personnes âgées de plus de 46 ans.

L'accord sur l'égalité professionnelle signé en 2011 a été renouvelé en 2016. Il témoigne de la volonté de l'entreprise de formaliser la politique d'entreprise en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, tout au long de leur carrière professionnelle. Il stipule que des conditions favorables entre les femmes et les hommes dans l'entreprise seront mises en œuvre dans les champs suivants : conditions de travail, rémunération effective, formation, embauche, promotion,

articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales.

Grace à cet accord, le nombre de femmes augmente parmi les effectifs totaux du Groupe même si leur représentation demeure encore inférieure à celle de l'effectif masculin. Les femmes représentent 31% des effectifs. Sur l'exercice fiscal, le Groupe LDLC a recruté 128 personnes dont 33,5% de femmes. Par ailleurs, en 2017 (année civile), 31% des salariés ayant bénéficié de formation étaient des femmes. La part des femmes dans l'effectif à la même période était de 35,42%.

Sur l'exercice fiscal :

- Anikop a recruté 6 collaborateurs dont 2 femmes,
- Hardware.fr aucune offre n'a été diffusée,
- DLP Connect a recruté 4 collaborateurs. Pas de candidature de femme,
- LDLC Distribution a recruté 4 collaborateurs dont 2 femmes,
- L'École LDLC a recruté 1 collaborateur dont 0 femme,
- LDLC Villefranche a recruté 3 collaborateurs dont 0 femme,
- LDLC Bordeaux a recruté 1 collaborateur dont 0 femme,
- LDLC Villeurbanne a recruté 2 collaborateurs dont 0 femme,
- LDLC Event aucune offre n'a été diffusée,
- LDLC Lyon 7 a recruté 3 collaborateurs dont 1 femme,
- LDLC Lille V2 a recruté 3 collaborateurs dont 0 femme.

Pour Domisys, un plan d'action a été signé en 2012 et est revu annuellement. La dernière mise à jour a été réalisée le 16 décembre 2016.

Au 31 mars 2018, la représentativité des femmes au sein de Domisys est de 46 sur un effectif total de 189 soit 24,3% de l'effectif total.

Sur la période de référence de l'exercice comptable du 01/04/2017 au 31/03/2018, 53 recrutements ont été réalisés dont 18 femmes soit 34% des recrutements.

Par ailleurs, en 2017 (année civile), 16% des salariés ayant bénéficié de formation étaient des femmes.

26.6.2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le recrutement est ouvert aux personnes en situation de handicap et des aménagements de poste sont effectués pour les personnes qui en ont besoin. Le Groupe LDLC travaille en étroite collaboration avec la société Cap Emploi pour intégrer parmi ses effectifs des personnes disposant du statut de travailleur handicapé (RQTH). Il est aussi en lien avec les AGEPHIP et la société CAP Emploi dans le cadre de

plans de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés et l'aménagement de postes de travail. Pour remplacer le personnel d'entretien sur les sites de Saint-Quentin-Fallavier et de Limonest pendant leurs congés, le Groupe s'appuie sur la société L'EA, spécialisée dans la mise à disposition de travailleurs handicapés.

En 2017, une politique handicap forte a été initiée afin de sensibiliser les managers à cette notion pour faire en sorte que le handicap ne soit plus un sujet tabou. Ils ont bénéficié d'une formation dédiée et des actions de communication ont été entreprises pour mobiliser les équipes à ce sujet : un dossier a été consacré au handicap dans le magazine interne *Mémoire Vive*, des affichages ont été mis en place et un texte dédié a été mis en ligne sur le nouveau site de recrutement du Groupe, carrieres.groupe-ldlc.com.

Le Groupe LDLC emploie 15 travailleurs handicapés.

Au 31 mars 2018, la société Domisys emploie 6 travailleurs handicapés soit 3,17% de son effectif.

Les autres filiales du Groupe n'emploient pas de travailleur handicapé.

26.6.3. La politique de lutte contre les discriminations

Convaincu que la diversité de ses équipes est un atout sur le plan humain et qu'elle est propice à l'innovation, le Groupe LDLC applique une politique de recrutement très ouverte. Plus qu'un diplôme, il recherche les compétences et les qualités de chacun des candidats.

Le Groupe applique le principe de non-discrimination à tous les niveaux : recrutement, évolution professionnelle et rémunération. Il met en œuvre des actions pour faire évoluer les mentalités et sensibiliser les managers pour faire en sorte que l'égalité professionnelle et l'ouverture au handicap, deux piliers de sa politique RH, soient concrètement traduits dans les faits.

En 2017, une session de formation des managers à la lutte contre la discrimination lors des entretiens d'embauche a été initiée avec l'APEC (Agence pour l'emploi des cadres). Cette formation sensibilise les managers aux questions et sujets qui ne doivent pas être abordés en raison de leur caractère discriminatoire. Elle se poursuivra en 2018.

La société applique un principe de non-discrimination dans le cadre des recrutements, des évolutions professionnelles, et dans la politique de rémunération.

Ces mêmes dispositions s'appliquent au sein des filiales.

26.7. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES AU RESPECT DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE, À L'ÉLIMINATION DES DISCRIMINATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION, À L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE, ET À L'ABOLITION EFFECTIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS

Le Groupe LDLC est essentiellement présent en France et dans quelques pays européens (Espagne, Belgique, Luxembourg...). Compte tenu de sa localisation il n'est pas directement exposé aux enjeux des droits de l'Homme, au travail des enfants, au travail forcé ou à la liberté d'association. Dans ces pays, le Groupe accorde une attention particulière au respect des principes généraux du droit international (OCDE, OIT, droit communautaire) et des législations nationales.

Ces mêmes dispositions s'appliquent au sein des filiales.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

26.8. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

26.8.1. L'organisation de la société et de ses filiales pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement

Les impacts environnementaux identifiés sont liés aux transports, à la consommation d'énergie des bâtiments et aux déchets (produits et emballages). La politique générale en matière environnementale est donc menée de concert par l'animateur Qualité-Sécurité-Environnement (QSE), la coordinatrice des services généraux, avec l'appui des services juridiques, transports, achats et logistique. L'un des objectifs est de poursuivre l'amélioration du tri des déchets d'activité à la source afin de maximiser le recyclage des matériaux. Pour ce faire, des bacs distincts sont mis à disposition des collaborateurs. Ils sont incités à leur bon usage via des actions de sensibilisation par voie d'affichage notamment.

Au niveau des transports, le Groupe sous-traite l'ensemble de ses livraisons clients auprès de transporteurs reconnus. Au cours de l'exercice 2017-2018, 60% des expéditions ont été effectuées par le groupe La Poste notamment via l'offre Colissimo et son engagement carbone neutre.

Le périmètre intègre cette année le nouveau siège social de Limonest.

26.8.2. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La politique environnementale du Groupe et ses actions font l'objet d'une présentation aux collaborateurs dans le livret d'accueil et lors de leur intégration. Plusieurs affiches rappellent les consignes de tri et de valorisation des déchets sur les sites.

26.8.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

De par la nature tertiaire de ses activités, le Groupe LDLC a peu d'impact sur l'environnement.

Sur les sites de Saint-Quentin-Fallavier et de Grandchamps-des-Fontaines, des séparateurs d'hydrocarbures pour les parkings et un système de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie sont installés en mesure de prévention.

De ce fait, le Groupe ne déploie pas de moyens particuliers pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions. En étroite collaboration avec le propriétaire des sites logistiques, il s'assure de la conformité réglementaire de ses opérations et du respect de ses permis d'exploitation pour les sites de Saint-Quentin-Fallavier et de Grandchamps-des-Fontaines qui sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation.

26.8.4. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement est nul.

26.9. POLLUTION

26.9.1. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'activité du Groupe ne génère pas de rejets dans l'air, l'eau ou le sol, à l'exception des eaux usées sanitaires, raccordées aux réseaux locaux d'assainissement. L'eau qu'il consomme provient exclusivement du réseau de distribution de ville et est uniquement à usage sanitaire.

26.10. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

26.10.1. Prévention et gestion des déchets

26.10.1.1. Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

Sur l'exercice 2017-2018, les activités du Groupe ont généré 614 tonnes de déchets, dont 439 tonnes de déchets pour les sites LDLC.

N-1 : 593 T

La société Groupe LDLC a généré 436 tonnes parmi l'ensemble des sites LDLC.

Réduire et valoriser nos déchets

En tant que distributeur de produits, le Groupe LDLC a la responsabilité de participer financièrement et/ou directement à la gestion de la filière concernée. Cinq filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) le concernent : les équipements électriques et électroniques, les emballages, les piles et accumulateurs, les papiers graphiques et le mobilier. Pour mener à bien cette tâche, il s'appuie sur des éco-organismes agréés (Ecologic, Adelphe, Screlec, Ecofolio et Ecomobilier) et contribue au financement de la gestion de la fin de vie des produits qu'il met sur le marché.

De plus, il informe les consommateurs, via son site Internet pour les achats en ligne et ses vendeurs en boutiques, des conditions de bonne gestion des produits usagés et de son obligation de les reprendre lors de l'achat d'un produit neuf équivalent (« 1 pour 1 »).

La DEEE provient en majorité de la reprise de produits en fin de vie ou défectueux. Sur l'exercice 2017-2018, le Groupe LDLC a collecté et remis à un prestataire pour traitement final 22 tonnes de DEEE, identique à l'exercice précédent. Ce tonnage est pris en compte dans le taux de valorisation des déchets.

Les autres déchets valorisables - papier, carton, film étirable et palettes - sont triés à la source sur site et valorisés par des prestataires spécialisés dans leur enlèvement et leur traitement. Sur l'exercice 2017-2018, le tri s'est élargi à la glassine (papier cristal utilisé en protection des autocollants). De plus, les compacteurs de récupération des matières valorisables, installés sur le site de Saint-Quentin-Fallavier, ont été remplacés par des compacteurs plus performants, permettant de recueillir plus de tonnages de déchets.

Ainsi, au cours de l'exercice, le Groupe a valorisé 72% de ses déchets (papier, carton, film étirable, DEEE, palettes), dont 70% pour les déchets des sites LDLC (contre 75% l'an passé). Cette régression est principalement due au déménagement qui a modifié notre gestion des déchets non valorisables. Ces déchets étaient auparavant récupérés par la ville et donc non comptabilisés. Aujourd'hui, ils sont traités par un prestataire et donc comptabilisés.

La société Groupe LDLC a valorisé 70% de ses déchets.

Enfin, des aménagements sont entrepris pour optimiser le tri des déchets de bureau. L'adoption de gestes écologiques n'étant pas naturelle pour tous les collaborateurs, des actions de sensibilisation sont à l'étude pour progresser dans ce domaine.

Renforcement de l'apport volontaire des déchets

À l'occasion de l'emménagement sur le nouveau siège de Limonest, les poubelles individuelles ont été supprimées au profit de points de collecte volontaire répartis sur chaque plateau des bâtiments. Une poubelle jaune pour les déchets divers et une poubelle rouge pour le papier ont été installées. Des collecteurs de gobelets ont été positionnés à côté de chaque fontaine à eau, ainsi que des collecteurs de bouteilles en plastique et canettes à proximité des machines à café et de la cafétéria. Des cendriers de la société Cyclope

permettent de recycler les mégots de cigarettes et les cendres. La récupération des piles (d'usage professionnel ou personnel) est effectuée au niveau des conciergeries du siège et de Saint-Quentin-Fallavier.

Déménagement : l'occasion de recycler le mobilier

Une réflexion sur la seconde vie du mobilier non réutilisé au sein du Groupe LDLC a été menée en amont du déménagement de l'ancien siège social de Dardilly. Une journée portes ouvertes à l'attention des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a été organisée

avec le soutien de la société Valdelia, spécialisée dans la gestion et le traitement du mobilier professionnel usagé. Ces entreprises ont pu choisir le mobilier qui les intéressait. Celui-ci a aussi été proposé à deux autres sociétés et à une école. Fauteuils de bureau, bureaux, caissons, armoires rideaux, porte-manteaux, tables de cafétéria, micro-ondes, poubelles à papier, tables basses... autant de biens qui ont ainsi pu trouver une nouvelle utilité. Les DEEE qui n'avaient pas déjà été traités ont été donnés à l'association TRI-RA du réseau Emmaüs.

| Type de déchet | Quantité Groupe (tonnes) | Quantité sites LDLC (tonnes) | Quantité Groupe (tonnes) N-1 | Quantité société Groupe LDLC (tonnes) |
|---|--------------------------|------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|
| Papiers-cartons et film étirable | 335,9 | 220,1 | 365 | 218,7 |
| Palettes en bois | 58 | 44 | 67 | 44 |
| Déchets non dangereux (DIB) | 169,2 | 132,9 | 134 | 130,7 |
| Déchets spéciaux (DIS) = liquide issu de la maintenance de la chaîne de production logistique | 0,6 | 0,4 | 0,4 | 0,4 |
| Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) | 22,5 | 18,7 | 22 | 18,7 |
| Bois aggloméré | 4,4 | / | 3 | / |
| Divers | 23,6 | 23,6 | 0,5 | 23,6 |
| Total | 614,2 | 439,6 | 591,9 | 436,0 |

26.10.2. Utilisation durable des ressources

26.10.2.1. La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Comme évoqué précédemment, le Groupe consomme uniquement de l'eau issue du réseau de distribution d'eau de ville, pour un usage exclusivement sanitaire. Compte tenu du niveau des consommations et des implantations des sites du Groupe en France métropolitaine, aucune contrainte sur la consommation ou enjeu spécifique sur le sujet n'a été identifié.

26.10.2.2. La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Des formats de carton et d'emballages adaptés aux produits

Les consommations de matières premières concernent les emballages nécessaires au conditionnement et à l'expédition des commandes. Il s'agit de cartons et de calages à bulles plastiques. Pour limiter le volume des emballages et la consommation de carton, les formats les plus adaptés

sont privilégiés. Sur le site de Saint-Quentin-Fallavier, quatre formats sont utilisés : deux pour la préparation des colis, un pour les disques durs, un dernier de taille réduite pour accompagner le développement des ventes de produits de petite taille. Le site de Grandchamps-des-Fontaines s'attache quant à lui à réduire la hauteur des cartons en fonction des volumes des produits mis en colis.

26.10.2.3. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Si le Groupe n'est pas doté d'une politique formalisée en matière de consommation énergétique, il veille à réduire et optimiser ses consommations et ses émissions de CO₂. Des investissements sont régulièrement effectués pour optimiser le parc d'équipements et de technologies sur le plan de la consommation énergétique. Les bâtiments récents et les rénovations notamment sont l'occasion d'adopter des solutions et des procédures plus économes en énergie. De plus, des mesures de réduction des consommations sont promues auprès des collaborateurs.

La consommation électrique constitue le premier poste de coûts et d'enjeux énergétiques. L'électricité est utilisée sur tous les sites pour l'éclairage, la climatisation, l'informatique, les chaînes de préparation des colis, les chariots élévateurs, etc. Grâce au suivi des consommations électriques, le Groupe peut analyser et améliorer l'efficacité énergétique de ses activités.

Du gaz est également utilisé pour les entrepôts de Saint-Quentin-Fallavier et de Grandchamps-des-Fontaines, tandis que du fioul alimente le chauffage de la boutique de Lyon ainsi que le système de sprinklage de Grandchamps-des-Fontaines.

Le total de la consommation énergétique est de 5 557 MWh pour l'exercice.

| Consommation d'énergie | Quantité Groupe (kWh) | Quantité sites LDLC (kWh) | Quantité (kWh) |
|------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|
| Électricité | 3 504 845 | 2 441 195 | |
| Gaz | 1 987 210 | 1 368 554 | |
| Fioul domestique | 65 338 | 63 808 | |
| Total | 5 557 393 | 3 873 557 | N-1 : 5 940 861 |

La société Groupe LDLC a généré 3 659 398 kWh parmi l'ensemble des sites LDLC.

Des locaux aménagés pour réduire la consommation d'énergie

Bien que le nouveau siège du Groupe LDLC ne soit pas un bâtiment certifié HQE, il a été conçu pour être performant en termes d'acoustique et économe en consommation d'énergie. Par exemple, toutes les fenêtres sont équipées d'un double ou triple vitrage. La façade sud bénéficie d'un traitement particulier pour limiter la chaleur, des stores sont intégrés aux fenêtres de toutes les façades, hormis sur la façade nord, qui est dotée d'un minimum d'ouvertures

pour éviter la pénétration du froid. L'éclairage LED et des détecteurs de présence sont en place au siège et dans les succursales pour réduire la consommation d'électricité. Mis à part les espaces de circulation, aucun éclairage n'est installé au plafond : l'éclairage des bureaux se fait par des mâts de détection de présence, cela évite qu'un plateau entier reste éclairé si seule une personne est présente par exemple. Enfin, le système de chauffage par pompe à chaleur devrait permettre aussi des économies d'énergie.

26.11. CHANGEMENT CLIMATIQUE

26.11.1. Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Les sites du Groupe ne sont pas soumis au Système Communautaire d'Échange de Quotas d'Émissions. Seule la société Groupe LDLC est soumise à l'obligation de réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre (Art. 75 de la loi Grenelle II). Le Groupe n'a pas réalisé de bilan carbone sur son périmètre d'activité.

Les rejets de gaz à effet de serre du Groupe sont les suivants :

- Pour l'électricité : 294 407 kg CO₂eq dont 187 071 pour la société Groupe LDLC
- Pour le gaz : 465 007 kg CO₂eq dont 320 242 pour la société Groupe LDLC
- Pour le fioul : 19 601 kg CO₂eq dont 19 142 pour la société Groupe LDLC

Groupe LDLC

N : 779 015 kg CO₂eq

N-1 : 935 633 kg CO₂eq

Favoriser la mobilité des collaborateurs en modes doux

10 vélos électriques et 2 voitures électriques seront prochainement disponibles pendant le temps de travail sur le siège de Limonest. L'objectif est de permettre aux

collaborateurs qui viennent travailler en transports en commun ou en covoiturage de pouvoir sortir du Campus pour aller faire une course. Un plan de mobilité plus large est à l'étude et une réflexion est engagée avec les entreprises de la zone d'activité de Techlid pour mettre en place une plateforme de covoiturage commune.

Sélection de La Poste pour réduire les émissions de CO₂ des transports

60% des expéditions des livraisons aux clients sont confiés au groupe La Poste. La sélection de ce spécialiste du courrier a été motivée par ses engagements qualité, réactivité, mais

aussi en matière de lutte contre le changement climatique et son action en faveur de la transition énergétique. En effet, La Poste est le premier acteur de la compensation carbone volontaire en Europe. Ainsi 100% de ses offres courrier, colis et numériques sont garantis neutres en carbone.

INFORMATIONS SOCIÉTALES

26.12. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

Historiquement implanté en Auvergne Rhône-Alpes, le Groupe LDLC, est maintenant présent au travers de ses sites sur plusieurs bassins d'emploi au plan national.

- Lyon et sa région avec le siège du Groupe à Limonest et L'École LDLC.
- Saint-Quentin-Fallavier (Isère) avec son premier entrepôt logistique.
- Grandchamps-des-Fontaines (Loire-Atlantique) site historique de Materiel.net avec l'entrepôt logistique et le siège de Domisys.
- Gennevilliers (région parisienne) plus récemment avec l'implantation d'un site LDLC.pro.

Par ailleurs, le réseau de boutiques du Groupe, au travers des marques LDLC, Materiel.net et L'Armoire de Bébé, permet une implantation dans une quarantaine de villes de France. Compte tenu de la stratégie de développement du Groupe et notamment du développement de son réseau de boutique, en France et à l'international, l'ancrage local du Groupe sera amené à se renforcer d'ici à 2020.

De par ses implantations et ses activités, le Groupe concourt à soutenir de manière indirecte l'emploi et l'activité économique locale via ses prestataires et fournisseurs.

26.13. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

26.13.1. Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Le Groupe attache une importance forte au dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes. De par son activité de négoce, le Groupe entretient des relations étroites avec ses clients et ses fournisseurs via ses collaborateurs. Il a donc développé de nombreux espaces et outils de dialogue avec chacune d'elles.

Le service relation clients, les boutiques et le site web (via les commentaires clients) sont parmi les principaux outils de dialogue avec les consommateurs. La réactivité et le

respect des délais d'envoi des commandes clients sont essentiels pour notre activité et constituent notre caractère différenciant.

En 2017, *Viséo Customer Insights*⁽¹⁾, organisateur de l'Élection du Service Client de l'Année, a testé la qualité et la réactivité du service relation clients du Groupe LDLC. 225 contacts, par mail, téléphone, Internet et réseaux sociaux, qui nous ont valu la note moyenne de 18,46/20, nous classant n°1 de la catégorie « Vente à distance de produits techniques » pour la 4^{ème} année consécutive. Ainsi, les efforts du Groupe sur la relation clients ont été récompensés une nouvelle fois en étant « Élu Service Client de l'année 2018 ».

(1) Catégorie « Vente à distance de produits techniques » - Étude BVA Group - Viséo CI - mai à juillet 2017. Plus d'infos sur www.escda.fr.

L'organisation d'événements spécialisés à destination des professionnels comme le Talk LDLC Pro permet de faire remonter les attentes de la clientèle *BtoB*. Les négociations annuelles avec les fournisseurs sont un moment privilégié pour transmettre à nos fournisseurs les attentes des consommateurs et trouver ensemble de nouvelles solutions.

Les afterworks avec les collaborateurs sont aussi autant d'occasions de dialoguer dans une ambiance détendue. La politique RH favorise la prise d'initiative et le collaboratif. Ainsi, les collaborateurs de LDLC Pro sont régulièrement sollicités pour donner leur avis ou échanger avec la Direction. Celle-ci organise par exemple tous les deux mois une rencontre « Ça se discute ». L'objectif est d'aborder tous les sujets, sans tabou, avec les collaborateurs qui le souhaitent.

Enfin, la présence des équipes LDLC dans différentes manifestations comme les salons professionnels ou les forums métiers permet de dialoguer avec différentes parties prenantes.

26.13.2. Les actions de partenariat ou de mécénat

La politique de mécénat et de sponsoring du Groupe LDLC est guidée par le souhait d'exprimer ses valeurs que sont l'audace, la passion, la proximité, la solidarité et le plaisir. Le Groupe, très attaché à son ancrage Lyonnais, privilégie le soutien d'actions et de projets locaux et régionaux. De plus, il accorde son soutien à des projets portant sur ses domaines de prédilection : le numérique et l'entrepreneuriat, qui constituent deux axes moteurs pour ses fondateurs. Le Groupe LDLC est par exemple partenaire du Printemps des entrepreneurs, un événement annuel organisé par le MEDEF Lyon-Rhône, ou encore du Blend Web Mix, une conférence de deux jours sur le web orchestré par la Cuisine du Web.

Sur l'exercice 2017-2018, près d'une vingtaine de partenariats et actions de mécénat a été nouée, dont certains ont été initiés par des collaborateurs. Par ces actions, LDLC accroît sa visibilité et affirme son identité. Pour ses fondateurs, c'est aussi un moyen de rendre au territoire et aux acteurs économiques ce qu'ils ont reçu tout au long de leurs parcours.

Partenaire majeur de l'Asvel

Déjà engagé depuis 2012 en soutien de l'ASVEL, le club de basket de Villeurbanne, le Groupe LDLC a signé un accord en 2016 pour être partenaire majeur pour quatre nouvelles saisons, jusqu'en 2020. Cette alliance est née de la rencontre de deux entrepreneurs qui partagent des valeurs communes : Laurent de La Clergerie et Tony Parker. En plus de ses objectifs sportifs et économiques, Tony Parker s'engage en effet sur des projets sociétaux tels que

la création de la Tony Parker Academy ou encore la création d'une Arena nouvelle génération qui accueillerait plus de 10 000 places.

Mécène des Nuits de Fourvière

Le Groupe LDLC concentre son mécénat sur une seule opération. Son choix s'est porté sur les Nuits de Fourvière, un festival culturel de grande ampleur. Symbole fort pour la ville de Lyon et ses habitants, ce rendez-vous estival bénéficie d'une belle renommée nationale. En contribuant à son financement, le Groupe participe à sa réussite.

Soutien de la course 4L Trophy

En février 2018, le Groupe LDLC a soutenu un équipage 100% féminin pour le rallye 4L Trophy, le plus grand rallye étudiant sportif et solidaire du monde. Fier de s'associer pour la 5^{ème} fois à l'esprit de cette aventure, qui allie portage de projet par des étudiants, dépassement de soi et action humanitaire, le Groupe a confié à son studio graphique le relookage intégral de leur 4L, baptisée LDLC Machine. Une belle manière de sensibiliser aussi à l'égalité hommes/femmes.

10 000 euros collectés en faveur du Centre Léon-Bérard

Du 19 au 23 mars 2018, les salariés du Groupe LDLC ont relevé le challenge « À vos baskets » au profit du centre de lutte contre le cancer Léon-Bérard à Lyon. 58 collaborateurs se sont relayés sur les vélos et le rameur de la salle de sport du siège social à Limonest pour parcourir 1 599 kilomètres. Laurent de La Clergerie s'est engagé à reverser 10 000 euros au centre Léon-Bérard. Les dons collectés participeront au financement d'un espace de 300 m², au sein de l'hôpital, dédié à l'activité physique, à la prévention et au vivre-mieux des patients atteints de cancer.

Soutenir l'éducation et l'entrepreneuriat

L'École LDLC a été lancée en 2015 à Lyon par Laurent de La Clergerie, le Président Fondateur du Groupe. Son objectif à travers ce projet sociétal : créer un cursus innovant, tant sur le fond que la forme, adapté aux spécificités actuelles des métiers du numérique pour contribuer à la dynamique de l'écosystème numérique et du développement économique français.

L'ambition de L'École LDLC est de révéler les talents de demain, de former des cadres et des entrepreneurs à travers un cursus unique et professionnalisant. Son credo : accompagner les étudiants pour qu'ils soient agiles, polyvalents, créatifs, inventifs, ingénieux, matures et prêts à entrer dans le monde du travail afin de contribuer à la transition digitale des entreprises.

Elle est accessible dès l'obtention du Bac, sans présentation d'un CV ni de notes, mais sur la base de tests en ligne et d'un entretien de motivation. Autre originalité : son coût est de 1 996 euros, un clin d'œil à l'année de création du Groupe qui signe ainsi un véritable engagement sociétal en rendant cet apprentissage accessible au plus grand nombre.

L'École LDLC dispense une formation unique aux métiers des technologies et de leurs usages, de l'économie numérique et du webmarketing. Le programme, orienté vers l'insertion professionnelle ou l'entrepreneuriat, se déroule sur 3 ans. Ponctué de dix mois de stages, le parcours est axé sur les technologies et les usages, les acteurs et les vecteurs de communication, la vie de l'entreprise et les perspectives et réalités. Le corps professoral est constitué d'une équipe de vingt enseignants permanents et professionnels du numérique, dont certains sont des salariés du Groupe.

Parmi les deux promotions en cours, plus de 40% des étudiants sont attirés par l'expérience entrepreneuriale. L'approche différenciante de L'École LDLC permet de cultiver l'esprit start-up et de préparer ces jeunes au monde

de l'entreprise, avec lequel ils sont en lien direct. Pour développer la créativité et le pragmatisme, des séminaires et des sprint-projects sont ainsi organisés tous les trimestres.

Installée sur le Campus LDLC à Limonest, L'École LDLC offre un cadre moderne, lumineux et unique aux étudiants. Équipée de trois salles de cours, d'une dataroom, d'une salle Crash & Design, de salles de projets et d'un laboratoire commun avec le services R&D du Groupe, équipé d'une imprimante 3D, elle permet aux étudiants de côtoyer les collaborateurs de LDLC, avec lesquels ils partagent les espaces communs, les équipements et les services proposés sur le Campus. Une proximité propice aux échanges et à l'exploration de projets innovants.

En 2017, 51 étudiants étaient accueillis sur le site. L'ouverture d'un incubateur est en projet pour accompagner les entrepreneurs issus des bancs de l'école qui souhaitent lancer leur projet.

26.14. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

26.14.1. La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

En tant que distributeur, le Groupe a un rôle d'intermédiaire auprès des grandes marques de matériel et des clients, qu'ils soient particuliers, professionnels ou administrations. Dans ce contexte et compte tenu de sa taille sur le marché, le Groupe n'a pas d'influence sur la manière dont ses fournisseurs assument leurs responsabilités sociétales sur des sujets comme la protection de l'environnement ou le respect des droits de l'Homme.

Pour les mêmes raisons, le Groupe n'a pas développé de politique d'achats responsables prenant en compte des critères sociaux ou environnementaux qui seraient imposés à ses fournisseurs ou à certaines gammes de produits.

26.14.2. L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe ne fabrique aucun produit et n'a donc pas de sous-traitant à ce titre. À noter que les achats se font majoritairement en Europe via des intermédiaires et des grossistes. Les importations directes représentent seulement environ 7 74% des achats de marchandises.

Tableau - Répartition des achats par zone géographique :

| Zone géographique | Part des achats |
|---|-----------------|
| Union européenne | 90,90% |
| Hors Union européenne (essentiellement Asie) | 9,10% |

26.14.3. Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe a structuré ses achats afin de prévenir tout risque vis-à-vis de ses fournisseurs. Ainsi, l'équipe d'achats est centralisée au siège à Limonest et est organisée comme suit :

- Les achats dits stratégiques (comme les produits à marque LDLC ou ceux dont le prix peut varier considérablement d'un jour à l'autre) sont dissociés des achats « négoce » et sont directement placés sous la responsabilité de M. Laurent Villemonte de la Clergerie (achats hors Union européenne) ou du Directeur des achats (achats dans l'Union européenne). Ils représentent 30% du montant acheté.
- Les achats dits négoce (auprès des intermédiaires ou des grossistes) sont placés sous la responsabilité du Directeur des achats. Des lignes d'en-cours plafonnées sont attribuées aux chefs de produits / acheteurs et un

suivi des marges par acheteur est réalisé au jour le jour pour identifier rapidement toute anomalie. Ils représentent 70% du montant acheté.

- Les achats dits généraux ne sont pas organisés à ce jour compte tenu de leur faible poids.

Par ailleurs, différentes procédures internes permettent de gérer les risques liés à des demandes de cadeaux, de fraude, de corruption ou de conflit d'intérêts. Par exemple, les demandes d'ouvertures de compte ou de changement de RIB d'un fournisseur font l'objet d'une double signature, d'une vérification systématique auprès du fournisseur et d'une remontée au N+1.

Enfin, le Groupe a récemment intégré à sa cartographie des risques les aspects de corruption et de conflits d'intérêts, conformément à la loi Sapin II.

26.14.4. Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe n'étant pas fabricant de produit, même ceux sous marque LDLC, il ne peut influencer sur la prise en compte de la santé et sécurité des consommateurs par les constructeurs. Toutefois, dans un esprit de service client de

qualité, le Groupe procède à des audits aléatoires auprès des fournisseurs en vue de s'assurer de la conformité des produits.

Au sujet de la sécurité des données personnelles (de consommateurs notamment), le Groupe vise à respecter strictement les obligations issues de la loi « Informatique et Libertés ». Pour ce faire, une personne s'assure en interne d'effectuer toutes les déclarations auprès de la CNIL pour l'ensemble des sociétés du Groupe LDLC.

26.14.5. Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'Homme

Les effectifs du Groupe LDLC étant basés en France, la société n'a pas identifié de risques spécifiques d'atteinte aux droits de l'Homme pour ses salariés. Nous sommes rarement en contact direct avec les fabricants des produits que nous distribuons et n'avons pas la taille critique pour introduire des exigences auprès de nos fournisseurs. Aucune action spécifique n'a donc été engagée en faveur des droits de l'Homme.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE RELATIVE AUX INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES DÉLIVRÉES À LA PARTIE 26 DU PRÉSENT RAPPORT DE GESTION

Contexte du reporting

Les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans la partie 26 du présent rapport ont été établies au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Périmètre de reporting

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales du Groupe consolidées par intégration globale pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe, soit les filiales dont le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif (voir Note 2.3 des annexes consolidées).

Notons que certaines filiales consolidées financièrement dans le Groupe n'ont pas été intégrées dans le reporting RSE en raison de l'absence d'activité pour ces sociétés. Il s'agit en particulier de Domimo 2 et Domimo 3,

LDLC5, LDLC7, LDLC8, LDLC9, LDLC10, LDLC11, LDLC12, LDLC13, LDLC14, CAMPUS 2017, ainsi que Groupe LDLC España.

Le périmètre de reporting s'agrandit et intègre cette année les sociétés LDLC Lille V2, Lyon 7, ADB Limonest, ainsi que le site de Gennevilliers (société Groupe LDLC).

Période de reporting

Sauf indication contraire, les données reportées portent sur l'exercice fiscal du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Justification de l'exclusion de certaines informations

Les activités du Groupe relèvent du négoce et de la distribution de produits. Celles-ci comprennent notamment la réception, le stockage, le conditionnement et l'expédition de biens manufacturés, l'assemblage de composants informatiques, ainsi que l'ensemble des services associés à l'activité de vente en ligne. À ce

titre, le Groupe n'est engagé directement dans aucune activité industrielle de transformation de matière ou de production. Il n'y a généralement pas d'activité de nuit sur les sites du Groupe et les opérations du Groupe sont réalisées à l'intérieur de ses bâtiments.

Les locaux occupés par le Groupe sont soit des bâtiments de bureaux, soit des boutiques commerciales, soit des entrepôts de stockage, implantés dans des zones urbaines ou des zones logistiques existantes. Les implantations du Groupe sont toutes situées en France.

Pour ces raisons, le Groupe n'a pas identifié de risque ou enjeu spécifique en lien avec ses activités ou implantations sur les sujets suivants et les a exclus du rapport :

- Les nuisances sonores et toute autre forme de pollution spécifique ;
- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- L'utilisation des sols ;
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique ; et
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

Précisions sur certains indicateurs

Informations sociales

Effectifs

Les effectifs sont exprimés en nombre d'employés et tiennent compte de toute personne payée par l'entreprise et présente dans l'entreprise à la clôture de l'exercice (31 mars 2018) à l'exception des stagiaires et des intérimaires.

Absentéisme

Les absences prises en compte sont les absences pour maladies, maladies longue durée, accidents du travail, accidents de trajet, et les absences injustifiées et les absences pour congés spéciaux (dites « autres absences »).

Le nombre d'heures théoriques de présence pris en compte dans le calcul du taux d'absentéisme correspond au nombre théorique d'heures travaillées (151,67 h)*nombre d'ETP.

Le taux d'absentéisme est le ratio entre le nombre d'heures d'absence et le nombre d'heures théoriques de présence.

Taux de fréquence

Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées : nb d'accidents du travail avec arrêt / nombre d'heures travaillées * 1 000 000.

Seuls les accidents du travail avec arrêt intervenus pendant l'exercice sont comptabilisés ; les accidents de trajet avec arrêt sont donc exclus du calcul. Les accidents des stagiaires ou intérimaires sont aussi exclus du calcul. Les heures d'absence sont décomptées du nombre d'heures travaillées et le nombre d'heures supplémentaires y est ajouté.

Taux de gravité

Le taux de gravité correspond au nombre de jours de travail perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées : nb de jours d'arrêt pour accident du travail / nb d'heures travaillées * 1 000.

Nombre d'heures de formation

Ces formations peuvent être réalisées soit hors temps de travail (CPF), soit pendant le temps de travail. On comptabilise autant des formations dans le cadre du plan de formation ou en période de professionnalisation, contrat de professionnalisation. Le personnel intérimaire et les stagiaires dans le cadre d'un cursus scolaire ne suivent pas de formation au sein de notre structure.

Les informations quantitatives du plan de formation à l'année civile 2017.

Informations environnementales

Déchets

La réglementation française est d'application pour la définition du déchet et de son éventuelle dangerosité. Le reporting concerne l'ensemble des sites du Groupe, excepté les sites de Gennevilliers, Lille V2, Lyon 7, ADB Limonest et OLYS (BIMP). La production de déchets est calculée d'après les quantités sorties des sites sur la période de reporting. La quantité totale de déchets produits est établie d'après les quantités inscrites sur les factures et documents de suivi des déchets, lorsque ceux-ci sont disponibles. Sont exclus les DIB de Nantes, d'Orvault, de Chelles, de Rennes, de Bordeaux, de Toulouse, de Lille, de Strasbourg et d'Aix pour les sites de Domisys. Concernant les sites LDLC, sont exclus les DIB de Paris, de Villeurbanne, de Bordeaux, de L'École LDLC et de LDLC Event.

Pour le siège de Limonest, l'évaluation du tonnage DIB nous a été donnée par le prestataire.

Les cartons/papier de L'École LDLC sont également exclus car ces déchets étaient gérés par la collecte municipale. Le tonnage carton/papier de la boutique de Paris et des sites de Domisys (excepté Grandchamps-des-Fontaines), est collecté en masse, aussi les données ont été estimées sur la base de la pesée d'un échantillonnage représentatif de bacs similaires afin d'en définir un poids moyen qui a été utilisé pour le calcul.

Les quantités de DEEE collectés recouvrent l'ensemble des flux repris sur les sites du Groupe et regroupés à Saint-Quentin-Fallavier ou à Grandchamps-des-Fontaines. La quantité totale de DEEE est établie d'après les quantités inscrites sur les factures et documents de suivi des déchets du prestataire qui procède à l'enlèvement et au traitement de ces déchets.

Nos déchets non dangereux sont envoyés dans des filières de valorisation matière (ex. papeteries pour les déchets papier/carton). Les DEEE sont quant à eux valorisés dans des filières de traitement spécialisées.

Énergie

Les consommations d'énergie correspondent à la somme des quantités d'énergie (électricité, gaz et

fioul) facturées au Groupe par ses fournisseurs sur la période de reporting. Concernant Saint-Quentin-Fallavier, les consommations ont été estimées sur la base des surfaces occupées, ainsi que sur l'étude du profil énergétique du bâtiment. Précision concernant cette année, une partie des données concernant les consommations de gaz ne nous a pas été communiquée suite à un changement du gestionnaire du bâtiment de Saint-Quentin 2.

Concernant le fioul, nous avons utilisé le facteur de conversion donné par la Base carbone, Version 7.3, Fuel domestique France.

Émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées à partir de la consommation énergétique sur la période de reporting multipliée par le facteur d'émission standard pour chaque énergie (électricité, gaz et fioul) - source : arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine. La flotte de véhicule du Groupe n'est pas suffisamment significative pour être prise en compte au regard du bilan des émissions de GES total.

CHAPITRE 27. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

27.1. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION (GROUPE LDLC)

Exercice clos le 31 mars 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes du Groupe LDLC désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 (portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2018, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Comité d'Audit d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de Commerce, préparées conformément au « Protocole de reporting social et environnemental » utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre début janvier et mi-mai 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ 4 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 4 entretiens avec 6 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est présentée en annexe :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités, la société Groupe LDLC et Materiel.net, que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 65% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et en moyenne 69% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Lyon, le 14 juin 2018

L'Organisme Tiers Indépendant

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Brunetaud
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département
Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique, dont indicateur total des salariés inscrits ;
- Embauches et licenciements, dont indicateurs d'entrées et sorties sur l'exercice ;
- Absentéisme, dont indicateur taux d'absentéisme ;
- Conditions de santé et de sécurité au travail ;
- Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, dont indicateurs taux de fréquence et de gravité ;
- Politiques mises en œuvre en matière de formation ;
- Nombre total d'heures de formation, dont indicateur total d'heures de formation.

Informations environnementales :

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;
- Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, dont indicateur quantités de déchets produits ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables, dont indicateur consommation d'énergies ;
- Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit, dont indicateur rejet de CO₂ issus des énergies.

Informations sociétales :

- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale, dont indicateur taux d'importation directe ;
- Actions engagées pour prévenir la corruption ;
- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

27.2. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION (SOCIÉTÉ GROUPE LDLC)

Exercice clos le 31 mars 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe LDLC désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 (portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 mars 2018, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Comité d'Audit d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de Commerce, préparées conformément au « Protocole de reporting social et environnemental » utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre début janvier et mi-mai 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ 1 semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 4 entretiens avec 6 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est présentée en annexe :

- au niveau de la société, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives, vérifié les calculs sur la base de sondages et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites, Limonest et Saint-Quentin-Fallavier, que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 90% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et en moyenne 54% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Lyon, le 14 Juin 2018

L'Organisme Tiers Indépendant

PricewaterhouseCoopers Audit

Nicolas Brunetaud
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département
Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique, dont indicateur total des salariés inscrits ;
- Embauches et licenciements, dont indicateurs d'entrées et sorties sur l'exercice ;
- Absentéisme, dont indicateur taux d'absentéisme ;
- Conditions de santé et de sécurité au travail ;
- Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, dont indicateurs taux de fréquence et de gravité ;
- Politiques mises en œuvre en matière de formation ;
- Nombre total d'heures de formation, dont indicateur total d'heures de formation.

Informations environnementales :

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;
- Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, dont indicateur quantités de déchets produits ;
- Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables, dont indicateur consommation d'énergies ;
- Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit, dont indicateur rejet de CO2 issus des énergies.

Informations sociétales :

- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale, dont indicateur taux d'importation directe ;
- Actions engagées pour prévenir la corruption ;
- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

CHAPITRE 28. RAPPORT SPÉCIAL RELATIF AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS PRÉSENTÉ À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2018 (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte dans ce rapport spécial de l'usage fait par le Directoire durant l'année de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 septembre 2012 et du 30 septembre 2016 d'attribuer gratuitement des actions de la société en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants dudit Code.

Les différentes informations telles que prévues par la réglementation sont reprises successivement ci-après.

1. Opérations d'attributions d'actions réalisées en vertu des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de Commerce

Aux termes de la onzième résolution adoptée lors des délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 28 septembre 2012, de la dix-neuvième résolution adoptée lors des délibérations de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2016 et dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 et L.225-129-2 alinéa 3 du Code de Commerce, le Directoire a été autorisé à procéder à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la société et des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

Dans le cadre des autorisations visées ci-dessus, le Directoire a décidé, à l'unanimité, lors de ses réunions du 24 juin 2013, du 28 mars 2014, du 9 juillet 2014, 30 septembre 2016, 29 juin 2017, 13 novembre 2017 et 23 février 2018 d'attribuer gratuitement des actions existantes de la société dans les conditions ci-dessous.

| Date d'assemblée | 28/09/2012 | 28/09/2012 | 28/09/2012 | 30/09/2016 | 30/09/2016 | 30/09/2016 | 30/09/2016 |
|--|------------|-------------|--|---------------------------|-----------------|----------------------------|-----------------|
| Date du Directoire | 24/06/2013 | 28/03/2014 | 09/07/2014 | 30/09/2016 | 29/06/2017 | 13/11/2017 | 23/02/2018 |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à : | | | | | | | |
| | 11 494 | 137 | 161 746 | 1 500 | 10 000 | 2 000 | 70 000 |
| Philippe Sauze ⁽¹⁾ | 11 494 | 0 | 160 924 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Date d'acquisition des actions | 23/06/2015 | 28/03/2016 | ⁽²⁾ / ⁽³⁾ / ⁽⁴⁾ | 30/09/2018 ⁽⁸⁾ | ⁽⁹⁾ | 13/11/2019 ⁽¹¹⁾ | ⁽¹²⁾ |
| Date de fin de période de conservation | 23/06/2017 | 28/03/2018 | ⁽⁵⁾ / ⁽⁶⁾ / ⁽⁷⁾ | 01/10/2020 | ⁽¹⁰⁾ | 14/11/2021 | ⁽¹³⁾ |
| Nombre d'actions acquises au 31 mars 2018 | 11 494 | 137 | 69 789 | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice | Néant | Néant | 91 957 | 1 500 | 10 000 | 2 000 | 70 000 |
| Valeur des actions (cours de clôture au jour d'attribution) | 9,68 euros | 22,32 euros | 17,10 euros | 33,30 euros | 28,49 euros | 19,55 euros | 17,94 euros |

| Date d'assemblée | 28/09/2012 | 28/09/2012 | 28/09/2012 | 30/09/2016 | 30/09/2016 | 30/09/2016 | 30/09/2016 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Date du Directoire | 24/06/2013 | 28/03/2014 | 09/07/2014 | 30/09/2016 | 29/06/2017 | 13/11/2017 | 23/02/2018 |
| Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés au 31 mars 2018 | Néant | Néant | 342 314,08 | 25 436,40 | 61 152,67 | 9 231,26 | 51 363,95 |
| dont valorisation des actions attribuées gratuitement à Monsieur Philippe Sauze | Néant | Néant | 342 314,08 | 0 | 0 | 0 | 0 |

(1) Ces attributions gratuites d'actions ont été réalisées au profit de Monsieur Philippe Sauze en sa qualité de Directeur Général délégué, salarié de la société, en charge des aspects vente, web et marketing.

(2) Concernant les actions attribuées gratuitement à Monsieur Philippe Sauze, ce dernier sera propriétaire desdites actions à l'issue d'une période d'acquisition qui a été fixée par le Directoire comme suit :

- Pour une première tranche, correspondant à 28 736 actions attribuées : 2 ans, prenant fin le 8 juillet 2016 à minuit
- Pour une deuxième tranche, correspondant à 40 231 actions attribuées gratuitement : 3 ans, prenant fin le 8 juillet 2017 à minuit
- Pour une troisième tranche, correspondant à 40 231 actions attribuées gratuitement : 4 ans, prenant fin le 8 juillet 2018 à minuit
- Pour une quatrième tranche, correspondant à 51 726 actions attribuées gratuitement : 5 ans, prenant fin le 8 juillet 2019 à minuit

(3) Concernant les actions attribuées gratuitement aux autres bénéficiaires de ce plan, ces derniers ne seront propriétaires desdites actions qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans prenant fin le 8 juillet 2016 à minuit.

Le Directoire de la société a décidé la suppression du critère de présence en qualité de salarié de la société de Monsieur Philippe Sauze à la date d'attribution définitive conditionnant l'attribution définitive de la troisième tranche et de la quatrième tranche des actions restant à attribuer gratuitement à Mr Sauze, à savoir 91 957 actions.

(4) Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-3 dernier alinéa du Code de Commerce, en cas de décès d'un bénéficiaire au cours de la période d'acquisition, ses héritiers pourront demander l'attribution de ses actions dans un délai de six mois à compter du décès.

De même, en cas d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, celui-ci pourra demander, avant le terme de la période d'acquisition, l'attribution définitive des actions.

(5) Concernant les actions attribuées gratuitement à Monsieur Philippe Sauze, ce dernier s'est engagé à conserver les actions qui lui auront été attribuées gratuitement pendant une période de conservation qui a été fixée, par le Directoire, à deux années commençant à courir à compter de la date d'attribution définitive de chaque tranche, soit :

- Pour la première tranche : 2 ans, prenant fin le 8 juillet 2018 à minuit ;
- Pour la deuxième tranche : 2 ans, prenant fin le 8 juillet 2019 à minuit ;
- Pour la troisième tranche : 2 ans, prenant fin le 8 juillet 2020 à minuit ;
- Pour la quatrième tranche : 2 ans, prenant fin le 8 juillet 2021 à minuit.

(6) Concernant les actions attribuées gratuitement aux autres bénéficiaires, ces derniers se sont engagés à conserver les actions qui leur auront été attribuées gratuitement pendant une période de conservation qui a été fixée, par le Directoire, à deux années commençant à courir à compter de la date d'attribution définitive, soit le 8 juillet 2018 à minuit.

(7) À titre d'exception, en cas de décès d'un bénéficiaire au cours de la période de conservation, ses héritiers pourront céder librement lesdites actions. Il en sera de même en cas d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

L'attribution gratuite d'actions ne sera définitive pour chaque bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive, il soit toujours salarié de la société.

(9) Le bénéficiaire ne deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement qu'à l'issue d'une période d'acquisition définie comme suit par le Directoire :

- Pour une première tranche, correspondant à 1 000 actions attribuées gratuitement : 2 ans, prenant fin le 29 juin 2019 à minuit ;
- Pour une deuxième tranche, correspondant à 1 000 actions attribuées gratuitement : 3 ans, prenant fin le 29 juin 2020 à minuit ;
- Pour une troisième tranche, correspondant à 2 000 actions attribuées gratuitement : 4 ans, prenant fin le 29 juin 2021 à minuit ;
- Pour une quatrième tranche, correspondant à 3 000 actions attribuées gratuitement : 5 ans, prenant fin le 29 juin 2022 à minuit ;
- Pour une cinquième tranche, correspondant à 3 000 actions attribuées gratuitement : 6 ans, prenant fin le 29 juin 2023 à minuit.

L'attribution gratuite d'actions ne sera définitive, pour le bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive, il soit toujours salarié de la société LDLC Distribution.

Toutefois, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2016, le bénéficiaire deviendra définitivement propriétaire des actions avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité de ce dernier correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

Conformément à l'article L.225-197-3 du Code de Commerce, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès. Ces actions sont librement cessibles.

(10) Le bénéficiaire s'est engagé à conserver les actions qui lui auront été attribuées gratuitement pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution définitive de chaque tranche, soit :

- Pour la première tranche : 2 ans, prenant fin le 30 juin 2021 à minuit ;
- Pour la deuxième tranche : 2 ans, prenant fin le 30 juin 2022 à minuit ;
- Pour la troisième tranche : 2 ans, prenant fin le 30 juin 2023 à minuit ;
- Pour la quatrième tranche : 2 ans, prenant fin le 30 juin 2024 à minuit ;
- Pour la cinquième tranche : 2 ans, prenant fin le 30 juin 2025 à minuit.

(11) L'attribution gratuite d'actions ne sera définitive, pour chaque bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive, il soit toujours salarié de la société ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

(12) Chaque bénéficiaire ne deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement qu'à l'issue d'une période d'acquisition définie comme suit :

- Pour une première tranche de 10 000 actions attribuées gratuitement : 2 ans, prenant fin le 23 février 2020, à 23h59 ;
- Pour une deuxième tranche de 12 500 actions attribuées gratuitement : 3 ans, prenant fin le 23 février 2021, à 23h59 ;
- Pour une troisième tranche de 12 500 actions attribuées gratuitement : 4 ans, prenant fin le 23 février 2022, à 23h59.

L'attribution gratuite d'actions ne sera définitive qu'à la condition que chacun des bénéficiaires, pour ce qui le concerne, ait rempli condition ci-dessous :

- L'attribution gratuite d'actions au titre de la première tranche ne sera définitive, pour chaque bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive de la première tranche, il ait été salarié, de façon ininterrompue depuis le 23 février 2018 et soit toujours salarié à la date d'attribution définitive de la première tranche, de la société OLYS, société liée à la société au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ou de la société,
- L'attribution gratuite d'actions au titre de la deuxième tranche ne sera définitive, pour chaque bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive de la deuxième tranche, il ait été salarié, de façon ininterrompue depuis le 23 février 2018 et soit toujours salarié à la date d'attribution définitive de la deuxième tranche, de la société OLYS, société liée à la société au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ou de la société, et
- L'attribution gratuite d'actions au titre de la troisième tranche ne sera définitive, pour chaque bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive de la troisième tranche, il ait été salarié, de façon ininterrompue depuis le 23 février 2018 et soit toujours salarié à la date d'attribution définitive de la troisième tranche, de la société OLYS, société liée à la société au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ou de la société.

Toutefois, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de Commerce et à la décision de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2016, chaque bénéficiaire deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité de ce dernier correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

Conformément à l'article L.225-197-3 du Code de Commerce, en cas de décès d'un bénéficiaire, ses héritiers respectifs pourront demander l'attribution des actions attribuées gratuitement dans un délai de six mois à compter du décès. Ces actions sont librement cessibles.

(13) Chaque bénéficiaire ne pourra céder les actions attribuées gratuitement définitivement acquises qu'à l'issue d'une période de un an débutant à compter de chaque date d'attribution définitive, soit à compter du :

- 24 février 2020, 0 heure et se terminant le 24 février 2021, 0 heure concernant la première tranche,
- 24 février 2021, 0 heure et se terminant le 24 février 2022, 0 heure concernant la deuxième tranche, et
- 24 février 2022, 0 heure et se terminant le 24 février 2023, 0 heure concernant la troisième tranche.

Toutefois, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles avant la fin de la période de conservation en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire correspondant à la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

De même, en cas de décès du bénéficiaire, les actions attribuées gratuitement définitivement attribuées à ce dernier seront librement cessibles conformément à l'article L.225-197-3 du Code de Commerce.

2. Actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux par la société ou par celles qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce

Nous vous indiquons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement à chacun de ces mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ainsi que par

les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société.

3. Actions attribuées gratuitement définitivement aux mandataires sociaux par la société ou par celles qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce

Nous vous indiquons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement définitivement (expiration de la période d'acquisition) à chacun de ces mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à

l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ainsi que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société.

4. Actions attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2, à chacun des 10 salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

Nous vous indiquons ci-après le nombre et la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2

du Code de Commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

| Société(s) du Groupe concernée(s) | Date d'octroi | Nombre de salariés concernés | Nombre d'actions attribuées | Valeur des actions (cours de clôture au jour de l'attribution) |
|-----------------------------------|---------------|------------------------------|-----------------------------|--|
| LDLC Distribution | 29/06/2017 | 1 | 10 000 | 28,49 euros |
| Groupe LDLC et LDLC Distribution | 13/11/2017 | 3 | 2 000 | 19,55 euros |
| OLYS | 23/02/2018 | 2 | 70 000 | 17,94 euros |
| | | 6 | 82 000 | |

5. Actions attribuées gratuitement définitivement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2, à chacun des 10 salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

Nous vous indiquons ci-après le nombre et la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement définitivement (expiration de la période d'acquisition) par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

| Société(s) du Groupe concernée(s) | Date d'octroi | Nombre de salariés concernés | Nombre d'actions définitivement attribuées | Valeur des actions (cours de clôture au jour de l'attribution) |
|-----------------------------------|---------------|------------------------------|--|--|
| Groupe LDLC | 09/07/2014 | 1 ⁽¹⁾ | 40 231 | 17,10 euros |
| | | 1 | 40 231 | |

(1) Les 40 231 actions définitivement attribuées durant l'exercice clos le 31 mars 2018 correspondent à l'expiration de la période d'acquisition de la troisième tranche du plan d'attribution gratuite d'actions du 9 juillet 2014 au bénéfice de Monsieur Philippe Sauze. Nous vous rappelons que Monsieur Philippe Sauze cumulait, à cette date, son mandat de membre du Directoire avec un contrat de travail au sein de la société au titre duquel l'attribution a été réalisée.

CHAPITRE 29. TABLES DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document de référence :

- ✓ Les informations qui constituent le rapport financier annuel (article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et article 222-3 du Règlement général de l'AMF),
- ✓ Les informations qui constituent le rapport de gestion annuel (article L. 225-100 et suivants du Code de Commerce).

Table de concordance avec le rapport financier annuel

| Rapport financier annuel | | Document de référence | Pages |
|--------------------------|---|-----------------------|-----------------------|
| 1 | Attestation du responsable du rapport financier annuel | § 1.2 | 28 |
| 2 | Rapport de gestion | Voir index ci-dessous | Voir index ci-dessous |
| 3 | Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise | § 16.7 | 88 |
| 4 | Rapport de responsabilité sociale et environnementale | § 26 | 230 |
| 5 | Comptes consolidés établis en normes IFRS | § 20.1 | 131 |
| 6 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS | § 20.2 | 178 |
| 7 | Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise | § 16.8 | 123 |
| 8 | Comptes annuels | § 20.4 | 182 |
| 9 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | § 20.5 | 206 |
| 10 | Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales | § 27 | 257 |

Table de concordance avec le rapport de gestion

| Rapport de gestion annuel | | Document de référence | Pages |
|---------------------------|--|-----------------------|-----------|
| 1 | Situation de la société et activité au cours de l'exercice écoulé | § 6 & 20 | 43/131 |
| 2 | Examen des comptes et résultats | § 9 & 20 | 57/131 |
| 3 | Affectation des résultats | § 20.8 | 210 |
| 4 | Dépenses non déductibles fiscalement | § 20.9 | 210 |
| 5 | Rappel des dividendes distribués | § 20.7.1 | 210 |
| 6 | Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée / Utilisation des instruments financiers par la société | § 4 | 32 |
| 7 | Information sur les délais de paiement des fournisseurs | § 20.10 | 211 |
| 8 | Activité en matière de recherche et développement | § 11 & 9.6 | 77/70 |
| 9 | Évolution prévisible et perspectives d'avenir | § 6 & 12 | 43/78 |
| 10 | Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice | § 9.7 & 12 | 70/78 |
| 11 | Participation des salariés au capital à la clôture de l'exercice | § 17.3 | 125 |
| 12 | Gouvernement d'entreprise | § 16 | 85 |
| 13 | Informations générales concernant les mandataires sociaux | § 14 | 81 |
| 14 | Rémunération et engagements de retraite et autres avantages viagers des mandataires sociaux | § 15 | 84 |
| 15 | Informations relatives aux conventions intervenues entre la société et (i) un dirigeant possédant plus de 10% des droits de vote d'une société ou (ii) ou une société détenant plus de la moitié du capital de la société. | § 19.3 | - |
| 16 | État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société réalisées au cours de l'exercice écoulé | § 15.3 | 84 |
| 17 | Activités des filiales et des sociétés contrôlées | § 7 & 9.5 & 25 | 52/63/229 |
| 18 | Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations | § 7 | 52 |
| 19 | Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions | § 21.1 & 18.1 | 215/126 |
| 20 | Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital | § 21.1.1 | 215 |
| 21 | Évolution du titre – Risque de variation de cours | § 18.5 & 4 | 128/32 |
| 22 | Délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital | § 21.1.5 | - |
| 23 | Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce | § 16.6 | 88 |
| 24 | Tableau des résultats des cinq derniers exercices | § 20.11 | 213 |



2012-2013



2013-2014



2014-2015



2015-2016



2016-2017



2017-2018



GR O U P E
LDLC

2, rue des Erables

CS21035

69578 Limonest cedex

Tél +33 (0)4 72 52 37 77

Fax +33 (0)4 72 52 37 78

groupe-ldlc.com



au cœur de l'expérience **_ high-tech**